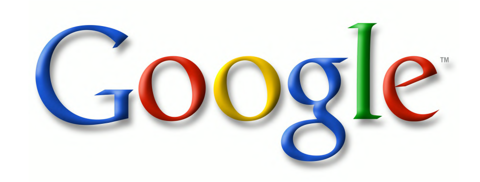
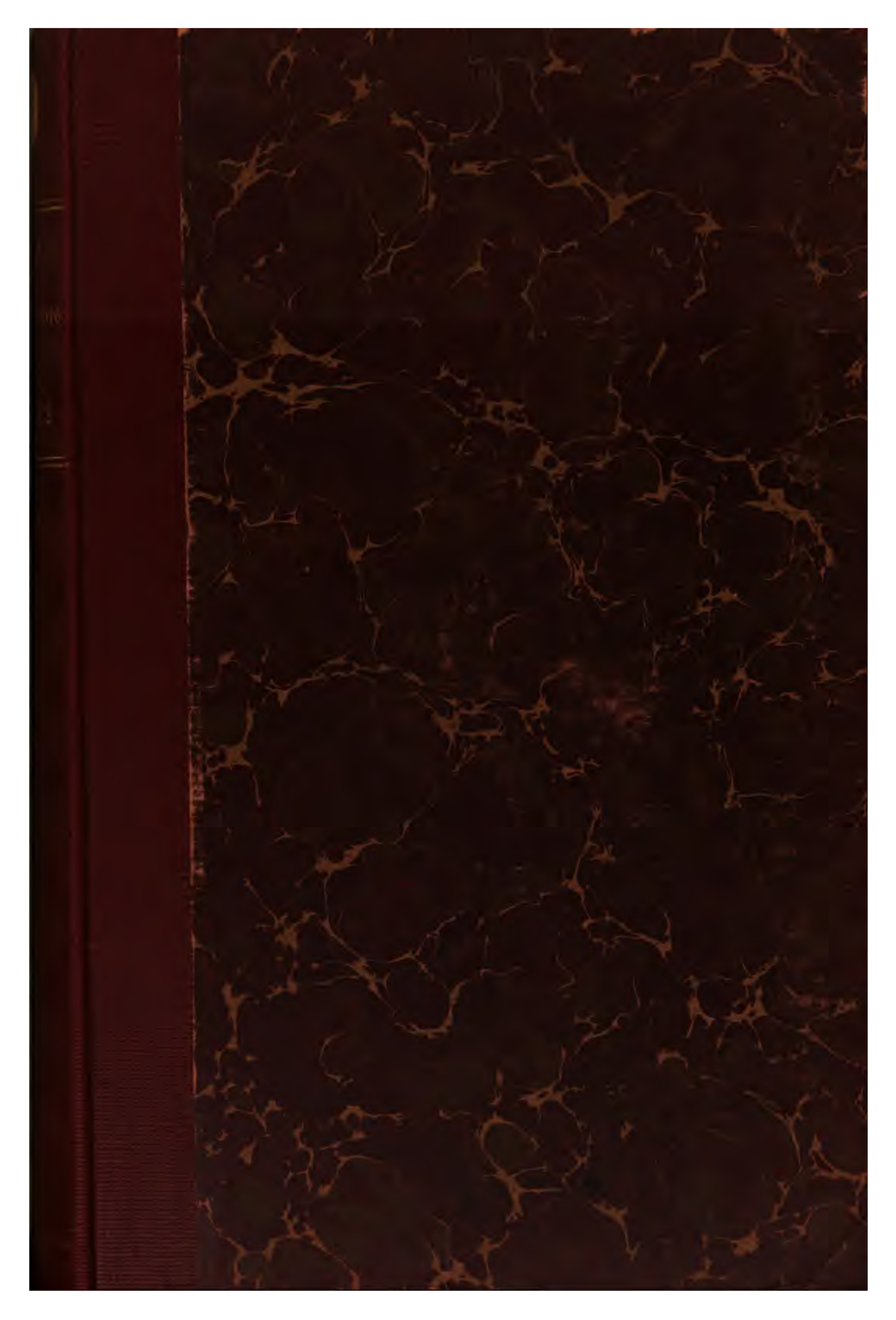
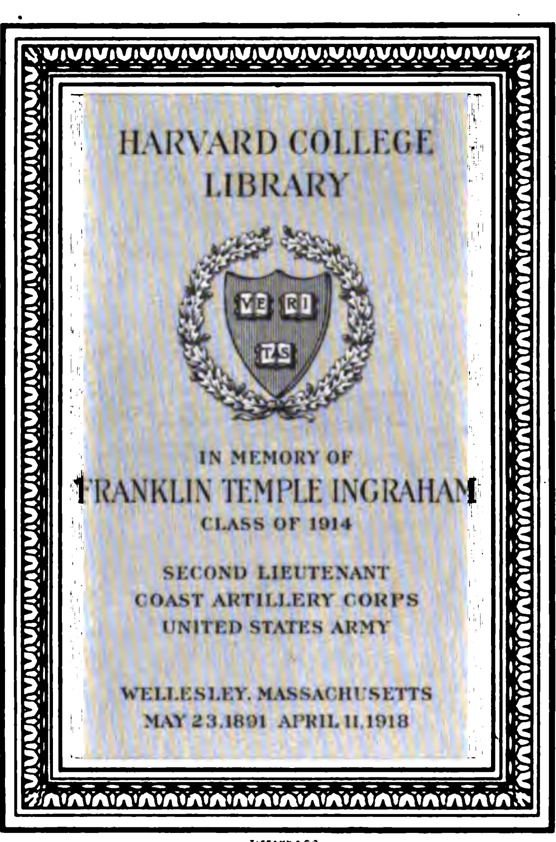





HARVARD COLLEGE
LIBRARY
VE RI TAS
IN MEMORY OF
FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM
CLASS OF 1914
SECOND LIEUTENANT
COAST ARTILLERY CORPS
UNITED STATES ARMY
WELLESLEY, MASSACHUSETTS
MAY 23,1891 APRIL 11,1918

Mit 3 Porträts [illegible]

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

Historique et Archéologique

DE LYON

LYON. — IMPRIMERIE WALTENER & Cie
3, Rue Stella, 3

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE LYON

ANNÉES 1898 à 1902





LYON

LOUIS BRUN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

13, Rue du Plat, 13

Et au Secrétariat de la Société, rue de l'Hôpital, 6

1903

HISTORIQUE

La Société littéraire, historique et archéologique de Lyon *a été fondée en 1778 (9 mai), par Riboud, Delandine, Béraud, Gerson et Geoffroy.*

Dissoute à la Révolution, elle est reconstituée en 1807 (7 avril), sous le nom de Cercle littéraire *par Molard, Coste, Passet, Segaud, Acher, Monier, Butignot, Péricaud aîné, Achard-James, Gay, Marc-Antoine Péricaud, Amard, Breghot du Lut, Lecourt, Pichois, Chabanassy de Marnas et Rieussec fils.*

En 1831, elle reprend son titre primitif de Société littéraire.

En 1870, elle ajoute à cette dénomination les mots historique et archéologique *pour mieux indiquer l'objet particulier de ses travaux.*

La Société n'a rien publié antérieurement à l'année 1839. Elle a imprimé à cette date et depuis, un certain nombre de dissertations académiques ou d'éloges sous forme de pièces isolées, une biographie lyonnaise (Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire) *et des*

recueils importants de documents inédits sur l'histoire de Lyon.

En 1847, elle fait paraître un volume de Mémoires *sous le titre d'*Archives, *et en 1861, un autre, sous celui de* Publications.

En 1862, commence la série régulière de ses Mémoires *qui compte à ce jour XVIII volumes.*

La Société a eu pour organe, de 1824 à 1832, les Archives historiques et statistiques du département du Rhône, *de 1835 à 1880, la* Revue du Lyonnais *(directeurs Léon Boitel et Aimé Vingtrinier), de 1880 à 1887, le* Lyon-Revue *(directeur Félix Desvernay)* *et la* Revue lyonnaise *(directeur François Collet), enfin, de 1886 à 1901, la* Revue du Lyonnais *reconstituée par Paul Mougin-Rusand, avec le concours de MM. A. Vachez et Léon Galle. Les membres de la Société ont inséré dans ces recueils les lectures par eux faites aux séances de cette Compagnie, la plupart non insérées dans les* Mémoires.

La Société échange ses publications avec celles des Sociétés savantes de la France et de l'étranger.

En 1809, la Société fait graver un jeton dont les coins brisés sont refaits en 1887 par A. Penin, aux frais du docteur Ernest Poncet, président.

Depuis 1861, la Société prend part au Congrès des

Sociétés savantes de Paris et des départements à la Sorbonne.

Elle a obtenu plusieurs fois des subventions et des récompenses du ministère de l'Instruction publique.

Le 7 avril 1877, la Société reçoit à la réunion générale des Sociétés savantes, à la Sorbonne, l'un des trois prix d'histoire décernés par le Comité des travaux historiques.

Le 19 décembre 1878, la Société célèbre le centième anniversaire de sa fondation, et publie un volume pour en perpétuer le souvenir.

La Société a obtenu à l'Exposition universelle de 1900, à Paris, (Groupe I, classe 3, Enseignement supérieur: Institutions scientifiques), une médaille de bronze.

Le règlement de la Société, plusieurs fois modifié, a été imprimé en 1808, 1814, 1821, 1831, 1841, 1861, 1872 et 1888. Les premiers règlements (1778-1783) ont été publiés dans le volume du centenaire, p. 196 et 201.
Le nouveau règlement, qui reproduit avec quelques changements celui de 1888, a été adopté dans la séance du 24 novembre 1897.

L'histoire de la Société a été écrite par Antoine Péricaud aîné, Antoine-Gaspard Bellin et M. Léon Charvet (*voir* Publications de la Société littéraire, *Lyon, 1861,*

in-8°, et Le centenaire de la Société littéraire, *Lyon, 1880, in-8°*).

La Société a été autorisée par décision ministérielle du 8 septembre 1843. Cette autorisation a été rappelée et renouvelée par arrêté préfectoral du 18 juillet 1888.

La Société a fait, le 22 juin 1902, à la préfecture du Rhône, la déclaration prescrite par la loi du 1er juillet 1901. Il lui en a été donné récépissé le 10 juillet 1902. — Journal Officiel, *23 juillet 1902.*

Epigraphe et devises de la Société. 1778 : Quod quisque didiscit et consuevit, faciet (*Tite Live*) ; *1782 :* Amicitiae et litteris ; *1809 :* In circulo consonet semper (*cercle littéraire*) ; *1876 :* Avant ! Avant ! lion le melhor ! (*cri de guerre des Lyonnais en 1269*).

La Société possède une bibliothèque de plus de 3.000 volumes, conservée provisoirement dans une annexe de la grande Bibliothèque de Lyon.

NOUVEAU RÈGLEMENT
DE LA
SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE
Historique et Archéologique
DE LYON

Adopté dans sa séance du 24 novembre 1897

CHAPITRE PREMIER

Composition de la Société ; droits et obligations de ses membres

ARTICLE PREMIER

La Société littéraire, historique et archéologique a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts.

Son siège est fixé dans une des salles du Palais des Arts, en conformité de l'autorisation préfectorale. Il ne pourra être changé sans l'autorisation de M. le Préfet (1).

ART. 2.

Elle se compose de soixante-dix membres titulaires, de membres émérites, de membres correspondants et

(1) Il a été transféré à la Mairie du Ve arrondissement. Ce transfert a été indiqué dans la déclaration faite à la préfecture du Rhône le 10 juillet 1902. Les séances ont lieu au siège du Secrétariat, rue de l'Hôpital, 6. — Depuis la loi du 1er juillet 1901, les statuts peuvent être modifiés et remaniés sans autorisation.

de membres d'honneur résidant à Lyon ou hors de Lyon, en nombre illimité.

Les mineurs ne pourront, à aucun titre, faire partie de la Société, sans avoir obtenu par écrit l'assentiment de leurs parents ou tuteurs qui seront responsables du paiement des cotisations.

ART. 3.

Dans les tableaux et listes de la Société, les membres sont classés comme membres d'honneur, émérites, titulaires et correspondants, selon l'ordre chronologique de leur admission dont la date est rappelée.

ART. 4.

Les membres correspondants, se trouvant accidentellement à Lyon, ont le droit d'assister aux séances de la Société et d'y faire des lectures. Ils ont voix consultative.

Toute personne étrangère à la Société peut, sur la proposition de deux membres, avec l'autorisation préalable du Président, assister à une séance de la Société, y faire une lecture et prendre la parole dans les discussions lorsqu'elle y est invitée par le Président.

ART. 5.

La Société littéraire tient deux séances par mois, sans préjudice des réunions extraordinaires qu'elle jugera utiles.

Les discussions politiques ou religieuses y sont formellement interdites. Les jeux d'argent sont également prohibés.

ART. 6.

A l'ouverture de chaque séance, les membres présents inscrivent leurs noms sur un registre spécial.

Aucune délibération ne peut être prise que par la réunion de quinze membres émérites ou titulaires au moins, et à la majorité des trois quarts des voix.

Néanmoins, si, à raison de l'insuffisance numérique des membres présents, une délibération est ajournée à la séance suivante, la décision prise à cette séance est valide, quel que soit le nombre de ceux qui y ont concouru, pourvu que chaque associé ait été convoqué, avec mention spéciale de l'ordre du jour.

Le scrutin secret est de droit, s'il est demandé par trois membres.

ART. 7.

Les choses de pure administration sont réglées par le bureau qui délibère à la majorité des voix, et qui en réfère à la Société, dans les cas graves ou extraordinaires.

ART. 8.

A la fin de chaque séance, le Président fixe l'ordre du jour de la séance suivante.

ART. 9.

Les réunions de la Société ont lieu dans un local

clos et non ouvert au public, et les sociétaires ont seuls le droit d'y assister, sous réserve de l'exception mentionnée à l'article 4.

La Société se réserve la faculté de tenir des séances publiques et de provoquer des concours avec distribution de prix.

ART. 10.

Chaque membre titulaire est soumis au paiement d'une cotisation annuelle de 24 francs, qui ne sera due par les membres admis pendant les mois de novembre et décembre, qu'à compter du 1er janvier suivant.

Tout membre titulaire qui, après l'invitation officielle de payer sa cotisation, n'aura pas rempli cette obligation dans le délai d'un mois sera réputé démissionnaire. Hors ce cas, nul membre ne sera considéré démissionnaire, s'il n'a déclaré, dans une lettre écrite au Président, son intention expresse de ne plus faire partie de la Société.

ART. 11.

Les droits de diplôme sont fixés à 10 francs pour les membres titulaires et pour les membres correspondants.

Le produit des diverses recettes de la Société est consacré à ses dépenses.

ART. 12.

Chaque membre titulaire présent à une séance de la Société, au moment de la lecture du procès-verbal, a

droit à la valeur d'un demi-jeton, en déduction de sa cotisation.

La lecture d'un travail inédit et personnel donne droit à un demi-jeton d'argent.

La compensation entre les jetons auxquels chaque membre peut avoir droit et sa contribution ne s'effectue que jusqu'à concurrence de la moitié de la cotisation annuelle, de telle sorte que, dans tous les cas, la Société reçoive de chaque membre titulaire une somme égale au montant de la moitié de sa cotisation.

Le jeton est évalué à deux francs, et n'est pas remboursable.

CHAPITRE II

Bureau de la Société

ART. 13.

Le bureau de la Société est formé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Secrétaire-adjoint, d'un Trésorier et d'un Bibliothécaire-archiviste.

ART. 14.

Les membres du bureau sont élus pour deux années consécutives, au scrutin secret, à la majorité absolue des voix, dans l'une des séances du mois de décembre.

Le Président et le Vice-Président ne peuvent être

réélus immédiatement aux mêmes fonctions; les Secrétaires, le Trésorier et le Bibliothécaire-archiviste sont indéfiniment rééligibles.

Tous les membres du bureau devront être majeurs et jouir de leurs droits civils et politiques.

ART. 15.

Le Président et le Sécrétaire ont droit d'assister aux séances des commissions de la Société; ils y ont voix délibérative.

ART. 16.

Le Président représente la Société dans toutes les circonstances; il porte la parole, soit dans les réunions, soit au dehors; il maintient l'ordre dans les séances; il veille à l'observation du réglement; il donne ou retire la parole, soit dans les discussions, soit dans les lectures; il propose les sujets des délibérations, dirige les discussions, met les questions aux voix, proclame le résultat des suffrages; en cas de partage, sa voix est prépondérante. Il nomme les commissions autres que celle de publication ou qui auraient pour objet de proposer des modifications au réglement; il peut, toutes les fois qu'il le juge convenable, convoquer d'office les membres du Bureau ou les réunions extraordinaires de la Société; il signe les procés-verbaux, ordonne les dépenses, approuve tout ce que la Commission de publication destine à l'impression.

En cas d'absence du Président, ses fonctions sont remplies par le Vice-Président, et, à défaut de celui-ci, par le plus ancien des membres présents.

ART. 17.

Le Secrétaire fait les convocations pour les séances ordinaires ; il rédige et signe les procès-verbaux des séances ; il tient la correspondance et donne connaissance des délibérations de la Société aux personnes qu'elles concernent ; il réunit les tributs offerts. En son absence, il est remplacé par le Secrétaire-adjoint, et, à défaut de celui-ci par le plus jeune des membres présents à la séance.

ART. 18.

Le Trésorier perçoit les sommes attribuées à la Société ; il acquitte les dépenses sur les mandats ordonnancés par le Président ; il rend ses comptes à la Société dans une des séances du mois de décembre.

ART. 19.

Le Bibliothécaire-archiviste conserve les manuscrits et les livres appartenant à la Société.

La Société s'interdit tout achat de livres et toute souscription à des ouvrages, journaux ou recueils périodiques.

CHAPITRE III

Mode d'admission dans la Société

ART. 20.

Tout aspirant au titre de membre de la Société est tenu d'en faire la demande par écrit, et de l'accompagner de l'envoi d'une production manuscrite ou imprimée. Les titres du candidat sont soumis à l'examen d'une Commission de trois membres, qui en rend compte à la Société. Sur ce rapport, il peut être procédé immédiatement au scrutin.

L'élection aura lieu à la majorité des trois quarts des voix, sans que le nombre des votants puisse être moindre de quinze.

Si la majorité n'est pas acquise, la candidat peut se représenter trois mois après.

ART. 21.

Il n'est jamais procédé au vote pour l'élection d'un membre dans une séance où le candidat est présent.

Les formalités ci-dessus prescrites ne sont pas applicables à l'élection des membres d'honneur, des membres correspondants et de ceux qui auraient appartenu à la Société comme membres titulaires.

Tout membre correspondant qui, pendant cinq ans, n'aura fait aucune communication à la Société pourra être réputé démissionnaire.

ART. 22.

Nul ne peut devenir membre émérite s'il n'est resté membre titulaire pendant vingt années au moins, et s'il n'en fait la demande.

Les membres émérites ont les mêmes droits que les membres titulaires, mais ils sont dispensés de la contribution annuelle.

CHAPITRE IV

Publications de la Société

ART. 23.

La Société littéraire publiera, sous le titre de *Mémoires* les procès-verbaux de ses séances, les travaux les plus importants de ses membres d'honneur, titulaires, émérites ou correspondants et des articles nécrologiques sur les membres d'honneur, émérites ou titulaires.

Elle se réserve la faculté de publier, sous son patronage, les travaux de personnes étrangères à la Société, de même que les documents inédits sur l'histoire de Lyon.

ART. 24.

Aucun travail ne sera imprimé avant la remise du manuscrit, entier et terminé, au Comité de publication.

L'auteur pourra surveiller lui-même l'impression de

son travail, et, dans ce cas, les frais de remaniements seront à sa charge, ainsi que ceux des tirages à part.

ART. 25.

Aucun membre ne pourra publier un mémoire, un rapport, un ouvrage quelconque concernant la Société, qu'après l'avis favorable du Comité de publication.

ART. 26.

Le Comité de publication sera composé de huit membres, savoir.

Deux membres de droit : le Président et le Secrétaire.

Six membres nommés par la Société, au scrutin secret, à la majorité des deux tiers des membres présents au premier tour. La majorité absolue suffira au deuxième tour.

Le Comité sera renouvelé intégralement en même temps que le Bureau. Néanmoins, le Comité sortant restera chargé de la publication du volume sous presse. Les membres sortants sont rééligibles.

ART. 27.

Le Comité ne pourra délibérer sans la présence de cinq membres au moins. Les votes seront donnés au scrutin secret, à la majorité absolue. En cas de partage, l'avis du Président sera prépondérant. Il sera dressé procès-verbal des délibérations du Comité de publication.

Le Comité de publication sera souverain dans ses décisions.

ART. 28.

Le présent règlement ne pourra être modifié que sur la proposition signée de dix membres titulaires, et après la mise à l'ordre du jour, adressée à chaque membre, des changements proposés.

Il sera procédé, pour le surplus, conformément à l'article 6, le Bureau restant chargé d'obtenir l'autorisation préfectorale.

ART. 29.

En cas de dissolution de la Société, laquelle devra être votée à bulletins secrets et à la majorité des trois quarts des voix, les fonds en caisse seront employés au paiement des dettes et le surplus, livres, matériel, etc., sera affecté à une institution d'utilité publique dans l'ordre littéraire ou scientifique, au choix de la Société.

Délibéré à Lyon, au Palais des Arts, dans la séance du mercredi, vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Le Président,
FÉLIX DESVERNAY.

Le Vice-Président,
ERNEST RICHARD.

Le Secrétaire,
LÉON MAYET.

Vu et approuvé,
Pour le Préfet du Rhône et par délégation,
MARTY.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ (1)

Archives de la Société littéraire de Lyon. 1er numéro. — Lyon, Guilbert et Dorier, éditeurs [impr. Louis Perrin], 1847, in-8o, VIII et 92 p.

Publications de la Société littéraire de Lyon. Premier volume, 1858-1860. — Lyon, impr. Aimé Vingtrinier [et impr. Mougin-Rusand], 1861, in-8o formé de quatre plaquettes ainsi paginées : 1-70, 73-206, 1-63, 1-40.

I. — **Mémoires de la Société littéraire de Lyon.** Année académique 1860-1861. — Lyon, imp. Aimé Vingtrinier, 1862 in-8o, VIII et 291 p.

II. — **Mémoires de la Société littéraire de Lyon.** Année académique 1861-1862. — Lyon, impr. Aimé Vingtrinier, 1863, in-8o, 340 p.

III. — **Mémoires de la Société littéraire de Lyon.** 1865. — Lyon, impr. Aimé Vingtrinier, 1866, in-8°, LXVII et 160 p.

IV. — **Mémoires de la Société littéraire de Lyon.** Littérature, histoire, archéologie. Année 1866. — Lyon, imp. Aimé Vingtrinier, 1867, in-8°, XLVII et 338 p.

(1) La bibliographie raisonnée et détaillée des travaux de la Société établie par les soins de M. Félix Desvernay, a été insérée dans le précédent volume, paru en 1898 ; nous y renvoyons le lecteur. On trouvera ci-dessous la liste des volumes de *Mémoires*.

V. — **Mémoires de la Société littéraire de Lyon**. Littérarature, histoire, archéologie. Année 1867. — Lyon, imp. Aimé Vingtrinier, 1868, in-8°, XLII et 322 p.

VI. — **Mémoires de la Société littéraire de Lyon**. Littérarature, histoire, archéologie. Année 1868. — Lyon, Aimé Vingtrinier, 1869, in-8°, LXX et 160 p.

VII. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et Archéologique de Lyon**. Année 1869. — Lyon, Aimé Vingtrinier, 1870, in-8°, LVI et 302 p.

VIII. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon**. Années 1870-1871. — Lyon, impr. Aimé Vingtrinier, 1872, in-8°, LXVIII et 236 p.

IX. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon**. Années 1872-1873. — Lyon, impr. Aimé Vingtrinier, 1874, in-8°, LXXX et 336 p.

X. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon**. Années 1874-1875. — Lyon. Auguste Brun, libraire de la Société [impr. Aimé Vingtrinier], 1876, in-8°, LXXXVI et 352 p.

XI. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon**. Année 1876. — Lyon, Auguste Brun, libraire de la Société [imp. Mougin-Rusand], 1877, in-8°. XLIX et 520 p.

XII. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon**. Années 1877 et 1878. — Lyon, Aug. Brun, libraire de la Société [impr. Mougin-Rusand], 1879, in-8°, LX et 517 p.

XIII. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon**. Années 1879, 1880 et 1881. —

Lyon, Aug. Brun, libraire de la Société [imp. Mougin-Rusand], 1882, in-8°, LXXXIV et 274 p.

XIV. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.** Années 1882, 1883, 1884 et 1885. — Lyon, Aug. Brun, libraire de la Société [imp. Mougin-Rusand et imp. Vitte et Perrussel], 1886, in-8°, LXXX et 499 p.

XV. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.** Années 1886-1890. — Lyon, Aug. Brun, libraire de la Société [imp. Mougin-Rusand], 1891, in-8°, LXXVII et 37 p.

XVI. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.** Années 1891-1895. — Lyon Aug. Brun, libraire de la Société [imp. Mougin-Rusand], 1896, in-8°, XC et 63 p.

XVII. — **Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.** Années 1896-1897. — Lyon Aug. Brun, libraire de la Société [impr. Mougin-Rusand, Waltener et Cie, successeurs], 1898, in-8°, 356 p.

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis 1807 jusqu'en 1903.

Louis-Victor-Frédéric AMARD, 1807-1808.
Louis-François-Marie MENOUX, 1809-1810.
Jean-François VITET, 1810-1811.
Louis-Victor-Frédéric AMARD, 1811-1812.
Jacques-Ravier DU MAGNY, 1812-1813.
Louis-Victor-Frédéric AMARD, 1813-1818.
Joseph-Jean ACHER fils, 1818-1819.
Louis-Victor-Frédéric AMARD, 1819-1820.
François-Nicolas COCHARD, 1820-1821.
Jean-Marie ACHARD-JAMES, 1821-1822.
Alexis JANSON l'aîné, dit LE BLEU, 1822-1823.
Jean-Marie PICHARD, 1823-1824.
Claude BREGHOT DU LUT, 1824-1825.
Louis-François TROLLIET, 1825-1826.
Justinien-François-Paul RIEUSSEC fils, 1826-1827.
Jean-Louis-Antoine COSTE aîné, 1827-1828.
Antoine PÉRICAUD aîné, 1828-1829.
Antoine CHAPEAU, 1829-1830.
Jean-François PASSET, 1830-1832.
Antoine PÉRICAUD aîné, 1832-1833.
Claude BREGHOT DU LUT, 1833-1834.
Jean-Marie ACHARD-JAMES, 1834-1835.
Antoine PÉRICAUD aîné, 1835-1836.
François-Marie-Fleury DURIEU, 1836-1837.

Louis-Philibert-Auguste GAUTHIER, 1837-1838.
Claude BREGHOT DU LUT, 1838-1839.
Jean-Baptiste-François-Marie DE MONTHEROT, 1839-1840.
Antoine PÉRICAUD aîné, 1840-1841.
Jean-Baptiste-François-Marie DE MONTHEROT, 1841-1842.
Jean-Charles DE GRÉGORI, 1842-1843.
Antoine PÉRICAUD aîné, 1843-1844.
Jean-Charles DE GRÉGORI, 1844-1845.
Antoine-Jean-Baptiste d'AIGUEPERSE, 1845-1846.
Jean-Charles DE GRÉGORI, 1846-1847.
Louis-François-Marie MENOUX, 1847-1848.
Jean-Charles DE GRÉGORI, 1848-1849.
Louis-François-Marie MENOUX, 1849-1850.
Jean-Charles DE GRÉGORI, 1851-1852.
Antoine-Jean-Baptiste d'AIGUEPERSE, 1852-1853.
Louis-François CHASTEL, 1853-1854.
Antoine-Jean-Baptiste D'AIGUEPERSE, 1854-1856.
Louis-François CHASTEL, 1856-1857.
Antoine PÉRICAUD aîné, 1857-1858.
Jean-Pierre-Marie-Edouard SERVAN DE SUGNY, 1858-1859.
Antoine PÉRICAUD aîné, 1859-1860.
Le marquis DE BAUSSET-ROQUEFORT, 1860-1861.
Louis-Charles-Henry-Robert-Dieudonné M'ROE, 1861-1862.
Henri HIGNARD, 1862-1863.
Jean-Antoine SOCQUET, 1863-1864.
Pierre-Marie-Alexandre DE LAGREVOL, 1864-1865.
Charles-Jules DUFAY, 1865-1866.
Henri HIGNARD, 1866-1867.
Paul SAINT-OLIVE, 1867-1868.
Claude-Emile PERRET DE LA MENUE, 1868-1869.
Antoine VACHEZ, 1870-1871.
Honoré PALLIAS, 1872.

Aimé VINGTRINIER, 1873.
Edmond DE PIELLAT, 1874.
Léopold NIEPCE, 1875.
Emile GUIMET, 1876.
Edouard FLOUEST, 1877.
Léon CHARVET, 1878.
Gaspard GEORGE, 1879.
Le baron RAVERAT, 1880.
Raoul DE CAZENOVE, 1881.
Etienne BEAUVERIE, 1882.
Auguste VETTARD, 1883.
Salomon DE LA CHAPELLE, 1884.
Le comte de CHARPIN-FEUGEROLLES, 1885.
Auguste BLETON, 1886.
Paul DISSARD, 1887.
Ernest PONCET, 1888 et 1889.
COINT-BAVAROT, 1890.
Alexandre POIDEBARD, 1890 et 1891.
Francisque BRÉGHOT DU LUT, 1892 et 1893.
Ernest CUAZ, 1894 et 1895.
Félix DESVERNAY, 1896 et 1897.
Ernest RICHARD, 1898 et 1899.
Félix DESVERNAY, 1900 et 1901.
Léon GALLE, 1902 et 1903.

SOCIÉTÉ

LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE LYON

BUREAU

1898 et 1899

Président	MM.	RICHARD (Ernest).
Vice-Président....		DESVERNAY (Félix).
Secrétaire		MAYET (Léon).
Secrétaire-adjoint..		GRAND (Antoine).
Trésorier		BERGER (Joseph).
Archiviste.......		VACHEZ (Antoine).

1900 et 1901

Président	MM.	DESVERNAY (Félix).
Vice-Président....		GALLE (Léon).
Secrétaire		MAYET (Léon).
Secrétaire-adjoint..		GRAND (Antoine).
Trésorier		BERGER (Joseph).
Archiviste.......		VACHEZ (Antoine).

1902 et 1903

Président	MM. GALLE (Léon).
Vice-Président....	SALLÈS (Antoine).
Secrétaire	MAYET (Léon).
Secrétaire-adjoint..	GRAND (Antoine).
Trésorier	BERGER (Joseph).
Archiviste.......	VACHEZ (Antoine).
Archiviste-adjoint.	RICHARD (Paul).

Comité de publication

1898-1903

MM.	MM.
Félix DESVERNAY.	Auguste BLETON.
Léon MAYET.	Léon GALLE.
Ernest CUAZ.	Alexandre POIDEBARD.
Antoine VACHEZ.	

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

1898 — 1903

Membres d'Honneur [1]

MM.

Le cardinal Coullié, archevêque de Lyon et de Vienne, primat des Gaules, avenue de l'Archevêché, Lyon, (Palais archiépiscopal).

Le général de division Zédé, ancien gouverneur militaire de Lyon.

Puyroche-Wagner (Alexandre), président du Consistoire de l'Église Réformée, cours Morand, 27, Lyon.

Sully-Prudhomme, membre de l'Académie française, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 82, Paris.

(1) Ordre chronologique de l'admission.

MM.

Costa de Beauregard (marquis de), membre de l'Académie française, rue de Bourgogne, 44, Paris.

Le général Richard (Fleury).

Coppée (François), membre de l'Académie française, rue Oudinot, 12, Paris.

Le cardinal Perraud, évêque d'Autun, premier suffragant de Lyon, membre de l'Académie française, à Autun (Saône-et-Loire).

Le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, à Reims (Marne).

Membres Émérites (1)

MM.

1859-1879 Millaud (Edouard), avocat, sénateur, à Paris avenue Kléber, 78, et à Saint-Genis-Laval (Rhône).

1863-1883 George (Gaspard), ✿ I., architecte, cours Gambetta, 27.

1869-1893 Cazenove (Raoul de), membre de l'Académie de Lyon, rue de Bourgogne, 71.

1864-1897 Charvet (Léon), ✿ I., inspecteur de l'enseignement des Arts du dessin et des Musées au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, boulevard Pasteur, 56, Paris.

1860-1899 Dubreuil (François-Auguste) ✠, docteur en droit, avocat, ancien bâtonnier, membre de l'Académie de Lyon, rue du Peyrat, 5.

1864-1901 Vachez (Antoine), ✿, docteur en droit, avocat, ancien bâtonnier, membre de l'Académie de Lyon, place Saint-Jean, 2.

1881-1902 Bleton (Auguste) ✠, ✿ I., membre de l'Académie de Lyon, quai de l'Archevêché, 14.

Président honoraire : M. Félix Desvernay.

(1) La première date est celle de l'admission comme membre titulaire, et la seconde celle de la nomination comme membre émérite.

Membres Titulaires

MM.

1865 Guimet (Emile), ✻ O., ✿ I., membre de l'Académie de Lyon, place de la Miséricorde, 1.

1869 Cuaz (Ernest), ✿, ✻ C., conseiller honoraire à la Cour d'appel de Lyon, place Carnot, 14.

1877 Desvernay (Félix), ✿ I., administrateur de la Grande Bibliothèque de la Ville, membre de l'Académie de Lyon, rue de l'Ancienne-Préfecture, n° 10.

1882 Poncet (Ernest), ✿, docteur en médecine, avenue de Noailles, 61.

1884 Richard (Ernest), ✻, docteur en droit, professeur à la Faculté catholique de droit, quai de la Charité, 40.

1887 Galle (Léon), ✿ I., ✻., correspondant du Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements près le ministère de l'Instruction publique, quai de la Pêcherie, 1.

Poidebard (Alexandre), ✻, docteur en droit, avocat, professeur à la Faculté catholique de droit, rue Gasparin, 20.

1888 Vanel (l'abbé), chanoine de Smyrne, curé de la Demi-Lune (Rhône).

MM.

1890 Mayet (Léon), ❀, *, rédacteur en chef du *Passe-Temps*, de Lyon, place Morand, 17.

1891 Pariset (Ernest), docteur en droit, notaire, rue de la République, 28.

1892 Grand (Antoine), Grande-Rue de la Croix-Rousse, 91.

Bourgeot (Joseph), *, sculpteur, rue Sala, 21; atelier, rue Duquesne, 40.

1893 Millevoye (Jacques), avocat, quai de l'Est, 14.

1894 Sallès (Antoine), ✠, *, avocat à la Cour d'appel, place Bellecour, 30.

Borel (Stéphane), négociant en soieries, cours Morand, 12.

Lentillon (Jean-Marie), employé d'agent de change, quai de l'Hôpital, 9.

1896 Martin (l'abbé Jean-Baptiste), ❀, correspondant du ministère de l'Instruction publique, place de Fourvière, 3.

Berger (Joseph), ❀, * C, notaire, rue Puits-Gaillot, 1.

Artaud (Jean), ✠ C, *, docteur en médecine, consul de Grèce, rue Boissac, 9.

Richard (Maurice), boulevard de la Croix-Rousse, 1.

Giriat (Jules), ❀, *, dit Tairig, chef de la comptabilité de la Caisse d'épargne, cours Lafayette 135.

MM.

1897 Gabut (Frédéric), ✿, chef du contentieux de la Compagnie des Eaux, rue Grôlée, 5.

Garnier (Gustave), dit Girrane, artiste peintre, dessinateur au *Progrès Illustré*, cours Lafayette, 9.

Casati-Brochier (Sylvestre), publiciste, rédacteur au *Salut Public*, rue du Peyrat, 1.

Tricou (Georges), principal clerc de notaire, montée des Génovéfains, 9.

Vingtrinier (Emmanuel), ✿, directeur et rédacteur en chef de l'*Express*, rue de la République, 65.

Benoit d'Entrevaux (Florentin), artiste dessinateur, rue Auguste-Comte, 5.

Richard (Paul), chemin de Francheville, 10.

Vindry (Fleury), à Francheville (Rhône).

Bauron (Mgr), protonotaire apostolique, curé de Saint-Eucher, rue de Dijon, 30.

Beyssac (Jean), * C, quai de l'Archevêché, 15.

Borin-Fournet (Joseph), avocat à la Cour d'appel, rue du Peyrat, 1.

1898 Rodet (Henri), avenue de Saxe, 86.

Godart (Justin), ✿, avocat à la Cour d'appel, rue d'Algérie, 1.

Morel de Voleine (Irénée), château de Lucardière, Cogny (Rhône).

MM.

1898 Sirech (l'abbé), vicaire à Saint-Pothin, avenue de Saxe, 98.

Vingtrinier (Joseph), rédacteur à l'*Express*, rue des Remparts-d'Ainay, 30.

1899 Saint-Victor (Pierre de), *, chemin de Francheville, 60.

1900 Buche (Joseph), ✪, professeur agrégé au Lycée de Saint-Rambert, rue Montbernard, 6.

Rousset (abbé), directeur de l'Asile Saint-Léonard, à Couzon (Rhône).

1901 Vial (Eugène), avocat à la Cour d'appel, quai de la Charité, 29.

Poussineau, ✻, ancien capitaine de cavalerie, rue Victor-Hugo, 5.

1902 Charléty (S.), ✪, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, quai de la Guillotière, 4.

Longevialle (L. de), avocat à la Cour d'appel, rue Sala, 4.

Latreille (C.), docteur ès-lettres, professeur agrégé au Lycée Ampère, place Morand, 6.

Chabert (Henry), professeur au Conservatoire, rue Sainte-Hélène, 29.

1903 Baux (Emile), place Bellecour, 26.

Birot, docteur en médecine, rue Victor-Hugo, 59.

Combes (Louis de), avocat à la Cour d'appel, rue Victor-Hugo, 16.

Membres Correspondants

MM.

1850 Guillebeau (Francisque), au Plantay (Ain).

1852 Macario (Maurice), docteur en médecine, chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, à Nice (Alpes-Maritimes).

Arcelin (Adrien), archiviste-paléographe, à Mâcon (Saône-et-Loire).

De Lubac (Jules), ancien sous-préfet, à Vernoux (Ardèche).

Brun-Durand (J.), membre de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Crest.

Missol (L.), docteur en médecine, à Villefranche (Rhône).

1872 Souchier (Mlle Adèle).

1875 Lacroix (A.), ✻, archiviste du département de la Drôme, à Valence.

Delastre (Philippe), docteur en médecine, à Ceyzérieux (Ain).

1879 Lachenal, receveur des finances, en retraite, à Brioude (Haute-Loire).

1880 Blanchard (Claudius), docteur en droit, greffier en chef de la Cour d'appel, à Chambéry (Savoie).

MM.

1881 CHEVALIER (l'abbé Ulysse), ✻, correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).

1883 BOY (Charles), à Saint-Etienne (Loire).

1886 MILLOUÉ (Léon de), I., directeur du musée Guimet, à Paris.

1887 PHILIPON (Edouard), ancien député de l'Ain, à Paris.

1888 BOVET (Alfred), à Valentigney (Doubs).

LEFEBVRE (Gustave), bibliothécaire de la ville de Saint-Chamond (Loire).

RELAVE (l'abbé Maxime), curé de Sury-le-Comtal (Loire).

1892 LAVENIR (l'abbé Xavier), curé à la Tour-de-Salvagny (Rhône).

1896 ROCHETTE (l'abbé Auguste), directeur de l'Institution Saint-Joseph, à Roanne.

1896 VAESEN (Joseph), ancien archiviste de la ville de Lyon, rue Git-le-Cœur, 6, Paris.

GERIN (Gabriel), château des Crozes, par Thoissey (Ain).

1897 MAISONNEUVE (Le Chanoine), professeur à l'Institut catholique, à Toulouse.

TYPALDO BASSIA, ✻ C., ✻, député au parlement Hellénique, ancien président du Parnasse d'Athènes, docteur en droit, avocat à Athènes.

MM.

1897 Achard-James (René), rédacteur du *Nouvelliste de Lyon*, rue Feydeau, 26, à Paris.

Prajoux (l'abbé J.), aumônier, usine Descours, à Saint-Paul-en-Cornillon, par Unieux (Loire).

Mugnier (François), conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, et membre de l'Académie de Savoie.

1898 Sisley (Mlle Jeanne) ✿, cours Morand, 45.

1899 Grillet (Marius), professeur, boulevard de la Croix-Rousse, 110.

1901 Pallarès-Arteta, ✠ O., ✱ G. C., ✠, ✱, ancien ministre des affaires étrangères de la République de l'Equateur, membre de l'Académie royale d'Espagne.

1902 Ramo O' Callaghan, professeur à l'Université de Tortose (Espagne).

Brossette (Jean), rue Tête-d'Or, 34.

1903 Martin (l'abbé Camille), dit Siestrzencewiez, avenue Sadi-Carnot, Crest (Drôme).

Sociétés Correspondantes

Société d'émulation, agriculture, sciences, lettres et arts, de l'Ain.
Société littéraire, historique et archéologique du départemeut de l'Ain.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société académique des sciences, arts et belles-lettres de Saint-Quentin.
Société historique algérienne.
Académie d'Hippone, à Bône.
Société d'émulation du département de l'Allier.
Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes.
Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Société des arts et sciences de Carcassonne.
Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.
Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle.
Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.
Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, à Saintes.
Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
Société linnéenne de la Charente-Inférieure, à Saint-Jean-d'Angély.
Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

Société historique, littéraire, artistique et scientifique du département du Cher, à Bourges.
Société archéologique de Constantine.
Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brives.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Dijon.
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.
Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
Société académique de Brest.
Académie du Gard, à Nîmes.
Société scientifique et littéraire d'Alais.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
Académie des jeux floraux, à Toulouse.
Société archéologique de la Gironde, à Bordeaux.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Béziers.
Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
Société française d'archéologie.
Académie delphinale à Grenoble.
Société de statistique des sciences naturelles et arts industriels du département de l'Isère, à Grenoble.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier.
Société historique et archéologique de la Diana, à Montbrison.
Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.
Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.
Société académique de Nantes.
Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.
Société des études littéraires, scientifiques et historiques du Lot, à Cahors.

Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
Société académique de Cherbourg.
Académie nationale de Reims.
Société des sciences et arts de Vitry-le-François.
Société historique et archéologique de Langres.
Société philotechnique de Pont-à-Mousson.
Académie de Stanislas, à Nancy.
Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, à Nancy.
Société philomathique de Verdun.
Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
Société nivernaise des sciences, lettres et arts, à Nevers.
Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.
Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.
Société historique de Compiègne.
Académie d'Arras.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
Société des sciences, belles-lettres et arts de Pau.
Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, à Vesoul.
Académie de Mâcon.
Société éduenne, à Autun.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société historique et archéologique du Maine, au Mans.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers.
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Saint-Jean-de-Maurienne.
Société florimontane, à Annecy.
Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
Société philotechnique, à Paris.
Société des antiquaires de France, a Paris.

Société d'émulation du commerce et d'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société havraise d'études diverses, au Hâvre.
Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société d'émulation d'Abbeville.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Société des sciences, belles-lettres et arts, à Toulon.
Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.
Académie de Vaucluse, à Avignon.
Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse).
Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société archéologique de Sens.
Société d'études, à Avallon.

Sociétés Étrangères

Académie de Metz.
Société d'histoire et d'archéologie, à Genève
Institut national genevois.
Academia dei Lincei, à Rome.
Académie royale des belles-lettres, histoire et archéologie de Stochkolm (Suède).
Le Parnasse d'Athènes.

Comptes Rendus des Séances

Par L. MAYET et A. GRAND

ANNÉE 1898

Séance du 12 janvier 1898

Présidence de M. Ernest Richard

La Société charge le secrétaire de répondre à la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais qu'elle s'associe à la célébration du 50e anniversaire de sa fondation fixé au 23 janvier 1898.

M. l'abbé Bauron fait don à la Société du *Panégyrique de Saint-Eucher*, par M. l'abbé J. B. Vanel.

M. Lentillon donne lecture de trois sonnets : *La Bonté, Sainte Fille, Un Mécène.*

M. Emmanuel Vingtrinier lit un fragment de son ouvrage en cours de publication : *La Vie Lyonnaise : Lyon à table.*

Séance du 26 janvier 1898

Présidence de M. E. Richard, président

Sur une demande de M. Bleton, M. Desvernay fait part des dispositions prises en vue de la prochaine publication d'un volume de *Mémoires*.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Justin Godart demandant son admission dans la Société.

Une commission formée de MM. l'abbé Martin, Desvernay, Bleton rapporteur, est chargée de l'examen de cette candidature.

M. l'abbé Prajoux, aumônier à Saint Paul-en-Cornillon, (Loire) est inscrit sur sa demande au titre de Membre correspondant.

M. le président informe la Compagnie que son banquet annuel est fixé au mercredi 16 février. MM. Poidebard, Léon Mayet et Joseph Berger sont désignés pour en préparer l'organisation.

Communication est donnée d'une lettre-circulaire annonçant la réunion à la Haye, au mois de septembre, d'un *Congrès International d'Histoire*, et invitant à y prendre part les diverses sociétés savantes.

Au nom de M. Maurice Richard empêché, M. Desvernay présente un rapport, ensuite duquel M. Henri Rodet est proclamé membre titulaire.

M. Tricou lit une étude historique ayant pour titre : *Les Musiciens lyonnais et le Roi des violons*.

En 1321 des ménétriers et jongleurs de Paris s'érigent en corporation et élisent un *Roi des violons* ou des *ménestrels*. Ce *Roi* en vint peu à peu à exercer dans tout le royaume une véritable souveraineté sur les musiciens, il était représenté par un lieutenant dans chaque ville importante.

Bientôt, lassés de cette gênante tutelle, les musiciens tentèrent des efforts toujours plus nombreux pour s'en affranchir. En 1773 le titre de *Roi des violons* ne comportant plus aucune prérogative fut abandonné.

Le premier épisode de la lutte entre le corps des musi-

ciens lyonnais et leur puissant dominateur, se produisit dans les premières années du XVI[e] siècle. La Sénéchaussée et le parlement donnèrent gain de cause aux plaignants.

Plus tard, le Consulat fit consacrer l'indépendance des musiciens de Lyon vis-à-vis du lieutenant du *Roi des violons* établi dans cette ville. Ceux d'entre eux qu'assistait l'Aumône Générale, purent désormais jouer sans entraves, de leurs instruments dans les rues, pour y gagner un supplément de ressources.

Séance du 9 février 1898

Présidence de M. Ernest RICHARD

M. Breghot du Lut envoie sa démission pour raisons de santé ; il est décidé qu'une délégation se rendra auprès de lui pour le faire revenir sur cette décision.

M. Henri Rodet élu à la séance précédente est présenté à la Société.

A la demande des organisateurs du Congrès qui doit se tenir à la Haye, il sera répondu qu'on peut compter sur la présence de plusieurs membres.

M. Bleton donne lecture du rapport sur la candidature de M. Godart, avocat, rue Bugeaud, 24. A la suite de ce rapport, il est procédé au vote. M. Godart est proclamé membre de la Société littéraire.

M. le Président félicite M. J. Berger récemment nommé officier d'Académie.

La réunion de ce jour ayant été convoquée en Assemblée générale, M. le Président donne lecture d'un projet de demande en reconnaissance d'utilité publique au profit de la Société.

Il fait un rapport comprenant l'exposé des origines et du développement de la Société à l'appui de la requête. M. le Trésorier donne lecture des comptes des trois dernières années du budget de l'année courante et de l'état de l'actif et du passif de la Société.

L'Assemblée générale après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la demande formée par la Société en reconnaissance d'utilité publique. Elle procède, article par article, au vote des nouveaux statuts conformes aux dernières instructions reçues en 1897 et les approuve dans leur ensemble par un vote général.

Elle nomme MM. Richard, président, et Desvernay, vice-président et leur délègue tout leur pouvoir pour transmettre la demande à qui de droit et pour consentir à toutes modifications qui pourraient être demandées par le gouvernement relativement aux nouveaux statuts.

Elle procède enfin à la constitution de son Conseil d'admnistration conformément à l'article 7 des statuts. Ledit Conseil sera composé de six membres du Bureau : MM. Ernest Richard, F. Desvernay, Léon Mayet, Joseph Berger, A. Grand, A. Vachez auquels seront adjoints MM. E. Cuaz, Gabut, Galle, Bleton, Dr Artaud, Emmanuel Vingtrinier, en tout 12 membres.

Séance du banquet du 16 février 1898

A la soirée qui a eu lieu à l'issue du banquet, les lectures suivantes ont été faites :

M. de Cazenove : plusieurs parodies de Victor Hugo.

M. L. Mayet : *Les Toutous de qualité.*

M. E. Berlot : *Les Bric à Brac.*

M. Aimé Vingtrinier fait connaître un livret d'opéra écrit par lui et mis en musique en 1870-71, titre *Anne de Geirnstein* ou *La Prophétie*, opéra en 5 actes.

M. le Président fait des propositions pour la composition des membres d'honneur de la Société. Le gouverneur militaire, M. le Préfet, Monseigneur l'Archevêque, le Maire, le Recteur de l'Université, le premier Président, les deux Secrétaires généraux, M. Caillemer, Debaune, etc., pour l'ordre de préséance se conformer au décret de Messidor.

Séance du 2 mars 1898

Présidence de M. Ernest RICHARD

M. le Président annonce qu'ensuite de la démarche faite auprès de M. Breghot du Lut, celui-ci maintient sa démission. Il donne ensuite lecture d'une lettre de son frère, M. le général Richard, remerciant la Société de l'avoir inscrit au nombre de ses membres d'honneur.

M. l'abbé Martin présente une brochure contenant l'inventaire méthodique des manuscrits conservés dans les bibliothèques privées de la région lyonnaise, brochure dont il est l'auteur.

M. Joseph Berger lit deux de ses poésies : L'*Automne* et le *Moulin de Grand'Mère*.

M. A. Poidebard lit un travail sur les inscriptions trouvées à Trion, en 1885.

M. A. Bleton fait don aux membres de la Société d'un opuscule : *Histoire d'une couronne*, épisode d'un séjour de Rachel à Lyon.

Séance du 16 mars 1898

Présidence de M. Ernest RICHARD

M. le Président expose que le dernier volume des *Mémoires* de la Société n'a pas été envoyé à l'Académie Royale de Stokholm qui le réclame ; il lui sera envoyé.

Monseigneur l'Archevêque de Lyon a accepté d'être membre d'honneur de la Société.

Une visite sera faite à M. le général Zédé, gouverneur de Lyon.

M. le pasteur Puyroche, président du Consistoire de l'Eglise Réformée de Lyon, a déclaré par une lettre adressée au Président accepter le titre de membre d'honneur.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Alexandre Poidebard lit la suite de son travail sur les inscriptions trouvées à Trion, en 1885.

M. A. Vingtrinier donne une description du Vitrail de Tarare.

M. Léon Mayet lit un article sur la chanson classique.

M. Godart lit un article sur l'ouvrier en soie.

Séance du 6 avril 1898

Présidence de M. Ernest RICHARD

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le marquis Costa de Beauregard acceptant d'être membre d'honneur de la Société.

M. le général Zédé fait savoir qu'il accepte le même titre

sous la condition d'être approuvé par M. le Ministre de la guerre.

Une lettre de M. le sénateur Edouard Millaud relative à la demande faite par la Société est portée à la connaissance de la réunion par M. Ernest Richard qui fait également connaître une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique demandant l'envoi de vingt exemplaires des statuts de la Société.

M. Godart lit la fin de son travail sur l'ouvrier en soie.

M. A. Bleton donne lecture d'un article ayant pour titre : *Un précurseur lyonnais du système métrique.*

Sur la demande de MM. Léon Mayet et J. Bourgeot relative à une Commission dite du *Vieux-Lyon* qui est en formation, la Société Littéraire confie à son président le soin de se tenir au courant de ce projet. L'entrée de quelques membres de la Société Littéraire, Historique et Archéologique paraissant toute indiqué dans cette Commission s'il y est donné suite.

Séance du 27 avril 1898

Présidence de M. Ernest RICHARD, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté avec indication de M. le Président qu'il a adressé au Ministère de l'Instruction publique les vingt exemplaires des statuts de la Société, exigés pour la déclaration d'utilité publique.

M. le Président félicite M. l'abbé Martin de la distinction qui vient de lui être conférée par sa nomination au titre d'officier d'Académie.

M. le Président remercie, pour hommage de leurs ouvrages à la Compagnie :

M. Bleton. *Un précurseur Lyonnais du système métrique : Gabriel Mouton, prêtre perpétuel de St-Paul en 1670.*

M. l'abbé Martin. Divers opuscules traitant de bibliographie Lyonnaise.

M. l'abbé Pourrat. *Lettre des Eglises de Vienne et de Lyon sur la persécution en l'an 177.*

M. A. Sallès. *Voyage au pays des Fiords.* Un vol. Paris, Plon, 1898.

M. Gabut communique une note archéologique sur une localité du département de l'Aube, son pays natal. Des sondages y ont révélé la présence de débris que l'orateur, après une longue étude, attribue à l'époque gallo-romaine contrairement à l'opinion des écrivains locaux qui y ont vu des vestiges d'un monument féodal.

Cette antiquité serait encore corroborée par la légende des fées attachée à ces lieux, et rappelée par les dénominations encore existantes de *Grands-Branles, Chemin des fées*, etc...

Sous le titre de *Fraudes et mystifications en Archéologie et Histoire*, M. l'abbé Martin cite quelques exemples typiques de tromperies sciemment exercées à l'endroit de prétendues antiquités fabriquées de toutes pièces par des industriels sans scrupule, dans l'espoir d'un lucre facile. Des conservateurs officiels de grandes collections aussi bien que de simples amateurs trop confiants ont été parfois les victimes de ces procédés malhonnêtes.

M. Borin-Fournet donne lecture des premières pages d'un *Récit de voyage en Tunisie.* L'orateur parcourt Tunis, note au passage les particularités curieuses : Arabes célébrant le Rhamadan, boutiques en plein vent, etc., et fait une

description de la grande mosquée, et du palais beylical où se remarquent les salles du trône, du Conseil et celles enfin réservées au Résident de France.

Séance du 18 mai 1898

Présidence de M. Ernest RICHARD

M. le Dr Artaud offre à la Société et à chacun de ses membres un exemplaire de la brochure : *Le Bottier de Saint-Georges*, parodie en un acte en vers.

M. le Président fait l'éloge de M. le Dr Humbert Mollière, récemment décédé et présente les condoléances de la Société Littéraire à sa veuve et à sa famille.

M. Borin-Fournet continue sa lecture : *Récit de voyage en Tunisie.*

M. Antoine Grand lit les premières pages d'études historiques sur la seigneurie de Cuire et de la Croix-Rousse en Franc-Lyonnais.

M. Berger fait connaître deux poésies nouvelles : *Le Drapeau* et *Lilas blanc.*

M. le Président rappelle la promesse verbale qui lui a été faite par M. le sénateur Millaud, lors de son récent passage à Lyon, d'appuyer la demande formée par la Société en reconnaissance d'utilité publique.

Séance du 1er juin 1898

Présidence de M. Ernest RICHARD

M. Aimé Vingtrinier lit une nouvelle ayant pour titre : *Pan Pan.*

M. Borin-Fournet continue la lecture de son voyage en Tunisie : *Entre Tunis* et *Sousse.*

M. Léon Mayet donne lecture d'un article ayant pour titre : *Lyon et la Guerre de Course au milieu du XVIIIe siècle.*

M. Collet lit : *Souvenir de voyage, Le Beau Danube bleu.*

Séance du 15 juin 1898

Présidence de M. Ernest RICHARD, président

M. le Président communique une lettre de M. Maurice Richard, demandant si les Statuts de la Compagnie permettent l'admission des dames qui rempliraient d'ailleurs les conditions requises.

Bien que plusieurs antécédents semblent autoriser cette admission, M. le Président propose néanmoins de réserver la question jusqu'à plus ample information ce qui est adopté.

Lecture est donnée d'une pétition adressée par des archéologues de Nevers pour la conservation d'un monument militaire au XIIe siècle existant dans cette ville et qui est menacé d'une prochaine destruction.

La Société s'associe à cette requête, et prie son Président de vouloir bien signer en son nom, la pétition dont il s'agit.

M. Félix Desvernay fait savoir que les nouveaux diplômes seront incessamment distribués à leurs titulaires.

M. le Dr Artaud donne communication de la première partie d'une étude historique sur l'institution de la Croix-Rouge en faveur des blessés militaires.

Chez les anciens et assez avant dans le moyen-âge, la

charité privée était seule à pourvoir, d'une façon plus ou moins complète, à l'assistance des guerriers frappés au combat. Charles-le-Téméraire fut le premier qui attacha à ses armées des chirurgiens attitrés. Le célèbre Ambroise Paré suivit François 1er dans ses guerres où il appliqua au soulagement des soldats blessés les ressources de son génie, Richelieu enfin organisa définitivement le service sanitaire de l'armée. Néanmoins, malgré un dévouement poussé souvent jusqu'à l'héroïsme, le personnel médical trop restreint ne répondait pas toujours aux besoins les plus pressants. Lors de la guerre de Crimée il n'y avait qu'un chirurgien pour sept cents hommes ; à celle d'Italie chaque médecin eut à soigner cinq cents malades.

Cette triste situation avait démontré l'urgente nécessité d'une organisation régulière du service médical des armées en campagne. En 1864 fut signée la convention de Genève édictant la neutralité absolue du service sanitaire des belligérants, puis se fondèrent les sociétés de secours aux blessés militaires qui fonctionnèrent pendant la guerre austro-prussienne de 1866 et celle de 1870.

M. Godart présente l'analyse d'un registre provenant du château de Jonage et qui a pour titre :

Méthode pour servir de conduite et de règle au soulagement des pauvres de la Ville de Lyon. — On y trouve les procédés d'une œuvre d'assistance établie en 1699 dans la paroisse de St-Michel d'Ainay. Cette œuvre qui, par certains côtés, ressemblait à celle des conférences de St-Vincent de Paul d'aujourd'hui, fonctionnait sous la direction du curé avec l'aide de distributeurs qui s'étaient partagés le territoire paroissial.

Elle faisait célébrer chaque année une messe solennelle dans la chapelle St-Esprit du Pont du Rhône.

Séance du 29 juin 1898

Présidence de M. Ernest RICHARD

En réponse à une demande faite par M. Maurice Richard, relative à l'admission des dames comme membres titulaires de la Société Littéraire, M. le Président répond que les statuts de la société sont muets à cet égard ; il propose de nommer une commission pour étudier la question. Cette commission est composée de MM. Ernest Richard, Gaspard George, A. Vachez, A. Bleton et Félix Desvernay.

M. le Président lit une lettre adressée à M. Joseph Berger, par M. Sully Prudhomme, de l'Académie Française, lettre dans laquelle ce dernier déclare accepter le titre de membre d'honneur qui lui a été proposé. Ce titre mis au voix lui est conféré à l'unanimité et M. le Président est chargé de le lui faire savoir. Cette nomination porte à six le nombre des membres d'honneur de la Société Littéraire.

Il est décidé qu'à l'avenir les membres d'honneur recevront un diplôme. Dans la lettre de M. Sully-Prudhomme il est un passage particulièrement bienveillant pour la compagnie dont il accepte de faire partie. « Il est, dit-il, « essentiellement utile qu'un centre de travaux et de « recherches intellectuels prospère au sein d'une ville vouée « par tradition au commerce et à l'industrie. Je déplore « la centralisation parisienne et favorise dans toute la « faible mesure de mon influence l'émancipation et la « culture des lettres et de l'histoire dans nos grandes « villes. » Sur la proposition de M. Desvernay, il est décidé que ce passage sera consigné dans le procès-verbal.

La Régia Linéorum Académia d'Italie accuse réception de l'envoi qui lui a été fait des Mémoires de la Société 1894-95. Au sujet des découvertes archéologiques faites à Sainte-Croix en Jarez, M. Vachez présente de nouvelles photographies qui figureront dans le volume des Mémoires de la Société en préparation. M. Borin-Fournet continue la lecture de son *Voyage en Tunisie*. M. Aimé Vingtrinier achève de lire la nouvelle ayant pour titre : ***Pan Pan.***

Séance du 6 juillet 1898

Présidence de M. Ernest RICHARD, président

M. le Président communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique faisant savoir que le Conseil d'Etat n'a pas cru devoir accueillir la demande en reconnaissance d'utilité publique formée par la Compagnie. Les motifs allégués sont l'absence d'un capital suffisant et celle d'un bulletin périodique comme en publient d'autres Sociétés similaires.

M. Collet lit le récit d'un voyage dans le canton de Vaud où il a visité les célèbres mines de sel de Devens. L'orateur en donne une description détaillée avec un exposé des procédés employés pour son exploitation.

M. l'abbé Martin fait connaître quelques particularités intéressantes relevées dans diverses thèses récemment soutenues aux Facultés catholiques : *Les Asséniens*, secte juive dont les pratiques austères rappellent celles des modernes Fouriéristes, qui ne paraît pas avoir survécu à la prise de Jérusalem par Titus.

L'Origine de l'interdiction du mariage entre consanguins,

laquelle s'étendit à un nombre de degrés de parenté qui a varié suivant la coutume romaine ou germanique, mais qui a été ramené à quatre par le concile de Latran. *Vigilance*, curé d'un village de Catalogne, qui fut vivement combattu par saint Jérôme pour avoir attaqué le célibat ecclésiastique et le culte des martyrs. Enfin, une *monographie de Leydrade* où se trouvent quelques renseignements tirés de documents nouveaux.

M. Lentillon donne lecture de deux poésies intitulées : « Ballade » *Ennemond Rostand* et *aux Pauvres mères.*

M. Bleton présente l'humoristique histoire de l'*Académie du Gourguillon*, fondée le 24 juin 1879, par le regretté Nizier du Puitspelu auquel s'associèrent bientôt Pétrus Violette et Jérôme Coquard, académie qui n'a jamais eu un nombre de membres déterminé, pas plus qu'un siège social et qui s'était imposé la règle de ne tenir ni séances privées, ni séances publiques.

Séance du 20 juillet 1898

Présidence de M. Ernest Richard, président

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. François Coppée, membre de l'Académie française, par laquelle il déclare vouloir bien accepter le titre de membre d'honneur de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

M. le Président communique une lettre de M. Irénée Morel de Voleine (au château de Lucardière, par Denicé), demandant son admission dans la Société comme membre titulaire. Une commission formée de MM. Ernest Richard,

Vachez, Desvernay, rapporteur, est chargée de l'examen de cette candidature.

Au nom de M. Stéphane Borel, M. le président fait hommage à la compagnie et à chacun de ses membres, d'une poésie ayant pour titre : *Noces d'or de M. l'abbé Routier, curé archiprêtre de Saint-Nizier à Lyon.*

M. Beyssac lit une étude sur Georges de Chaland, chanoine de Lyon. Créé *sous-fermier*, le 20 avril 1450, il fut élu trois ans plus tard, à un canonicat laissé vacant par Amédée de Talaru, prévôt de Fourvière. En 1461, il fut privé des livraisons d'usage pendant trois mois pour une absence d'égale durée aux leçons de l'Université d'Avignon qu'il suivait en qualité d'*Etudiant*. Les fonctions d'Hôtelier du Chapitre lui donnèrent le droit d'intervenir dans la répartition des terres canoniales au décès de leur titulaire.

Nommé membre du Chapitre d'Aoste, où sa famille occupait une situation prépondérante, Georges de Chaland délaissa Lyon pour se consacrer aux devoirs de sa nouvelle charge. La cathédrale d'Aoste fut reconstruite en grande partie à ses frais, aussi ses armes figurent-elles aux clefs de la voûte. Enfin, un canonicat à la collégiale de Saint-Airs, de la même ville, vint s'ajouter aux dignités dont il était investi.

M. Emmanuel Vingtrinier communique un chapitre de son ouvrage : *La Vie lyonnaise*, dans lequel, sous le titre de *Petits métiers de la Rue*, l'orateur passe en revue les innombrables petites industries qui se sont exercées dans notre ville à toutes les époques, avec leurs scènes pittoresques et leurs traits de mœurs parfois curieux.

M. Paul Richard donne lecture d'une étude sur le *Culte de Saint-Clair dans la région lyonnaise*. L'orateur signale à Ville-sur-Jarnioux, le hameau de Saint-Clair qui possède

une très ancienne chapelle sous ce vocable, laquelle était, dès le XIVe siècle le siège d'une paroisse indépendante supprimée depuis. On y voit aussi un antique cimetière formé d'un long tumulus avec cercueils de pierre dont la destination n'a pas changé du Ve au XVIe siècle.

Séance du 26 octobre 1898.

Présidence de M. Ernest RICHARD.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique disant que la constitution d'un fonds de réserve de 6 à 8.000 francs pourrait faciliter la demande en reconnaissance d'utilité publique de la Société Littéraire.

La mise à l'étude d'un nouveau projet est adoptée à l'unanimité.

Il est donné lecture de deux lettres concernant des Sociétés archéologiques de Montpellier et de Neuchâtel (Suisse) réclamant l'envoi des *Mémoires* de la Société Littéraire, en échange des *Mémoires* envoyés par elle. Il leur sera répondu qu'un exemplaire des *Mémoires* qui sont en préparation pour paraître courant janvier prochain leur sera envoyé.

M. Eugène Sirech, vicaire à Saint-Pothin, adresse une demande pour faire partie de la Société. Il est procédé à la nomination d'une commission chargée de faire un rapport sur sa candidature. Cette commission se compose de MM. Joseph Berger, rapporteur, Ernest Richard et abbé Bauron.

M. Auguste Bleton fait hommage à la Société d'une bro-

chure ayant pour titre : *Véridique histoire de l'Académie du Gourguillon.*

M. J. Godart fait don à chacun des membres de la Société, d'une brochure ayant pour titre : *Une œuvre de charité dans la paroisse de Saint-Michel d'Ainay à la fin du* XVIIe *siècle.*

Mlle Adèle Souchier envoie une plaquette dont elle est l'auteur, plaquette consacrée à Fido II, le compagnon de chasse de Joséphin Soulary.

M. Félix Desvernay présente un rapport sur la candidature de M. Morel de Voleine, à la suite duquel M. Morel de Voleine est proclamé membre de la Société.

M. George rappelle la demande antérieurement formée par Mlle J. Sisley. La commission déjà désignée pour se prononcer sur l'admission des femmes dans la Société, décide qu'elle se réunira après la séance pour prendre une décision.

M. Joseph Berger lit deux poésies : *Vieux temps d'écolier* et *l'Armée.* Cette dernière ayant obtenu le premier prix (sujet imposé) au concours de Clémence-Isaure à Toulouse.

Séance du 16 novembre 1898.

Présidence de M. Félix DESVERNAY, vice-président.

M. le vice-président donne lecture d'une lettre de Mlle Adèle Souchier, de Valence, par laquelle elle rappelle qu'elle possède un diplôme de membre correspondant de la Société littéraire, qu'elle a été reçue en cette qualité le 19 juin 1872 et que le diplôme lui a été octroyé le 21 août 1880. La réunion décide d'inscrire à nouveau Mlle Souchier sur la liste des membres correspondants à l'année 1872.

La commission nommée au sujet de l'admission des femmes dans la Société ayant décidé que les femmes ne pourraient être admises que dans la catégorie des membres correspondants, cette décision est soumise à l'Assemblée qui la ratifie par un vote.

En conséquence la réunion appelée à se prononcer sur une demande d'admission qui lui avait été faite par Mlle Jeanne Sisley, publiciste à Lyon, décide de l'inscrire au nombre de ses membres correspondants.

M. le vice-président souhaite la bienvenue à M. Morel de Voleine élu dans la précédente réunion.

M. Joseph Berger présente un rapport sur la candidature de M. Eugène Sirech, vicaire à Saint-Pothin. A la suite de ce rapport M. Sirech est élu membre titulaire de la Société.

M. Antoine Grand donne lecture d'un nouveau chapitre sur la seigneurie de Cuire et la Croix-Rousse. M. Félix Desvernay à la suite de cette lecture fournit d'intéressantes indications relatives au nom de plusieurs familles citées dans le travail en question.

Séance du 30 novembre 1898

Présidence de M. Félix Desvernay, vice-président.

M. Félix Desvernay lit une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique conviant les Sociétés littéraires à prendre part à l'exposition de 1900, et stipulant dans quelles conditions les Sociétés peuvent s'y faire représenter.

La circulaire est accompagnée d'un questionnaire. Le bureau est autorisé à s'occuper de la question et à voir dans quelles conditions pourrait s'exercer cette participation.

M. le Président donne ensuite lecture d'une autre lettre par laquelle Mlle Sisley, élue membre correspondant à la précédente séance, remercie la Société de la distinction dont elle a été l'objet.

En réponse à une lettre de M. Joseph Vingtrinier, rédacteur à l'*Express*, demandant à faire partie de la Société, il est nommé une commission chargée de l'examen de sa candidature.

Cette commission est ainsi composée : M. Eugène Berlot, rapporteur, M. Ernest Richard, M. Félix Desvernay.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. l'Abbé Sirech, dont l'admission a été prononcée à la dernière séance.

M. Gabut donne lecture d'un travail ayant pour titre : *Les Aqueducs Lyonnais* où sont passés en revue :

1° L'Aqueduc des bords du Rhône et de Miribel, avec prise d'eau sur la commune de Neyron, et dont la dérivation de 1 mètre environ aboutissait à la rue Puits-Gaillot.

2° L'Aqueduc du Mont-d'Or qui n'a jamais amené d'eau à Lyon et se bornait à desservir Ecully.

3° L'aqueduc de Vaugneray, desservant Pollionnay, Grézieux-la-Varenne, Craponne et justifiant l'existence souvent controversée du Tourillon de Craponne.

4° L'Aqueduc de la Brévenne, prenant naissance dans le vallon de Loriol, et desservant Montroman, Courzieu, La Tour-de-Salvagny, Ecully pour arriver à Lyon sur la colline de Saint-Irénée.

5° L'Aqueduc du Pilat.

A la suite de cette lecture, appuyée de nombreux documents, M. le président cite les travaux de MM. Delorme, Flacheron, Bresson, architecte, travaux relatifs au même sujet.

M. Eugène Berlot lit ensuite un article ayant pour titre : *De l'esprit lyonnais dans l'Université de Lyon.*

Séance du mercredi 21 décembre 1898.

Présidence de M. Ernest RICHARD.

M. le président donne lecture d'une lettre du Ministre de l'Instruction publique concernant les Sociétés littéraires au Congrès des Sociétés savantes qui doit se tenir à Toulouse pendant la semaine de Pâques. Le secrétaire de la Société est invité à répondre que quelques membres faisant partie de la Société littéraire de Lyon, la représenteront audit Congrès.

Après la lecture d'un rapport de M. Eugène Berlot sur la candidature de M. Joseph Vingtrinier, ce dernier est proclamé membre de la Société. M. Larrivé lit un article : *Etudes psychologiques*, où après avoir montré les désordres moraux de notre époque il envisage la régénération possible par la religion.

M. Paul Richard lit la première partie d'un travail sur le village et la commune de Francheville.

M. Léon Mayet offre à la Société les numéros parus de la revue *Les Saisons* dont il est le directeur.

M. Gabut donne connaissance d'un travail sur la grande voirie et les montagnes du Lyonnais.

ANNÉE 1899

Séance du mercredi 18 janvier 1899

Présidence de M. Félix DESVERNAY, vice-président.

Sur sa demande, M. Dubreuil, ancien bâtonnier et membre titulaire de la Société depuis plus de trente années, est inscrit au nombre des membres émérites.

M. Pierre de St-Victor demandant à faire partie de la la Société, une commission composée de MM. Desvernay (rapporteur), Léon Galle et Eugène Berlot est chargée d'examiner sa candidature.

Le banquet annuel de la Société littéraire est fixé au mercredi 8 février. La commission d'organisation se compose de MM. A. Poidebard, Léon Mayet et Joseph Berger.

Hommage est fait par M. l'abbé Martin d'une brochure dont il est l'auteur : *Une manifestation théologique de l'Eglise de Lyon.*

M. Léon Mayet donne lecture d'un article ayant pour titre : *La Chasse à l'abonné.*

M. Eugène Berlot fait connaître un travail sur les *Chansons historiques lyonnaises en 1815*.

Séance du mercredi 1er février 1899

Présidence de M. Ernest RICHARD.

M. le président fait connaître la réponse qu'il a faite à la lettre du Ministre de l'Instruction publique relative à l'Ex-

position universelle de 1900 : la Société littéraire s'y fera représenter par l'envoi d'une dizaine de volumes de ses *Mémoires*.

Sur sa demande, M. l'Abbé Vanel, curé à la Demi-Lune, actuellement membre correspondant, est réintégré sur la liste des membres titulaires à la date de l'année 1888 qui est celle de son entrée dans la Société.

M. Ernest Richard adresse, au nom de tous, ses félicitations à M. Galle, récemment promu chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand par le pape Léon XIII pour son remarquable travail sur Pierre de Tarentaise, archevêque de Lyon et pape sous le nom d'Innocent V.

M. Joseph Berger présente l'état financier de la Société au 31 décembre 1898 ; à la suite de cet exposé, l'assemblée vote des remerciements à son trésorier.

Après un rapport verbal de M. Desvernay sur la candidature de M. Pierre de Saint-Victor, ce dernier est proclamé membre titulaire de la Société.

M. Joseph Vingtrinier lit un article ayant pour titre : *Une cérémonie funèbre à Rome en l'honneur du général Duphot.*

M. Godart lit un nouveau chapitre sur l'*Ouvrier en soie* de Lyon et établit que le développement de notre ville a a été intimément lié à celui de la fabrique des soieries.

Séance du mercredi 15 février 1899

Présidence de M. Ernest RICHARD.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance terminée, M. le secrétaire lit un compte rendu détaillé du banquet qui a eu lieu le 8 février dans les salons du restau-

rant Maderni. Après les toasts d'usage, une séance littéraire a suivi au cours de laquelle on a successivement entendu : MM. Desvernay, *Recherches sur la rue Boissac ;* Léon Mayet, *Gare aux photographes !* fantaisie humouristique ; Joseph Berger; *Un Rêve ;* J.-M. Lentillon, *Une Poésie ;* Godart, *Chanson satyrique faite à l'occasion de l'arrivée à Lyon de la statue de Louis XIV par Lemot ;* Joseph Vingtrinier, *Scènes de la vie militaire.*

M. le président donne communication d'une lettre relative au prochain Congrès de Toulouse et indiquant les conditions dans lesquelles les membres de la Société pourront s'y rendre.

M. Dugas, autorisé à assister à la séance, remet un ouvrage sur les monuments égyptiens et le catalogue de la collection Dugas par M. Alexandre Moret.

M. l'abbé Martin fait connaître un travail ayant pour titre : Visites dans quelques églises romanes, travail accompagné de nombreuses photographies prises à Charlieu, Aulnay, Clermont, Saintes, Souillac, Bayeux, Bourges, Chartres, Laon, Paris, Strasbourg, Beauvais, Bâle, Avenas (Rhône), et enfin à l'église d'Ainay de Lyon.

M. Paul Richard continue la lecture de ses recherches sur Francheville.

Séance du mercredi 1er mars 1899

Présidence de M. Ernest RICHARD

M. le président adresse des félicitations à M. Félix Desvernay récemment promu officier de l'Instruction publique.

Conformément à une lettre de M. Grillet demandant à être nommé membre correspondant, son éloignement de

Lyon l'empêchant de rester membre titulaire, cette demande est acceptée.

M. Beyssac donne lecture d'un travail ayant pour titre : *Les Seigneurs de Villars, chanoines d'honneur de l'église de Lyon.*

M. Eugène Berlot présente une étude sur le peintre lyonnais *Joanny Domer*, mort en 1896.

M. Joseph Berger lit deux chapitres de ses *Souvenirs du siège de Belfort :* 1er chapitre : Sauvons le mouton ! 2e chapitre : Première grand'garde.

Séance du mercredi 15 mars 1899

Présidence de M. Ernest RICHARD

Lecture est donnée d'une lettre de M. Dugas remerciant la Société de ses bons offices pour l'obtention de la mission qu'il désire obtenir : Mission dans le Biré et la Chine centrale.

M. le président lit une lettre relative à l'emplacement nécessaire à la Société à l'Exposition de 1900. M. le président est autorisé à s'entendre à cet égard avec le Comité départemental.

M. Gabut continue la lecture de son travail sur les formes affectées par les sommets des montagnes du Lyonnais.

M. Léon Mayet lit une étude physiologique : *Les Demoiselles de magasin.*

M. François Collet présente six sonnets : *Etude philosophique*, à M. Melsuzay, professeur d'histoire au lycée de Lyon ; l'*Exposition Italienne* de Turin (1884); *La fête des Vignerons*, Vevey (1889); *L'Influenza* (1892); *Episode du*

Carnaval de Nice (1892); *Les progrès de la chirurgie moderne* (1889).

M. Beyssac communique la suite de ses recherches sur les comtes de Villars, chanoines d'honneur de l'Eglise de Lyon.

Séance du 29 mars 1899

Présidence de M. F. DESVERNAY, vice-président.

En réponse à une demande d'échange de mémoires faite par l'Académie de Stockholm, la réunion décide de lui envoyer les volumes de ses Mémoires parus depuis 1891.

M. Joseph Berger fait hommage à la Société de son volume : *Un prince à Sury-le-Comtal* ; M. Gabut de sa brochure, *Les villes, mas et villages Gallo-Romains*; M. Auguste Bleton de ses impressions de voyages, *Au-delà des Pyrénées*, et de son *Histoire populaire de Lyon*.

Des remerciements sont votés pour ces divers dons.

M. Desvernay, au nom de la Société, présente ses condoléances à M. E. Richard, président, qui vient d'être frappé par un deuil de famille.

M. Emmanuel Vingtrinier lit un chapitre intitulé : *Le premier épisode de la Révolution*, à Lyon.

M. Antoine Grand donne lecture d'un travail intitulé : *Pérégrinations forcées de M. Nicolas de Lange, au temps de la Ligue*.

A la suite de cette lecture, M. Desvernay parle des Villars, alliés aux Lange et d'une autre famille Villars-Thoire. Le nom de cette famille amène l'entretien sur la découverte faite à Villars-en-Dombes par MM. Collet, agent voyer de Villars, et Joseph Buche, professeur agrégé de l'Université,

d'une poype contenant un château-fort du XIe siècle, lequel appartenait à cette époque à la famille de Villars-Thoire.

Séance du 19 avril 1899

Présidence de M. F. DESVERNAY, vice-président.

M. le Président adresse les félicitations de la compagnie à M. Giriat pour sa nomination d'officier d'Académie.

M. Beyssac communique la fin de son étude sur l'attribution du titre de chanoine d'honneur de St-Jean aux princes de Savoie comme étant seigneurs de Villars.

Sous le titre : *La comtesse Zizette chez le maréchal de Castellane,* M. Joseph Vingtrinier fait le récit d'une piquante mystification dont fut l'objet une vieille demoiselle du quartier St-François à l'occasion de la naissance du prince impérial.

Séance du mercredi 3 mai 1899

Présidence de M. SULLY-PRUDHOMME, membre d'honneur de la Société.

M. F. Collet donne lecture d'un sonnet intitulé : L'*Araignée.*

M. Vindry lit une poésie ayant pour titre : *Juvénilia.*

M. J. Berger lit une poésie : *La Lyre,* dédiée à M. Sully-Prudhomme.

M. Giriat présente un sonnet : *A Pierre Dupont !* sonnet composé pour l'Inauguration du monument élevé à Lyon au poète et chansonnier Lyonnais.

M. Tricou fait connaître un travail sur la *Corporation des notaires de Lyon au* XVIe *siècle.*

M. Maurice Richard lit une ode *En l'honneur du bon poète.*

M. l'abbé Martin communique de nombreuses et intéressantes photographies prises à l'église d'Ainay.

Avant de lever la séance, M. Sully-Prudhomme remercie la Société littéraire de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à présider une de ses séances et déclare qu'il est vivement touché de l'accueil qu'il a reçu.

Séance du mercredi 17 mai

Présidence de M. F. Desvernay vice-président

En ouvrant la séance, M. le président adresse à MM. Augute Bleton et Léon Mayet des félicitations pour les distinctions Académiques qui leur ont été récemment conférées.

Lecture est donnée d'une lettre adressée à M. J. Berger par M. Sully-Prudhomme, lettre dans laquelle l'éminent académicien remercie à nouveau la Société littéraire de l'accueil qu'elle lui a fait.

M. J. Godart fait hommage à la Société de son ouvrage : *L'ouvrier en soie*, monographie du tisseur lyonnais, étude historique, économique et sociale. 1re partie : Réglementation du travail.

M. l'abbé Martin présente un travail très complet sur les galeries creusées dans la colline de Fourvières, galeries datant de l'époque romaine et du moyen-âge.

M. Gabut communique d'intéressantes observations sur le même sujet.

M. A. Sallès reprend la lecture de son étude sur « le mouvement musical à Lyon » le chapitre est relatif aux concerts populaires créés par M. Aimé Gros.

Séance du mercredi 31 mai 1899

Présidence de M. F. DESVERNAY, vice-président

M. le président présente à M. J. Bourgeot, les condoléances de la Société à l'occasion du deuil qui vient de le frapper.

M. l'abbé Bauron lit les premières pages d'un travail sur *le Chanoine Zacharie Paret,* ancien curé de Saint-Denis à la Croix-Rousse. Diverses observations sont présentées à ce sujet, par MM. Desvernay, F. Collet et George

M. Lentillon lit un article sur le chansonnier Pierre Dupont, titre : *Le Chantre de la nature.*

Séance du mercredi 21 juin 1899

Présidence de M. F. DESVERNAY vice-président

M. l'abbé Bauron reprend la lecture de sa notice biographique sur *le Chanoine Zacharie Paret.*

M. de Saint-Victor entretient la Compagnie d'une tradition encore existante à Chamousset, d'après laquelle le roi Henri IV aurait séjourné au château. Comme aucun document ne mentionne ce passage de Henri IV à Chamousset et que, d'autre part, il est certain que François Ier y a séjourné, puisque plusieurs de ses ordonnances sont datées de cette localité, l'écrivain se demande s'il n'y a pas confusion de personnes dans les traditions dont il s'agit.

Cette communication donne lieu à d'intéressantes observations présentées par MM. A. Poidebard et Desvernay.

M. Desvernay termine la séance par la lecture de notes historiques et descriptives sur l'ancien quartier de la Pêcherie.

Séance du mercredi 5 juillet 1899

Présidence de M. Ernest RICHARD

M. le président fait part du décès de M. Larrivé, membre titulaire et se fait l'interprète des regrets de la Société littéraire.

La Société académique d'Architecture ayant fait présent à la Société littéraire de ses *Annales*, il est décidé qu'en échange les deux volumes de *Mémoires* en cours de publication lui seront envoyés.

M. l'abbé Pourrat fait hommage d'une brochure dont il est l'auteur; titre : *L'Antique école de Leidrade; XIe centenaire de sa fondation*.

M. l'abbé Bauron continue la lecture de sa notice biographique sur *le Chanoine Zacharie Paret*.

M. A. Sallès lit la suite de son étude sur *le Mouvement musical à Lyon*. Ce chapitre comprend l'historique de la *Société de Sainte-Cécile*, fondée en mars 1871 ; celui de la *Société des Vendredis classiques* qui lui succèda ; enfin celui de la *Société de Musique classique*, fondée cinq ans plus tard.

M. Emmanuel Vingtrinier communique une étude sur Joseph-Marie Cusset, dit le « Pacha de Thionville » envoyé comme député à la Convention, en 1791, par le département de Rhône et Loire.

Séance du mercredi 19 juillet 1899

Présidence de M. Ernest Richard

Lecture est donnée d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, au sujet de la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1900.

M. le président lit une notice historique sur la Société, notice qui figurera dans un rapport général sur les corps savants de Lyon qui doivent prendre part à l'Exposition universelle de 1900.

M. Joseph Vingtrinier communique un récit du *Séjour du lieutenant Napoléon Bonaparte à Montribloud, en 1786*. La maison de Montribloud appartient aujourd'hui à Monsieur Charles Galle, frère de notre collègue M. Léon Galle, et dans la chambre dite de *Bonaparte* se voit l'inscription placée par son précédent propriétaire, en souvenir du séjour qu'y fit le futur empereur.

M. Gabut donne lecture d'une étude sur d'antiques vestiges du culte mégalithique à Saint-Laurent-d'Agny, vestiges analogues à ceux dont il a pu constater l'existence sur d'autres sommités de la région lyonnaise.

A ce propos M. Gabut fait remarquer les rapports de tradition qui semblent relier le culte du Soleil ou du Feu, très répandu chez les Celtes et autres peuples primitifs qui en célébraient la fête principale au solstice d'été, avec les dévotions populaires à Saint-Jean et à Saint-Pierre, dont la fête se rencontre au même moment de l'année et les pratiques du feu de la Saint-Jean, générales autrefois, encore en vigueur aujourd'hui dans de nombreuses localités.

Séance du mercredi 25 octobre 1899

Présidence de M. Ernest RICHARD

Hommage est fait à la Société de « *La Curiosité historique et militaire* », par D. Zestalter, Leipzig.

M. Godart présente un extrait d'un travail en préparation sur la *Boucherie de Lyon sous les anciens régimes*. Il signale une réglementation relative à la boucherie du dimanche : une seule boucherie devait être ouverte ce jour là. En mars 1537, un conflit éclata entre le Consulat et l'archevêque au sujet de la nomination du boucher, autorisé pendant le carême. En 1560, Charles IX donna à l'Hôtel-Dieu le droit exclusif de la vente de la viande pendant le carême et, de ce moment, la désignation du boucher passa du Consulat aux recteurs de l'Hôtel-Dieu. Chaque année le public était informé par voie d'affiches, du tarif imposé au boucher de carême pour la vente de sa marchandise.

M. A. Sallès lit la suite de son étude sur le *Mouvement musical à Lyon*, ce chapitre comprend la Fanfare lyonnaise, fondée en 1856 par A. Luigini, l'Harmonie lyonnaise, l'Harmonie gauloise, les Concerts Bellecour, les Concerts du Conservatoire et les Concerts symphoniques créés par M. Vizentini.

M. J. Vingtrinier lit le récit du *Sac d'Ecully par les bourgeois en 1269*.

M. J. Berger présente un souvenir personnel du siège de Belfort en 1870-1871 : *L'Escouade errante*.

Séance du mercredi 22 novembre 1899

Présidence de M. Ernest Richard

Adoption d'un projet d'échange avec la Société des Bollandistes, de Bruxelles, de seize volumes des mémoires de la Société littéraire contre un nombre égal de volumes dernièrement publiés en complément de la grande collection des *Acta Sanctorum*.

M. George communique un travail sur l'*Influence de l'étude de l'Archéologie au point de vue de l'Architecture*.

M. l'abbé Sirech présente quelques réflexions morales sur la situation précaire de l'ouvrière à l'aiguille, réduite aux plus douloureuses extrémités par suite d'un salaire dérisoire et à laquelle les institutions de mutualité semblent offrir, en l'état actuel, les meilleures garanties d'assurance.

A propos du troisième volume récemment paru de la *Nouvelle histoire de Lyon,* par M. A. Steyert, qui s'ouvre à la Ligue et se termine à la Révolution, M. Emmanuel Vingtrinier fait ressortir les rapprochements nombreux que présentent ces deux périodes pour la région lyonnaise : projet de Lyon capitale; fédération de la ville insurgée avec les autres villes attachées à sa cause; regrets manifestés par la haute bourgeoisie pour l'ancien ordre de choses, etc., etc., sont autant de traits de similitude entre deux époques si dissemblables par ailleurs. Une différence importante marque cependant l'issue de ces deux crises : au XVI[e] siècle, le parti vainqueur s'abstint de toute représailles; Henri IV fut, en cela, meilleur politique que la Convention.

Séance du mercredi 6 décembre 1899

Présidence de M. E. Richard

En réponse à une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, la Société littéraire décide de prendre part à l'Exposition qui doit être faite sous les auspices du Ministère, indépendamment de celle qu'elle a consentie avec les autres sociétés savantes.

Hommage est fait par M. J. Berger de sa brochure : *Les oubliés de 1870-1871*, demandant une médaille commémorative pour tous ceux qui ont pris part au siège de Belfort.

M. le Président adresse des félicitations à M. Beyssac, récemment promu commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

M. J. Berger, trésorier, présente l'état financier du 1er janvier au 6 décembre 1899. Des félicitations lui sont adressées au nom de tous par le président, pour les soins apportés par lui à la gestion financière de la Société.

M. Gabut fait une lecture : *Rontalon, Etang de Gillieu.*

Séance du mercredi 20 décembre 1899

Présidence de M. Ernest Richard

Conformément à l'ordre du jour, il est procédé au renouvellement du Bureau de la Société. Sont nommés pour une période de deux années :

MM. Félix Desvernay, président.
Léon Galle, vice-président.
Léon Mayet, secrétaire.
Antoine Grand, secrétaire-adjoint.
Joseph Berger, trésorier.
A. Vachez, archiviste.

Le Comité de publication soumis à la réélection, est ainsi composé :

Le Président et le Secrétaire de la Société, membres de droit. MM. A. Vachez, A. Bleton, Léon Galle, A. Poidebard, Ernest Cuaz, Ernest Richard.

M. Léon Mayet donne lecture d'un article intitulé : *L'Ecole des Journalistes.*

M. Joseph Vingtrinier lit un article : *Le Saut d'Epernon.*

ANNÉE 1900

Séance du mercredi 17 janvier 1900

Présidence de M. Ernest RICHARD

Hommages faits à la Société : trois opuscules de M. Bleton, *B.-J. Baron, graveur lyonnais* 1788-1869. — *Le Mouvement mutualiste pendant les quinze dernières années.* — *Rapport sur le prix Ampère-Cheuvreux.*

Deux poésies par M. Stéphane Borel : *Chantez la liberté! Il a dit au Soleil...*

Un volume par M. Joseph Vingtrinier : *Ecully depuis les origines jusqu'à nos jours.*

Par M. l'abbé Martin : le premier fascicule du *Bulletin historique du diocèse de Lyon.*

M. Ernest Richard, après avoir remercié la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à la présider pendant deux ans, cède le fauteuil à M. F. Desvernay, qui présente à son tour ses remerciements, et rend hommage aux mérites de son prédécesseur.

M. Joseph Buche, membre correspondant, ayant demandé son admission comme membre titulaire, il est fait droit à sa demande, bien qu'à ce moment le quorum exigé par l'article 20 des statuts ne soit pas atteint, les sociétaires présents se fondant sur l'application de l'article 21, lequel stipule que les formalités ordinaires pourront être supprimées à l'égard d'un membre correspondant devenant membre titulaire.

M. Sallès termine la lecture de son travail sur le Mouvement musical à Lyon. Il exprime le vœu que les œuvres des maîtres anciens si pleines d'un sentiment religieux, soient reprises par la Maîtrise de Saint-Jean qui semble les avoir délaissées.

La réunion décide que le banquet annuel de la Société aura lieu le mercredi 21 février et sera suivi d'une séance littéraire.

Séance du mercredi 31 janvier 1900

Présidence de M. Félix DESVERNAY

M. le Président adresse quelques paroles de bienvenue à M. Buche, nommé membre titulaire à la séance précédente. Il exprime ensuite les félicitations de la Société pour la nomination de M. Giriat, à l'ordre royal de la couronne d'Italie et celle de M. Ernest Richard, à l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

Lecture est donnée de deux circulaires ministérielles concernant, l'une, le prochain Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, l'autre la participation de la Compagnie à l'Exposition universelle de 1900.

Hommage est fait à la Société de : *Contes à ma Belle*, un volume, par Mlle Bach-Sisley, membre correspondant.

M. Beyssac communique une étude sur *Notre-Dame de France au Puy*.

M. J. Vingtrinier donne lecture d'un récit sur l'*Entrée du général Berthier à Rome*, à la suite du meurtre de Duphot.

M. Stéphane Borel présente deux poésies : *Chantez la liberté! Sème du bon grain*, un quatrain impromptu et deux chansons : *Grande nature* et *Le Coq veille!*

M. Lentillon termine la séance en lisant une pièce de vers dédiée à Paul Verlaine.

Banquet du 21 février 1900

Le Banquet annuel de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon a eu lieu le mercredi 21 février 1900 dans les salons du restaurant Maderni.

Au dessert, après un ingénieux rapprochement entre la Société littéraire et la belle peinture de Puvis de Chavannes « Le Bois Sacré » qui orne l'escalier monumental du Palais des Arts, M. Félix Desvernay, président, a porté un toast à la Société littéraire.

M. Léon Galle, vice-président, se faisant l'interprète des sentiments de tous, porte la santé de M. Desvernay en le remerciant de son dévouement pour la Compagnie qu'il préside avec tant d'autorité.

Le banquet a été suivi d'une séance au cours de laquelle se sont fait successivement entendre :

M. Alexandre Poidebard, qui a donné lecture d'un travail sur le Bugey : *Les arbres et la Saint-Maurice,* souvenir de jeunesse, par M. Aimé Vingtrinier empêché par l'état de sa santé, d'assister à la réunion.

M. Léon Mayet a lu un article humoristique intitulé *La Beauté artificielle.*

M. Léon Galle a présenté les mésaventures d'un procureur en Cour de Lyon : *Un Charivari à Sainte-Foy.*

M. Rodet a dit un sonnet : *Le Paradis perdu.*

M. J. Berger : *Ma future profession de foi comme conseiller municipal.*

M. Borel a interprété une chanson patriotique : *Le Canon.*

M. Boy a terminé la séance avec un sonnet : *La prière de Bébé.*

Séance du mercredi 7 mars 1900

Présidence de M. A. POIDEBARD, ancien président.

M. le Président annonce la mort de M. l'abbé Pourrat, membre titulaire, et paie un tribut de regret à la mémoire du défunt.

Il adresse ensuite ses félicitations à M. Eugène Berlot, récemment nommé chevalier de l'ordre du Cambodge. Hommage est fait à la Société par Mlle Jeanne Sisley, membre correspondant, de son opuscule : l'*Evolution de la Chanson.*

M. Buche présente un travail : *La vie d'Allmer*, épigraphiste lyonnais, qui était en 1879, conservateur du musée des Antiques de Lyon.

M. l'abbé Sirech lit un article *La musique religieuse et la gloire de Dieu.*

M. Gabut analyse l'œuvre de M. Bulliot, l'archéologue bien connu, sur l'ancienne Bibractes, aux environs d'Autun (Saône-et-Loire).

Séance du mercredi 21 mars 1900

Présidence de M. F. DESVERNAY

M. Paul Richard communique la première partie d'une *Etude sur le culte de la Sainte-Vierge dans le diocèse de Lyon.* Cette lecture donne lieu à diverses observations sur les étymologies d'Ainay, de Meyria, etc., et la thèse de M. Guigue sur les origines de Notre-Dame de la Saônerie

et le premier Hôtel-Dieu fondé à Lyon par le roi Childebert.

M. Buche présente la fin de son étude biographique sur M. Allmer.

Séance du mercredi 4 avril 1900

Présidence de M. F. DESVERNAY

Hommage est fait à la Société par M. le docteur Artaud de deux brochures de M. Typaldo-Bassia, député au Parlement hellénique et membre correspondant de la Société. Ces deux brochures ont été admises au dernier concours du Ministère de l'Instruction publique de Grèce comme seuls livre pour l'enseignement secondaire, à savoir : *Eléments de grammaire francaise. — Livre de lecture.*

M. Paul Richard termine la lecture de son *Etude sur le culte de la Sainte-Vierge dans le diocèse de Lyon.*

Sous le titre : *Enfantillages. — Souvenirs de Belfort*, M. Joseph Berger communique un récit d'épisodes joyeux du siège de cette ville en 1870.

M. l'abbé Martin fait connaître les marques et signes de tâcherons et de visiteurs, qu'il a pu constater dans l'église de Saint-Nizier. Plusieurs de ces marques sont datées, la plus connue est de 1592. Quelques-unes comportent même des courtes devises. Des dessins reproduisant les plus curieuses, sont placés sous les yeux des membres présents.

M. Buche émet le désir que dorénavant le titre du travail à communiquer soit énoncé sur l'ordre du jour toutes les fois que cela sera possible. Cette proposition est adoptée.

M. J. Berger fait part d'une demande de Mlle Sisley,

membre correspondant, demandant à assister exceptionnellement à une séance de la Compagnie; l'examen de cette question est renvoyé à la prochaine réunion.

Séance du mercredi 21 avril 1900

Présidence de M. F. DESVERNAY

Hommage est fait aux membres de la Société des ouvrages suivants : par M. J. Godart, *La Boucherie Lyonnaise sous l'ancien régime;* par M. J. Buche, *Auguste Allmer, épigraphiste lyonnais,* sa vie, son œuvre; par M. l'abbé Sirech, *Un Féminisme pratique ou l'ouvrière lyonnaise moralisée par la mutualité entre femmes.*

La réunion décide que Mlle Sisley, en réponse à sa demande, est autorisée à assister à la prochaine séance de la Société et à y faire une communication.

M. J. Berger lit la suite de ses *Souvenirs de Belfort* (1870-1871) : *L'Auge aux pommes de terre.*

M. Bleton donne lecture de l'*Introduction à l'Histoire du travail pendant le XIXe siècle.* M. Buche présente plusieurs observations au sujet de cette communication.

Séance du 16 mai 1900

Présidence de M. Félix DESVERNAY

M. Morel de Voleine fait hommage aux membres de la Société de son travail, *Aveu et dénombrement de la Seigneurie de Montmelas* (1729).

M. G. Tricou offre à la Société son ouvrage : Les *Quarante conseillers du roi et la ville de Lyon.*

M[lle] J. Sisley, après avoir remercié la Société de l'accueil qui lui est fait, donne lecture d'un travail sur l'*Académie florimontane d'Annecy*.

M. Léon Mayet lit un article humoristique sur *Les chanteurs des rues et des cours*. M. Desvernay rappelle à ce propos quelques particularités. Pendant les crises malheureusement trop fréquentes du tissage, à Lyon, les canuts qui étaient réduits par la faim à chanter dans les cours, se couvraient la tête d'un voile afin de permettre aux gens charitables de leur venir en aide et de ne pas les confondre avec les mendiants de profession. M. Desvernay rappelle également que parmi les chanteurs ambulants il en est qui reçoivent une certaine rémunération des éditeurs de musique qui ont intérêt à faire connaître au public telle ou telle chanson pour en faciliter la vente.

Séance du 6 juin 1900

Présidence de M. Félix DESVERNAY

M. F. Desvernay explique pourquoi la Société littéraire ne s'est pas rendue à la convocation adressée par la Société d'agriculture aux diverses Sociétés de Lyon, en vue de décider le choix d'un lieu de réunion desdites Sociétés. La Société littéraire a son siège social au Palais des Arts, elle doit y rester jusqu'à ce que la ville de Lyon se soit décidée à installer les Sociétés savantes dans la partie du Palais précédemment occupée par la Faculté des Lettres. M. Tricou lit un article sur Philibert Jambe de Fer, musicien du XVI[e] siècle.

M. Bleton lit la fin de l'introduction à l'*Histoire du*

travail pendant le XIXe siècle : L'apprentissage et l'enseignement professionnel. M. Desvernay fait remarquer que l'Ecole lyonnaise d'art n'a rien innové depuis le premier Empire et la Restauration. Elle a gardé ses traditions sous le règne de Louis-Philippe et depuis rien, plus rien, pas de nouveau style, la communauté est restée stationnaire.

M. Joseph Vingtrinier communique un travail sur la peste à Lyon en 1571 et 1581 et la construction hors le quartier Saint-Georges, à Choulans, de la chapelle de Saint-Roch, solennellement inaugurée le 31 mars 1581.

Séance du 20 juin 1900

Présidence de M. F. DESVERNAY

M. le Président fait connaître la mort de M. le comte de Marsy, président de la Société Française d'Archéologie, décédé en son château de Compiègne à l'âge de 57 ans, exprimant tous les regrets de la Société littéraire à M. le président de la Société Française d'Archéologie pour cette perte prématurée.

M. Joseph Buche fait hommage de sa brochure : *Charles Jarrin, sa vie, son œuvre 1813-1900*.

M. A. Poidebard présente un compte rendu du récent ouvrage de M. Pierre Lenail : *Le Parlement de Dombes 1523-1771*.

Avant d'être transféré à Trévoux, ce Parlement avait siégé à Lyon au Palais de Roanne, pendant près de deux siècles.

M. A. Grand communique une étude sur les successeurs du célèbre Nicolas de Langes dans la seigneurie de Cuire

et la Croix-Rousse, les privilèges du Franc-Lyonnais et la construction du rempart de Saint-Sébastien commencée sous Louis XII et terminée sous Henri IV.

Séance du 4 juillet 1900

Présidence de M. GEORGE, ancien président

M. A. Bleton envoie en hommage deux opuscules savoir: 1° *L'introduction à l'histoire du travail à Lyon pendant le XIXe siècle.* 2° *Rapport sur la section des Lettres à l'Académie de Lyon.*

M. Joseph Vingtrinier termine la lecture de son travail historique sur la chapelle de Saint-Roch à la Quarantaine. Cet édifice fut le siège d'une confrérie établie sous l'archevêque Camille de Neuville; une octave à la fête patronale lui fut concédée le 1er mars 1720.

La chapelle de Saint-Roch a été vendue en 1796 comme bien national; il n'en reste plus aujourd'hui aucun vestige. Quant au culte du saint, il fut transféré dans l'église paroissiale de Saint-Georges, en août 1807.

M. l'abbé Martin communique une dissertation sur l'emplacement du lieu où repose le chef de Saint Irénée depuis la Révolution. D'après des notes laissées par l'abbé Denavit qui les appuie de témoignages autorisés, cette relique insigne du deuxième évêque de Lyon n'aurait pas été enfouie sous le grand autel actuel de la cathédrale, comme on le croit généralement, mais bien sous l'ancien autel placé plus au fond de l'abside et dont les vestiges se retrouveraient sans peine sous le plancher qui recouvre aujourd'hui le dallage du chœur.

M. Paul Richard donne lecture d'une *Notice sur la chapelle de Notre-Dame de Beaunant.* La légende d'une origine païenne de ce sanctuaire ne paraît guère acceptable. La date de sa fondation ne nous est pas connue, mais il en est question en janvier 1255 et on le voit mentionné fréquemment ensuite dans les documents. Avec le territoire de Beaunant, la chapelle de Notre-Dame vint en la possession du chapitre de Saint-Just qui y établit des fourches patibulaires au commencement du xve siècle. Le chapitre de Saint-Jean en prit ombrage parce qu'il considérait ce bien comme relevant de sa justice et un assez long procès s'ensuivit qui se termina par la médiation de l'archevêque de Lyon. C'est aussi au commencement du xve siècle qu'on trouve la première mention de l'ermitage de Beaunant; jusqu'en 1726, le chapitre de Saint-Just se rendait processionnellement à la chapelle pour la fête de Saint-Marc.

M. Sallès donne lecture d'une étude sur le peintre lyonnais Puvis de Chavannes, à propos d'un récent livre de M. Marius Vachon.

Séance du 18 juillet 1900

Présidence de M. F. Desvernay

M. Justin Godart fait hommage d'un opuscule : *Une œuvre d'assistance judiciaire au XVIIe siècle,* etc., et M. l'abbé Martin de deux autres : *La paroisse Saint-Pothin à Lyon* et *Mélanges d'archéologie et d'histoire lyonnaise.*

M. Gabut communique une étude sur *le chateau de Saint-Pierre de Pizey,* près l'Aubépin. L'examen des lieux et la

comparaison des vestiges subsistants avec ceux qui se rencontrent sur des monts similaires amènent l'orateur à penser que, sur ce sommet, il n'y eut pas un château féodal, mais bien une station mégalithique. La chapelle qui s'y trouve encore est dédiée à saint Pierre, dont la fête se célèbre au solstice d'été. Ce vocable a probablement succédé à celui d'Apollon ou du soleil.

M. l'abbé Martin donne lecture d'un court exposé des passages et séjours des papes à Lyon. Du IXe au XIVe siècle on compte neuf ou dix passages de papes à Lyon ou sur le territoire de son ancien diocèse. Le premier en date est celui de Jean VIII sous le règne de Louis-le-Bègue.

M. George lit un travail sur les monuments mégalithiques qui, malgré leur très haute antiquité, se retrouvent encore dans des lieux très divers. En France, c'est la Bretagne qui en a conservé le plus grand nombre parmi lesquels sont les fameux alignements de kamacs longs de trois kilomètres et formés sur onze rangs parallèles au rivage de la mer. Un évêque d'Upsal au XVIe siècle, écrivait que ces rangées de pierres devaient avoir pour but de rappeler la mémoire de batailles célèbres. Un auteur du commencement de ce siècle, y voyait un souvenir des onze alliés qui, d'après César, combattirent avec les Vénètes pour l'indépendance gauloise. Enfin la légende courante du pays veut que ces quatre mille pierres de grandes dimensions représente les soldats d'une armée. Ces diverses interprétations se résument donc dans l'idée générale de la force consacrée à la défense du territoire, et cette appréciation est encore celle des érudits de la région.

Séance du 7 novembre 1900

Présidence de M. Léon GALLE, vice-président

M. Bleton fait hommage aux membres de la Société de son volume : *Au delà des Alpes; Notes et Impressions.*

M. Ant. Grand lit un travail sur les de Sève, seigneurs de Cuire, dont le dernier, Pierre, mort en 1708 laissa la seigneurie à sa fille Marie qui épousa l'année suivante le marquis de Rochebonne.

Séance du 21 novembre 1900

Présidence de M. F. DESVERNAY

M. le Président fait savoir que la compagnie a obtenu une médaille de bronze à l'Exposition universelle de Paris, section des Universités et des sociétés savantes.

M. le Président fait part de la demande adressée par M. l'abbé Rousset, collaborateur de l'abbé Villon dans l'œuvre des Libérés de St-Léonard à Couzon à l'effet d'être admis dans la Société. M. le Président énonce en même temps les titres que le postulant peut produire à l'appui de sa demande.

Une commission composée de MM. Desvernay, abbé Martin et Léon Galle, rapporteur, est chargée de l'examen de cette candidature.

Au nom de M. Beyssac empêché, M. Tricou présente une proposition tendant à fêter avec éclat l'an prochain, les noces d'or de M. Aimé Vingtrinier, membre émérite et

doyen de la Société où il comptera à ce moment soixante années de présence ininterrompue.

Ce projet est accueilli avec une faveur unanime. M. le président ajoute qu'il avait déjà pensé à une cérémonie de ce genre pour le banquet de 1901.

Mandat est donné au Bureau de s'occuper de cette question qui sera portée en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Joseph Vingtrinier lit quelques notes, sur le culte de saint Roch, très répandu en France aux époques d'épidémie. Il reste encore dans nos églises de campagnes, de nombreuses statues de ce saint jadis populaire; une des plus remarquables est celle de Trêves, près de Condrieu, qui date de 1628, année de la grande peste, où elle fut érigée par les habitants.

M. Paul Richard communique des notes de voyage en Istrie, Dalmatie et Monténégro. De Buda-Pesth, l'orateur se dirige par Agram sur Trieste dont la cathédrale domine la ville et le port. Le château voisin de Miramar rappelle le souvenir de l'infortuné Maximilien, fusillé au Mexique. Puis c'est Fiume avec son bel hôtel-de-ville, Pola avec ses ruines romaines encore imposantes, Zara ancienne capitale de la Dalmatie où se retrouve l'influence vénitienne dans le lion de Saint-Marc sculpté sur la porte principale, Salone où Dioclétien se retira après son abdication.

M. Léon Galle donne lecture de la première partie d'une notice biographique sur le regretté M. Natalis Rondot, membre correspondant de l'Institut.

Séance du 5 décembre 1900

Présidence de M. F. DESVERNAY

L'assemblée décide à l'unanimité d'offrir à M. Aimé Vingtrinier un jeton en or pour fêter l'an prochain, sa soixantième année de présence ininterrompue à la Société littéraire. Ladite médaille sera offerte par souscription.

M. Buche fait hommage aux membres de la société d'une brochure : L'*Ile Barbe*, discours prononcé par lui à la distribetion des prix du petit lycée de Lyon.

M. Paul Richard continue la lecture de son voyage ; Istrie, Dalmatie et Monténégro. Cette partie comprend une description de la ville de Raguse. M. Richard se rend ensuite à Cattana bâtie au pied de la montagne, puis il franchit la frontière de Monténégro et arrive à la capitale « Cettigne » où il a une audience du prince.

M. George lit un travail ayant pour titre : *Quelques remarques sur les tombes de l'Etrurie.*

Séance du 19 décembre 1900

Présidence de M. F. DESVERNAY

M. le Président communique une lettre par laquelle M. l'abbé Peyrieux, membre titulaire, donne sa démission.

M. le Président exprime à ce sujet les regrets de la compagnie. M. l'abbé Bauron fait hommage, d'un opuscule : *Manifestations merveilleuses de la Sainte Vierge au XIXe siècle sur la terre de France.*

Par l'entremise de M. Justin Godart, hommage est fait par M. Alphonse Michel, docteur en droit, de son volume : *Le Relèvement des condamnés*, *L'asile St-Léonard à Couzon près Lyon* (Thèse de Doctorat).

Sur un rapport présenté par M. Léon Galle, l'admission est prononcée de M. l'abbé Rcusset, aumônier à l'asile Saint-Léonard, à Couzon, comme membre titulaire.

M. l'abbé Martin donne lecture de quelques extraits d'un manuscrit inédit relatant l'histoire de l'ancien monastère du Verbe Incarné, à Lyon, depuis ses origines jusqu'à la Révolution. C'est en 1627 que la mère de Matel, venant de Roanne obtint de l'archevêque Charles Miron l'autorisation de fonder à Lyon un couvent de son ordre. On occupa d'abord un local loué au prix annuel de 200 livres. Les commencements de l'œuvre furent très pénibles. Enfin un prêt de mille livres permit d'entreprendre la construction de la chapelle consacrée par Camille de Neuville, le 3 juin 1674. On avait à cet effet démoli les bâtiments de la vieille Recluserie de Ste-Magdelaire.

M. le Président ajoute à cette lecture quelques renseignements sur l'ancienne topographie des lieux et l'indication d'une *Vie de Madame de Matel* par le P. Boissieu.

M. l'abbé Sirech commente un discours prononcé à l'occasion du départ des jeunes soldats de Lyon.

ANNÉE 1901

Séance du 16 janvier 1901

Présidence de M. Félix DESVERNAY

Lecture est donnée d'une lettre de M. Vial, licencié en droit, demandant à être admis dans la Société. Une commission formée de MM. Desvernay, Maurice Richard, Sallès, rapporteur, est chargé de l'examen de cette candidature.

M. le Président communique une lettre de M. Vachez demandant à être inscrit comme membre émérite et donnant sa démission de bibliothécaire archiviste.

Par considération pour la haute distinction de M. Vachez et les longs services qu'il a rendus à la Société, celle-ci accepte son inscription au titre de membre émérite, mais non sa démission de bibliothécaire-archiviste. M. le président veut bien se charger d'informer M. Vachez de cette décision, et de le prier de continuer ses fonctions pour l'exercice desquelles un suppléant lui sera adjoint, s'il le désire.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Beyssac annonçant le décès à la Trinidad, du P. Léonce Brosse, dominicain. M. Beyssac expose les traits principaux de la vie du savant religieux, né à Lyon, et rappelle les liens qui le rattachaient à la Société Littéraire dont il fut membre titulaire de 1846 à 1852, puis membre correspondant.

Il est décidé que cette notice sera insérée dans le volume des *Mémoires* en préparation.

M. le président communique une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique concernant le prochain congrès des sociétés savantes à Nancy.

Avant de donner la parole aux orateurs inscrits, M. le président adresse un compliment de bienvenue à M. l'abbé Rousset, nouveau membre titulaire, présent à la séance.

M. Godart communique plusieurs lettres inédites du marquis de Monts de Savasse, adressées à ses neveux qui résidaient à la Côte St André. Datées de 1756, ces lettres traitent de divers détails d'éducation.

M. Godart fait hommage de sa brochure : *Création d'un office de travail à Lyon.*

M. Bleton lit une dissertation sur l'étymologie probable du mot *cadole*, qui en Lyonnais et en Bourgogne, désigne les huttes de pierres sèches où s'abritent les travailleurs des champs en cas de pluie.

M. l'abbé Bauron lit un compte rendu du Recueil des poésies envoyées à l'occasion du Congrès Marial.

Séance du 30 janvier 1901

Présidence de M. Félix DESVERNAY

Lecture est donnée d'une lettre de l'administration municipale informant la Compagnie qu'une salle destinée aux Sociétés savantes est en voie d'aménagement au Petit-Collège et l'invitant à s'inscrire pour y avoir sa place.

M. le Président fait savoir qu'il s'occupera sans délai des formalités nécessaires.

Au nom de M. l'abbé Lapra, curé de la Guillotière, M. l'abbé Martin fait hommage d'un opuscule intitulé : *Marie et la paroisse Notre-Dame Saint-Louis.*

M. Ernest Cuaz communique la première partie d'une étude sur les *Templiers de Lyon,* préliminaire d'un travail historique sur les *Célestins* que les Templiers ont précédés au territoire qui a gardé leur nom. Il ne reste que très peu de documents sur les Templiers lyonnais dont la splendeur paraît avoir atteint son apogée au milieu du XIII[e] siècle.

M. l'abbé Bauron termine la lecture du compte rendu du recueil des poésies envoyées à l'occasion du Congrès Marial.

M. le Trésorier présente un rapport sur la situation financière, M. le Président le remercie au nom de la Société.

La Société décide que son banquet annuel aura lieu le lundi 18 mars et nomme pour en préparer l'organisation une Commission formée de MM. Léon Galle, Alexandre Poidebard, Léon Mayet, Joseph Berger.

Séance du 20 février 1901

Présidence de M. Félix DESVERNAY

Hommage fait à la Société par M. Gabut, d'une brochure : *Etudes d'archéologie préhistorique : Le Mont Pila, Saint-Laurent-d'Agny,* etc. Divers opuscules : *Lugdunum, cantate pour soli, chœurs et harmonie,* par M. Gabriel Bleton. — *Victor Hugo et M. de Gravillon ou une Mystification Lyonnaise,* par M. Aimé Vingtrinier. — *Rapport sur les Refuges ouverts aux libérés adultes,* etc., par M. le chanoine Villion. — *Le Patronage de Saint-Léonard,* par M[me] Louisa Dupont. — *L'Echo des Familles de Couzon-au-Mont-d'Or,* numéro de février.

Sur un rapport de M. Sallès, M. Eugène Vial, avocat, est admis comme membre titulaire.

M. Tricou présente l'analyse d'une *Etude sur le violon et ses ancêtres*, récemment publiée par M. Laurent Grillet. Ce savant travail fait mention d'anciens types d'instruments de musique empruntés aux sculptures de la cathédrale de Lyon et de l'église de Brou, ainsi que du violoniste Le Clair, né à Lyon à la fin du XVIIe siècle.

A ce propos, M. le Président fait remarquer qu'une des chapelles de l'église Saint-Paul possède, ciselés sur sa voûssure, une série de beaux anges musiciens datant de la seconde moitié du XVe siècle.

M. Benoît d'Entrevaux communique la description d'une maison bourgeoise du XVIe siècle à Vogüé et donne une généalogie de la famille Roussel qui l'a édifiée.

Cette famille, dont beaucoup de membres se sont distingués dans la magistrature, figure sur les plus anciens registres paroissiaux. Un de ses descendants s'est plus tard fixé à Lyon.

Seance du 6 mars 1901

Présidence de M. Félix DESVERNAY

M. le Président adresse quelques paroles de bienvenue à M. Eugène Vial, nouveau membre titulaire, présent à la séance, puis il exprime les félicitations de la Société à M. Joseph Berger nommé officier de l'ordre du Nicham-If-Tickar, à M. Buche nommé officier d'Académie.

M. le Dr Artaud lit une notice biographique sur le regretté chirurgien Ollier.

M. Joseph Vingtrinier communique une nouvelle version de la mort, à Rome, du général Duphot, telle qu'elle est donnée dans le journal du cardinal Salla et qu'il a traduite de l'italien.

A ce sujet, M. Desvernay fait remarquer que, contrairement à l'opinion couramment admise, le général Duphot est né, non pas à la Guillotière, mais bien sur la paroisse Saint-Pierre et Saint-Saturnin où il fut baptisé et où son père exerçait la profession de maçon.

Sous ce titre : *Autour d'une polémique relative au lieu d'origine du pape Innocent V*, M. Léon Galle fait connaître la réfutation qu'un érudit professeur de Paris vient de publier à l'encontre de l'interprétation erronée d'un texte où Monseigneur l'Evêque de Nancy avait cru trouver la mention d'un traité d'arpentage qu'aurait composé Innocent V.

L'orateur indique ensuite que le sceau de ce saint pape découvert près de la ville d'Aoste, il y a quelques années, n'est pas unique comme il le supposait (voir la *Revue du Lyonnais*, n° de juin 1898). Deux autres exemplaires ont été signalés depuis, l'un à la Bibliothèque nationale, l'autre aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône.

Sur la proposition de M. Léon Galle appuyée de plusieurs de ses collègues, il est décidé que la Compagnie continuera à tenir ses séances au local actuel en raison de ses facilités d'accès et des avantages de sa situation. Elle gardera néanmoins son siège officiel dans la salle que l'administration municipale vient de concéder aux Sociétés savantes dans les bâtiments du Petit-Collège.

Seance du 18 mars 1901

Tenue à la suite du banquet annuel de la Société

Présidence de M. Félix DESVERNAY

Le banquet annuel de la Société Littéraire réunissait dans les salons Maderni un nombre de convives supérieur à celui des années précédentes. Il était précédé de la remise à M. Aimé Vingtrinier d'un souvenir offert par souscription à l'occasion de sa soixantième année de présence dans la Société (1841-1901). Cette cérémonie toute familiale a permis à M. Félix Desvernay, président, et à M. Léon Galle, vice-président, de traduire en termes émus les sentiments de vive sympathie et d'affection que tous les assistants éprouvaient pour leur vénérable doyen.

Le repas était honoré de la présence de Mme Aimé Vingtrinier et de Mlle Jeanne Sisley, membre correspondant de la Société.

La séance littéraire qui a suivi, a permis d'entendre M. Aimé Vingtrinier avec une poésie ayant pour titre : *Les Epines*, dédiée à une dame qui lui avait demandé pourquoi il n'écrivait plus ; Mlle Sisley, avec une autre poésie : *L'Amour et l'Amitié* ; M. Léon Mayet, avec un article humoristique *La Grève des Empesés* ; M. Joseph Berger, avec une poésie dédiée à M. et à Mme Aimé Vingtrinier : *Premiers cheveux blancs* ; M. Léon Galle a donné lecture d'une supplique en vers, adressée à *Monseigneur Malvin de Montazet par un curé de la Loire* ; M. Auguste Bleton, d'une poésie intitulée : *Fleurs d'automne*.

Séance du 27 mars 1901

Présidence de M. GEORGE, ancien président

M. l'abbé Martin donne lecture d'une étude de M. l'abbé Rousset sur la *Primatie de l'Eglise de Lyon.* Il s'agit d'un manuscrit du commencement du XVIIIe siècle appartenant aux archives de l'Archevêché de Lyon et qui contient une compilation de documents relatifs à la vieille primatie de notre Eglise ; M. l'abbé Rousset annonce la prochaine publication de ce recueil qui n'est pas sans intérêt.

M. George communique un travail sur la Sarrasinière, vestige d'une construction romaine située non loin du Rhône, à 3 kilomètres environ d'Andance. Déjà M. George avait adressé, sur cette même ruine, un rapport au Ministère de l'Instruction publique, à la suite duquel elle a été classée dans les *Monuments historiques.* D'un examen attentif et raisonné de la *Sarrasinière,* rapproché des témoignages des anciens auteurs, l'auteur croit pouvoir inférer qu'elle ne serait autre que les restes du trophée que Quintus Fabius Maximus érigea en mémoire de sa victoire sur les Allobroges et les Arvernes réunis (122 ans avant J.-C.).

A ce propos, M. Gabut fait remarquer combien plus nombreux sont les vestiges antiques sur cette rive du Rhône, que sur la rive opposée.

M. Joseph Berger lit un épisode du siège de Belfort : *La Fanfare des Mobiles du Rhône.*

Séance du 17 avril 1901

Présidence de M. Félix DESVERNAY

M. Aimé Vingtrinier fait hommage aux membres de la Société d'une brochure rectificative relative à l'article publié sur Lyon par la Grande Encyclopédie.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Poussineau, directeur de la Société pour le sauvetage de l'Enfance, demandant à faire partie de la Société. Sont nommés pour l'examen de cette candidature MM. le Dr Artaud, rapporteur ; A. Sallès et Félix Desvernay.

M. Aimé Vingtrinier lit un travail sur les pamphlets anonymes parus à Lyon, sous la Restauration.

M. Ernest Cuaz lit la suite de son travail sur le quartier des Célestins. Il est amené à parler de l'ordre des Templiers, des contestations entre les Templiers et les Frères Prêcheurs, dont les biens s'étendaient jusqu'à la place actuelle des Célestins, de la destruction de l'ordre, de la cession aux Frères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de l'emplacement qu'ils occupaient, emplacement où se trouvent aujourd'hui la ruelle des Templiers et la rue du Port-du-Temple.

Séance du 1er mai 1901

Présidence de M. Ernest RICHARD, ancien président

M. Joseph Vingtrinier fait hommage aux membres de la Société d'une brochure *La Chapelle de Saint-Roch à Choulans*.

M. le Président donne connaissance du programme du Congrès archéologique de France qui se tiendra à Agen (Lot-et-Garonne) et à Auch (Gers) en juin prochain ; M. Lefèvre-Portalis, directeur de la Société Française d'Archéologie, président du Congrès, exprime le désir que les membres de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, prennent part aux travaux du Congrès.

M. Léon Mayet lit un article intitulé : *La Femme heureuse*. M. Antoine Grand présente un travail ayant pour titre : *Marie de Sève, marquise de Rochebonne et dame de Cuire*.

M. le Dr Artaud lit un rapport sur la candidature de M. Poussineau, directeur de la Société pour le sauvetage de l'Enfance. La réunion n'étant pas en nombre suffisant pour se prononcer, le vote est remis à la séance suivante.

M. Paul Richard reprend la suite de son voyage sur les côtes Dalmates. La descente du Monténégro, les Bouches du Cattaro, un séjour à Corti et à Brindisi. Les côtes d'Italie, Reggio, Messine, la côte orientale de la Sicile : Syracuse, La fontaine d'Aréthuse, l'Etna, Cattane, l'ancienne Palerme Agrigente avec ses restes encore bien conservés.

Séance du 15 mai 1901

Présidence de M. Léon GALLE, vice-président

La Société d'Agriculture de la Loire réclame les publications parues depuis 1898, le secrétaire est chargé de lui répondre que rien n'a paru depuis cette époque, mais que lorsque le volume en préparation sera prêt, il lui sera envoyé.

Devant les demandes réitérées des sociétés correspondantes, les membres réunis émettent l'avis que le prochain volume des *Mémoires* de la Société soit composé au plus tôt et qu'à l'avenir ces volumes soient moins compacts, afin que, vu la dépense qu'ils exigent, on ne soit pas obligé à en retarder indéfiniment la publication, ce qui est surtout nuisible au point de vue des échanges.

A la suite du rapport de M. le Dr Artaud, M. Poussineau est nommé membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

L'ordre du jour appelle la délibération sur le changement du local affecté aux séances de la Société. En l'absence du Président qui peut avoir des renseignements à fournir sur la question, cette délibération est renvoyée à la prochaine séance.

M. l'abbé Martin fait une lecture sur l'église de la Visitation de Bellecour.

M. Gabut continue l'étude des sommets de la région montagneuse du Lyonnais, il y retrouve de nombreux vestiges et monuments dont il fixe l'époque et le symbolisme. Il étudie cette fois le contrefort montagneux de Pied Froid (868^{m} d'altitude), près du village d'Izeron, où de nombreuses indications rappellent les mœurs, coutumes et habitudes de la Gaule, funérailles, cérémonies religieuses, thermes Gallo-Romains. Les chemins conduisent au col du Colombier gardent les restes de la civilisation mégalithique qui, selon lui, a succédé chez nous à la civilisation cyclopéenne et dénote une organisation civile, religieuse et militaire dont notre civilisation actuelle n'a conservé aucun souvenir.

M. Léon Galle communique un article de M. l'abbé Rousset : *Un vœu au sujet de saint Irénée, second évêque de*

Lyon : L'introduction de saint Irénée dans le bréviaire romain avec le titre de « Docteur universel ».

Séance du 29 mai 1901

Présidence de M. GEORGE, ancien président

M. le Président félicite M. Poussineau de son admission. M. Poussineau le remercie et ajoute qu'il sera heureux de participer aux travaux de la Société.

M. Joseph Vingtrinier lit un travail sur la chanson militaire sous la République et l'Empire.

M. Berger présente trois sonnets : *Au seuil du nouveau siècle ; Amour vaut mieux que gloire ; Paresseux*.

La Société décide qu'il sera pris possession du local de la mairie du Ve arrondissement par une Commission composée de MM. Desvernay, George, abbé Martin, Joseph Berger, et Léon Mayet.

Néanmoins, les réunions continueront à se tenir jusqu'à nouvel ordre, dans le local qu'elle occupe actuellement.

Séance du 19 juin 1901

Présidence de M. Félix DESVERNAY

Sur la proposition de M. Léon Mayet de supprimer à l'avenir les réunions de juillet par suite des nombreuses absences qui s'y produisent les membres présents décident, sans prendre d'engagement pour l'avenir, que la séance de clôture sera tenue le mercredi 3 juillet.

M. Auguste Bleton lit un travail sur le sculpteur lyonnais Charles Dufraine.

M. Léon Mayet lit un article humoristique intitulé : *On demande des Géants.*

M. le Dr Artaud propose, comme membre correspondant, M. Palarès Arteta qui fut longtemps sous-secrétaire d'Etat de la République de l'Equateur. M. Arteta qui est un des quatre membres étrangers de l'Académie de Madrid, est actuellement fixé à Lyon comme consul général de la République de l'Equateur.

Séance du 3 juillet 1901

Présidence de M. GEORGE, ancien président

M. Aimé Vingtrinier fait hommage de sa brochure : *La Fée de l'Albarine et les fontaines sacrées du Bugey.*

M. Poussineau fait le récit d'une tentative couronnée de succès, pour substituer dans un régiment, l'usage de vraies chansons françaises, alertes et pimpantes, aux couplets orduriers qui s'y clamaient auparavant. A ce propos l'orateur présente un rapide historique de la chanson chez les anciens et les modernes.

M. le Dr Artaud fait connaître quelques pratiques de la thérapeutique de l'ancien temps telles que les propose le livre d'un auteur anonyme, publié à Rouen, en 1789. La plupart de ces recettes comportent l'emploi de prétendus remèdes tirés du corps humain, vivant ou mort et sont d'un charlatanisme incroyable.

M. Beyssac communique les premières pages d'une étude historique sur *Guichard de Saint-Symphorien*, chanoine de

Saint-Jean et prévôt de Fourvière, qui prit une part active aux affaires du Chapitre. Il en était membre en 1269, au moment de la période aiguë de sa lutte avec les bourgeois de Lyon. On constate en maintes circonstances le concours de Guichard qui dut s'exercer lors des négociations issues du second concile de Lyon, en 1274.

M. Palarès Arteta est élu membre correspondant sur la proposition de M. le docteur Artaud.

Séance du 6 novembre 1901

Présidence de M. Léon Galle, vice-président

M. le Président adresse au nom de la Société, des félicitations à M. Auguste Bleton pour sa promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Afin de pouvoir satisfaire le désir des nombreuses Sociétés qui, en retour de l'envoi annuel de leurs mémoires, demandent l'échange avec ceux de la Société Littéraire, M. Léon Mayet émet l'avis qu'à l'avenir les Mémoires de la Société Littéraire soient publiés sous une forme plus concise qui permettrait de les faire paraître sinon tous les ans, tout au moins à des intervalles moins éloignés.

M. Joseph Berger présente, comme demandant à faire partie de la Société, M. Artozoul, avocat. La Commission nommée pour l'examen de cette candidature se compose de MM. Joseph Berger, rapporteur, Léon Mayet et Buche.

M. Joseph Vingtrinier lit un travail sur les chansons militaires en Algérie, au temps des Bugeaud, des Lamoricière, des Changarnier et des Bourbaki.

M. Beyssac présente la suite de son travail sur la généa-

logie de la Maison de Beaujeu. Après avoir cité Humbert, chanoine de Beaujeu, il continue par Guichard de Saint-Symphorien, chanoine de Saint-Jean et prévôt de Fourvière.

Séance du 20 novembre 1901

Présidence de M. Léon GALLE, Vice-Président

M. Léon Galle, en annonçant l'apparition en librairie du *Lyon de nos Pères*, adresse ses plus vives félicitations à l'auteur, M. Emmanuel Vingtrinier.

Sur la proposition de M. le Vice-Président, la Société appelée à composer la Commission chargée de prendre les mesures nécessaires pour se conformer à la nouvelle loi sur les associations, désigne MM. Desvernay, A. Poidebard et Ernest Richard.

M. Joseph Berger présente son rapport sur la candidature de M. Artozoul dont l'admission est prononcée.

M. Paul Richard donne lecture de notes de voyages en Angleterre.

M. Joseph Vingtrinier donne la suite des chansons militaires rappelant les divers faits d'armes et la conquête de l'Algérie. Le chapitre est principalement consacré au combat de Beni-Méred où s'illustra le sergent Blandan.

Séance du 4 décembre 1901

Présidence de M. A. POIDEBARD, ancien président

M. le Président adresse ses félicitations à M. Artozoul récemment nommé membre de la Société Littéraire.

Le diplôme de la médaille de Bronze obtenue par la Société à l'Exposition de 1900 (groupe 1, classe 3) ayant

été envoyé, M. le Secrétaire est chargé d'en accuser réception à M. le Ministre du Commerce.

M. Poussineau donne lecture d'une poésie patriotique, M. l'abbé Martin fait hommage à la Société du Catalogue des Monuments de la cathédrale de Tortose dont l'auteur M. Ramo O'Callaghan demande à être nommé membre correspondant de la Société Littéraire. Cette nomination est renvoyée à la prochaine séance.

M. l'abbé Martin lit un travail ayant pour titre : *La Consécration d'un Pape, le Couronnement d'un Empereur et le Couronnement d'une Impératrice,* travail dans lequel sont consignés les rites et usages religieux de ces différentes cérémonies.

M. Grand présente une étude sur la Croix-Rousse sous l'administration consulaire.

Sur la proposition de M. A. Sallès, il est décidé qu'une Commission nommée à la prochaine séance aura à examiner s'il y a lieu, pour la Société Littéraire, d'organiser à l'avenir des concours et des séances publiques.

Séance du 18 décembre 1901

Présidence de M. Félix DESVERNAY

Il est procédé au renouvellement du bureau ; le scrutin donne les résultats suivants :

MM. Léon Galle, président.
A. Sallès, vice-président.
Léon Mayet, secrétaire.
Antoine Grand, secrétaire adjoint.
Joseph Berger, trésorier.
Vachez, archiviste.

Sur la proposition de M. le Dr Artaud, M. Desvernay est nommé président honoraire.

Sur la proposition de M. Desvernay, M. Léon Mayet est nommé vice-président honoraire.

M. Léon Galle remercie les membres présents de sa nomination aux fonctions de président.

L'ordre du jour comportait la nomination d'une commission chargée d'examiner s'il n'y aurait pas lieu, pour la Société, d'ouvrir des concours littéraires et de tenir des séances publiques; en l'absence de M. A. Sallès, auteur de cette proposition, la question est renvoyée à la prochaine séance.

La nomination d'un membre correspondant, présenté par M. l'abbé Martin, est également renvoyée par suite de l'absence de ce dernier, à la séance suivante.

M. Aimé Vingtrinier lit un travail ayant pour titre : *Arabes et Egyptiens.*

ANNÉE 1902

Séance du 15 janvier 1902

Présidence de M. Léon GALLE

M. le Président communique une lettre de M. Léon Mayet déclarant ne pas accepter le titre de vice-président honoraire conféré à la dernière séance et donner sa démission de secrétaire.

M. le Président fait savoir qu'au reçu de cette lettre il a fait une visite personnelle à M. Mayet. Les membres présents estiment qu'il serait convenable qu'une nouvelle démarche soit faite au nom de la Société, auprès de ce collègue pour l'engager à revenir sur sa détermination.

MM. Léon Galle, président, et Joseph Berger sont désignés à cet effet.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Bleton sollicitant le titre de *membre émérite*. Satisfaction est donnée à cette demande, par un vote unanime.

M. le Président adresse à M. Sallès ses souhaits de bienvenue à la vice-présidence et se félicite d'une collaboration dont il apprécie toute la valeur.

M. Sallès répond en remerciant la Compagnie de l'honneur qu'elle lui a fait et l'assure de son concours le plus dévoué.

Hommage est fait à la Société par M. Benoît d'Entrevaux d'une brochure : *Une inscription du XIIe siècle à Car-*

denas (*Ardèche*); par M. Justin Godart, d'une brochure : *Les Expériences sociales.*

M. l'abbé Martin propose l'inscription comme membre correspondant de M. Ramo O'Callaghan, Catedrahs de la Universitad-Tortosa (Espagne), et énumère les titres de cette candidature. Ensuite d'un vote favorable, M. Ramo O'Callaghan est proclamé membre correspondant.

M. Sallès expose les motifs qui lui semblent justifier l'initiative déjà proposée à la Compagnie d'ouvrir chaque année un concours littéraire et de tenir une séance publique.

Après un échange d'idées entre les membres présents, une commission est nommée à l'effet d'étudier cette question sur laquelle elle soumettra ses conclusions.

Cette commission est formée de MM. Galle, président; Buche, Joseph Vingtrinier, Sallès, rapporteur.

M. Joseph Vingtrinier communique la suite de son étude sur la chanson militaire et traite des chants composés au cours de la guerre de Crimée.

C'est du siège de Sébastopol que date la chanson *Pan, Pan l'Arbi*, comme aussi le refrain bien connu dont nos soldats cadencent encore l'allure rapide du pas de charge :

Il y a la goutte à boire là-haut,
Il y a la goutte à boire.

C'est le maréchal de Saint-Arnaud, qui donna lieu à cet impromptu, un jour que visitant la tranchée, il promit à ses zouaves de leur *payer la goutte* à défaut de café dont ils ne voulaient plus, en ayant déjà maintes fois bu au cours de la journée.

M. Artozoul donne lecture d'une notice biographique sur Jean II, de Saint-Gelais, évêque d'Uzès, pendant la guerre de religion.

Ecrivain de quelque talent, ce prélat embrassa la réforme avec presque tout son chapitre, et cette défection entraîna celle du plus grand nombre des habitants d'Uzès.

Il fut déposé en 1566, par le pape, pour crime d'apostasie et vit fulminer contre lui, en pleine cathédrale, une sentence d'excommunication par le prévôt du Chapitre accompagné de quelques chanoines demeurés fidèles à la foi catholique.

Ce même prévôt eut plus tard la consolation de ramener l'évêque prévaricateur dans le giron de l'Église.

M. le Président fait part de la retraite de M. Adenot, appariteur de la Société depuis de longues années et lui exprime avec les regrets de tous, les remerciements qui lui sont dus pour le zèle et le dévouement qu'il n'a cessé d'apporter dans l'exercice de ses fonctions.

Séance du 29 janvier 1902

Présidence de M. Léon GALLE

M. le Président fait savoir que cédant aux instances de ses collègues, M. Mayet a bien voulu retirer sa démission de secrétaire tout en déclinant formellement le titre de vice-président honoraire

M. le Président exprime à MM. Buche et Eugène Vial les vives félicitations de la Compagnie pour le concours qu'ils ont apporté à la séance de la *Bodinière Lyonnaise*; au nom de tous M. le Président forme le vœu qu'un plein succès couronne cette entreprise de décentralisation artistique et littéraire.

Sur un rapport de M. Berger, M. Jean Brossette est admis comme membre correspondant.

Relativement au projet de séance publique et de concours dont il a été précédemment parlé et considérant l'état budgétaire de la Société, M. le trésorier appelle l'attention sur la nécessité qui s'imposerait de susciter de nouvelles ressources pour parer aux frais qu'entraîneraient la mise en exécution dudit projet, s'il était adopté.

Cette observation donne lieu à un échange de vues. Finalement la création d'une catégorie nouvelle de *membres honoraires*, recrutés en aussi grand nombre que possible, est reconnue indispensable à l'acroissement des ressources.

En conséquence la commission déjà chargée de l'étude du projet est invitée à vouloir bien y joindre l'examen de cette question des membres honoraires.

M. le trésorier donne lecture du compte rendu financier pour l'exercice écoulé.

Des remerciements sont votés à M. le trésorier pour le zèle scrupuleux et le dévouement qu'il ne cesse d'apporter à l'exercice de ses fonctions.

M. Berger communique une poésie d'actualité ayant pour titre : *Il neige*.

Le banquet, pour la présente année, est fixé au mardi 25 février ou à défaut au jeudi 27 sous réserve toutefois de la ratification de la commission d'organisation, composée de M. Galle, président, M. Mayet et M. Berger.

Séance du mercredi 19 février 1902

Présidence de M. Léon GALLE

Hommage est fait par M. Galle d'une brochure intitulée : *Note sur le Missel d'Autun de la Bibliothèque de Lyon*.

M. le président fait part de la mort récente de M. Vincent Durand, Secrétaire de la *Diana* et membre correspondant de la *Société Littéraire*. C'est une grande perte, non seulement pour le Forez qui a fait l'objet de ses études préférées, mais encore pour le pays qu'il honorait par une érudition des plus vastes qu'accompagnaient une rare modestie de sentiment, et une parfaite affabilité de caractère. M. le président exprime les regrets de la Compagnie et rend un hommage à la mémoire de ce savant dont les travaux historiques et archéologiques sur notre province feront toujours autorité.

M. le président expose les motifs qui lui semblent justifier la nomination d'un archiviste-adjoint. Cette proposition est adoptée et M. Paul Richard, en suite d'un vote, est désigné à cette fonction.

M. Buche exprime le désir, partagé par tous les membres présents, que dorénavant une organisation de la bibliothèque soit assurée, et un classement des nouveaux volumes établi de telle sorte qu'il soit loisible aux sociétaires d'y recourir en toute facilité.

De concert avec l'archiviste-adjoint et une visite préalable aux locaux affectés aux collections de la Compagnie le bureau verra à donner satisfaction à cette demande dans la mesure du possible.

Lecture est donnée d'une lettre de la société des *Sciences Naturelles de Tarare* réclamant une réponse à un questionnaire qu'elle lui avait précédemment adressé.

Comme ce document est assez long, M. le président propose l'envoi pur et simple d'un exemplaire des statuts, qui répondra à la plupart des questions soumises, ce qui est adopté.

M. Gabut communique la suite de ses *Recherches archéologiques sur les monts du Lyonnais.*

Au Crêt d'Arjoux existait un autel consacré à Jupiter; le culte du roi des Dieux a laissé sur ce sommet quelques vestiges et le souvenir s'en retrouve dans les anciennes traditions du pays.

Au Crêt du Sapey, l'orateur a reconnu les restes d'une construction romaine qui devait dépendre d'un édifice considérable, peut être dédié à Apollon ou à Diane.

M. Beyssac donne lecture d'une étude sur *Gillet d'Albon*, chanoine de Saint-Jean et prévôt de Fourvière. Fils d'Henri d'Albon, Gillet fut reçu jeune encore au chapitre. Il devait appartenir à ce corps célèbre pendant la longue période de 62 années. En 1391 il apaise un différend entre le sacristain et le trésorier et prend dès ce moment une part active aux affaires capitulaires. Dix ans plus tard, il est chargé de la direction de l'œuvre de l'Eglise et continue longtemps encore à s'occuper des travaux de la cathédrale. Gillet d'Albon testa le 1er août 1427 et mourut le 27 du même mois.

Séance du 5 mars 1902

Présidence de M. Léon GALLE

M. le Président exprime à M. Justin Godart les félicitations de ses collègues pour sa nomination au titre d'officier d'Académie.

Lecture est donnée d'une lettre en demande d'admission présentée par M. Charléty, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Lyon.

Une commission formée de MM. Galle, Beyssac, Godart rapporteur, est chargée de l'examen de cette candidature.

M. Vial communique une étude sur une série de carre-

lages émaillés encore subsistants dans une chambre qui fut la chapelle de l'ancienne maison forte de Pivolay à Chaponost (Rhône).

Déjà sommairement mentionnés dans l'ouvrage de M. Paul Martin, ces carrelages dont la facture se rapproche de celle de l'école Nivernaise reproduisent, encadré d'une ornementation élégante, l'écusson armorié de Philippe de la Motte-Houdancourt élevé à la dignité de maréchal de France en 1642, mort à Paris en 1657. Le Maréchal avait été emprisonné à Pierre-Scize en 1644, puis transféré à Grenoble et enfin ramené à Pierre-Scize suivant les péripéties du procès qui lui fut fait pour malversations commises dans l'exercice de son gouvernement de Catalogne, procès qui se termina par l'entière justification de l'inculpé, après une captivité de 45 mois.

M. Paul Richard donne lecture de ses notes de voyage en Ecosse. L'orateur mentionne Edimbourg avec sa cathédrale et son château qui renferme la chambre de Marie Stuart, et celle où naquit le roi Jacques Ier ; Ston-House et le port d'Aberdeen ; l'île d'Iona où l'on voit une croix du IVe siècle et les ruines de l'antique monastère de St-Colomban, l'île de Staffa avec la grotte de Fingal si souvent chantée par les poètes.

M. Léon Galle communique une note sur une ancienne chapelle souterraine située au village de Savigny et qui appartenait à la célèbre abbaye. Non décrit jusqu'ici, cet édicule que rien ne révèle au dehors, est de forme carrée et comporte à ses angles,quatre colonnes dont les chapiteaux très curieux indiquent l'époque romane primaire.

Séance du 19 mars 1902

Présidence de M. Léon GALLE

L'Œuvre de Charles Dufraine, statuaire lyonnais, reproduit et décrit par Lucien Bégule, précédé d'une notice bibliographique, par Auguste Bleton, est offert à la Société par l'auteur. M. le président donne un aperçu sommaire de ce superbe ouvrage et se réserve d'écrire à M. Bleton pour lui faire part des félicitations et des remerciements de la Société.

M. Aimé Vingtrinier offre à chaque sociétaire présent un exemplaire de sa critique : *La Grande Encyclopédie et le Bugey*; de sincères remerciements lui sont adressés.

M. le président communique une demande d'admission dans la Société, présentée par M. de Longevialle, avocat près la cour d'appel de Lyon, demeurant rue Sala, 4.

Une commission est nommée pour examiner cette candidature, elle est composée de MM. Léon Galle, docteur Artaud et Sallès. M. Léon Galle est chargé du rapport.

M. Godart donne connaissance de son rapport sur la candidature de M. Charléty. Après communication de ce rapport, M. Charléty est élu, à l'unanimité, membre de la Société.

M. Sallès donne lecture d'une nouvelle espagnole : *Un Emule français du Cid,* légende du XIIe siècle, rappelant les victoires sur les Maures de Henri de Bourgogne, descendant de Robert le Fort, appelé en Espagne don Henrique ; le mariage du chef victorieux avec Dona Théréza, fille du roi de Léon, Ferdinand ; la donation faite par celui-ci à son gendre, créé comte de Portugal, des territoires enlevés aux infidèles, origines actuel du royaume de Portugal.

M. l'abbé Vanel donne lecture d'une étude très documentée sur une partie du territoire de sa paroisse, celle désignée par la dénomination actuelle : des Trois Renards. Il rappelle que ce lieu se rattachait au territoire des Genetières ; appelé d'abord terre de la Charité, probablement à cause d'une communauté religieuse qui le possédait, il fut ensuite nommé terre des Vêpres ; cette désignation lui fut donnée parce que diverses personnes qui s'étaient approprié et partagé le terrain de l'Ancienne Communauté, ayant quelques scrupules, convinrent de fonder une rente pour faire chanter l'office des vêpres chaque dimanche dans leur paroisse. Il rappelle encore les différentes dénominations d'un cabaret en renom dans la localité appelé d'abord, à cause de ses fins et retors possesseurs, Cabaret des trois Bourses et plus tard Cabaret des trois Renards.

M. Joseph Vingtrinier donne lecture de quelques pages du chapitre : *Les Chansons de conscrits*, extrait de l'ouvrage qu'il doit faire paraître prochainement sur les chansons militaires, dans lequel les lecteurs retrouveront divers couplets ayant bercés leur enfance, notamment ceux de *La Chanson du Conscrit de 1810. La Chanson du conscrit de Corbeil. Les adieux à Rose* et autres très intéressantes.

Séance tenue à la suite du banquet annuel de 1902

Présidence de M. Léon GALLE

A la séance qui suivit le banquet on eut le plaisir d'entendre M. Aimé Vingtrinier, dans une très spirituelle critique des coquilles et bévues qui fourmillent dans la *Nouvelle Encyclopédie* en ce qui concerne l'histoire du Bugey.

Mlle Sisley récite une de ses œuvres inédites, *En passant*. Cette poésie n'est que le prologue d'un roman en vers intitulé : *Roman des soirs*, auquel l'auteur met la dernière main en ce moment.

M. le Président termine la séance par la lecture des *Sonnets gastronomiques*, poésies de circonstance, gracieusement envoyées par M. Marius Grillet, qui ne pouvait mieux faire regretter le temps où il chantait nos fêtes passées.

Séance du 16 avril 1902

Présidence de M. Léon GALLE

M. le Président adresse un compliment de bienvenue à M. Charléty, nouveau membre présent à la séance.

Lecture est donnée d'une lettre de M. l'abbé Rousset qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, et annonce en même temps l'envoi à titre d'hommage d'une brochure intitulée : *Autour d'une croix d'honneur. Le 9 mai 1900 à l'asile Saint-Léonard.*

M. le Président fait part d'une demande d'admission adressée par M. Latreille, professeur au lycée Ampère.

Une Commission formée de MM. Buche, Vial et Galle rapporteur est chargée de l'examen de cette candidature.

M. Léon Galle donne lecture d'un rapport ensuite duquel est prononcée l'admission comme membre titulaire de M. de Longevialle.

M. le Dr Artaud communique la première partie d'un compte rendu des fêtes données à Montpellier, en 1890, à l'occasion du 6e centenaire de la fondation de l'Université de cette ville.

Ces fêtes furent magnifiques et réunirent dans un même élan de patriotique enthousiasme, la population tout entière, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses.

M. l'abbé Martin donne communication d'un document relevé aux archives de l'Archevêché, de Lyon, par M. l'abbé Rousset, c'est une liste de tous les autels, prébendes et chapelles des églises de Saint-Jean, Saint-Etienne et de Sainte-Croix, avec la mention de leur fondation, l'indication des bénéficiaires et la quotité de leurs revenus en 1759. Il résulte de ce tableau que si plusieurs de ces prébendes ne constituaient pour leurs possesseurs qu'un assez faible profit, d'autres, par contre, étaient richement dotées.

M. Gabut fait part des constatations qu'il a pu faire à propos des substructions découvertes au cours des travaux de canalisation récemment exécutés dans la rue des Farges. A une extrémité de cette rue on mit au jour un fragment de voie romaine d'environ quatre mètres de largeur avec son trottoir et portant des traces de roues sur son parement. Plus haut en face de l'église Saint-Just, les restes de deux murs parallèles, épais de soixante centimètres et délimitant une aire de seize mètres de côté. D'une épaisseur de plus d'un mètre cette aire qu'avait recouverte un carrelage, comportait dans sa structure trois couches superposées dont l'ensemble présentait des conditions de parfaite étanchéité. L'orateur a vu là les vestiges probables d'une conserve d'eau antique.

Séance du 30 avril 1902

Présidence de M. Léon Galle

M. le Président adresse quelques paroles de bienvenue à M. de Longevialle, nouveau membre, présent à la séance et

le remercie au nom de la Société pour l'hommage qu'il a bien voulu lui faire de sa brochure : *La Chapelle du château de Mongré et sa prébende* (1641-1789).

M. le Président fait part des premières démarches dont il a pris l'initiative en vue de connaître exactement l'état présent de la bibliothèque et des archives de la Compagnie et d'en faciliter l'usage à ceux des sociétaires qui voudraient les consulter.

La bibliothèque est sommairement installée dans un local exigu situé sous les combles du lycée et par lui-même d'un accès peu facile. Néanmoins un classement des volumes par fiches et sur registres a été commencé et pourra être mené à bonne fin.

Quant aux archives elles étaient au même lieu. Mais estimant que leur place est bien plutôt dans l'armoire que la Compagnie possède salle des Sociétés savantes, à la mairie du Ve arrondissement, où elles pourront être facilement consultées, M. le Président les a fait déposer provisoirement à son domicile, afin de procéder par lui-même à leur classement. Elles seront transférées ensuite dans l'armoire en question.

Ces collections comprennent :

1° Les registres des procès-verbaux des séances (à peu près complets depuis 1808) ;

2° Les registres des présences (avec quelques lacunes) ;

3° Plusieurs dossiers de correspondances, de circulaires ministérielles, de pièces relatives à l'administration de la Société, d'articles littéraires et rapports sur les candidatures ;

4° Les poinçons des jetons, des clichés, des publications précédentes ainsi que les récompenses, diplômes et médailles décernés à la Compagnie.

La Société possède, en outre, un stock énorme de volumes

de ses *Mémoires* et publications antérieures. M. le Président émet l'avis qu'il y aurait peut-être convenance, pour alléger cette surcharge, de vendre à ceux des sociétaires qui en feraient la demande, un certain nombres d'exemplaires à prix réduit.

M. le président termine en annonçant son intention de soumettre, à une prochaine séance, les mesures d'exécution qui lui sembleront propres à assurer la meilleure solution pour un projet d'installation définitive, si cela est possible.

A l'unanimité, les membres présents s'associent à une motion de M. Ernest Richard qui exprime à M. le président avec l'entière approbation de ce qu'il a fait, les remerciements qui lui sont dûs pour le dévouement dont il vient de donner à la compagnie un témoignage manifeste.

M. Léon Galle lit un rapport sur la candidature de M. Latreille, docteur ès-lettres et professeur au lycée Ampère. Les conclusions en sont adoptées et M. Latreille est nommé membre titulaire de la société.

M. Buche communique une étude historique sur *Le Collège Parlementaire de Bourg-en-Bresse* pendant les années 1763-1765, d'après les procès-verbaux des assemblées du Bureau.

Le renvoi des Jésuites, édicté par ordonnance du Parlement de Dijon le 1er juillet 1763, amena dès le mois de novembre suivant leur remplacement dans la direction du collège de Bourg par un personnel provisoire. Mais ce changement n'alla pas sans susciter de nombreuses difficultés de la part surtout du corps municipal, qui prétendait au droit exclusif de nommer des professeurs. Cette prétention fut rejetée en 1665 par Monseigneur l'archevêque de Lyon. Malvin de Montazet. Les échevins de Bourg n'acceptèrent pas sans protester cette décision et leurs récriminations à ce sujet eurent leur écho jusqu'en 1789.

M. Ernest Richard donne lecture d'une étude sur la *Liberté d'Enseignement*, son histoire au cours du siècle écoulé et l'aide qu'elle a apportée au progrès général de la science.

M. l'abbé Martin signale l'existence dans l'église de St-Genest Lerpt (Loire) d'une réplique de la célèbre vierge de Coisevox de St-Nizier à Lyon. Comme elle était destinée dès l'origine à figurer dans une église, la statue de St-Genest Lerpt présente quelque différence d'attitude avec celle de St-Nizier qui décorait autrefois l'extérieur d'une maison à l'angle de deux rues. Ici la Vierge et l'Enfant Jésus se retournent en sens différent, là au contraire les deux personnages observent une direction uniforme. La statue de St-Genest Lerpt est de bois et d'une hauteur de $1^{m}20$ environ.

Séance du 21 mai 1902

Présidence de M. Léon Galle

M. le président adresse un compliment de bienvenue à M. Latreille, nouveau membre, présent à la séance.

M. le président fait savoir que le 3 mai s'est réunie la Commission chargée d'étudier les projets déjà présentés concernant le recrutement des membres honoraires, la création de concours littéraires et de séances publiques qui seraient donnés sous les auspices de la Société.

La Commission jugeant préférable de commencer d'abord par une séance publique qui affirmerait au dehors l'existence et le but de la Compagnie, a décidé que ladite séance aurait lieu dans la première quinzaine de décembre et comprendrait :

1° Une allocution du Président,

2° Une conférence sur un point de l'histoire de Lyon avec projections, par M. Bleton, qui déjà, avec le plus grand empressement, a bien voulu accepter.

3° Une conférence sur l'histoire littéraire de la province (demandée à M. Latreille).

4° Un intermède de musique ancienne du XVIe siècle, par exemple (demandée à M. Tricou), accompagnée d'un commentaire de M. Sallès.

5° Poésies diverses.

M. le président soumet ce programme à l'appréciation de ses collègues. Il est approuvé.

Une Commission est nommée à l'effet d'assurer l'organisation de cette séance. Elle est formée de MM. Léon Galle, Sallès, docteur Artaud, Buche, Berger.

M. Beyssac, communique une étude sur Bertrand de la Tour Saint-Vidal, chanoine comte de Lyon. En 1519, il produisit ses preuves de noblesse, il reçut ensuite le titre de prévôt de Fourvière par la résignation qu'en fit en sa faveur son oncle Antoine d'Albon mais il ne paraît pas qu'il ait pris une part bien active aux affaires de la collégiale. En 1543, Bertrand de la Tour, passait du rang de diacre au sein du chapitre à celui de prêtre du *petit nombre* et fut pourvu par la suite de la mansion de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Il fut l'un des commissaires désignés par le pape pour procéder à la sécularisation de l'abbaye de l'Ile-Barbe, en 1750, ce qui prouve la haute considération dont il jouissait. Archidiacre de Saïnt-Jean, il résista aux entreprises du doyen Théodore de Vichy contre les antiques usages du Chapitre et contribua puissamment à les faire échouer. Bertrand de la Tour mourut entre Aveize et Duerne, alors qu'il se rendait dans l'un de ses prieurés du Velay et fut inhumé, comme il l'avait demandé, auprès de son oncle Antoine d'Albon dans la cathédrale de Saint-Jean.

M. Vial fait le récit, d'après un acte notarié de l'époque, de la *Fête de l'Esturgeon,* telle qu'elle fut célébrée en la cité d'Arles, le 10 avril 1439. Il était de droit que le premier esturgeon mâle capturé à la pêche, fut remis avec solennité à un des plus hauts dignitaires de la ville, ce qui donnait lieu à une cérémonie joyeuse et bruyante à laquelle prenaient part tous les habitants. Cette année là c'était au seigneur archevêque que revenait le tour d'être gratifié du tribut de l'esturgeon.

L'orateur ajoute à ce récit quelques notes biographiques sur la famille des Perullet, de Naples et de Provence, dont le dernier représentant est mort en 1848.

Avant que la séance ne soit levée, M. Latreille répond par quelques paroles de remerciement aux souhaits de bienvenue qui lui ont été adressés tout à l'heure et veut bien assurer ses collègues de son concours le plus dévoué.

Séance du 4 juin 1902

Présidence de M. Léon GALLE

Hommages faits à la Société : *Chants et Chansons des soldats de France,* par M. Joseph. Vingtrinier.

Les Corporations d'arts et métiers ont-elles créé et maintenu la paix sociale ?, une brochure par M. Justin Godart.

Le Saint-Suaire de Turin, etc., par le chanoine Ulysse Chevalier, *compte rendu* par M. l'abbé Martin.

A propos de cette dernière publication, M. le Président émet le vœu auquel s'associent les membres présents, qu'une étude avec conclusion soit communiquée à la compagnie par un de ses membres, qui résumerait l'ensemble des travaux

d'ordre historique et scientifique qui récemment ont appelé l'attention publique sur le Saint-Suaire de Turin et son authenticité si discutable. Cette étude sera demandée à M. Martin.

M. le Président dépose le livre de l'*Inventaire des archives* de la Compagnie qu'il a bien voulu dresser lui-même et dont il fait connaître les indications principales. Après avoir donné un aperçu de ce que contiennent ces archives, M. le Président fait savoir que, rangées en bon ordre, elles ont été réintégrées le 31 mai dernier dans l'armoire concédée à la Compagnie, salle des Sociétés savantes à la mairie du Ve arrondissement. La clef de ce meuble est entre les mains de M. l'Archiviste adjoint et ceux de MM. les sociétaires qui désireront compulser ce dépôt auront toutes facilités pour effectuer leurs recherches.

Sur la proposition de M. George, des remerciements unanimes sont votés à M. le président pour le travail que lui a coûté ce classement et la rédaction de l'Inventaire.

M. le Président fait ressortir tout l'intérêt qui s'attache à la conservation dans les archives des correspondances et circulaires ministérielles et surtout des rapports sur les candidatures qui, au point de vue biographique, contiennent souvent des particularités que l'on ne retrouve que là.

En conséquence et sur la motion de M. le Président, la Société décide :

1° Que toutes les correspondances et circulaires ministérielles seront conservées ;

2° Que les rapports sur les candidatures, ou une copie de ces rapports, seront déposés aux archives de la Société.

En vue de répondre à ce désir de la Compagnie, plusieurs de MM. les anciens présidents présents déclarent leur intention de rechercher les documents de cette nature

qui ont pu rester en leur possession pour les verser aux archives.

M. Morel de Voleine fait le récit d'une *longue procedure judiciaire au château de Montmelas en Beaujolais*. Le 25 février 1633, un nommé Ennemond Frédel était condamné par le juge de la seigneurie à être pendu pour l'assassinat d'un mendiant. Comme le coupable avait fait défaut, et qu'il demeurait introuvable, l'exécution de la sentence eut lieu en effigie, dix ans après. Enfin, saisi à Trévoux, par le procureur Calandrat, Frédel sut s'évader pendant qu'on le ramenait à Montmelas.

Diverses particularités de cette fuite la firent attribuer à la connivence de Calendrat, lequel, d'ailleurs, convaincu d'autres crimes, fut destitué, condamné à la potence et exécuté par le bourreau de Lyon.

L'orateur termine par quelques notes biographiques sur la famille Arod de Montmelas.

M. Poidebard communique une étude sur la *Chapelle de l'Hôtel de Ville de Lyon*, 1650-1793. Situé dans la tour du beffroi, avec trois fenêtres donnant sur la cour intérieure, le local qui, jusqu'à la Révolution servit de chapelle dans notre palais municipal, n'avait pas été construit dès l'origine pour cette destination. C'étaient les religieux Feuillants qui, en qualité d'aumôniers du Consulat étaient chargés du service du culte dans cet oratoire. Celui-ci était décoré de plusieurs statues dues au ciseau d'Hendricy et de vitraux représentant les figures du Christ et de la Vierge avec les armes du roi. Il possédait une chapelle d'argent du prix de 1631 livres, et un dais pour les processions de la Fête-Dieu et de la Saint Thomas. Une délibération de 1669 défend que ces objets soient désormais prêtés au dehors, aux particuliers ou aux confréries. Une décision

de 1705 stipule qu'aucun capitaine pennon ne devra faire faire bénir son enseigne ailleurs que dans la chapelle de l'Hôtel de Ville et par le curé de Saint-Pierre et de Saint-Saturnin.

M. le Président fait part d'une demande d'admission adressée par M. Henry Chabert, professeur de musique. Une commission formée de MM. Galle, Tricou, Sallès, rapporteur, est chargée de l'examen de cette candidature.

Séance du 18 juin 1902

Présidence de M. Léon Galle

M. le Président présente la médaille de bronze accordée à la Compagnie en récompense de sa participation à l'Exposition universelle de Paris, année 1900.

Cette récompense sera jointe aux récompenses antérieurement obtenues et gardée aux archives.

M. le Dr Artaud communique la deuxième partie de sa relation des fêtes données à Montpellier, à l'occasion du sixième centenaire de la fondation de l'Université de cette ville. L'orateur dépeint l'arrivée du président Carnot, le pompeux défilé des délégations des Universités françaises et étrangères, en costumes nationaux et groupés sous leurs bannières respectives, l'animation bruyante de la ville en fête et le grand banquet de onze cents couverts qui clôtura cette journée mémorable.

Sous ce titre : *Voyage de Marie au pays des Montagnes*, M. l'abbé Bauron fait un récit de la visite de la Vierge à sa cousine Elisabeth. L'orateur agrémente ce récit de détails pittoresques inspirés par les traditions, les mœurs et coutumes de l'époque.

M. Sallès lit son rapport sur la candidature de M. Henry Chabert. Les conclusions favorables de ce rapport mises aux voix sont adoptées et M. Henry Chabert est proclamé membre titulaire.

Séance du 2 juillet 1902

Présidence de M. Léon GALLE

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Chabert et présente les excuses de M. Charléty qui demande de reporter sa lecture à la prochaine séance.

La parole est donnée à M. l'abbé Vanel, qui cherche à éclaircir le mystère du transport à Bologne du martyrologe qu'il a édité, en collaboration avec M. le chanoine Condamin.

Dans la préface de ce martyrologe, il avait émis le doute que le cardinal de Tencin n'était pas étranger au transfert de ce précieux manuscrit des archives de l'église de Lyon, à la bibliothèque de Bologne. Ce doute se trouve singulièrement renforcé, dans une longue correspondance qu'il énumère, entre notre archevêque et Benoît XIV, où le prélat lyonnais fait mention d'une foule d'ouvrages, adressés par lui au pape, qui l'en remercie bien vivement. Cependant la mention du martyrologe n'est faite nulle part dans ces lettres. Ce n'est donc qu'une forte présomption.

M. Poidebard dans une courte et substantielle lecture, parle ensuite de la confrérie de Notre-Dame du Confalon, dont il retrace l'histoire. Cette confrérie fondée par saint Bonaventure en 1264 fut dissoute lors des troubles de 1562. Elle fut ensuite réorganisée sous Pierre d'Epinac et approuvée

par bulles papales en 1578, confirmées en 1583. Elle était sous le vocable de l'Assomption et prit le titre de confrérie royale, depuis qu'Henri III assista aux séances, comme simple confrère, lors de son passage à Lyon.

Le costume était une robe très ample de pénitents blancs avec capuchon où deux trous étaient ménagés pour les yeux. Les statuts imprimés en 1730 exigeaient une régularité de vie parfaite, sous peine d'exclusion. Une des principales obligations était de prier pour le roi lorsqu'il était malade ; les confrères veillaient a cette occasion, à tour de rôle dans leur chapelle.

La chapelle primitive était dans le couvent des Cordeliers, puis en 1631, les confrères en firent bâtir très richement une nouvelle située dans la rue Bon-Rencontre, vers l'îlot actuel de l'hôtel Bayard. Elle avait 84 pieds de longueur et 33 de largeur. La profusion des marbres et œuvres d'art y était inouïe. De toutes ces richesses mentionnées par Clapasson, il ne nous reste que trois tableaux et deux bas-reliefs, situés dans l'église Saint-Pierre-des-Terreaux, puis un autre bas-relief formant le devant d'autel de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâces de Saint-Nizier.

M. Camille Vadon, banquier à Charlieu, fit l'acquisition, chez un revendeur du quartier du Tonkin, à Lyon, d'une tapisserie qui représente deux pénitents blancs à genoux de chaque côté du crucifix. La légende *Societas confalonis*, inscrite en haut et en bas, ne laisse aucun doute sur leur provenance.

Tout le reste fut pillé en 1793, la chapelle fut transformée en halle aux blés, puis en 1835, en Mont-de-Piété.

M. Poidebard remet ensuite pour les archives de la Société une série de pièces inventoriées ci-dessous :

1° Rapport sur les travaux de la Société pendant les années 1890 et 1891 ;

2° Rapport sur les candidatures de MM. Sallès, Fleury-Vindry, Millevoye et l'abbé Martin ;

3° Quelques lettres et documents divers.

M. le président renouvelle aux membres présents la demande de vouloir bien compléter ce dépôt, par d'autres pièces qu'ils pourraient avoir, comme par exemple les rapports des candidatures, etc...

Séance du 16 juillet 1902

Présidence de M. Léon GALLE

M. le président se faisant l'interprète des membres de la Société, adresse à M. Grand de bien vives condoléances, pour la perte qu'il vient d'éprouver en la personne de sa fille, puis il expose ce qui a été fait, pour le prochain volume de mémoires que M. Desvernay accepte de composer avec les manuscrits qu'il a en mains. On propose de réunir à nouveau le comité de publication à cette occasion, pour en finir au plus tôt et demander à M. Desvernay s'il a de la copie en quantité suffisante.

M. Charléty fait ensuite part de deux documents, dont l'un a trait à la suppression de l'ordre des Jésuites, qui dirigeaient en 1762 des collèges d'enseignement à Lyon. La Sénéchaussée réclama à cette occasion, le droit d'enseignement qu'elle prétendait avoir sur le consulat et publia un mémoire sur l'enseignement. Le consulat ne voulant pas rester en retard publia un autre mémoire qu'il adressa au parlement et qu'il antidata sur celui de la sénéchaussée. Dans ce mémoire le consulat se fait l'apôtre de l'enseignement moderne, voulant supprimer le latin et le grec et

pousse beaucoup à l'étude des langues vivantes, plus utile à une ville commerçante comme Lyon.

L'instruction devait durer cinq années, à partir de 14 ans, époque où l'élève devait savoir lire, écrire et compter en entrant au collège.

Les Oratoriens, qui succédèrent aux Jésuites, sans tenir aucun compte du mémoire du consulat, dirigèrent l'enseignement du côté scientifique.

Le second document commenté par M. Charléty se trouve aux archives nationales : c'est un rapport du comte Chabrol, préfet du Rhône, pendant la Restauration.

Dans ce rapport qu'il adresse au ministre, il fait passer la ville pour impérialiste. Si bien, qu'à l'occasion de la 2e Restauration de 1815, les autorités avait décidé d'un commun accord, que tous les fonctionnaires des Cent-Jours y compris l'ancien préfet devaient rester en place jusqu'au 17 juillet, époque de l'arrivée du général autrichien, commandant les troupes alliées.

M. Joseph Vingtrinier fournit ensuite quelques notes biographiques sur l'anatomiste Xavier Bichat, dont la Société française de Médecine célèbrera le centenaire le 22 juillet. Ces notes ont paru dans le journal l'*Express* du 17 juillet.

M. George donne ensuite le résumé d'un mémoire qu'il à lu jadis à la Sorbonne, sur les courbes horizontales du Parthénon, l'oblicuité verticale des lignes dans le sens du centre et la polychromie. Celle-ci devait compléter les moulures par des ornements de détails. Tandis que les courbes horizontales rappelant l'horizon fuyant de la mer, répondaient à une question d'esthétique, l'oblicuité verticale des colonnes d'angle, plus fortes que les autres, répondaient à une raison de stabilité,

Séance du 5 novembre 1902.

Présidence de M. Léon GALLE.

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et exprime le désir que la période qui s'ouvre soit brillante pour la Société.

M. Charléty fait hommage de son ouvrage : *Bibliographie critique de l'histoire de Lyon*. M. le président, au nom de la Compagnie, félicite vivement M. Charléty. *La Bibliographie de l'histoire de Lyon* facilitera les recherches des travailleurs, et doit être accueillie avec empressement et reconnaissance.

Un grand nombre d'ouvrages ont été envoyés pendant la période des vacances; l'énumération en sera faite par suite de leur inscription au catalogue de la bibliothèque de la Société.

Le nouveau volume des *Mémoires de la Société littéraire* étant en préparation, M. Desvernay chargé de sa publication se tiendra à la disposition des membres qui auraient des communications à lui faire, et se rendra à cet effet à la séance du mercredi 17 novembre.

Le bureau entretiendra la Société des démarches pour la reconnaissance d'utilité publique. A ce sujet M. le président fait savoir qu'il a reçu de la Préfecture une lettre accusant réception de la nouvelle demande faite en conformité de la loi du 28 juin 1901.

M. Latreille lit le premier chapitre de la correspondance inédite de Sainte-Beuve et de M. François-Zénon Collombet de Lyon. Cette correspondance qui dura 19 ans, de 1834 à 1853, relate les fréquents voyages de Sainte-Beuve à Lyon ; elle fournit des notes très intéressantes sur plusieurs person-

nages lyonnais, Falconnet, de Laprade, abbé Greppo, Péricaud aîné, Breghot du Lut, Léon Boitel, fondateur de la *Revue du Lyonnais*, Mme d'Arbouville, à laquelle Sainte-Beuve avait voué une profonde affection. De cette correspondance, il résulte que le célèbre écrivain des *Lundis* avait pour le talent de Collombet, auteur du *Cours de Littérature profane et sacrée* la plus sincère estime.

M. l'abbé Martin présente un document se rapportant à un certain nombre de fresques qui se trouvaient dans le cloître des Chartreux de Lyon. Ce document donne la description détaillée de treize de ces tableaux se rappportant à la vie de saint Bruno.

M. le Président, avant de lever la séance, entretient l'assistance de la séance publique que la Société littéraire, pour répondre aux désirs de quelques-uns de ses membres, doit tenir dans le courant de décembre, à une date qui n'est pas encore fixée. Cette séance aura lieu, on l'espère, dans la salle des réunions industrielles, au Palais de la Bourse. Elle comprendra une conférence de M. Latreille, un intermède musical par M. Chabert, une causerie de M. Bleton sur un sujet lyonnais.

Séance du 19 novembre 1902

Présidence de M. Léon GALLE

M. Stéphane Borel fait hommage à la Société et à chacun des membres présents, d'un exemplaire d'une de ses poésies: *La légende des Hirondelles.*

M. l'abbé Vanel communique une dissertation sur le *Premier critique lyonnais de Lacordaire.* Contrairement à une

opinion très répandue, ce premier critique fut non pas l'abbé Cattet, mais bien l'abbé Montagnier, ancien vicaire général de Monseigneur de Pins. Prêtre austère et résolument opposé aux innovations, l'abbé Montagnier ne pouvait que désapprouver les idées libérales du célèbre dominicain.

M. Grand lit une notice sur les anciens fiefs de la Rochette, de la Caille et de Montessuy, ainsi que sur quelques anciens domaines et les familles qui les ont possédés. C'est à Montessuy que se trouvaient les fourches patibulaires de la cité de Lyon avant l'annexion de la Bresse.

M. Léon Galle donne communication de la première partie d'une étude biographique sur Pierre Louvet, l'historien du Beaujolais. Né à Beauvais en 1617, Pierre Louvet est régent principal du collège de Sisteron en 1644, puis il se rend à Digne et à Marseille. Successivement médecin, professeur et historiographe ainsi qu'il l'explique lui-même, cet homme érudit était à Toulouse en 1657. Grâce à la protection éclairée de Monseigneur de Marca, archevêque de cette ville, il reçut mission des capitouls de mettre en ordre leurs grandes et petites archives. Il fut ensuite chargé du classement des archives de Montpellier, à raison de 50 livres par mois, et consacra une année à ce travail (1662-1663). Pierre Louvet tira parti des innombrables documents qu'il avait sous la main, pour rédiger sur l'histoire de ces deux villes, des ouvrages restés manuscrits et dont plusieurs sont malheureusement perdus.

Séance du 3 décembre 1902

Présidence de M. Léon Galle

M. Buche fait un exposé verbal de la découverte des fragments de la statue de bronze antique de Coligny. Au nombre de plus de deux cent cinquante, ces fragments ont pu être réunis par M. André, qui a ainsi reconstitué la statue déposée aujourd'hui au musée de Lyon. D'après des indices caractéristiques, ce serait la représentation non d'un Apollon, comme on l'a cru tout d'abord mais plutôt d'un dieu Mars au type d'Alexandre. Il paraît probable que ces débris ont été enfouis à proximité de la voie de Germanie, lors de l'invasion de Crocus, vers 267.

Aux fragments de la statue, se trouvaient mêlés ceux d'un calendrier celtique, acquis aussi par notre musée des antiques.

M. Ernest Richard communique des extraits d'une enquête prescrite en l'an II de la République, par le comité révolutionnaire de Villefranche, relativement aux déprédations commises à Saint-Igny-de-Vers au cours des deux années précédentes. Chose singulière, les auteurs de ces dégats ne se cachaient nullement, aussi étaient-ils connus et furent-ils nommément désignés dans les dépositions provoquées par cette enquête.

M. Léon Galle continue la lecture de sa notice sur *Pierre Louvet*. Vers 1662-1665, Louvet donne une suite à *l'Histoire romaine* du P. Coeffeteau, puis une réédition des *Favoris* de Pierre Dupuy. Nommé recteur du collège de Villefranche, il dresse un inventaire, encore existant, des archives de cette ville qu'il termine en 1669. Ce fut ce travail qui lui suggéra la pensée d'écrire son *Histoire du Beaujolais*.

M. le président fait savoir que la séance publique et solennelle, antérieurement décidée, aura lieu le mercredi 17 décembre, à 8 heures du soir, dans la salle des réunions industrielles au Palais du commerce.

MM. les Sociétaires recevront leurs cartes, avec le programme, par les soins de la commission spéciale.

Séance solennelle du 17 décembre 1902.

Présidence de M. Léon Galle.

La première séance solennelle annuelle, de la Société, a eu lieu dans la salle des réunions industrielles au Palais du Commerce, devant une nombreuse et brillante assistance.

Sur l'estrade, autour de M. Léon Galle, président, avaient pris place MM. Sallès, vice-président; Léon Mayet, secrétaire; Berger, trésorier; MM. George, Bleton, Latreille, Buche, Chabert, Charléty, Poidebard, Borel, Borin-Fournet, Tricou, Dr Artaud, abbé Martin, Joseph Vingtrinier.

M. le Président ouvre la séance par l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs,

« Bien qu'elle ait plus d'un siècle d'existence, la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon ouvre, pour la première fois, l'huis de sa maison, conviant le public lyonnais à une de ses séances.

« Fondée, en 1778, par un petit groupe de cinq amis, Riboud, Geoffroy, Béraud, Gerson, et Delandine, l'auteur populaire du *Tableau des prisons de Lyon*, la Société littéraire fut dissoute au moment de la Révolution. En 1807, sur l'initiative du bibliophile Coste, de Breghot du Lut, de

Péricaud, et de quelques autres érudits lyonnais, elle renaît de ses cendres.

« Depuis cette époque, humble travailleuse, elle a vécu dans l'ombre et le silence. Son œuvre, toutefois est considérable. Outre une vingtaine de volumes de mémoires, études d'histoire, de littérature, de philosophie, d'archéologie, on lui doit la publication de textes précieux pour notre histoire locale : *Le Polyptique de l'église collégiale de Saint-Paul*, le *Cartulaire municipal de la Ville de Lyon* et un volume des registres consulaires.

« Si nous remontons au début de ce siècle, nos prédécesseurs en cette Compagnie se présentent à nous sous un aspect austère et solennel, tels ces tableaux d'ancêtres que l'on voit accrochés dans le salon des vieilles demeures. Ils se plaisaient, du reste, en des travaux fort graves. L'étude de l'antiquité et de la philosophie formait le menu habituel de leurs agapes. S'ils risquaient de loin en loin une timide excursion au Parnasse, ils ne rencontraient sur leur chemin que des muses sombrement voilées et de mine peu suggestive.

« Ceux qui les ont suivis, abandonnant la philosophie, se jetèrent à corps perdu dans l'histoire archéologique. Plusieurs restèrent ensevelis sous les décombres ; d'autres, non moins téméraires, se noyèrent dans le brouillard opaque des étymologies. Entre temps, les travaux d'Alphonse de Boissieu, Hignard, Vital de Valous, Paul Saint-Olive, Allmer, et la muse de Laprade et de Soulary ont jeté un vif éclat sur notre Société.

« La nouvelle génération qui a pris place autour de notre tapis vert, a donné une autre orientation à ses travaux : les temps ont changé.

« D'innombrables études de vulgarisation ont répandu

dans le public le goût des arts et des sciences. En ces dernières années, un grand mouvement de curiosité nous pousse vers les choses d'autrefois. Les mémoires et les correspondances, surgissant des portefeuilles et des cartons poudreux, viennent nous faire revivre la vie mondaine, la vie littéraire des trois derniers siècles.

« Le succès qu'ont obtenu les ouvrages de Nizier du Puitspelu et de M. Josse indique combien le mouvement a été suivi à Lyon. Le projet du Musée Gadagne, mis à l'étude par une administration soucieuse des intérêts artistiques de notre ville, est attendu avec impatience.

« C'est qu'autrefois Lyon a eu sa vie propre : au moyen-âge, les luttes pour son autonomie et son indépendance. Au XVIe siècle Lyon fut un merveilleux centre littéraire; aux XVIIe et XVIIIe siècles nous assistons à l'épanouissement de la grande industrie de la soie, à l'embellissement et à l'agrandissement de la ville, à l'élévation, par le négoce et l'échevinage, de quantité de familles bourgeoises. La Révolution lyonnaise est encore peu connue, de même l'histoire littéraire du XIXe siècle.

« Nous avons voulu, nous aussi, revivre dans notre passé et, très simplement, nous avons songé à initier à nos recherches, nos familles, nos amis, tous ceux qui s'intéressent aux vieux souvenirs de la petite patrie lyonnaise. Et il semble à voir la brillante assistance qui a répondu à notre appel, que nous avons été compris et que nous pouvons espérer d'être écoutés avec bienveillance.

« Nous sommes particulièrement reconnaissants à M. le préfet du Rhône d'avoir bien voulu se faire représenter à notre modeste réunion, et nous prions M. Caccaud de lui transmettre tous nos remerciements, pour ce haut patronage.

« Nous ne vous parlerons point de l'étymologie de Lugdunum, nous n'interpréterons pas la légende de Momoros et d'Atepomoros et nous ne soulèverons pas la pierre du tombeau de Lucius Munatius Plancus. Mais, s'il plaît à Dieu, nous vous présenterons peu à peu un tableau du Lyon artiste et littéraire à travers les âges.

« Ce soir, nous avons l'intention d'étudier avec vous un séduisant chapitre d'histoire littéraire. M. Latreille, professeur au Lycée Ampère, vous dira ce que fut, pendant la première moitié du XIX[e] siècle, le salon de Mme Yéméniz; M. Chabert, professeur au Conservatoire, interprètera quelques pages d'un célèbre violoniste et compositeur lyonnais, Leclair, l'aîné, et M. Sallès vous fera connaître la vie et les œuvres de cet artiste qui vivait au XVIII[e] siècle.

« Puis, avec M. Bleton, nous visiterons si, vous le voulez bien, les dernières maisons du quartier Saint-Paul, dont il ne restera bientôt, hélas! que la poussière blanchissant le pied de la colline.

« Nous avons besoin d'être soutenus et encouragés dans l'œuvre nouvelle que nous commençons. Mesdames, c'est à vous que je m'adresse : jamais, à Lyon, on n'a fait appel en vain à votre gracieux et généreux concours.

« Pour aujourd'hui, laissez fermée votre bourse toujours si largement ouverte, mais si nous avons été assez heureux pour obtenir vos suffrages, faites-nous quand même l'aumône... d'un sourire. »

Le programme indiqué a été rempli par MM. Latreille, Chabert, Sallès et Bleton au milieu de chaleureux applaudissements.

La Société a eu le plaisir de voir cette séance d'inauguration accueillie avec beaucoup de bienveillance et d'empressement par le public lyonnais.

LES

Premiers essais d'Assurances

ET LE

Service contre les Incendies à Lyon

AVANT LA RÉVOLUTION

PAR

ALEXANDRE POIDEBARD

L'usage si généralement suivi de nos jours d'assurer contre les risques d'incendie les biens meubles et immeubles, ne remonte pas à une époque bien ancienne, tandis que les assurances contre les risques maritimes furent connues de bonne heure chez les peuples commerçants et peuvent prétendre à une haute antiquité. Elles étaient employées en Italie dès la première moitié du XIVe siècle. Quelques-uns prétendent même en trouver des traces dans l'histoire romaine.

Les Anglais pratiquèrent les premiers l'assurance contre l'incendie, et aussi l'assurance sur la vie dès l'année 1762 qui a vu l'établissement à Londres des *équitables assurances sur la vie et la survie.*

En France, une des Compagnies fondées à Paris pour les assurances maritimes, obtint en 1754 la permission d'assurer contre l'incendie, et en 1786 un arrêt du Conseil du roi autorisa *la Compagnie royale d'assurances contre les incendies*. Mais, au dire de Pothier, ces sortes d'assurances n'étaient guère pratiquées de son temps.

Au commencement de ce siècle, lors de la confection de nos Codes, le contrat d'assurance maritime fut seul l'objet de leurs dispositions dans l'art. 1964 C. civ., et dans le titre X du livre II du Code de commerce, ce qui prouve que les assurances terrestres n'étaient alors que très peu usitées en France. Mais encore quelques années, et on allait voir se lever l'aurore des beaux jours de l'assurance.

Une ordonnance royale du 4 septembre 1816 autorisa la fondation à Paris de la première Compagnie française d'assurances mutuelles contre l'incendie, qui entra en activité le 3 avril 1817 avec 150 sociétaires et 25 millions de propriétés assurées. Onze ans plus tard, en 1828, cette Société avait 20.000 adhérents et assurait une valeur de un milliard 50 millions. Les grandes Compagnies françaises d'assurances à primes contre l'incendie furent fondées peu après : *La Compagnie d'assurances générales*, le 14 février 1819; *Le Phénix*, le 1er septembre de la même année; *La Nationale*, le 11 février 1820.

En même temps que ces Compagnies commençaient leurs opérations dans la capitale, les Lyonnais, qui ne furent jamais en retard pour établir chez eux les institutions utiles, créaient une *Société d'assurances mutuelles contre l'incendie*, par acte passé devant Me Casati, notaire, le 5 juillet 1819. Le premier Conseil d'administration de cette Société était composé de MM. Pavy, président; Monicault, vice-président; Chalandon, Boissieu, Charcot, Caron, Evesque,

Nivière, Fleurieu, Munet, Fortis, Anginieur, Mercier et Déan (1). Dix ans après sa fondation, en 1829, les valeurs assurées par la *Société mutuelle de Lyon* s'élevaient à la somme de 72.165.000 francs. Une cotisation annuelle de 24 centimes (ou 1/4) pour 1.000 avait suffi pour payer les frais de gestion et les sinistres et pour former un fonds de réserve de 31.827 francs (2). Les Lyonnais peuvent donc revendiquer l'honneur d'avoir été parmi les premiers à employer, en cette matière, la forme de la mutualité, qui, après quatre-vingts ans d'expérience, a pris une si grande extension dans le domaine des assurances et paraît à beaucoup d'économistes devoir être la forme de l'assurance dans l'avenir.

Mais il faut remonter plus haut dans l'histoire de notre ville pour trouver, non pas un usage plus ancien des assurances contre l'incendie, mais les premiers essais tentés en vue de les faire entrer dans les habitudes de la population.

En 1759, *la Chambre d'assurances générales contre les risques maritimes*, établie à Paris, avait à Lyon un représentant, qui était M. Sahuc de Planhol, demeurant rue Saint-Dominique (3).

En 1790, le représentant dans notre ville de *la Compagnie royale d'assurances contre les incendies*, ayant son siège à Paris, était M[e] Durand, conseiller du roi, notaire, demeurant Grande-Rue de l'Hôpital, qui envoyait des prospectus aux propriétaires d'immeubles pour les engager à s'assurer contre les risques d'incendie, leur promettant des conditions de prix avantageuses et la caution solidaire de la *Com-*

(1) *Bibliothèque de la Ville*, fonds Coste, n° 11.201, cat. Vingtrinier.
(2) *Archives du Rhône*, t. 9. p. 387.
(3) *Almanach* de 1759.

pagnie royale d'assurances, propriétaire d'un capital de garantie de 12.000.000 francs (1).

Dès l'année 1780, l'opinion publique se préoccupait à Lyon d'organiser dans cette ville une institution semblable. Et, si les projets mis alors en avant ne purent aboutir que 39 ans plus tard, en 1819, on doit en attribuer la cause aux événements de la Révolution, qui a opéré violemment beaucoup de réformes, mais aussi apporta des entraves à bien des progrès qui se seraient opérés sans elle pacifiquement, dans l'ordre politique et économique.

Les documents conservés dans nos grands dépôts publics attestent que beaucoup d'hommes, à la veille de ce grand bouleversement social, préparaient, par leurs travaux, une transformation des habitudes et des institutions, conforme aux progrès des idées et aux exigences de la vie moderne.

C'est un document de ce genre que je me propose de faire connaître.

Il s'agit d'un « Mémoire sur l'établissement à Lyon d'une Chambre d'assurance des maisons, bâtiments, effets, denrées ou marchandises susceptibles d'être détruits ou endommagés par le feu » (2).

Cette pièce n'est ni datée, ni signée, mais on y trouve des indications qui permettent d'en fixer la date vers 1780. Quant à son auteur resté inconnu, c'était, à n'en pas douter, un homme fort intelligent, bien au courant des choses lyonnaises, connaissant le droit, et ayant sur la question des assurances, sujet fort peu étudié de son temps, des idées qui n'étaient pas toutes justes, tant s'en faut, mais

(1) *Bibliothèque de Lyon*, fonds Coste, n° 11.194, cat. Vingtrinier.

(2) *Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon*, Delandine, t. 3, n° 1436-14.

dont plusieurs sont aujourd'hui reçues comme des vérités incontestées.

Ce mémoire paraît avoir été écrit pour être répandu dans le public, à seule fin de vulgariser dans l'opinion les idées qui y sont émises. Cependant, il n'est pas impossible qu'il ait été adressé au Consulat. L'exemplaire de la bibliothèque de Lyon n'est qu'une copie qui ne contient ni adresse, ni date, ni signature.

Le mémoire est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur développe son système d'assurance contre l'incendie. Dans la seconde, il trace tout un plan d'organisation des secours utiles pour combattre les ravages du feu. A ce propos, il donne des renseignements intéressants sur la façon dont ce service fonctionnait à Lyon à la fin du siècle dernier.

Parmi les nombreux projets que nos politiques modernes mettent en avant, il y a celui qui consisterait à réserver à l'Etat le monopole des assurances. A prendre l'ordre des faits, ce ne serait pas un progrès, mais un recul en arrière. L'idée n'est pas nouvelle. Elle a germé dans l'esprit de ceux qui, les premiers, avant l'expérience des faits, se sont occupés d'assurances. Le système proposé dans le mémoire que j'analyse consistait à confier à la Communauté de la ville de Lyon, le rôle d'assureur vis-à-vis de ses habitants. C'était le monopole des assurances au profit de la cité. Ce service devait être dirigé par un bureau composé du prévôt des marchands, comme président, des deux plus anciens échevins, de deux négociants, désignés par le bureau pour 4 ans, d'un trésorier, d'un secrétaire et d'un architecte.

Le projet était fondé sur des calculs et des prévisions qui devaient tout à la fois faire affluer l'argent dans les caisses de la ville et offrir aux propriétaires d'immeubles

une absolue sécurité. Il y avait à Lyon, en 1780, 4.000 maisons d'un revenu total approximatif de 6.200.000 francs; ce qui donnait, en mettant le revenu à 4 %, une valeur en capital de 155.000 000 pour tous les immeubles de la ville.

On divisait ceux-ci en cinq classes, suivant leur importance :

500	maisons de	100.000 fr.	50.000.000
1.000	»	50.000 »	50.000.000
1.000	»	30.000 »	30.000.000
730	»	20.000 »	15.000.000
750	»	14.000 »	10.000.000
			155.000.000

Les statistiques des années antérieures à 1780 donnaient une moyenne de trois maisons détruites par le feu chaque année. Les indemnités à payer annuellement par la Chambre d'assurances étaient ainsi évaluées :

Une maison de 1re classe	100.000 fr.
Une maison de 4e classe	20.000 —
Une maison de 5e classe	14.000 —
Montant des sinistres	134.000 —
A cette somme il convenait d'ajouter.... que la ville aurait à payer chaque année pour les frais de la Chambre d'assurances, pour l'organisation des secours contre l'incendie : rétribution d'une troupe composée de 240 habitants disposés à se porter partout	40.000 —
A reporter	174.000 fr.

Report... .... 174.000 fr.

où besoin serait pour combattre le feu; achat et entretien des pompes et de leur matériel accessoire.

La dépense totale prévue s'élevait ainsi par an à .... 174.000 —

Pour y faire face, la Chambre d'assurances devait encaisser les primes calculées à 1 3/4 p. 1.000, sur 155.000.000, soit .... 271.250 —

Les prévisions donnaient un bénéfice de . 97.250 fr. destiné à faire face à l'imprévu et aussi à profiter aux finances de la ville.

La combinaison supposait que tous les propriétaires de maisons consentiraient à s'assurer. Mais il ne pouvait pas être question de les y contraindre; dès lors, il était à prévoir que beaucoup s'abstiendraient, au moins dans les premières années. L'auteur du mémoire ne manque pas de soulever l'objection. Il croit y répondre en observant qu'il ne fait pas entrer dans ses calculs l'assurance des meubles, marchandises, effets de toutes sortes, qui, dans une ville commerçante comme Lyon, ont une très grosse valeur; que les habitants assureront leurs meubles, comme les propriétaires leurs maisons, et que cette autre branche d'opérations suffira à compenser les mécomptes qui pourraient survenir dans l'assurance des bâtiments.

J'ai dit que l'auteur du mémoire fait preuve de certaines idées justes dans le sujet qu'il traite, malgré qu'il fût peu connu de son temps. Ainsi, il a très bien compris que dans le contrat d'assurances, la division et la multiplicité des risques sont des conditions indispensables à la sécurité de l'assureur, qui lui permettent de transformer l'aléa du contrat d'assurance en une certitude fondée sur le calcul des

probabilités. Aussi veut-il que, dans les contrats qui seront passés avec les premiers assurés, les effets de ces premières polices soient déclarés suspendus jusqu'à ce que les capitaux assurés atteignent la valeur de 30.000.000.

Il se rend compte également de l'intérêt qu'il y a pour l'assureur à se défendre contre les fraudes des assurés qui voudraient transformer l'assurance, d'un simple moyen qu'elle est de garantir l'assuré contre une chance de perte, en une spéculation destinée à lui procurer un bénéfice.

Une clause à insérer dans les contrats passés par l'établissement projeté, devait contenir l'engagement des parties contractantes de soustraire tous leurs différends à la juridiction des Tribunaux de droit commun et de les soumettre à des arbitres. Cette clause est encore de style aujourd'hui dans toutes les polices d'assurances, malgré qu'elle soit frappée de nullité par la loi d'ordre public, qui défend aux particuliers de déroger par leurs conventions aux règles légales sur la compétence des Tribunaux.

Une erreur fort accréditée autrefois, et à laquelle n'échappe pas l'auteur du mémoire, faisait considérer le contrat d'assurance comme une opération de jeu à cause de l'influence que le hasard doit exercer sur ses résultats. Or, il y a une très grande différence entre le jeu et l'assurance. Sans doute, l'une et l'autre sont des opérations aléatoires. Mais, tandis que le jeu est immoral parce que le bénéfice que chacune des parties en attend et qui ne se réalise que pour l'une d'elles, n'a sa cause ni dans le travail, ni dans aucun service utile, pas même dans une intention de libéralité de la part de celui qui perd; au contraire, dans l'assurance, le bénéfice qu'une seule des deux parties, l'assureur, peut en retirer, au moins si l'assurance est à prime fixe, est justifié et légitimé par l'avantage que celui-ci procure à l'assuré, de le

garantir contre toutes chances de pertes. Si l'assurance est mutuelle, elle s'éloigne du jeu encore davantage, puisque aucune des parties ne spécule et n'espère un bénéfice.

En outre, dans le contrat d'assurance, la part de l'aléa n'est pas si grande qu'on pourrait le croire. Le contrat d'assurance est entièrement aléatoire, si on considère isolément *un seul* des nombreux contrats que la Compagnie passe avec ses assurés. Mais si on considère le résultat de toutes les polices de la Compagnie prises dans leur ensemble, on peut dire que ce résultat ne dépend plus du hasard, et que par la compensation des bonnes et des mauvaises chances, il sera chaque année sensiblement le même. Par la division et la multiplicité des risques, les chances de pertes sont annulées pour la Compagnie, qui aura bien eu soin de baser les conditions de ses engagements sur des calculs de probabilité permettant de prévoir avec certitude le résultat final de toutes ses opérations réunies.

Le système proposé pour la création d'une Chambre d'assurances à Lyon en 1780, était surtout mauvais en ce que, au lieu d'abandonner l'établissement projeté à l'entreprise de l'initiative privée, à l'épreuve de la liberté et de la concurrence, il en faisait un monopole au profit de la Communauté de la ville. Pour justifier un pareil projet, digne de nos socialistes modernes, on invoquait, d'une part, l'intérêt de la cité, qui devait trouver dans les opérations de la Chambre d'assurances, une source de profits, d'autre part, l'avantage d'offrir aux assurés une garantie que le crédit privé eût été impuissant à leur procurer suffisante.

Mais il n'était pas moins nécessaire pour le succès de l'entreprise (et c'est ce qu'on n'avait pas compris) de fixer aussi bas que possible le montant des primes d'assurances. Le taux proposé de 1 3/4 pour 1.000, était exorbitant et

ne se justifiait qu'à la faveur du monopole. La Compagnie privée d'assurances mutuelles, fondée à Lyon en 1819, eut des tarifs plus raisonnables. Ses assurés ne payaient que 1/4 pour 1.000 du montant des valeurs assurées.

*
* *

Le mémoire sur « l'établissement à Lyon d'une Chambre d'assurances des maisons, effets ou marchandises susceptibles d'être détruits ou endommagés par le feu », contient dans sa seconde partie l'exposition d'un plan fort bien conçu pour l'organisation des secours contre les incendies.

Ici, il n'y avait rien à inventer, mais à perfectionner ce qui existait. Si les assurances contre l'incendie ne datent que de nos jours, il y a toujours eu des services publics, pour combattre les ravages matériels causés par le feu. Les pompiers et leurs engins, plus ou moins perfectionnés, sont de tous les âges et de tous les pays.

Les rigueurs apportées par la loi romaine à proscrire les corporations jugées par elle dangereuses pour la sûreté de l'Etat, peuvent seules expliquer la réponse de l'empereur Trajan. à son ami Pline, gouverneur de la province de Bithynie, qui, après la destruction par le feu d'une partie de la ville de Nicomédie, demandait à l'empereur son avis sur l'établissement, dans cette ville, d'une corporation d'artisans, au nombre de 150, pour combattre à l'avenir le fléau. L'empereur donna un avis défavorable, parce que les corporations de ce genre dégénèrent bientôt, dit-il, en associations factieuses. Il ajoute qu'il vaut mieux prévenir les propriétaires d'avoir à arrêter eux-mêmes le feu. C'est

là, on peut le dire, un modèle de réponse administrative (1).

Les Romains connaissaient l'usage des pompes à incendie. Dans un texte d'Ulpien cité au Digeste (L. 33, titre 7, l. 18), il est question de certains engins compris dans le matériel employé pour combattre le feu, et appelés *siphones*.

En France, le service des secours contre l'incendie resta des plus défectueux jusqu'à l'époque moderne. Une vieille chronique nous a conservé le souvenir d'un fameux incendie survenu dans notre ville en 1501. Cette année-là, le 8 septembre, le roi Louis XII étant à Lyon, au retour de sa glorieuse campagne en Italie, le feu fut mis au couvent des Célestins par l'imprudence d'un enfant. Voici ce que raconte à ce propos le Frère Claude Berchier, dans son livre : *la Fondation de l'Eglise des Célestins à Lyon, depuis 1407 jusqu'en 1537* : « Le roi envoya la bande de monseigneur d'Aubigny et sa garde de Suisces et tous les archiers qui nous saulvèrent par leur grande diligence, le réfectoire à force de *sanguetter*, aussi, par miracle, l'église que demeura en son entier. » La *sanguette*, suivant l'auteur du *Littré de la Grand'Côte*, était une seringue dont on se servait pour combattre le feu dans les incendies.

Un passage de la correspondance de Colbert (2) comprend dans le matériel d'incendie les *seringues* avec les eschelles, crocs, seaux et autres instruments pour le feu.

Un recueil de la fin du XVIe siècle, le *Theatrum machinarum* de Jacques Besson donne la curieuse image d'une

(1) Correspondance de Pline et de Trajan, lettres 23 et 24.
(2) T. V, p. 255, cité par Littré. Diction. t. 4, p. 1911.

pompe à incendie de l'époque. Le corps de pompe est composé d'une sorte de cylindre pyriforme, que l'on emplit par un entonnoir, où l'on verse de l'eau prise avec une poche dans un grand baquet. Le cylindre rempli, on ferme le robinet à l'issue de l'entonnoir et un homme tournant la manivelle donne le mouvement à un piston intérieur qui agit comme celui d'une seringue. Ce dessin a été reproduit dans le *Musée des familles*, 1895, 2e semestre, p. 159, à propos d'un article sur l'assurance mutuelle contre l'incendie dont la première idée, paraît-il, remonterait au règne de Louis XIV, mais qui ne fut mise en pratique qu'un siècle plus tard.

A Lyon, dès le XVIe siècle, la ville possédait un matériel de seaux et probablement de pompes très primitives.

Une ordonnance de 1565 désigne douze maîtres charpentiers, six pour le côté de Fourvière, six pour le côté de Saint-Nizier, qui doivent disposer chacune de cinq hommes prêts à porter secours en cas d'incendie.

Le 17 août 1706, le consulat ordonne que les officiers des trente-cinq quartiers de la ville seront tenus de se fournir d'une pompe portative pour servir aux incendies et que pour cet effet, ils inviteront les propriétaires de toutes les maisons à contribuer à cette dépense (1).

Il n'y eut pas au début, un personnel spécial affecté au service de ces pompes. Mais les Almanachs historiques, au moins depuis 1768, font mention, dans les pennonages, d'un « sergent de piquet préposé aux incendies » (2).

Une ordonnance de police du 7 juin 1777 règle en détail les mesures à prendre pour prévenir et combattre les incendies. Il est dit dans le préambule que le dernier incendie a

(1) *Tablettes chronologiques* de Péricaud.

(2) Renseignements ci-dessus dus à l'obligeance de M. A. Bleton.

consumé vingt-quatre ménages, que dans l'incendie de la maison Gaillard, quai Saint-Clair, trente-sept personnes ont péri par suite de l'écroulement d'un escalier. Les mesures de police qui sont l'objet de l'ordonnance sont surtout des précautions préventives pour empêcher les incendies. Elles concernent la construction et le ramonage des cheminées, les précautions imposées à certaines industries dangereuses. Quant aux secours immédiats pour combattre le feu, l'ordonnance s'en occupe à peine. Il est dit dans l'art. 23 que « tous les maîtres maçons, charpentiers et plombiers seront tenus au premier avis qui leur sera donné de quelque incendie et sur la réquisition des officiers publics, de se transporter aussitôt sur les lieux du sinistre, avec leurs compagnons, ouvriers et apprentis, des haches, des échelles et autres outils nécessaires » (1).

Le vice d'une organisation aussi défectueuse s'était fait sentir gravement lors du dernier incendie survenu un dimanche alors que tous les artisans étaient hors de la ville. Aussi, le 28 juin 1781, le consulat prend une délibération pour la création d'un corps de gardes-pompiers, organisé sur le modèle de celui de Paris.

Les noms des gardes-pompiers figurent dans le règlement inséré aux délibérations du Conseil municipal, séance du 28 décembre 1807, règlement approuvé par décret du 22 janvier 1808. La Compagnie réorganisée comptait alors cent douze hommes. Le crédit inscrit pour ce service est fixé à 21,000 francs, dont 14,860 francs pour équipement et solde des pompiers (2).

(1) Bibliothèque de la ville, fonds Coste, nº 6.523.
(2) Renseignements fournis par M. A. Bleton,

Quant au matériel de pompes, voici ce qu'il était à Lyon vers 1780.

La ville possédait vingt-deux pompes de différentes grandeurs. Dix-huit étaient réparties dans l'intérieur de la ville en six dépôts différents. Les quatre autres étaient placées dans les faubourgs, l'une chez les Pères Picpus de la Guillotière, l'autre chez les chanoines de Saint-Irénée, la troisième chez les Augustins de la Croix-Rousse, la quatrième chez les Minimes.

Le dépôt établi place de la Comédie renfermait quatre pompes, dont trois montées sur des chariots. A ce dépôt étaient rattachées deux petites pompes, placées sur le cintre du théâtre.

Le deuxième dépôt, au concert, côté du quai de Retz, renfermait trois grandes pompes et une petite, toutes montées sur des chariots.

Deux grandes pompes à deux corps stationnaient au Château d'eau, près le quai Monsieur.

Sur la rive droite de la Saône, il existait trois dépôts de deux pompes chacun : l'un au corps de garde de l'Archevêché; un autre sur la place du Collège; le troisième dans le quartier de Bourgneuf, maison de la *Petite Abondance*.

En cas d'incendie, on alimentait les pompes avec l'eau des deux rivières, les puits et les fontaines publiques, qui étaient alors nombreuses dans la ville.

Dans la partie septentrionale on comptait huit fontaines: la fontaine de la *Glacière*, adossée au mur des Capucins, celle du *Griffon*, des *Pénitents de Lorette*, celle de la maison *Lombois*, les trois fontaines de l'*Hôtel de Ville* et celle de la *Déserte*.

Sur la rive droite de la Saône, on trouvait la fontaine de *Saint-Epipoy*, de la *Chana*, des *4 fils Aymond*, du *Garillan*,

du *Chemin-Neuf*, de la *Trinité*, de *Saint-Georges*, des *Trois Cornets*.

L'auteur du mémoire qui nous donne ces détails propose d'augmenter le nombre des dépôts et des pompes, ainsi que leur matériel accessoire. Il croit utile notamment de placer dans chaque dépôt quatre pompes à main *à la Hollandaise*, qui sont extrêmement portatives, peu dispendieuses et propres à être employées contre les premiers ravages du feu. Il en donne une description détaillée, qui vaut la peine d'être rapportée.

« Cette machine, dit-il, dont on se sert en Hollande pour laver la façade des bâtiments, est simple et commode. C'est un cylindre en bois creux d'environ trois pouces de diamètre, dans lequel passe un piston semblable à celui d'une seringue. Il est percé d'un trou à son extrêmité inférieure et garni d'une soupape qui s'ouvre en dedans. On y adapte, au-dessus de la soupape, un ajutage formé d'un tuyau de bois qui forme avec le corps de pompe un angle d'environ 15 degrés, on place la pompe dans un seau ou un petit cuvier rempli d'eau. Au moyen de la soupape, l'eau s'y introduit au moment où on élève le piston. Lorsqu'on l'abaisse, la soupape se ferme et l'eau jaillit avec force par l'ajutage jusqu'à la hauteur de 30 à 40 pieds. Une seule personne la fait mouvoir, la dirige et peut la transporter partout. »

Nous connaissons cet engin, mais sa destination n'est plus la même ; c'est celui dont se servent nos modernes jardiniers pour arroser leurs espaliers ou leurs carrés de légumes.

Tout cela paraîtra bien misérable si on le rapproche de nos superbes compagnies de pompiers, de nos merveilleuses pompes à vapeur, des échelles aériennes et des innom-

brables bouches d'arrosage qui crachent l'eau à gros bouillons à tous les coins de nos rues (1).

Mais il ne faut nous enorgueillir de rien, ni mépriser le passé, d'abord parce que nous ne savons pas ce que réserve l'avenir, ensuite parce que nous lui devons trop dans le domaine des traditions de patriotisme, d'honneur et de travail, qui forment la meilleure part de notre patrimoine de Lyonnais, pour que nous puissions lui reprocher de n'avoir pas connu les complications et les raffinements de la vie moderne.

---

(1) Le dépôt du service d'incendie de la rue Molière, si riche en matériel moderne, conserve à titre de curiosités quelques pompes datant de 1746, 1752, 1753.

L'ÉTRANGER A LYON

PAR

M. EMMANUEL VINGTRINIER

A voir, dans cette seconde ville de France, trois fois plus peuplée aujourd'hui qu'elle ne le fut à aucun des siècles précédents, les passants retourner curieusement la tête pour examiner quelque Oriental, à l'air dépaysé, traînant le long des trottoirs ses sandales et son burnous, à voir les badauds s'arrêter autour d'un omnibus d'hôtel d'où descendent des familles anglaises avec d'innombrables colis et une collection de filles blondes armées d'un Bædecker, on ne s'imagine guère que Lyon ait jamais été une ville cosmopolite.

Ce fut cependant, dès son origine et durant une grande partie de l'ancien régime, un des centres les plus fréquentés de l'Europe. Les fleuves étaient alors les grandes routes du commerce et de la civilisation. Par le Rhône vinrent des Grecs et des Levantins apportant à nos Gallo-Romains leurs arts, leurs industries, leur langue, et la religion chrétienne qui se répandait aux quatre coins du monde et qui allait

2

fonder à Lugdunum, dans le sang de nos martyrs, son premier siège des Gaules.

Plus tard, les Juifs établissaient une puissante colonie sur la rive gauche de la Saône, au pied du coteau où s'élevait leur synagogue. Maîtres du commerce lyonnais pendant



cinq cents ans, ils étaient expulsés vers la fin du XIVe siècle. La colonie des Italiens succédait à la leur; chassés de leur pays par les révolutions, ces Florentins, Lucquois et Lombards venaient aussi exercer le négoce; ils savaient qu'ils rencontreraient à Lyon de nombreux étrangers. Grâce aux Croisades, Lyon était redevenu un centre important d'activité commerciale. Le voisinage de l'Italie et sa position indépendante lui avaient valu, au XIIIe siècle, l'honneur de

protéger dans son enceinte les délibérations de deux conciles œcuméniques. Les papes Innocent IV et Grégoire X, entourés des prélats, des cardinaux, des patriarches, des hospitaliers, des chevaliers du Temple, y avaient étalé leurs pompes magnifiques. Dans l'innombrable variété d'hommes de toutes les nations chrétiennes, Italiens, Espagnols, Anglais, Allemands, accourus au deuxième concile œcuménique, Lyon avait vu paraître dans un éblouissement les ambassadeurs de Michel Paléologue, empereur des Grecs, et ceux d'Abaga, grand-kan des Tartares. A leur tour, les fugitifs des républiques italiennes venaient y chercher un asile et y apportaient, comme jadis les Romains, leur culture artistique, leur génie commercial et d'immenses richesses.

Cette ville était dès lors une des grandes places internationales. Les rois Charles VII et Louis XI y avaient établi, par des édits spéciaux, de ces fameuses foires provinciales où se traitaient, pendant quinze jours, toutes les transactions d'un pays, avec permission aux étrangers d'y faire le commerce et la banque : ces foires s'ouvraient aux Rois, à Pâques, le 4 août et le 30 novembre. On s'y rendait des provinces de France et des royaumes voisins. De longs convois de bateaux amenaient par le Rhône les produits de la Savoie et du Dauphiné ; par la Saône, ceux de la Franche-Comté et de la Bourgogne. Et de toutes parts, sur les routes, arrivaient des caravanes : il en venait de l'Auvergne et de la Provence ; d'autres avaient passé les monts et franchi les frontières d'Italie, de Suisse ou d'Allemagne.

Comment voyageaient ces caravanes ? Les grandes voies que la civilisation romaine avait fait rayonner de Lugdunum vers tous les points de la Gaule et sur lesquelles les Mérovingiens avaient encore promené leur nonchalance dans

leurs chars attelés de bœufs, ces superbes voies n'existaient plus ou étaient devenues impraticables aux voitures. Défiants, jaloux de leur autorité, sans cesse menacés par leurs voisins, les seigneurs féodaux se souciaient moins, dit Babeau, d'entretenir les routes et de relever les ponts



détruits pendant les guerres, que de fortifier leurs châteaux et de construire des remparts. Au moyen âge, on ne voyageait donc plus qu'à cheval ; seules les nobles dames et les personnes trop faibles pour supporter cette fatigue allaient en litières portées par des hommes ou par des chevaux (1). Lorsque le sol était détrempé par les pluies, gens et bêtes s'embourbaient dans les fondrières. C'était encore le moindre désagrément. A l'entrée de chaque province, de

(1) Babeau, *Les Voyageurs en France*, Introduction.

chaque ville, on exigeait des passeports, qui ne se délivraient pas sans difficulté; il fallait, en outre, dans les temps de guerres civiles, se procurer une escorte pour se défendre, au



besoin, contre les bandes armées qui parcouraient les campagnes. En plein XVIe siècle, des ambassadeurs vénitiens se rendant à Paris se faisaient accompagner, pour traverser la Bourgogne, par douze cavaliers et vingt-quatre arquebusiers : on leur avait signalé une troupe de voleurs de grands

chemins, des gentilshommes pauvres, disait-on, qui attaquaient les voyageurs et se retiraient ensuite dans leurs châteaux. A chaque instant, c'étaient des alertes ; dans chaque village on répétait : « Les pillards sont par ici, on les a vus ! » L'escorte mettait l'épée à la main et allumait les mèches des arquebuses ; tout à coup, un nuage de poussière s'élevait à l'horizon : une troupe s'avançait, on se préparait à combattre. Au moment d'en venir aux mains, on s'apercevait que la bande armée était l'escorte de relève. Mais, plus loin, c'était au tour des voyageurs d'être pris pour des brigands ; à l'approche d'un village, le pont-levis se redressait et la crête du rempart se hérissait d'arquebuses. Ceci se passait en 1577 (1). Vingt ans plus tard, des brigands à cheval battaient encore la campagne aux abords de Tournus. Même au commencement du XVIIe siècle, les routes étaient si peu sûres que, ne pouvant se fier à la protection des cavaliers de la maréchaussée, les voyageurs portaient des épées et des mousquets, et cheminaient volontiers en caravanes afin d'en imposer aux détrousseurs et, au besoin, de leur résister. On avait alors recours au messager à cheval, qui, pour un prix convenu, menait la petite troupe de Paris à Lyon, se chargeait de la nourriture et pourvoyait aux relais. Chacun portait ses bagages sur la croupe de son cheval ; l'argent qu'on avait avec soi se cachait sous les aisselles, s'enfermait dans une ceinture de cuir ou se cousait dans la doublure des vêtements (2). Comme pour justifier ces pré-

(1) *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au* XVIe *siècle*, recueill. et trad. par N. Tommaseo, 1838, p. 269 et 647.

(2) *Voyage de Paris à Rome*, par Jean-Jacques BOUCHARD, édité, avec ses *Confessions*, par Isidore Liseux, Paris, 1881, in-8o. « Jean-Jacques Bouchard, fils d'un secrétaire du roi, docteur en droit civil et en droit

cautions, des gibets dressés aux portes de Moulins ou à la sortie des bois de Vaise, balançaient au bord de la route une douzaine de pendus. Si l'on échappait au danger des voleurs, on risquait d'être attaqué par les soldats débandés de l'armée d'Italie, qui continuaient la guerre pour leur compte en pratiquant le brigandage; on devait, en ce cas, s'estimer heureux de rencontrer, pour se joindre à elle, la nombreuse escorte armée de quelque grand personnage, tel que le cardinal de Richelieu ou le marquis d'Effiat de Cinq-Mars, même avec la certitude de ne pas trouver de logement dans les localités où elle passerait la nuit (1).

En revanche, cette manière de voyager semblait faite pour enchanter les amateurs de pittoresque et d'imprévu. Parmi les compagnons de route étaient représentées toutes les classes et toutes les professions : c'étaient, certain jour, un Parisien « se piquant de haute noblesse et faisant mestier de brave », un avocat de Grenoble, un moine, un marchand de Lyon, un jeune et naïf gentilhomme d'Auvergne, un hobereau de Gascogne ou un bourgeois de Provence. Tel brillant cavalier, botté, éperonné, l'épée au côté, revêtu « d'un bon habit de drap d'Espagne et d'une casaque grise avec passements d'or », n'était qu'un simple abbé faisant le pourfendeur afin d'imposer le respect. Tout en cheminant, on échangeait de joyeux propos. Le Parisien cherchait à éblouir ses compagnons par le récit de ses

canon, mais non engagé dans les ordres, se rendait à Rome pour étudier et solliciter un bénéfice. Son nom figure souvent dans les correspondances de Balzac, Peiresc et Chapelain. C'était un esprit cultivé, un observateur sagace et un écrivain original. » J. NUGOU, *Quinzaine*, 15 janvier 1897.

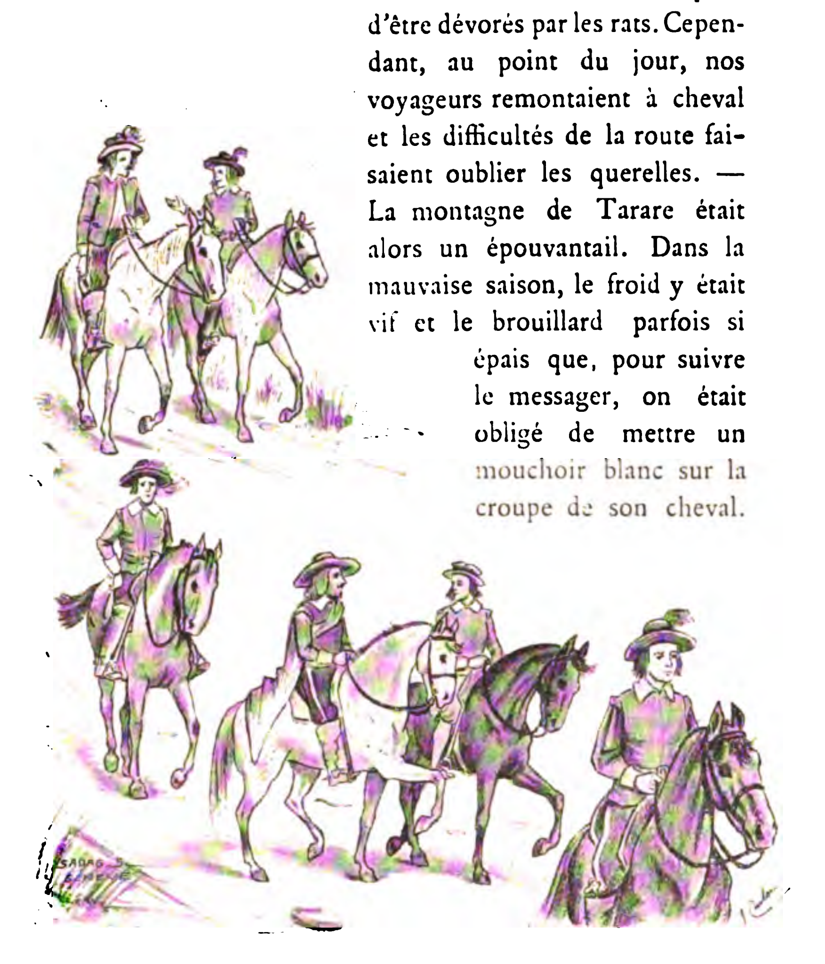
(1) *Eod. loc.*

voyages, de ses duels, de ses dépenses. Le faux seigneur, renchérissant, inventait des prouesses, se disait le héros d'aventures encore plus merveilleuses; cela aidait à supporter les longues étapes, la chaleur ou la pluie. Quand on arrivait à l'hôtellerie au milieu de la nuit, harassé de fatigue, mouillé jusqu'aux os, avec de la boue jusqu'aux sangles, on ne trouvait le plus souvent qu'un lit pour deux voyageurs, et encore pas toujours. Alors, pendant que les plus affamés ou les plus gourmands faisaient honneur à un souper plantureux, les autres s'emparaient sans façon des meilleures chambres et s'étendaient avec délices (1). Dans les bonnes hôtelleries, comme celles de Roanne, les lits étaient de damas; après une chevauchée de quinze heures sans quitter la selle, on les jugeait « dignes de coucher des empereurs » (2). Le faux d'Artagnan, cavalier novice, ayant tout d'abord pansé ses blessures avec de l'eau chaude et du beurre frais, se hâtait de partager avec le Parisien le lit retenu par le Lyonnais et le Provençal. Lorsque ces derniers, l'estomac satisfait, montaient à leur tour chercher un repos bien gagné, ils trouvaient la place prise, protestaient, menaçaient; effrayé de tout ce vacarme et renonçant à son rôle de pourfendeur, le pauvre abbé abandonnait la partie; quant au Parisien, il se faisait apporter par son laquais un bâton, afin d'« épousseter » ses adversaires. Toute l'hôtellerie était mise en émoi; le maître de céans accourait avec ses valets et finissait par laisser la chambre au premier occupant; mais la colère du marchand de Lyon ne s'apaisait pas. Il faisait « sentinelle toute la nuit, vestu et l'espée et pistolet bandé auprès de lui », grondant et

(1) Bouchard. *Voyage de Paris à Rome*, loc. cit.

(2) *Journal de l'étudiant anglais Evelyn*, en 1644.

menaçant d'un retour offensif, tandis que les privilégiés n'osaient se livrer aux douceurs du sommeil, de peur d'être dévorés par les rats. Cependant, au point du jour, nos voyageurs remontaient à cheval et les difficultés de la route faisaient oublier les querelles. — La montagne de Tarare était alors un épouvantail. Dans la mauvaise saison, le froid y était vif et le brouillard parfois si épais que, pour suivre le messager, on était obligé de mettre un mouchoir blanc sur la croupe de son cheval.



Tous les voyageurs dont les récits nous sont parvenus furent saisis de l'âpreté de ce pays. Les habitants eux-mêmes leur semblaient « porter sur le visage je ne sais quoi de la

misère et de l'horreur du lieu, ressemblant plus à des satyres, faunes et ours qu'à de vrais hommes ». Si la montée était rude, la descente était plus dangereuse encore ; après plusieurs chutes, les cavaliers mettaient pied à terre et pataugeaient consciencieusement dans la boue; ils échouaient à Tarare « tous blessez et perdus de fange » et quelquefois, au lieu de prendre du repos, veillaient toute la nuit, en armes, par crainte des voleurs. Enfin, quand on était allé à marche forcée et ininterrompue, on arrivait à Lyon neuf jours après le départ de Paris (1). En 1630, un tel voyage semblait rapide!

La mode des coches, venue de l'Italie depuis plus d'un siècle, ne s'était pas encore généralisée pour les longs parcours. En 1513, des députés lyonnais étaient allés en mission à Paris dans un coche à quatre chevaux, en suivant cette même route du Bourbonnais, c'est-à-dire par l'Arbresle, Tarare, Saint-Symphorien, Roanne, Saint-Germain, La Pacaudière, La Palice, Varennes, Moulins, Nevers, La Charité, Cosne, Briare, Montargis et Saint-Mathurin. Un pèlerin, le sieur de Villamont, était venu, en 1588, de Paris à Lyon par le coche, en compagnie de dix personnes et moyennant six écus (2). Mais le malheureux véhicule s'était embourbé dans les fondrières et il avait fallu aller chercher des bœufs pour l'en tirer. On préférait encore voyager à cheval, avec des chevaux de poste (3).

Tous ces désagréments n'empêchaient pas de beaucoup

(1) Bouchard, *Voyage de Paris à Rome*, loc. cit.

(2) *Les Voyages du sieur de Villamont*... Arras, 1606.

(3) Le pèlerin Doudan, chanoine de Saint-Denis, *Le Voyage en Terre-Sainte*, par M. I. D. P., Paris, 1657), dit qu'à Saint-Symphorien, près de Lyon, « se trouvoit une poste aux ânes ».

voyager. Les grands personnages ne craignaient point les longues chevauchées aventureuses; les magistrats étaient appelés ici ou là par les devoirs de leur charge; les étudiants venaient compléter leurs études dans les grandes villes; les pèlerins allaient, comme la mère de Jeanne d'Arc, accomplir des vœux à Notre-Dame du Puy; les négociants ou leurs fils visitaient leurs correspondants et se rendaient aux grandes foires; les artisans faisaient à pied leur tour de France; enfin des Italiens, des Suisses, des Allemands en grand nombre et déjà quelques Anglais parcouraient notre pays dans un intérêt scientifique ou un but de curiosité, venaient exercer l'art de la peinture ou celui de la gravure, et le plus souvent faire du commerce (1).



Lorsqu'on venait de Paris par le Bourbonnais ou la Bourgogne, on entrait à Lyon par la porte de Vaise, sur laquelle était sculpté un lion héraldique et où on lisait au fronton la vieille devise : UN DIEU. UN ROI. UNE FOI. UNE LOI (2). Près de là se trouvaient l'auberge du *Chapeau-Rouge* (3) et le logis du *Mouton*, pourvu d'une large cour et

(1) Babeau : *Les Voyageurs en France*, passim.

(2) Avec la date 1589, époque à laquelle Lyon se rallia à la Ligue. On sait que la devise inscrite sur la porte de Vaise était celle des Ligueurs lyonnais.

(3) Mgr le duc de Nemours fait son entrée par la porte de Vaise le 22 mars 1589. Au-devant de lui, sont allés en robes les consuls échevins qui l'ont reçu à la dernière porte de Vaise, près le *Chapeau-Rouge* (Péricaud, *Notes et Documents*).

de vastes remises comme on en voit encore aujourd'hui; là se formaient parfois les cortèges pour des entrées princières. On franchissait ensuite la porte de Pierre-Scize, située au pied de la citadelle; là, ou à la « fausse porte de Bourgneuf » — comme d'ailleurs à la porte du Rhône, par où entraient les voyageurs venant du Dauphiné — le portier faisait subir un interrogatoire aux étrangers, leur demandait d'où ils venaient, où ils se rendaient, ce qu'ils venaient faire dans la ville, puis leur remettait un billet indiquant le nom de l'hôtel où ils avaient l'intention de descendre (1). Pendant les troubles de la Ligue, les étrangers ne pouvaient entrer sans un passeport des échevins; les commis des portes et des chaînes avaient ordre de ne laisser entrer ni sortir les femmes masquées et de les faire démasquer, quelle que fût leur qualité; on empêchait les « besches » de remonter au delà du corps de garde de Pierre-Scize; on repoussait même, après leur avoir donné une aumône de pain et d'argent, les pauvres qui venaient du Dauphiné sur le pont du Rhône, de peur qu'il ne se glissât parmi eux des soldats déguisés; on visitait les hôtelleries pour savoir quelle espèce de gens y étaient logés et l'on faisait crier dans les rues « que tous estrangers et coquins vagabonds vuident incontinent ». Les hôteliers étaient tenus, en tout temps, d'avoir des registres et de déclarer à la police les noms des voyageurs qui descendaient chez eux. Au XVIIIe siècle, il y aura des boîtes spéciales dans les divers quartiers pour le dépôt de ces déclarations (2).

(1) *Voyage d'Abraham Golnitz*. Voir *Lyon au* XVIIe *siècle*, traduction par A. Vachez, Lyon, 1877.

(2) Boîtes de déclarations des logements fournis à prix d'argent dans les hôtelleries, auberges et maisons particulières, à l'arrivée des étran-

Après avoir franchi les portes, la caravane suivait la longue rue de Bourgneuf étroitement resserrée entre les rochers et une rangée de maisons dont les fondations baignaient dans la Saône. Au bruit des chevaux, les gens des hôtelleries paraissaient sur le seuil et, dès que les cavaliers arrêtaient leurs montures, l'hôte s'avançant, le bonnet à la main, escorté de l'hôtesse et de ses filles, souhaitait la bienvenue aux gentilshommes et s'empressait à les servir. Dans ce quartier, était l'auberge des *Trois-Rois* (1), la plus belle de toute la ville, la plus fréquentée et celle où descendaient la plupart des personnes de marque. Le prince de Condé, revenant d'Italie, y avait couché le 2 mars 1623 (2). Le comte d'Essex y avait séjourné avec toute sa suite ; l'Anglais Thomas Coryat, le pèlerin d'Odcombe, y avait rencontré, en 1608, le comte de Brèves, se rendant à Rome, en qualité d'ambassadeur de France, et le lieutenant-général de Provence, fils posthume du duc de Guise (3). Pendant son séjour aux *Trois-Rois*, ce prince avait eu à son souper d'excellente musique, et après souper, lui et ses

gers :— 1re, place du Change ; 2e, place des Carmes ; 3e, place de la Fromagerie ; 4e, place des Cordeliers ; 5e, place des Jacobins ; 6e, rue de l'Arsenal ; 7e, place Saint-Jean (*Almanach de Lyon*, 1782).

(1) « Cette hôtellerie, était dans la rue de *la Saulnerie* ou de *Flandre*, quartier Saint-Paul ; dans cette même rue était un autre hôtel du *Chapeau Rouge*, qui subsiste encore » (Péricaud, *Notes et Doc.*, *Lyon sous Louis XIII*, p. 97).

(2) *Voyage de M. le prince de Condé en Italie*. Lyon, 1665, in-12, p. 161. Il repartit le lendemain et s'arrêta à Tarare, où il dîna à l'hôtellerie de *Saint-Sébastien*.

(3) Les personnages officiels étaient ordinairement logés aux frais de la ville dans une des bonnes hôtelleries. Le Consulat vint en aide aux Cordeliers de Saint-Bonaventure pour recevoir les religieux de passage de leur ordre.

compagnons, qui étaient de galants et aimables gentilshommes, avaient dansé, dans la grande cour de l'auberge, des courantes et des voltes. Cette grande cour avait une tourelle à pans coupés renfermant l'escalier et des galeries à jour desservant les étages. Sur le mur, près de l'entrée de la grande salle, se lisait cette jolie inscription : *On ne loge céans à crédit, car il est mort, les mauvais payeurs l'ont tué.* Dans une autre cour était peinte une scène drolatique dont le voyageur anglais a laissé la description. Un porteballe s'était endormi en chemin, et, pendant son sommeil, une troupe de singes étaient accourus et lui avaient volé toute la marchandise contenue dans sa mallette. Quelques-uns avaient sur le dos les poches et les bougettes qu'ils avaient prises dans le sac ; ils grimpaient aux arbres, ceux-ci avec des besicles sur le nez, ceux-là avec des colliers autour du cou, d'autres avec des lanternes et des encriers, des croix, des encensoirs, des cartes, tous objets dérobés à la valise. Enfin, un des singes enlevait la culotte du porteballe et lui baisait le derrière à nu. Ces gauloiseries égayaient nos aïeux ; Coryat, en bon insulaire qu'il était, chercha en vain « quel sens moral on en pouvait tirer » (1). Sans doute cette scène de colporteur rappelait-elle simplement que c'était dans les cours des hôtels que, pendant les foires, les commerçants avaient l'habitude de traiter les affaires.

Près de là étaient les auberges de la *Cloche*, du *Lion d'Or*, du *Heaume* où demeurait Pierre Hongre à la fin du XVe siècle ; puis la fameuse hôtellerie du *Porc sellé* ou *Porcellet* : en 1540, l'effondrement d'un plancher y avait causé la

(1) *Les Crudités*, de Coryat. — V. l'extrait publié dans la *Revue du Lyonnais*, 1880, par Anatole DE MONTAIGLON, sous le titre : *Un Voyageur anglais à Lyon sous Henry IV.*

mort d'une vingtaine de voyageurs, parmi lesquels on comptait trois jeunes gentilshommes bourguignons qui étaient couchés dans le même lit et s'amusaient à lire des vers (1) ; c'est dans ce même tripot que l'on avait résolu d'abattre l'ancienne citadelle de Lyon, rasée en 1593, et c'est pourquoi les partisans de cette démolition furent nommés les *Pourcelets ligueurs de Lyon*. Dans le voisinage de l'église de Saint-Paul, dans le quartier des Lombards, des Lucquois et des Florentins, se trouvaient plusieurs autres grosses « albergeries », comme l'indiquait le nom de la rue qui faisait suite à la rue de Bourgneuf. L'une d'elles ayant pour enseigne Guillaume Tell armé de son arbalète, et une autre portant les armoiries des Treize Cantons étaient surtout fréquentées, durant les grandes foires, par les marchands suisses. Ici l'auberge du *Faucon*, l'hôtellerie du *Cygne*, chez Caton (2) ; là, dans le quartier Saint-Jean, la *Bombarde*, l'*Estoile*, et au bas de la montée du Gourguillon, près de la belle « maison du Soleil », construite par la famille de ce nom, l'hôtellerie des *Trois-Fontaines*, tenue par des Laurencin. Quittant la « part du Royaume » et traversant la Saône, on rencontrait encore d'autres auberges du « côté de l'Empire » : le *Grand-Chancelier*,

(1) Ces trois jeunes gentilshommes : Claude de Bauffremont-Senecé, Philibert de Villars-Sercy, Jacques Bouton de Corberon, alors fiancé et venu à Lyon pour y acheter les cadeaux de la corbeille de noces, se trouvaient le 2 février 1540 (1541 n. s.) à l'auberge du Porcelet, couchés tous trois dans le même lit, l'un d'entre eux s'amusant à lire des vers français aux deux autres, lorsque, vers minuit, le plafond de leur chambre s'effondra sur eux et les écrasa (Palliot : *Histoire généalogique de la maison de Bouton*, p. 326). Suivent diverses pièces de vers relatives à ce triste accident.

(2) *Journal de Paradin* (V. Péricaud, *Variétés*, p. 139).

rue Lanterne (1) ; l'*Ecu de France*, avec sa cour entourée d'une galerie à balustres de bois et son élégante tourelle enfermant un escalier. Les noms de la *Croix-Blanche*, des *Trois-Colons*, de l'*Ange*, de la *Tête-Noire*, de la *Croix-d'Or*, furent longtemps réputés. A la Guillotière, le logis de la *Tête-d'Or* servait, pendant la Ligue, de lieu de rendez-vous





aux conspirateurs (2). La plupart de ces hôtelleries étaient bien tenues ; on y trouvait une cuisine aussi soignée que dans les meilleures maisons, et des chambres vastes et propres, permettant aux gentilshommes de coucher dans des lits séparés. Le service était fait par les filles ou les sœurs

(1) Le chevaucheur du dauphin Jean, le sieur de Boch, logea à l'hôtellerie du *Grand-Chandelier*. Pour qu'il fît diligence, on lui donna, au nom de la ville, trois écus en monnaie. (*Actes consul.*, 19 octobre 1416).

(2) 26 avril 1590. Péricaud, *Notes et Documents.*

de l'hôtelière ; au dire d'Erasme, ces jeunes femmes rivalisaient de belle humeur et de bonne grâce pour plaire à leurs hôtes, et leur accueil était si avenant qu'on avait l'illusion du chez soi (1). Ce bien-être et cette aimable familiarité étaient doublement appréciés après les fatigues et même les dangers d'un long voyage à cheval. Plùs tard, il y eut plus d'indifférence et moins de bonhomie ; les servantes, simples filles à gages, furent moins séduisantes. Cependant la tradition de la vieille et bonne hospitalité lyonnaise se retrouvera encore à la fin du XVIII[e] siècle. Un jeune Russe vantera, en 1790, l'amabilité de la maîtresse de l'*Hôtel de Milan* qui était venue à lui avec un sourire comme il n'en avait vu ni aux Allemandes, ni aux Suissesses (2).

Lorsqu'une des quatre grandes foires ou un événement considérable, tel qu'un grand jubilé ou l'entrée solennelle du Roi, attirait à Lyon une affluence extraordinaire d'étrangers, les hôtelleries étant insuffisantes pour héberger cette multitude, les habitants fournissaient des logements pour le menu peuple ; on dressait des « feuillées par les rues » et des tentes où l'on donnait à boire et à manger. Longtemps d'avance, les échevins prenaient les mesures nécessaires pour assurer la subsistance de tout ce monde, se préoccupaient de la question du taux et de la fourniture du pain, si importante en ce temps où les transactions étaient difficiles, de l'ordre à tenir dans la ville, de la garde des portes et du guet de nuit. Les rues étaient pour la plupart fort étroites ; une boue épaisse s'y entassait, sans autre arrosage que celui de la pluie et, quand il pleuvait,

(1) *Colloques.* — Golnitz en dit autant de l'excellente hôtellerie où il est descendu à Tarare.

(2) Karamsine. *Lettres d'un Voyageur russe.*

de grandes gouttières de bois s'avançant jusqu'au milieu de la chaussée déversaient leurs cataractes sur les épaules des passants. Mais, à la veille des fêtes, on faisait la toilette des rues; le Consulat prescrivait l'enlèvement des « tentes et



emparements » des boutiques, qui gênaient la circulation et interceptaient la lumière. La nuit, les habitants étaient tenus, par mesure de police, de suppléer à l'absence d'éclairage public en plaçant sur les fenêtres du premier étage des lanternes en papier; enfin, les étrangers devaient déposer chez les hôteliers ou chez les habitants qui leur donnaient asile les armes qu'ils avaient apportées avec eux (1).

(1) V. notamment *Le Grand Jubilé séculaire de Saint-Jean de Lyon*, par l'abbé A. Sachet, 1 vol. in-4°, 1886.

Après s'être assuré un gîte, les voyageurs s'empressaient de visiter la ville. Ils trouvaient généralement les rues assez tristes avec leurs maisons d'une hauteur excessive, dont plus d'une avaient déjà, sous Henri IV, « six ou sept étages au-dessus de celui qui est sous terre » ; ils étaient choqués de voir, à presque toutes les fenêtres, au lieu de vitres, des châssis de papier que l'on baissait ou élevait par des ficelles. En revanche, ils étaient frappés de la situation incomparable de Lyon et de son aspect monumental ; ils admiraient le pont de Saône ou pont de Pierre, le vieux pont du Rhône, beaucoup plus long que le pont actuel de la Guillotière et infiniment plus pittoresque avec sa porte flanquée de tourelles et la redoute à pont-levis qui s'élevait au milieu même du pont,— la place Bellecour, le grand Hôpital, que l'on mettait « entre les merveilles du monde », les églises et surtout la cathédrale de Saint-Jean (1), où ils allaient voir la célèbre horloge de Nicolas Lippius, laquelle se détraquait souvent, s'il faut en croire un étranger qui l'appelait « la

(1) *Les Crudités*, de Coryat, *loc. cit.* — *Voyage*, de Bouchard. Ce dernier admire les *deux* ponts, la cathédrale de Saint-Jean, la place Bellecour et l'Hôpital, « que l'on met entre les merveilles du monde » ; il trouve la ville « de soi fort laide, triste et puante, les rues fort étroites, obscures et pleines de boue, les maisons mal basties. » Aux fenêtres, il ne voit que des châssis de papier que l'on baisse ou élève à l'aide de ficelles. Les toits des maisons sont munis de grandes gouttières de bois, qui s'avancent jusqu'au milieu de la rue, « ce qui est fort vilain à la vue et plus incommode aux épaules de ceux qui passent quand il pleut. » On sait que Paris n'était pas mieux partagé, même à la fin du dix-huitième siècle (V. Mercier, *Tableau de Paris*).

« Le langage lyonnais, ajoute Bouchard, est lourd et déplaisant, surtout à cause de certains *a* qu'on met à la fin de tous les noms féminins, comme *dama* pour dame. »

Golnitz trouve nos rues étroites et malpropres ; il se plaint aussi que les chéneaux des toits lançent des cascades jusqu'au milieu de la rue.

plus grande patraque du monde ». Les hommes d'église assistaient aux magnifiques cérémonies dans lesquelles les chanoines-comtes de Lyon officiaient la mitre en tête (1) ; les pèlerins venant de Notre-Dame du Puy ou même de Saint - Jacques de Compostelle, et passant par Lyon pour se rendre à Rome, suivaient pieusement les processions des confréries, où l'on portait, en grand cortège, des pains bénits de couleur safranée (2). Les profanes préféraient le vivant spectacle du pont de Saône encombré de boutiques et de marchandises de toutes sortes, parmi lesquelles se mouvait une foule aussi variée de costumes que de langage; ils s'ébaudissaient devant les pasquinades des charlatans et, surtout, ne se lassaient pas de contempler



(1) Le pèlerin Doudan, *loc. cit.* — Il remarque qu'on ne rencontre pas de pauvres dans cette ville, grâce, lui a-t-on dit, à l'excellente organisation des établissements de charité et au grenier à blé.

(2) Just Zinzerling, *Itinerarium Galliæ....* Zinzerling (Jodocus Sincerus), né dans la Thuringe, vere 1590, savant voyageur, vint à Lyon vers 1610, après avoir achevé ses études à l'Université de Bâle, et

le mouvement des bateaux abordant aux ports Saint-Paul et Saint-Eloi, le travail des déchargeurs, la vie commerciale autour des bureaux de la Douane.

On voyait s'avancer à la file les mules du Roi, ornées de frontières et d'œillères de cuivre marquées des armoiries royales et d'où pendait un morceau de drap rouge garni de longues franges et de glands en forme de houppes mobiles. Balançant sous leurs naseaux des musettes d'osier pleines de foin qu'elles mangeaient en marchant, ces bonnes messagères arrivaient à la Douane chargées de marchandises (1). Tissus de laine ou de soie, draperies, épices, matières premières et objets fabriqués, importés d'autre part que de la Suisse et des villes libres impériales, ou expédiés des provinces françaises pour l'exportation (2), passaient par la Douane de Lyon, la première qui fonctionna régulièrement en France, institution unique dans le royaume et si importante qu'une juridiction spéciale avait

séjourna quelque temps dans notre ville. Peu d'années après, il y revint, au retour d'un voyage dans plusieurs de nos provinces. — Son *Itinerarium Galliæ* consacre environ 40 pages à la description de Lyon ; il cite plusieurs fois Rubys et Paradin. Cet ouvrage parut à Lyon, sous ce titre : *Jodoci Sinceri Itinerarium Galliæ, cum appendice de Burdigala*. J. Du Creux, petit in-8 de 16 pages, non chiffrées, 316 pages chiffrées (V. Péricaud, *Notes et documents*, 1846, p. 77). *L'Itinerarium* de Zinzerling réédité à Amsterdam, en 1649, contient des vues des principales villes de France, assez finement gravées. Celle de Lyon est prise à Vaise et représente, au premier plan, le château de Pierre-Scize. (A la Bibliothèque de Lyon). — Thalès Bernard en a donné une traduction, sous le titre : *Voyage dans la vieille France...*, 1 vol. in-12, Paris, Dentu ; Lyon, Meton, 1859.

(1) A. Vachez, *Lyon au* XVIIe *siècle, Voyage d'Abraham Golnitz*.

(2) A l'exception des grains, des vins, des légumes, des fruits autres que les oranges et les citrons, des bestiaux, de la vaisselle d'argent, des bois à brûler et à bâtir, quelque fût leur provenance.

été établie pour connaître de tous les faits de transit. — Cette douane créait mille entraves et donnait lieu à des plaintes sans nombre. Elle était, en 1632, la cause d'un soulèvement populaire. A la fin du XVIIe siècle, même les marchandises qui entraient dans le gouvernement du Lyonnais à destination d'une autre province devaient passer par Lyon et payer les droits (1). Les plus illustres personnages étaient obligés de se soumettre à ces vexations : ils n'avaient que le droit de récriminer et ne s'en privaient point. « Tout le monde, écrivait plus tard Mme de Sévigné, se plaint de la Douane de Lyon. »

Parfois, les nobles étrangers renouvelaient, pour se distraire, les agressions en usage, à Paris, sur le Pont-Neuf. C'est ainsi que, par les belles nuits du mois d'août 1679, de jeunes seigneurs, coiffés de chapeaux à plumes blanches et armés d'épées, se divertissaient à attaquer les passants sur le pont de bois de l'Archevêché. La compagnie du guet les ayant abordés un soir sous les tilleuls de Bellecour, le sergent et ses soldats étaient traités de canailles et de coquins ; des injures on en venait aux coups ; aidés d'une quarantaine de laquais armés, les agresseurs se ruaient sur le guet à grands coups d'épée, tuaient le second sergent et blessaient grièvement quatre soldats qui se contentaient de parer les coups avec leurs hallebardes. Parmi les jeunes écervelés qui imitaient ainsi les bandits de grands chemins, se trouvaient les fils de Thomas de Savoie, prince de Carignan, et de Marie de Bourbon, sœur du comte de Soissons, un comte allemand, nommé Gland, et même deux Lyonnais, Jacques Grolier et Jean-François d'Assier de La Chassaigne, fils du secrétaire du Roi (2).

(1) A. Poidebard, *L'Ancienne Douane de Lyon.*

(2) V. de Valous : Lettres patentes de pardon et de rémission pour cause de meurtre, en 1682 (*Revue Lyonnaise*, 3e année, t. V, p. 39).

La fête ou la foire terminée, il fallait songer à se remettre en route. Si l'on avait gagné quelque argent, on en avait aussi dépensé à faire bombance et quelquefois à s'enivrer royalement avec les bons crûs servis par l'hôtelier. Lorsque arrivait le quart d'heure de Rabelais, il n'était pas rare qu'excité par les fumées du vin, l'on ne se querellât pour le paiement et l'on ne mît l'épée à la main. Habitué aux scènes de ce genre, l'hôtelier savait apaiser les colères de ses hôtes, en les menant coucher ; le lendemain matin, à l'heure du départ, ils avaient oublié la querelle, payaient la dépense et prenaient congé du maître de céans et de sa famille en souhaitant de les revoir l'année suivante.

En quittant Lyon, où la peste fit à diverses reprises de terribles ravages, il fallait avoir soin de se munir d'un bulletin de santé, constatant qu'on était exempt de la maladie, ainsi que la ville même, où l'on venait de séjourner ; ce bulletin devait être visé à l'entrée de chaque autre ville de France et d'Italie et renouvelé à la sortie, sous peine d' « être arquebusé ou du moins de faire quarantaine » (1). D'autre part, un règlement déterminait le maximum d'argent qu'on pouvait emporter avec soi. Quand on partait de Lyon pour l'Italie, avec des guides désignés sous le nom de « marrons » et qui se chargeaient, comme les messagers de Paris, de conduire le voyageur sur un cheval et de le nourrir jusqu'à Turin moyennant six écus, il était défendu d'avoir avec soi plus de quatre-vingts écus en espèces, et l'on était tenu de montrer sa bourse aux portes de la ville (2), peut-être, dit Babeau, afin d'être obligé de prendre des lettres de change qui profitaient aux banquiers de Lyon (3).

(1) Bouchard, *Voyage de Paris à Rome.*

(2) *Les Voyages du sieur de Villamont...* Arras, 1606.

(3) *Les Voyageurs en France*, p. 117. — En quittant Lycn pour se

Si les voyageurs se dirigeaient vers le Midi, ils s'embarquaient sur le Rhône et, pour un écu, un batelier les transportait « en Avignon ». Ce n'était pas trop cher, mais le bateau n'offrait pas plus de sécurité que les routes ; la navigation était très périlleuse sur ce fleuve impétueux dont le cours n'avait pas été régularisé ; au pont de Vienne, au Pont-Saint-Esprit, aux rochers de Saint-Andéol, le bateau risquait chaque fois de se briser ; puis, il était si petit et si mauvais, qu' « un cheval fascheux » embarqué avec les voyageurs pouvait à tout instant le renverser ou l'enfoncer (1).

Le 14 septembre 1632, la Reine s'embarqua, pour se rendre au Pont-Saint-Esprit, dans une galiote que le Consulat lyonnais avait fait construire pour ce voyage. Cette galiote était peinte, avec chambre, antichambre, salle et galeries. Les dames de la Cour se réjouissaient d'avance, « se proposant la douceur de l'eau, au prix des rudes secousses qu'elles avaient endurées sur terre. » L'histoire ne dit pas si le Rhône se montra bénin ; il est permis

rendre à Genève, Abraham Golnitz et ses compagnons traitèrent avec un guide moyennant, par personne, vingt-cinq florins de France, valant vingt sols chacun, soit pour le transport, soit les frais de nourriture ; ils sortirent par la porte de Saint-Sébastien, où ils glissèrent « quelques pièces de monnaie aux Suisses qui s'y trouvaient de garde », afin que la vérification du bulletin de santé dont ils avaient dû se munir ne souffrît pas de retard (*Revue Lyonnaise*, I, p. 56, *Premier voyage de Golnitz de Lyon à Genève*, trad. par A. Vachez). — Golnitz se rendit plus tard de Lyon à Turin en passant par Genève, Annecy, la Maurienne et Modane, moyennant un prix convenu de 39 livres. Dans les notes qu'il a publiées sur ce second voyage, il conseillait d'emporter de préférence des écus de France, au soleil, et des pistoles d'Espagne ; la monnaie française avait une valeur plus élevée en Savoie qu'en France (*Revue Lyonnaise*, I, p. 68-69).

(1) Bouchard, *Voyage*... (*op. cit*).

d'en douter. Se trouvant à Lyon au mois de février 1642, Richelieu renonça à descendre par le Rhône à Avignon, en voyant, « comme il se promenoit sur le port, un bateau chargé de soldats qui courut très grand hazard de se perdre; il y en eut même quelques-uns qui se jettèrent dedans l'eau et se noyèrent, et — ajoute Voiture qui venait d'être témoin de l'accident — son Eminence ne se veut pas noyer, parce que cela nuirait aux desseins qu'il a sur le Roussillon... » Cinquante ans plus tard, la descente du Rhône était toujours très difficile (1). « Nous ne vous perdons point de vue sur ce Rhône si fier — écrivait, en 1694, Mme de Sévigné à sa fille retournant en Provence — nous vous croyons encore plus fière et qu'il aura pour vous la conduite de ces anciens fleuves, qui étaient galants. » Mais le Rhône manqua de galanterie. La comtesse de Grignan descendit le cours du fleuve par un très mauvais temps, et Mme de Sévigné de s'alarmer encore : « Mon Dieu, ma chère bonne, quelle pensée que celle de ce Rhône que vous combattez, qui vous gourmande, qui vous jette où il veut! Ces barques, ces cordages, ces chevaux qui vous abîmeraient dans un instant, s'ils eussent fait un pas. Ah! mon Dieu! que tout cela me fait mal! » En 1739, le « benoît coche » d'eau qui descendait de Lyon à Avignon s'arrêtait pour le dîner et pour la nuit, à Vienne, Condrieu, Valence, Pont-Saint-Esprit. Souvent, par les basses eaux, il échouait sur un banc de sable; il fallait alors, si la nuit approchait, prendre des barques pour aller chercher un refuge dans les cabanes de la rive; les passagers qui avaient à bord leur chaise de poste s'y installaient, plutôt que dans

(1) Le pèlerin Doudan (*op. cit.*) raconte que son bateau fut jeté contre un rocher.

es cabines sales et mal aérées. Au point du jour, trente chevaux venaient à la rescousse, et l'on remettait à voile (1). Ce voyage durait ainsi quatre ou cinq jours.

Ce fut sous Louis XIV, lorsque l'état des routes se fut amélioré, que les coches devinrent d'un usage habituel. Les premiers mesuraient les étapes sur la distance que les chevaux pouvaient parcourir en un jour, c'est-à-dire à douze lieues de quatre kilomètres. On voyagea plus vite quand les relais furent organisés régulièrement. Il y eut des « coches volants » qui faisaient une plus grande diligence que les autres ; de là, le nom de « dilligences » qu'on donnait, dès la fin du XVII[e] siècle, à certains carrosses bien attelés qui marchaient à une vitesse supérieure à celle des coches ordinaires. Un ordre était donné, au nom du roi, le 7 septembre 1688, afin que « le maistre de la dilligence de Lion dispose de cinq places pour le coadjuteur d'Arles préférablement à toutes autres personnes (2) ».

Comme les diligences ne partaient pas tous les jours, il fallait, si l'on était pressé, avoir recours à la poste ; elle était, ainsi que les messageries, sous la haute direction de l'Etat, qui en tirait des revenus. — Au mois de février 1642, Voiture avait fait dans un fourgon de poste, à la suite de

(1) C'est ce que firent, en semblable circonstance, au mois de novembre 1784, Lady Lanesborough et sa famille, le docteur Fischer, M. et Mme Cradock, honnêtes bourgeois anglais, enfin une dame française et ses filles. Une fois, tandis que tout le monde était descendu, Mme Cradock resta seule pendant la nuit avec le petit domestique du bord, qui partagea avec elle son souper apprêté par lui-même et lui chanta des chansons pour la distraire; la voyageuse dormit parfaitement dans sa chaise de poste (*Journal de Mme de Cradock, Voyage en France*).

(2) Jal, *Dict. crit.*, p. 498.

la Cour, le voyage de Paris à Lyon : « Vous ne sçauriez croire, Mademoiselle, écrivait-il plaisamment à Mlle de Rambouillet, combien les fourgons sont une chose divertissante et quel excellent remède c'est contre une grande passion. Tantôt il s'y estropie un cheval ; tantôt il se rompt une roue ; tantôt ils demeurent toute une nuit embourbez au milieu d'un chemin, et c'est, je vous jure, tout ce que l'on peut faire avec eux, que de songer deux ou trois fois le jour à la meilleure de ses amies. » — On conçoit que Mme de Sévigné préférât voyager dans sa vaste litière doucement balancée au trot de deux mulets, d'où elle pouvait sans fatigue admirer le paysage ou se faire lire par son compagnon de route, l'abbé Charrier, quelques pages de Virgile ou de l'*Histoire des Vizirs* (1). Au milieu du XVIIIe siècle, on trouvait encore, dans les bonnes maisons, de ces respectables litières. Les *Affiches de Lyon* du 3 mai 1758

(1) Mme de Sévigné voyageait aussi en carrosse à quatre chevaux, le grand carrosse où douze personnes pouvaient tenir, escorté de deux laquais à cheval ; elle emmenait un compagnon ou une compagne de voyage ; elle lisait ou se faisait lire Virgile, l'*Histoire des Vizirs* ou la *Vie du duc d'Epernon*. L'été, on partait avant le jour pour éviter la chaleur ; on s'arrêtait longtemps pour dîner ; on faisait la sieste sur la paille ou sur les coussins du carrosse, et l'on arrivait avant la nuit close à la couchée. Les étapes étaient de six à dix lieues. Parfois, les gîtes étaient détestables. On connaît l'histoire du « petit chien du village » ; M. A. Poidebard pense que c'est de Riottier, situé sur la rive gauche de la Saône, que Mme de Sévigné, partie de Lyon par la diligence d'eau pour se rendre à Paris, écrivait à Mme de Grignan sa lettre datée du 11 octobre 1673, « d'un petit chien de village, à six lieues de Lyon. » Riottier se composait de quelques pauvres maisons, d'une hôtellerie au bord de l'eau, dont le vieux bâtiment subsiste encore, et d'une tour à créneaux dominant le cours de la rivière. (A. Poidebard, *Les Voyages de Mme de Sévigné à Lyon*, *Revue du Lyonnais*, février 1889).

en décrivaient une, qui était à vendre, « cintrée sur les quatre faces, garnie de velours d'Utrecht verd à ramages, en belle soirie franges et cordons, des glaces assorties au dedans, des rideaux de taffetas verd, trois glaces, la fonte, clous, pommes et charnières dorées; enfin une belle peinture dans les panneaux (1) ». On demandait trente louis de cette « litière du dernier goût », qu'un collectionneur paierait aujourd'hui bien davantage.

Furetière prétend que la diligence de Paris à Lyon faisait le trajet en cinq jours (2). Cependant, en 1700, Tournefort mettait encore sept jours et demi (3), et, en 1758, le carrosse de Lyon à Paris par le Bourbonnais faisait sa route en onze jours.

Il fallait retenir sa place d'avance; le parcours coûtait, en 1709, quatre-vingt-treize livres quatorze sous, « sans compter le poids des hardes sur lesquelles on ne faisait grâce que de quinze livres pesant ». On s'arrêtait aux relais pour les repas et pour la nuit. Si cette manière de voyager n'était pas sans fatigue, elle était très divertissante par le contraste que présentaient entre eux les voyageurs de toutes classes, moines, pèlerins, femmes, officiers, marchands

(1) *La Publicité il y a cent ans*, par M. Mayet, *Revue du Lyonnais*, livraisons d'avril, mai et juin 1896.

(2) *Dictionnaire* de Furetière, 1691.

(3) Sans doute par la Bourgogne. Tournefort dit simplement qu'il partit de Paris le 9 mars 1700 par la diligence et arriva à Lyon en sept jours et demi. Le 16 mars, « nous descendîmes sur le Rhône jusqu'à Condrieu, bourg du Lyonnais à sept lieues de Lyon et à deux lieues de Vienne. On coucha le lendemain au Pouzin, village à quatre lieues au-dessous de Valence. Le 18, nous débarquâmes à Avignon, d'où nous partîmes pour Aix, qui n'en est éloignée que d'une journée. » (*Voyage dans le Levant*, imprimé à Lyon chez Anisson et Posuel, 1717.)

de Lyon ou de Mâcon : un moine méditait, le bréviaire à la main ; les officiers juraient, à rendre jaloux le postillon lui-même ; les jeunes femmes chantaient (1)... Dans sa fable *Le Coche et la Mouche*, La Fontaine n'avait rien inventé. Les mœurs s'étant fort adoucies, tout ce monde faisait bon ménage ; mais la gaîté française ne perdait point ses droits ; on provoquait à ses dépens des plaisanteries et des quolibets de toutes sortes, si l'on s'avisait, par exemple, de se déguiser, comme certain curé de Paris qui s'enfuyait, pour éviter les suites de ne je sais quelles censures du Parlement, grotesquement affublé d'un pourpoint vert, d'une perruque à bourse et d'une épée (2).

Cependant la sécurité des routes était loin d'être parfaite ; les bois qu'on traversait à l'entrée de Lyon par la route de Bourgogne étaient toujours hantés par ces fameux « voleurs de Vaise » dont Mme de Grignan avait trouvé quelques échantillons pendus et roués, ce qui, au dire de Mme de Sévigné, devait être pour elle un passeport (3). En

(1) *Voyage en Espagne et en Italie*, par le P. Labat. — Voyage de l'Anglais Sacheverell Stevens (1738-9). — Sterne reproche à nos postillons de ne faire marcher leurs chevaux qu'en leur prodiguant les plus abominables jurons.

(2) Il s'agit de l'abbé Simonnet, qui, en 1725, s'enfuit ainsi déguisé à Avignon. C'était le temps des querelles du jansénisme.

(3) Lettre à sa fille, 5 avril 1694 : « Vous y êtes aujourd'hui à ce beau Lyon ; je suppose que les voleurs de Vaise vous auront laissé passer : ceux que vous avez trouvés en chemin pendus et roués étaient ou doivent être des passeports. » M. A. Poidebard (*loc. cit.*) établit qu'il s'agit bien de Vaise. M. Capmas, l'éditeur des lettres inédites trouvées à Dijon, avait lu *Vize* au lieu de *Vèze*. La marquise faisait allusion au mauvais renom des bois traversés à l'entrée de Lyon par la route de Bourgogne.

plein XVIIIe siècle, la crainte des brigands n'était pas chimérique; on signalait fréquemment des agressions sur les routes. Dans un avis publié le 30 mars 1757, les *Affiches de Lyon*, démentant le bruit qui courait d'une attaque du carrosse de la Messagerie de Grenoble, prétendaient rassu-



rer le public en affirmant que « les brigands n'en voulaient qu'aux habitants du lieu les plus pécunieux » et en rappelant qu'il y avait « maintenant des troupes et des cavaliers de la Maréchaussée sur la route de Lyon à Grenoble (1). » Il serait intéressant de savoir si les lecteurs des *Affiches* se tinrent pour satisfaits de cette double garantie.

Le voyage de Paris à Lyon se faisait alors de préférence

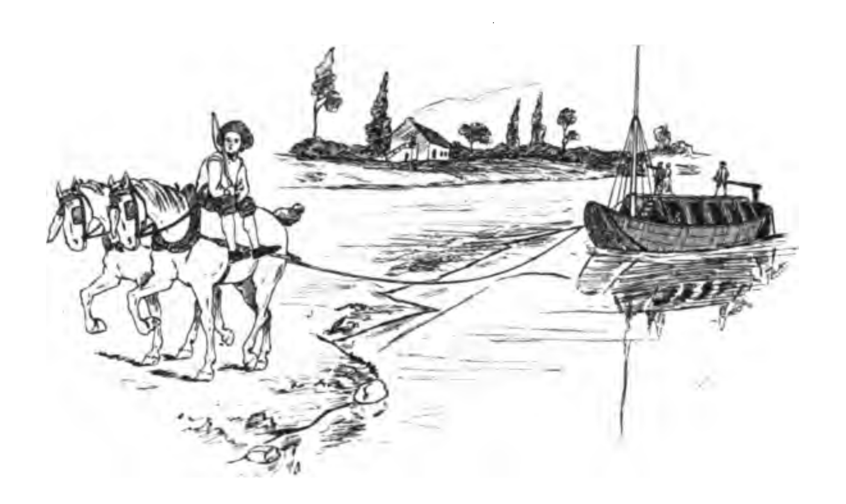
(1) *La Publicité il y a cent ans*, loc. cit.

par la Bourgogne, en diligence jusqu'à Chalon, puis dans le coche de la Saône, qui faisait cinq fois par semaine en deux jours le trajet de Chalon à Lyon. Après avoir passé une bonne nuit à l'*Hôtel des Trois Faisans*, on s'embarquait dans un joli bateau à voiles, d'environ quatre-vingt-dix pieds de long sur vingt-cinq pieds de large, dont le pont était surmonté d'un grand mât ; l'intérieur était divisé en trois cabines, tendues de soie, garnies de banquettes et percées de fenêtres des deux côtés. Quand il faisait beau, on dressait au-dessus du pont, chargé de ballots et de grosses marchandises, une tente sous laquelle les passagers s'abritaient en regardant le paysage. Pour remonter de Lyon à Chalon, le coche ne mettait pas plus de temps que pour la descente ; il était remorqué par quatre ou six chevaux allant le train de poste, et, si le vent était favorable, on déployait les voiles. Il y avait toujours de nombreux passagers ; on s'était muni de provisions pour dîner à bord, et les heures s'écoulaient gaiement à contempler les rives, tandis que les vigoureux chevaux qui traînaient le bateau trottaient sur le chemin de halage. Si l'on avait des voitures, elles suivaient dans un second bateau attaché au premier. Le soir, on couchait à Mâcon et, le lendemain, au point du jour, on se réembarquait à destination de Lyon, avec un arrêt, pour dîner, à Montmerle, où les hôtesses assaillaient les voyageurs, chacune énumérant tout ce qu'elle pouvait leur servir de meilleur dans son auberge ; et, en vérité, les cordons bleus de Montmerle en valaient bien d'autres. Enfin, le coche arrivait à Lyon et venait s'amarrer, vers 3 ou 4 heures de l'après-midi (1), au port

(1) Karamsine, *Lettres d'un Voyageur russe.* — *Journal* de Mme Cradock. — Tandis que Karamsine ne tarit pas d'éloges sur les

Neuville, créé dans l'emplacement que les Chartreux avaient cédé en 1682 à la Ville et qui servit plus tard de point d'attache aux remorqueurs de la Compagnie des Gondoles.

Pour aller en Provence, il y avait, outre la voie du Rhône, les carrosses de la Messagerie royale de Marseille à Lyon, voitures propres, commodes et d'un prix très



modéré ; en 1757, le tarif des places était fixé à vingt-quatre livres de Lyon à Marseille et trente livres pour le retour, avec le droit d'emporter gratis jusqu'à cinquante livres pesant de hardes par personne.

Mais tout le monde n'aimait pas à voyager par les voitures publiques. Les gens de qualité, les bourgeois cossus préfé-

auberges de Montmerle, Mme Cradock, qui ne nomme pas la localité où elle est descendue pour dîner, dit laconiquement : « Sale auberge et mauvais repas. » Elle ajoute plus loin : « Le trajet par eau, en approchant de la ville (Lyon), est ravissant. »

raient la chaise de poste, où l'on était chez soi (1). Les relais s'étant multipliés, depuis longtemps la poste permettait de voyager jour et nuit; le poète Alfieri mit trois jours en malle de poste pour faire le trajet de Lyon à Paris. Si tous ceux qui voyageaient ainsi ne pouvaient s'offrir le même luxe que le duc de Richelieu, qui, en décembre 1742, emporta dans sa berline un repas à trois entrées tout prêt à mettre au feu et un lit dans lequel il se coucha devant trente personnes après avoir fait bassiner ses draps et donné l'ordre de le réveiller à Lyon (2), chacun pouvait du moins trouver des carrosses de louage traînés par des chevaux de poste, à la charge d'en payer le retour, ou même s'arranger avec un autre voyageur pour faire route à frais communs; il n'y avait qu'à faire insérer dans les *Affiches de Lyon* un avis gentiment tourné comme celui-ci, qui s'y trouve à la date du 25 octobre 1758 (3) :

Un aimable homme, d'une humeur très gaie, ayant l'esprit fort cultivé et la mémoire meublée d'une foule d'anecdotes amusantes, désirerait trouver une chaise de poste, pour partir pour Paris vers le milieu du mois prochain. Il paiera, comme de raison, la moitié de la dépense. *S'adresser au Bureau d'Avis.*

Le lendemain, compagnon de route et chaise de poste étaient trouvés; il ne restait plus qu'à prendre son portemanteau et à monter en voiture. Légères et bien suspendues, confortablement rembourrées et garnies de velours,

(1) Charles de Brosses (*Lettres écrites d'Italie* en 1739 et 1740, 2 vol.), de Dijon à Antibes, se servit de tous les modes de transport : la chaise de poste, le cheval, le coche d'eau, la carriole traînée par des mules.

(2) *Mémoires* du duc de Luynes, IV, 299, cités par Babeau.

(3) V. *La Publicité il y a cent ans*, par M. Mayet, *loc. cit.*

les chaises « à l'écrevisse », « à cul de singe » ou autrement, étaient des espèces de cabriolets à deux grandes roues, traînés par deux chevaux. C'était un plaisir de voyager là-dedans ; il n'y avait qu'un inconvénient, c'était la dépense, qui se montait, pour une ou deux personnes ; à quatre ou cinq cents francs suivant qu'on avait sa chaise ou





qu'il fallait en louer une, et cela sans compter les frais d'hôtels qui étaient assez élevés (1) si l'on ne marchait pas jour et nuit, car, lorsqu'on voyageait en chaise de poste, on s'arrêtait quand on en avait envie ; on mettait pied à terre aux montées; et l'idée ne venait point de gémir sur la longueur du parcours : depuis le faubourg de Lyon, pas une

(1) L'Anglais Smolett, en 1765, dépensa 1.000 livres pour faire le voyage de Paris à Lyon. (*Voyage en France et en Italie*).

charrette, pas un ânier, pas un enfant qui n'échangeât, en passant, quelque plaisanterie ; on croisait des carrioles, où jeunes et vieux chantaient gaiement ; plus loin, c'étaient des jeunes filles, fraîches et alertes, trottinant à deux sur un âne ou sur un cheval (1). Fréquemment, de grandes berlines avec siège devant et derrière, menant en poste d'importants personnages ou de riches étrangers, passaient au triple galop de quatre chevaux conduits par deux postillons en culotte collante de peau de daim, grosses bottes à l'écuyère, habit bleu à pans très courts bordé de rouge et galonné d'argent, chapeau de cuir verni, très bas, avec bourdalou d'or, au bras gauche une plaque aux armes de France et, suspendu dans le dos, un petit cor pour avertir de loin les palefreniers d'amener sur la route leurs chevaux de relais. Le claquement des fouets à manche court se mêlait au bruit joyeux des grelots, et les autres voitures s'écartaient pour laisser à la poste le haut du pavé (2).

En vérité, rien n'était amusant comme de rouler en chaise de poste sur les grandes routes du roi. Elles s'étaient améliorées progressivement. Sous Louis XVI, elles faisaient l'admiration des étrangers ; Arthur Young les trouvait « les plus belles du monde ». Elles étaient aussi plus sûres. Les diligences purent commencer à voyager la nuit. Comme c'était sous le ministère de Turgot, les premières voitures qui inaugurèrent ce système furent appelées « Turgotines ». Elles faisaient, cinq fois par semaine, en trois ou quatre jours, le trajet de Paris à Chalon — le reste du voyage s'effectuant, en deux jours, par la Saône, tant

(1) J.-F. Reichardt, *Un Prussien en France en 1792*, lettres intimes traduites et annotées par Laquiante, 1 vol. in-8, p. 192.

(2) Théodore Aynard, *Les Voyages au temps jadis*.

qu'elle était navigable — alors que les carrosses qui partaient tous les jeudis par le Bourbonnais continuaient à faire la route en dix jours. Moins lourdes, suspendues sur des ressorts, les nouvelles diligences pouvaient contenir six personnes à l'intérieur, trois en arrière, trois en avant ; de chaque côté, s'ouvraient une grande fenêtre et deux petites ; à l'extérieur, il y avait encore place à moitié prix pour deux personnes dans le cabriolet. Derrière et sur la voiture même, on plaçait dans de la paille les coffres et les porte-manteaux. Le commis, plus tard appelé conducteur, était muni d'une feuille de route, qu'il faisait viser à tous les relais. Le changement de chevaux ne perdait pas de temps ; ils attendaient tout harnachés devant la poste. Comme on en changeait fréquemment, on allait toujours au galop. Le nombre des chevaux était déterminé par le poids de la voiture. Malgré la rapidité plus grande du voyage, c'était un supplice de rester trois jours et trois nuits et quelquefois quatre, de Paris à Chalon, dans une sorte de boîte où l'on était condamné à une immobilité complète et d'où l'on ne pouvait sortir que deux fois par jour, pour le déjeuner et le dîner. Les voyageurs de la diligence attendaient, avec une impatience que nous comprenons bien, l'heure où ils retrouveraient la liberté de leurs mouvements pour s'embarquer sur le coche d'eau. La malle de poste abrégeait le voyage de moitié, mais elle coûtait le double (1).

Avec ses quais élargis et ses beaux quartiers neufs, comme celui de Saint-Clair, où s'élevaient des constructions superbes, Lyon avait, à la fin du XVIII[e] siècle, un air de grande ville moderne qui, de prime abord, frappait les

(1) Babeau, *Les Voyageurs en France*. — Théodore Aynard, *Voyages au temps jadis*.

étrangers ; le fâcheux aspect des rues étroites et mal pavées détruisait rarement cette première impression. « J'ai visité bien des villes en Italie, en France et en Allemagne, écrivait le Prussien Reichardt, eh bien ! Lyon me paraît certainement la plus belle (1) » « Même après avoir vu Paris, disait à son tour l'écrivain oldembourgeois Halem, je garde de Lyon un souvenir agréable ; j'irais même jusqu'à dire que Paris, en son ensemble, n'est pas aussi bien bâti que Lyon. » — Un mouvement considérable animait la presqu'île entre Bellecour et les Terreaux : on voyait beaucoup de carrosses de louage. Les fiacres, inaugurés à Lyon en 1730, sillonnaient les rues et y mettaient une vie nouvelle. L'après-midi et les jours de fête, la bourgeoisie et le peuple circulaient sur les nouveaux quais du Rhône ou franchissaient le pont Morand, récemment construit, pour aller flâner le long de la « promenade des Broteaux ». Cordialement accueillis dans les familles auxquelles ils étaient adressés, les étrangers recevaient de nos pères une large hospitalité dont nous retrouvons le souvenir reconnaissant dans plus d'un récit de voyage. Ils visitaient longuement, et souvent en connaisseurs, les églises et leurs œuvres d'art, l'Hôtel de Ville, la Bibliothèque du Grand Collège, des ateliers de tissage ; le monastère des Chartreux les impressionnait presque aussi vivement que nos hôpitaux, d'où la plupart des voyageurs sortaient enthousiasmés ; puis ils passaient la soirée au théâtre, et, comme le spectacle se donnait plus tôt qu'aujourd'hui, on les menait ensuite souper dans l'une ou l'autre des maisons où ils étaient reçus.

Les anciennes auberges ou hôtelleries étaient depuis

(1) *Un Prussien en France en 1792*. Lettres intimes de J. F. Reichardt, trad. et annot. par Laquiante.

longtemps abandonnées à la clientèle rurale. Il s'était créé de nombreux hôtels plus en rapport avec les nouvelles exigences du bien-être. L'*Hôtel de Milan*, place des Terreaux, devait à sa situation et à son aménagement une vogue qu'il garda de longues années ; c'était là qu'étaient descendus l'original Grimod de la Reynière, la Dugazon, le danseur Vestris, le musicien Reichardt, l'écrivain russe Karamsine qui s'y était trouvé en même temps que de jeunes princes étrangers et une belle orientale arrivant de Constantinople (1) ; Halem, qui, dans tout son voyage, ne se trouva nulle part mieux logé qu'à l'*Hôtel de Milan* et le regretta lorsqu'il fut à Paris. A l'*Hôtel d'Artois*, rue du Plat, avaient séjourné le grand-duc Paul de Russie, tandis que ses beaux-parents, le comte et la comtesse de Montbéliard, s'installaient, place de la Charité, à l'*Hôtel de Provence*. Les princes voyageant incognito descendaient aussi à l'*Hôtel de l'Europe*, où séjournèrent toutes sortes de grandeurs depuis Talleyrand, sous le Consulat (2), et Mme Récamier sous le premier Empire, jusqu'à Mustapha, favori du bey de Tunis, sous la troisième République.

Pendant la Révolution, un grand nombre de nobles des provinces voisines venaient se réfugier à l'*Hôtel du Parc*, aux Terreaux. « Vieil hôtel, écrit Mme Cradock dans ses notes de voyage, mais appartements suffisants, nourriture bonne et vin excellent. » A chacun de ses nombreux pas-

(1) « Nous fîmes à la hâte un peu de toilette pour aller à la comédie. Pendant ce temps, le garçon qui arrangeait la chambre, voulant lui donner du relief à nos yeux, nous dit qu'elle venait d'être habitée par une jeune beauté aux yeux noirs arrivant de Constantinople » (Karamsine).

(2) A l'occasion de la *Consultà*, au mois de décembre 1801.

sages, Bonaparte, jeune officier, puis général, logeait régulièrement à l'*Hôtel des Célestins* qui se trouvait à l'angle du quai et de la rue Amédée, laquelle reçut le nom de rue d'Égypte pour rappeler le séjour du grand homme, lorsque, en 1799, il revint en triomphateur, escorté de Berthier, de Monge, de Bertholet et du mameluck Roustan.

Il y avait encore, soit avant, soit après la Révolution, l'*Hôtel Palais-Royal*, rue du Plat ; l'*Hôtel du Nord*, rue Lafont, où miss Edgeworth descendit en 1820 ; ceux du *Commerce*, *des Courriers*, *du Forez* et des *Princes*, rue Saint-Dominique ; *des Ambassadeurs*, place Bellecour ; l'*Ecu de France*, rue Lanterne ; les *Quatre-Nations*, rue Sainte-Catherine ; l'hôtel des *Quatre-Chapeaux* et de la *Cornemuse ;* dans le quartier Saint-Jean, le *Panier Fleury*, devant la cathédrale ; l'*Hôtel d'Albon*, et d'autres encore, disparus ou déchus de leur ancienne renommée. Tout était vaste, dans nos anciens grands hôtels : vestibules, salles à manger, cours entourées d'écuries et de remises profondes où l'on pouvait loger un grand nombre de chevaux et de voitures. Le confortable tel que nous l'entendons y laissait fort à désirer ; les portes et les fenêtres étaient mal closes ; les cheminées, trop grandes, ne chauffaient guère (1) ; il y avait plus de bonne grâce que de ponctualité dans le service. En revanche, la table était partout de premier ordre.

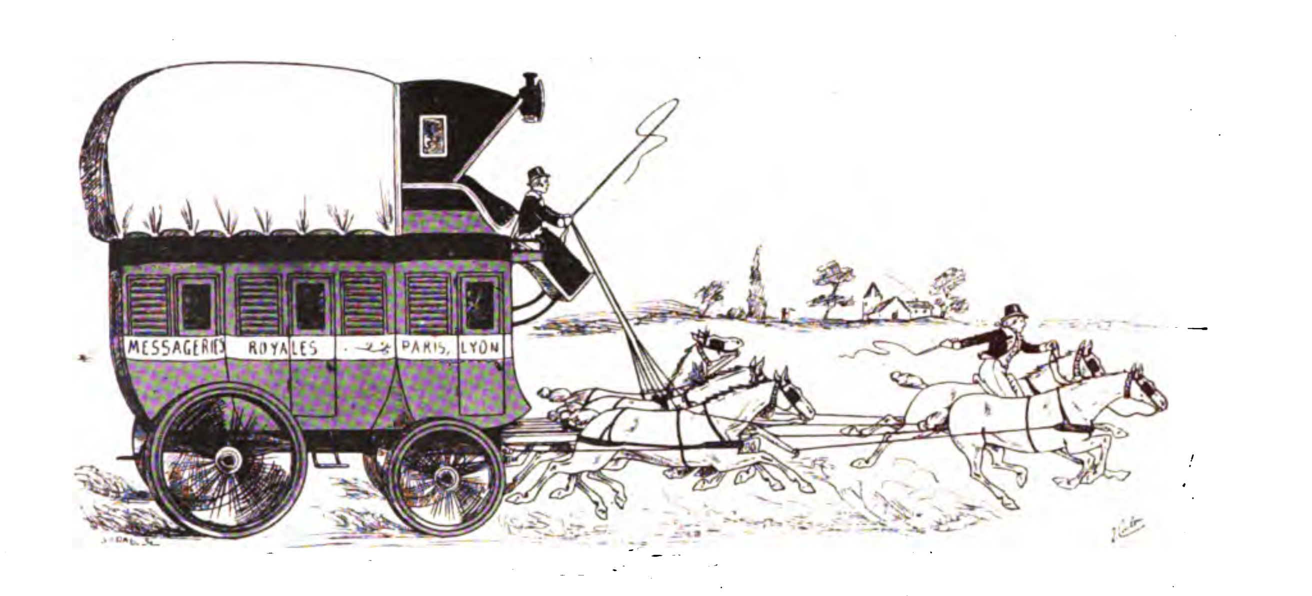
Sous la Restauration, les moyens de communication s'étaient considérablement améliorés et multipliés. A la « brouette du courrier », maringotte à deux roues couverte d'une toile cirée qui mettait naguère soixante-douze heures pour aller à Paris et ne portait, avec le conducteur, qu'un

(1) Reichardt, *loc. cit.*

seul voyageur payant sa place cent cinq francs (1), avait succédé un grand coupé à trois places — plus une quatrième dans le cabriolet à côté du courrier, — qui faisait le voyage en quarante-cinq heures. Les deux diligences avaient dès lors dix-huit places, trois dans le coupé, six dans l'intérieur, six dans la rotonde et trois sur l'impériale. Celle de Lyon à Paris par la Bourgogne, partant tous les jours du quai Saint-Benoît, faisait le trajet en soixante heures en été et quatre-vingt-quatre en hiver. Celle qui passait par le Bourbonnais partait tous les matins à cinq heures, de la place des Terreaux, et faisait le trajet en soixante heures. Les diligences d'eau pour Paris quittaient à la même heure le port Saint-Benoit. — Pendant l'été, il y avait, en outre, un service entre Lyon et Dijon — le trajet durant deux jours, le premier par eau jusqu'à Chalon, le second en diligence jusqu'à Dijon ; — puis le service des maîtres de poste pour Chalon, tous les matins à quatre heures, quai des Augustins. Il partait aussi, chaque jour, par la Bourgogne et par le Bourbonnais, à quatre heures et demie et à sept heures et demie du matin, deux berlines à douze places, ayant coupé, intérieur, cabriolet ouvert et magasin pour les marchandises ; le bureau de ce service était rue du Garet. — Pour la route de Lyon à Chambéry et Turin, les messageries exploitées par les frères Bonafous (2) partaient

(1) « Je me rendis à Lyon dans une de ces anciennes malles-poste consistant en une espèce de caisse suspendue à l'aide de fortes soupentes et ne contenant qu'une place de voyageur à côté du courrier, dans un cabriolet fermé par un rideau de cuir. » *Mémoires du colonel Combes*, *Revue hebdom.*, 12 sept. 1896, p. 201.

(2) On lit dans la *Gazette de Turin*, du 15 juillet 1870 : « Murat avait une sœur, laquelle, avant qu'il devînt célèbre comme général et fût élevé au rang de prince et de roi par Napoléon Ier, épousa un M. Bonafous,


MESSAGERIES ROYALES PARIS, LYON

tous les jours de leurs bureaux de la rue Bât-d'Argent. Les messageries pour Grenoble, de l'hôtel du Commerce, rue Saint-Dominique. Celles pour la Provence et le Languedoc, chaque jour du quai Saint-Antoine, les premières le matin, les secondes le soir, allant à Marseille en trois jours et à Nîmes en deux jours. — Les routes de Besançon et Strasbourg et celle de Genève étaient desservies quotidiennement par les diligences Hildebrand et Cie, au port Saint-Clair, Monestier, quai de Retz, Gaillard, quai Saint-Clair. Celle de Bordeaux par Clermont, tous les deux jours, par des diligences et des berlines de commerce ; on allait par la diligence à Clermont en trente-six heures et à Bordeaux en six jours fixes. — Chaque jour, enfin, des diligences et des messageries faisaient le service des villes de Roanne, Vienne, Crémieu, Meximieux, Trévoux, Villefranche et des localités échelonnées sur le parcours.

Ces voitures publiques amenaient en grand nombre des habitants de toutes les provinces environnantes, où les gens de la campagne avaient conservé leurs costumes pittoresques.

de Lyon, de la même famille du Bonafous qui a fait et donné un grand legs à la ville de Turin. Beaucoup plus tard, la veuve de Bonafous eut, par Napoléon Ier, le titre de princesse Murat, et sa fille Victorine fut donnée par l'empereur en mariage au prince de Hohenzollern, aïeul du prince Antoine (on dit même, non sans une certaine répugnance du côté du père de l'époux).

« Ce qu'il y a de curieux, c'est que l'almanach de Gotha s'est trouvé toujours embarrassé pour donner un rang à Mlle Bonafous, devenue princesse souveraine en Allemagne. Tant que Napoléon vécut, il l'indiqua simplement comme nièce du roi de Naples ; après la chute de l'empereur, elle fut inscrite dans l'almanach aristocratique comme Mlle Victorine-Antoinette. » — La famille Bonafous a été connue de tous les anciens Lyonnais ; elle a donné son nom à la montée Bonafous, en face du pont Saint-Clair.

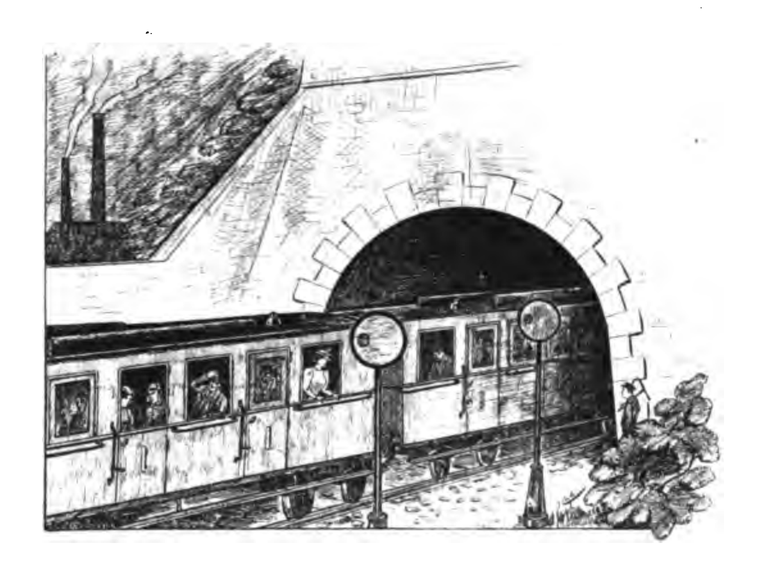
Certains jours, aux paysannes du Lyonnais se mêlaient, sur les quais de Lyon, des Bressanes et des Mâconnaises, coiffées de leurs chapeaux à glands d'or et revêtues de leurs tabliers de soie, des Provençales, des Briançonnaises, des Savoyardes et des Suissesses. C'était une amusante variété



de types, de coiffures et d'habillements. On entendait parler tous les patois de nos régions, depuis le franc-comtois jusqu'à l'auvergnat, baragouiner le jargon piémontais ou l'allemand de Bâle. Quelques années encore, et ces gracieux costumes allaient disparaître et nos paysans rougir de parler en ville le patois de leur province.

Les chemins de fer devaient opérer une transformation radicale dans les mœurs comme dans les moyens de communication. L'ouverture complète, en 1852, de la ligne

de Paris à Lyon, suivie en 1857 de celle de Marseille et, en 1858, de celle de Genève, détrôna les diligences et les chaises de poste. On voyagea plus qu'autrefois et chaque année davantage. Une foule de plus en plus considérable d'étrangers passaient par Lyon, mais sans y séjourner, la



plupart même sans quitter la gare de Perrache, et poursuivaient leur route vers Marseille, Nice ou l'Italie, emportant de la seconde ville de France l'impression du brouillard et de l'humidité qui les avait saisis à la sortie du tunnel de Choulans, lorsque les quais déserts leur étaient apparus dans la grisaille matinale piquetée des lueurs clignotantes des becs de gaz. S'ils s'arrêtaient à Lyon, c'était pour s'y reposer une nuit ou s'y occuper d'affaires ; rarement dans le but désintéressé de visiter nos monuments et de faire la connaissance de cette grande ville. A quoi bon ?

ils avaient vu Paris : peu leur importait les villes de province, toutes calquées désormais sur un patron uniforme avec des rues tirées au cordeau et des maisons en pain de savon. Ils quittaient le Boulevard : que seraient-ils venus faire dans notre rue de la République ? A Paris, ils étaient descendus au Grand-Hôtel : pourquoi se seraient-ils donné l'ennui d'une comparaison désavantageuse en s'arrêtant dans nos hôtels, qui passaient pour moins confortables que ceux du Littoral et de la Suisse ? Mais, par-dessus tout, Lyon avait la réputation d'une ville triste, banale, absorbée dans son industrie et son commerce. « *Business !* » les affaires !... Sans doute, ils connaissent ça, les Anglais ; mais, hors de chez eux, ils veulent des distractions. Or, ils ne trouvaient rien à voir à Lyon : quand ils s'étaient fait conduire sur la terrasse de Fourvière, à la corniche du fort Sainte-Foy, puis au parc de la Tête-d'Or, ils rentraient à leur hôtel et passaient la soirée dans le hall, à se balancer sur un rocking-chair et à feuilleter le guide des *Railways*, en attendant le train de minuit deux ou celui de minuit quarante.

Il fallut que l'Exposition de 1894 vînt apprendre aux voyageurs des deux mondes que Lyon était quelque chose de plus qu'un gros chef-lieu de département. En gagnant la Suisse ou l'Italie, ils daignèrent s'arrêter entre deux trains pour visiter la fameuse Coupole, les nègres, les Palais coloniaux; du même coup, ils voulurent voir la nouvelle basilique de Fourvière presque achevée et se firent conduire à l'endroit, désormais historique, où l'infortuné président Carnot venait d'être assassiné, — comme jadis, à Paris, les voyageurs se faisaient montrer, rue de la Ferronnerie, la place où Henri IV était tombé sous le couteau de Ravaillac. Chemin faisant, nos hôtes d'un jour trouvaient, au lieu de la ville maussade et noire de la

légende, une grande cité aux larges avenues, admirablement bâtie, pleine de vie et de mouvement; ils parcouraient de riches musées, de superbes églises et, dans les vieux quartiers, de merveilleux hôtels de la Renaissance. C'était une révélation! ils crurent avoir découvert la seconde ville de France. N'en rions pas : les Parisiens en avaient fait autant!



Ainsi, grâce à l'Exposition de 1894, Lyon commença à se réhabiliter. Les pèlerinages organisés lorsque fut consacrée la basilique de Fourvière, les voyages circulaires créés par les agences Cook, Lubin et autres, ont fait ou feront le reste. En 1896, le chiffre des voyageurs arrivés dans nos diverses gares dépassait quatre millions deux cent mille (dont deux millions et demi pour la seule gare de Perrache) avec une augmentation de quatre cent quatre-vingt-cinq mille sur les arrivées de l'année précédente. — Dans cette foule de débarqués, la proportion des étrangers est plus considérable qu'elle ne le fut jamais. Etrangers de toutes conditions et de toutes catégories. Les sans travail, les meurt-de-faim, même les rastaquouères de l'espèce du pseudo-marquis d'Alba, qui fit tant de dupes à Lyon, affluent en beaucoup trop grand nombre. Mais, en revanche, les étrangers de marque, ceux qui dépensent et « font marcher le commerce », ceux-là décidément nous reviennent peu à peu.

Comme les oiseaux migrateurs, chaque changement de saison les ramène, soit qu'ils se rendent sur la Côte d'azur,

soit qu'ils en reviennent. A l'arrivée des trains rapides en gare de Perrache, on voit s'ouvrir les portières des sleepings et paraître des couples d'insulaires bizarrement accoutrés de ulsters et de chapeaux mous, pendant qu'à la sortie les larbins des grands hôtels, correctement rangés sous la marquise, clament de leur voix la plus solennelle : « *Grand Hôtel de Lyon*, au centre de la ville ! — *Grand Hôtel Bellecour*, premier ordre ! — *Grand Hôtel des Négociants*, au centre des affaires ! — *Grand Hôtel Collet !... de l'Europe !... d'Angleterre !... de Russie !...*

Tout le concert européen... et quelle cacophonie ! — Remise des bulletins de bagages, reconnaissance des colis, chargement — et, un à un, les lourds omnibus s'ébranlent avec un fracas de vitres vers les solennels caravansérails pourvus de tapis, de lumière électrique, de timbres et de lavabos perfectionnés, où le confortable moderne a remplacé l'accueillante bonhomie d'autrefois, et où la table est celle de partout. — Déjà les cochers de fiacre ont cueilli leurs clients ; à la file, les lanternes rouges numérotées descendent la rampe de la gare ; flairant une aubaine, les pisteurs s'accrochent aux voitures, s'essoufflent à courir après, dans l'espoir qu'on leur fera monter la malle à domicile : au lieu du pourboire souhaité, c'est souvent un coup de fouet qu'ils reçoivent. — Eux, les chiens de gare, ne connaissent que le « grand hôtel » des *Deux-Chèvres ;* quand ils n'ont pas de quoi payer la nuitée, il ne leur reste même plus la ressource de l'Hospitalité de Nuit ; ils attendent le dernier train, et l'hôtel des sans asile ferme à neuf heures : « C'est bon pour les feignants ! »

LES AQUEDUCS

Construits sous la période Gallo-Romaine

POUR LYON ET SA BANLIEUE

Par F. GABUT

RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE

Trois aqueducs seulement amenaient des eaux à Lugdunum, et non un plus grand nombre ainsi qu'on l'a cru pendant longtemps.

1° L'aqueduc de la Brevenne, il déversait ses eaux dans un réservoir situé aux Poncettes, chemin de Francheville, au bas du fort actuel de Saint-Irénée.

2° L'aqueduc du Mont Pila ou du Gier, il se terminait à Fourvière, au haut de la montée des Anges; il passait, au fort Saint-Irénée, à 20 mètres environ au-dessus de celui de la Brevenne.

3° L'aqueduc des bords du Rhône ou de Miribel, il amenait ses eaux vers les rues actuelles de Sainte-Catherine et de Sainte-Marie des Terreaux.

AQUEDUC DE LA BREVENNE

Nous le croyons le premier en date comme construction, par la raison qu'il fallait pourvoir d'urgence la ville de Lugdunum nouvellement fondée, d'eau potable indispensable à la population, dont le noyau se groupait sur le petit palier, peu prononcé il est vrai, des Minimes et de Saint-Just, et non à Fourvière, ainsi qu'on l'a prétendu. Notre croyance à la primauté en faveur de l'aqueduc de la Brevenne est basée sur ce fait, que sa construction était quant à la maçonnerie et aux matériaux des ouvrages d'art, hors de terre, de qualité médiocre. Ces ouvrages étaient importants aussi bien sur la commune de Lentilly que sur celle d'Ecully, et surtout sur le territoire de Lyon entre les Massues et le fort Saint-Irénée.

La construction de l'aqueduc de la Brevenne avait été hâtive, il fallait donner de l'eau à Lugdunum.

Il prenait naissance au bas du ravin de Monoison, cote 600 environ, sur la commune d'Aveize dans le vallon de l'Orjolle (au-dessous de Duerne) il passait d'abord à travers bois sur la commune de Saint-Genis-L'Argentière, puis au-dessus du village de Montromant, contournait le hameau Averques et franchissait en tunnel le col de Noyery, entre les crets Montclay et Montrocier, de là il passait sur Courzieu par le vallon de Sôtizon, dans le parcours duquel l'altitude du canal s'abaissait assez brusquement de 30 mètres environ.

De Courzieu il arrivait sur Chevinay, où l'on est étonné de voir le radier du canal au bas du château de Saint-Bonnet-le-Froid, le long de la route qui monte au col de la Luère. De là une nouvelle chute d'altitude de 70 à

80 mètres environ, le fait descendre au lieu dit les Thus, près et au bas de Chevinay, où sa construction, horizontale, est visible sur une grande longueur.

Puis l'aqueduc passait sur la commune de Saint-Pierre-la-Palud, et franchissait en tunnel le col de Marmion; des Thus au col de Marmion l'altitude a baissé de 30 mètres environ.

Du col de Marmion il pénètre sur les territoires de Sourcieu et de Lentilly, en contournant les côteaux et le vallon de Mercruy, puis il franchissait en tunnel le col de Mausouvre et arrivait en vue de Lentilly. Du col de Marmion à celui de Mausouvre, l'abaissement d'altitude est de 20 mètres environ. Arrivé au bas du hameau La Chaux, il traversait, sur un ouvrage d'art, la plaine des Grandes-Terres. Du col de Mausouvre jusqu'au commencement de l'ouvrage d'art au bas de La Chaux (Chemin de Roy ou Royes) la chute d'altitude est de 85 ou 90 mètres environ.

L'aqueduc passait ensuite à la Tour-de-Salvagny, puis à Dardilly, et de là au hameau des Bruyères, et des Bruyères il arrivait (le plus souvent supporté au-dessus du sol par un massif de maçonnerie), au lieu dit le Rafour, sur Ecully, cote 305. Au Rafour commençait le long siphon qui franchissait le vallon de Grange-Blanche (1) et arrivait au rampant des Massues, cote 287, de là, par un long et important ouvrage d'art, il déversait ses eaux dans le réservoir, altitude 280 mètres environ, des Poncettes, au bas et à l'ouest-nord des talus du fort Saint-Irénée.

Cet aqueduc avait environ 60 kilomètres de longueur et sa pente totale était de 318 mètres.

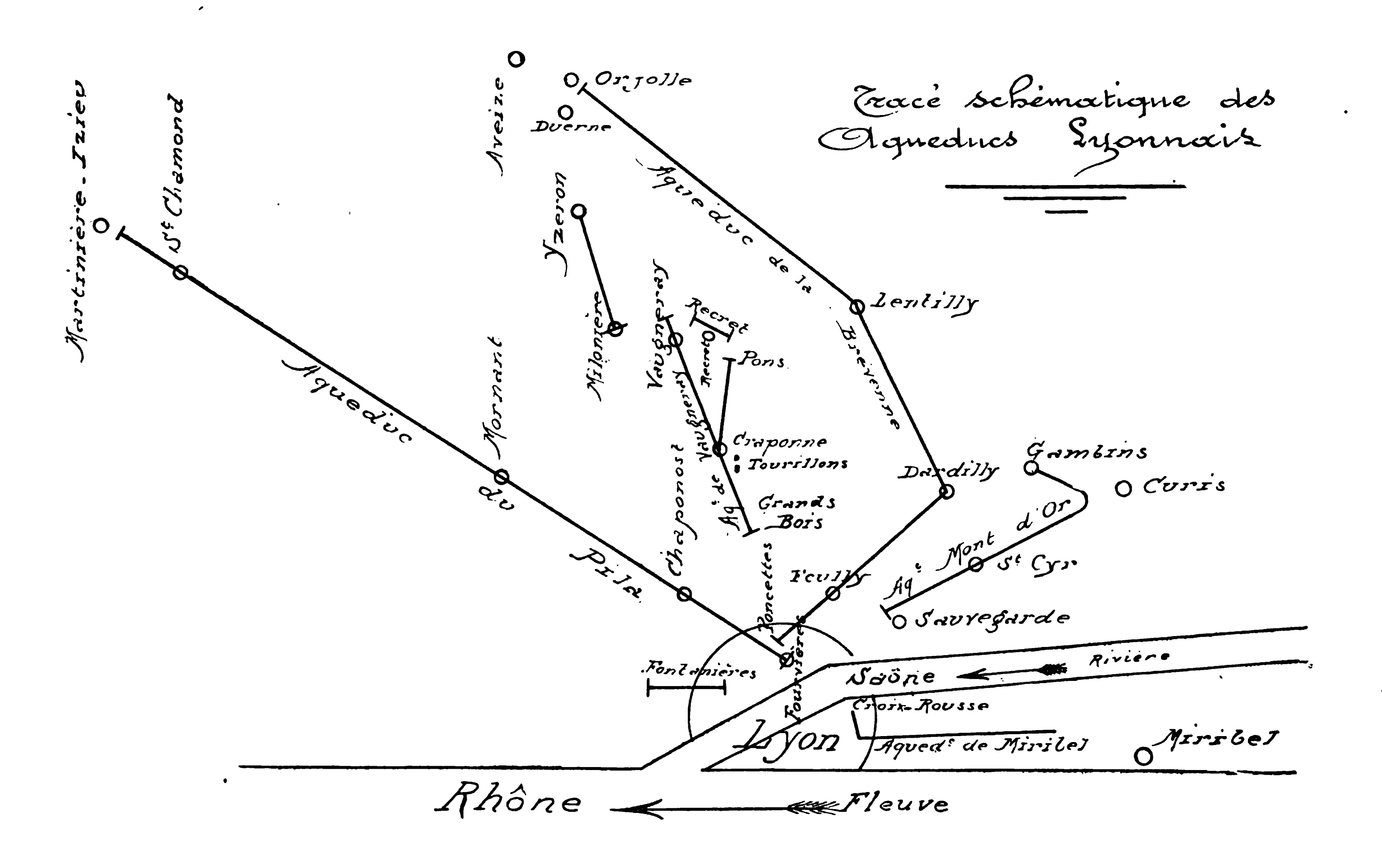
(1) Le plus important sans doute qui ait existé dans tout l'empire Romain.

AQUEDUC DU PILA OU DU GIER

Dans notre opinion, l'aqueduc du Pila fut construit postérieurement à celui de la Brevenne, il date de la belle époque de ces sortes de constructions ; sa maçonnerie est faite de blocage de moellons de moyenne grosseur, noyés à bain de mortier très soigné, avec parements extérieurs en petit appareil réticulé. Nous croyons que sa construction à été ordonnée par l'empereur Auguste, qui fit plusieurs voyages à Lyon dont l'un dura près de trois ans. C'était un travail d'utilité publique, mais aussi un travail quasi-somptuaire destiné à pourvoir d'eau le Forum et le fameux temple de Vénus établi à Fourvière près du Forum.

Les tuyaux trouvés dans une propriété voisine du point terminus du pavillon Gay, marqués Tiberius Claudius César, prouvent qu'un travail de répartition d'eau a été exécuté avec des plombs fondus sous l'empereur Claude, mais cela ne prouve rien en ce qui concerne la construction de l'aqueduc, pour cela il faudrait des tuyaux de plomb relevés sur le passage des siphons et on n'en cite aucun de ce genre.

L'aqueduc du Gier prenait naissance à l'altitude 401 mètres, au hameau la Martinière, sur la commune d'Izieu, et non de l'autre côté du contrefort de la montagne, vers Rochetaillée, ainsi qu'on la dit et écrit. Il se terminait à Lyon au pavillon Gay, au haut de la montée des Anges ou de Lange, à l'altitude 300 mètres, sa longueur était de 75 kilomètres, sa pente totale était de 101 mètres. Il comptait quatre siphons, notamment le grand siphon de Beaunand, moins long cependant que celui de Grange-Blanche, 2650 mètres à Beaunand contre


Tracé schématique des Aqueducs Lyonnais
Orjolle
Duerne
Aveize
Yzeron
Milonière
Aqueduc de la Brévenne
Lentilly
Dardilly
Gambins
Curis
Aq. Mont d'Or
St Cyr
Sauvegarde
Ecully
Vaugneray
Recret
Pons
Craponne
Tourillons
Aq. de Vaugneray
Grands Bois
Poncettes
Fourvière
Fontanières
Chaponost
Aqueduc du Pila
Mornant
St Chamond
Martinière - Izieu
Saône
Rivière
Croix-Rousse
Lyon
Aqued. de Miribel
Miribel
Rhône
Fleuve

3500 mètres à Grange-Blanche. Il avait trente cinq ponts ou massifs d'art. Il traversait le territoire de nombreuses communes dont les principales sont : Saint-Chamond, Saint-Genis-Terre-Noire, (Chagnon) Tartaras, Mornant, Saint-Laurent-d'Agny, Soucieu, Brignais, Chaponost, Sainte-Foy-lès-Lyon.

C'était probablement le .travail de ce genre le plus considérable entrepris dans l'empire Romain.

AQUEDUC DES BORDS DU RHONE OU DE MIRIBEL

La construction de l'aqueduc des bords du Rhône ou de Miribel, est incontestablement de beaucoup postérieure à celle des deux autres aqueducs, Brevenne et Pila. Des écrivains l'attribuent aux Burgondes, d'autres aux temps féodaux, on a même voulu y voir un chemin stratégique couvert et souterrain. Une chose certaine, c'est que la méthode employée dans sa construction est essentiellement différente de celle en usage pour les autres aqueducs, son étanchéité réalise un véritable tour de force et d'adresse, ses fenêtres d'aération, voûtées en forme de berceau, sont une nouveauté non rencontrée ailleurs. Aussi avons-nous la conviction, que ce n'est pas un ouvrage Gallo-Romain au sens propre du mot, mais l'œuvre d'un maître, architecte ou ingénieur Gaulois, en rébellion contre les méthodes anciennes, en un mot celle d'un savant gaulois, construisant un édifice, par ordre et pour le compte de la Dulie et des Sévires attachés au culte de l'autel : Rome et Auguste, autel établi sur le domaine libre des trois Gaules, au pied de la colline qui de Lyon monte à la Croix-Rousse.

L'aqueduc des bords du Rhône est à deux doubles voies juxtaposées, séparées seulement par un mur, elles ont chacune 1m 85, 1m 90 de largeur, elles sont voûtées à plein cintre, la hauteur sous flèche de chaque voie varie de 2m 40 à 2m 85. L'aqueduc commence au bord du Rhône, sur la commune de Neyron, au bas du mont Goitron, à la borne kilométrique 13+400 du service de la navigation. Ici se trouve un système, un dédale de galeries, de prise et de décantation des eaux, le tout souterrain, et bien souvent noyé jusqu'aux voûtes par les crues du fleuve. Il suit le cours du Rhône navigable actuel, il est visible dans maints endroits, il a été trouvé en dernier lieu : 1° en construisant une pile du pont sur lequel passe le chemin qui conduit à la gare des marchandises, à Saint-Clair ; 2° en face les escaliers de la montée Rey, en construisant l'égout du cours d'Herbouville.

Il aboutissait incontestablement vers l'autel Rome et Auguste, cote 168 environ, autour duquel étaient les habitations des Sévires attachés par les soixante nations gauloises au culte de cet autel. Ses eaux devaient alimenter des bassins et des cascatelles dans les jardins et les dépendances de l'autel et des habitations des Sévires, il déversait ensuite ses eaux dans le canal ou port appelé depuis Fossés de la Lanterne, qui réunissait la Saône au Rhône (aujourd'hui les Terreaux). Et cette attestation paraît si vraie, que jamais on a signalé la présence de cet aqueduc dans les terrains de la presqu'île, soit au sud du grand Théâtre, de l'Hôtel-de-Ville et de la place des Terreaux.

Il avait 9 kilomètres de longueur, la pente de son radier était bien peu considérable, 0m 14 par kilomètre.

Ces trois aqueducs : Brevenne, Pila et bords du Rhône, à l'exclusion de tous autres, amenaient des eaux à

Lugdunum; l'altitude de l'aqueduc des bords du Rhône était tellement basse, que ses eaux ne pourraient aujourd'hui qu'alimenter les sous-sols des maisons de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de la rue de la Grenette.

LES AQUEDUCS RURAUX

Les aqueducs ruraux sont au nombre de six :

1° Aqueduc du Mont-d'Or;
2° Aqueduc de Vaugneray et de Craponne;
3° Aqueduc du Recret;
4° Aqueduc d'Yzeron;
5° Aqueduc de Fontanières;
6° Aqueduc de Saint-Clair.

AQUEDUC DU MONT-D'OR

L'aqueduc du Mont-d'Or n'a jamais amené d'eau à Lugdunum et n'a pas été construit pour cette destination, c'était un service rural, d'utilité publique sans doute, mais il se terminait, comme canal maçonné, à l'altitude 270 mètres, vers la limite est de la commune d'Ecully, sur la colline qui domine le hameau La Sauvegarde.

Le rampant ou *touriche* des Massues, qui supportait le réservoir de fuite du siphon de Grange-Blanche, était établi à la cote 287 à son sommet, donc les eaux de l'aqueduc du Mont-d'Or ne pouvaient remonter de la cote 270 à celle de 287, et jamais personne n'a constaté la présence du canal du Mont-d'Or entre La Sauvegarde et Lyon, tout au

plus un tuyau en poterie de 0^m132 de diamètre intérieur se prolongeait-il de La Sauvegarde jusqu'au hameau de Chalins, sur Ecully.

L'aqueduc du Mont-d'Or prenait naissance dans le vallon de Poleymieu à la source du Thou près le hameau des Gambins, altitude 350 mètres environ; il passait sur Curis, Albigny, Couzon, Saint-Romain, Collonges, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier, et Champagne (commune nouvelle). A la plaine de Crécy, au bas de Saint-Didier, il est déjà à la basse altitude de 282 mètres; donc, déjà il ne pouvait faire passer ses eaux à l'altitude élevée de 287 mètres sur le rampant des Massues.

C'est nous qui, le premier, avons à grand'peine constaté ce fait; il est indéniable, les modernes cnt peine à croire à nos attestations malgré leur véracité.

Les eaux des sources du Mont-d'Or avaient été aménagées en véritables systèmes hydrauliques. Le canal principal recevait un certain nombre de sources supérieures à son niveau, et distribuait sur son parcours des eaux à des villas et groupes d'habitations. Plusieurs autres sources avaient été captées pour des villas et habitations établies à une altitude supérieure au canal.

AQUEDUC DE VAUGNERAY ET DE CRAPONNE

L'aqueduc de Vaugneray et de Craponne était un petit système hydraulique, il se compliquait, pour les écrivains anciens, de la présence du monument dit des Tourillons de Craponne, monument qui lui est cependant complètement étranger.

Le système se composait d'un canal principal et de deux branches secondaires de dérivation et de captage. Le canal

principal commençait au plateau de Corlevet sur Craponne, traversait ce village, passait au sud et beaucoup en contrebas du sol sur lequel sont édifiés les Tourillons et se terminait à un groupe d'habitations établies au lieu dit les Grands-Bois, cote 230, 240, au bas de la plaine des Cailloux, sur la limite des communes de Craponne et de Tassin, vers l'altitude 250 mètres.

L'une des branches secondaires de dérivation, traversait entièrement le village de Vaugneray, à l'altitude 420, 430 mètres, et captait des eaux en amont du village, probablement vers le hameau Roche-Cocu ou dans le vallon qui précède ce hameau, elle passait à la ferme de Fontanières, puis elle arrivait au plateau de Montolvet et de Pierre-Cale sur Grézieu-la-Varenne, altitude 400, 410 mètres, traversait ce village et venait se jeter dans l'aqueduc principal sur le plateau de Corlevet, cote 300.

La seconde branche, moins importante que la précédente, captait des eaux vers le hameau Pons, sur Pollionnay et venait aussi se jeter dans le canal principal, à Corlevet.

AQUEDUC DU RECRET

Ce petit canal, visible dans une cave d'une maison du hameau le Recret, sur Vaugneray, paraît n'avoir eu jamais rien de commun avec l'aqueduc de Vaugneray et avoir été créé uniquement pour le service d'habitations sises vers ce hameau.

LES TOURILLONS DE CRAPONNE

Ce monument, dans notre opinion, était une ventouse, destinée à faire échapper l'air des tuyaux de deux siphons

projetés sur un tracé ***abandonné*** de l'aqueduc de la Brevenne, par Marcy-l'Etoile, Sainte-Consorce, Saint-Genis-les-Ollières, Craponne, et le lieu dit Champagne, à l'ouest et au bas du fort de Sainte-Foy-lès-Lyon. (Tracé abandonné.)

AQUEDUC D'YZERON

Ce petit aqueduc était une propriété privée, long de six kilomètres, il prenait naissance au moulin Chirion à Yzeron, traversait les bois de la Braly, au-dessus du hameau de ce nom, franchissait un petit col au lieu dit Charbonnier, passait au bas du hameau Soupat et arrivait à une villa Gallo-Romaine, sise au lieu dit la Carrière, au-dessus du hameau la Milonière, villa établie vers l'altitude 630 mètres environ, tout au plus donnait-il de l'eau aux fermes du riche seigneur Gallo-Romain qui l'avait fait construire, s'il en existait infra de ce petit aqueduc.

AQUEDUC DE FONTANIÈRES

C'était également un petit aqueduc privé, ou de bien modeste utilité publique, il captait les eaux des sources dites de Fontanières, au bas du village de Sainte-Foy-lès-Lyon; un fragment, très beau, de ce canal, est visible dans les caves de la maison Fougasse, au bas de la montée de la Fournache. Cet aqueduc venait se terminer, sans doute, à la Quarantaine, là où était établie la grande usine de teinture de MM. Piaton, Bredin et Cie, rue Saint-Georges et quai Fulchiron.

En faisant un agrandissement de l'usine, entre la rue de la Quarantaine et la colline, on a trouvé, naguère, des

restes de canaux, réservoirs, etc., qui indiquaient des établissements d'intérêt privé, sans doute édifiés sur ce point, un peu en dehors de Lugdunum proprement dit.

L'aqueduc partait de la cote 225 et arrivait approximativement vers la cote 180.

MONTÉES REY ET BONAFOUS

Un dernier aqueduc, fort peu important, aurait été trouvé dans le sol au bas de la montée des Fantasques et paraît avoir, au temps Gallo-Romain, dérivé des eaux des sources du pli de terrain des montées Rey et Bonafous, pour un service local et sans doute d'intérêt privé.

CORDIEUX, SAINTE-CROIX

Quelques écrivains, Artaud et Martin d'Aussigny compris, ont tenté d'inventer un aqueduc qui, partant de Cordieux, passait par Sainte-Croix, Montluel, Miribel, Pont-du-Bary, et aurait amené des eaux au quartier des Fantasques, à Lyon; c'est une pure invention qui n'est basée sur rien qui vaille la peine d'être examiné.

BIBLIOGRAPHIE

Les écrivains qui ont traité la question des aqueducs sont nombreux; voici, dans notre opinion, par ordre de valeur des écrits, la nomenclature des études :

Delorme, Recherche sur les aqueducs de Lyon, 1760 (tirage à part).

Flachéron, Mémoire sur trois aqueducs, 1840 (tirage à part).

De Gasparin, Reconnaissance de l'aqueduc romain qui amenait à Lyon les eaux de la vallée du Gier, Mémoires de l'Académie de Lyon, sciences, 25 janvier 1855 (point de tirage à part).

Falsan et Locard, Monographie géologique du Mont-d'Or Lyonnais, 1866 (carte fort intéressante).

Rondelet, Firmin Didot, Paris, 1829.

Penhouet, Mémoire lu à l'Académie de Lyon, Besançon, 1818 (tirage à part).

Chipier, Congrès archéologique, 1862.

Leymarie, Lyon ancien et moderne, 1868, tome 1er.

Chanliaux, la Construction lyonnaise, A. Rey, imprimeur, année 1897, du 1er avril au 16 juin et 16 août 1898.

Cochard, tome 1er des Archives historiques du département du Rhône, 1825, Description historique de Lyon, 1817, Guide du voyageur à Lyon, 1826.

Clerjon, Histoire de Lyon, 1829.

Almer et Dissard, Trion (sans date).

Steyert, Nouvelle histoire de Lyon, 1895.

Artaud, Lyon souterrain, 1846.

Puis viennent les noms qui suivent : Spon, Recherches des antiquités, etc., 1675; Ménétrier, Histoire civile, etc.,

1696; de Colonia, Antiquités profanes, etc., 1701; Brossette, Eloges historiques de Lyon, 1711; Guillon de Montléon, 1797; Mazade d'Aveize, Lettres à ma fille, 1810; Fabvier, Histoire de Lyon, 1846; Montfalcon, Histoire de la ville de Lyon, 1847.

Plus récemment: Léger, Les travaux publics au temps des Romains, 1892; Lhentéric, Le Rhône, histoire d'un Fleuve, 1894; Bazin, Vienne et Lyon gallo-romain; Mulsant Sébastien, avocat, Saint-Étienne, 1894.

Mais beaucoup de ces écrivains paraissent ne pas avoir fait des recherches sur le terrain et avoir simplement paraphrasé et compilé les livres antérieurs. Mulsant ne cite même pas M. de Gasparin, auteur de la meilleure étude sur l'aqueduc du Gier, il ne cite pas davantage nos études de 1889 et années suivantes, parues dans la *Revue du Lyonnais*.

Gabut, Eaux de Lyon sous les Romains, 1880 (tirage à part). — Les aqueducs Lyonnais, Revue du Lyonnais, de juillet 1889 à avril 1890 (point de tirage à part). — Volume et qualité des eaux distribuées à Rome antique, Construction Lyonnaise, 1891 (tirage à part). — Archéologie Gallo-Romaine, Revue du Lyonnais, mai 1892 (tirage à part). — La question des aqueducs lyonnais, Revue du Lyonnais, août et septembre 1896 (tirage à part). Notre présente étude, dont il sera fait un tirage à part.

Delorme, Boulard, Artaud, voir la Question des aqueducs lyonnais (loc. ci-dessus).

Bresson, architecte à Lyon, longue et minutieuse étude sur le tracé et la construction de l'aqueduc du Gier ou du Pila, jusqu'alors restée en manuscrit dans sa famille.

Enfin, petite brochure du baron Raverat, le Nouveau pont d'Alaÿ, 1887.

Nous ne nommerons pas d'autres écrivains, qui ont

traité la question, en paraphrasant ce qu'ils trouvaient dans les livres et opuscules.

Et parmi ceux que nous avons cités, quelques-uns seulement étaient hydrauliciens, notamment : Delorme, Flachéron, de Gasparin ; tous trois ont opéré sur le terrain. Les ingénieurs Lhenteric et Léger paraissent avoir été simplement des compilateurs.

Et malgré leurs opérations sur le terrain, les colossales erreurs de Delorme et de Flachéron, au sujet des aqueducs du Mont-d'Or, de la Brevenne et de Vaugneray-Craponne, nous ont égaré nous-même au début de nos recherches et les ont rendues très laborieuses, notamment dans le Mont-d'Or Lyonnais.

NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

SUR

L'HORLOGE ASTRONOMIQUE

DE LA

CATHÉDRALE DE LYON

Par A. GRAND

L'année 1894 a vu rendre à la vie un chef-d'œuvre de l'art mécanique depuis longtemps abandonné.

Grâce à une restauration intelligemment conduite, l'horloge astronomique de Saint-Jean se présente aujourd'hui dans sa beauté première, avec la restitution intégrale des attributs merveilleux qui ont établi son antique célébrité.

Si le plus grand nombre des visiteurs ne s'attache guère qu'au jeu des automates qui leur montre des scènes vivantes pleines d'un naïf intérêt, d'autres se plaisent à considérer la marche de l'appareil astronomique et celle des calendriers indiquant, jour par jour, l'état du ciel aussi bien que les multiples divisions du temps.

Tous s'en retournent pleins d'admiration pour les savantes combinaisons de cette machine extraordinaire et la science évidente de son premier constructeur.

*
* *

L'existence d'une horloge à Saint-Jean paraît remonter à une lointaine époque. Cela n'a rien de surprenant pour qui sait quelle ponctualité rigoureuse présidait à tous les offices de cette illustre primatiale (1).

Déjà, au XIVe siècle, la fonction de gouverneur de l'horloge (*gubernator rollogii*) est mentionnée aux registres capitulaires comme ayant une certaine importance. C'est ainsi que M. Guigue cite un acte du 14 novembre 1394 par lequel les chanoines ordonnent le payement à maître Henri de Valentines, alors titulaire de cette charge, d'une somme de dix florins et huit gros pour les soins qu'il a donnés à la bonne marche de l'horloge. (*Monog. de la cath. de Lyon*, par L. Bégule, pp. 10-96-97).

Mais l'horloge dont il est ici question, appelée couramment *la grande horloge*, était, selon toute apparence, établie à l'extérieur, sur la façade ou dans le cloître.

Ce n'est qu'en 1572 qu'on trouve la désignation d'une seconde, dite *la petite horloge*, placée à l'intérieur de l'église.

(1) Il est de tradition que notre cathédrale a possédé de tout temps une horloge destinée à régler l'office public qui, là plus qu'ailleurs, se célébrait avec une pompe et une exactitude infinies.

C'est, du reste, dans l'ancien baptistère de Saint-Jean que fut placée, dit-on, la clepsydre que Gondebaud, roi de Bourgogne, avait reçue de Théodoric, roi d'Italie. D'autre part, ce mode d'indication du temps à l'intérieur était fréquemment employé autrefois dans les églises et les monastères.

Notre basilique de Saint-Nizier possède encore, fixé à la grande voûte, un cercle horaire dont l'aiguille est actionnée par l'horloge de la façade.

Sa première origine, certainement plus ancienne, est inconnue (1), les documents ne l'indiquant pas. Peut-être, s'agit-il d'elle dans cette mention d'une horloge que peignit en 1488, pour le prix de deux francs, Jean Prévost, peintre verrier de la cathédrale, et qui est dite être dans l'église : *orrologium quod est in ecclesia.* (*Monog.*, p. 11).

En 1572, avons-nous dit, cette horloge est, pour la première fois, explicitement désignée. On s'occupait alors de la tirer de l'état de ruine où l'avaient mise, dix ans auparavant, les Calvinistes maîtres de la ville.

Il ne paraît pas, toutefois, que l'entreprise ait obtenu un succès durable, car, peu d'années après, en 1598, le Chapitre traitait avec un horloger de Lyon, Hugues Levet, pour une réfection complète.

Par une convention conclue à cet effet, et qui est rapportée tout au long dans l'acte capitulaire, Hugues Levet accepte : « de refaire raccommoder à neuf et faire marcher « et sonner l'orloge estant dans ladite esglise, soubs la « volte du clochier, près la chapelle sainct Pierre, tant en « sonnerye, musicque, calandrier, figures et démonstra- « tions du mouvement des planettes et signes célestes, « chant du cocq et autres artifices y estans. »

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Félix Desvernay, ancien président de la Société littéraire, la note suivante tirée par lui des actes capitulaires : « Henri de Saconay, sacristain de l'église de Lyon fonde le 2 juillet 1443, une livraison de pain et de vin pour l'octave de Saint-Jean et l'affecte sur des biens qu'il a acquis à Messimy et Brindas. Le Chapitre lui accorde une place pour sa sépulture en l'église de Lyon, du côté gauche *près de l'horloge* et devant la chapelle de Saint-Thomas, apôtre, en laquelle chapelle il veut fonder une prébende. Le Chapitre lui cède les matériaux vieux en bois de ladite chapelle pour qu'il puisse la faire construire de nouveau et honorablement. »

Ledit Levet se charge en plus de rétablir les pièces manquantes comme « le cocq au-dessus chantant toutes « les heures, statues tant pour ladite musicque et démons- « tion desdites planettes et signes célestes, roues, cloches, « manteaux, barres, contrepois, ressorts, soufflетz et tous « autres utilz et engins nécessaires tant pour ladite sonnerye, « musicque, chant du cocq que calendrier ».

Enfin l'horloge doit être remise « en son entier et per- « fection bien deuement et justement à dicte de maîtres a « ce experts et cognoissans ».

Le tout moyennant le prix et somme de 120 écus sol à payer à Levet, savoir : la moitié dès qu'il aura commencé la réparation, et le reste dès qu'il l'aura parachevée.

Le Chapitre se réservait seulement de faire peindre et dorer à ses frais le calendrier.

Les termes de cet arrangement nous prouvent que l'ancienne horloge ressemblait en bien des points à l'horloge actuelle, puisqu'elle comportait, comme celle-ci, des indications astronomiques et des jeux automates.

En dépit des affirmations formelles du contrat sus-énoncé, le nom de Hugues Levet, chose étonnante, n'est pas demeuré attaché à la restauration de 1598.

Tout le mérite, pour la postérité, en revient à Nicolas Lippius, natif de Bâle, alors établi maître horloger à Lyon, lequel ne figure aux *Actes capitulaires* que pour avoir fourni, au prix de six écus, les pièces nécessaires au chant du coq.

Cette conviction n'a cessé néanmoins d'inspirer les nombreuses notices publiées sur notre horloge depuis qu'un auteur considéré, le P. Ménestrier, dans son *Histoire consulaire*, en a attribué au seul Lippius la reconstruction ordonnée par le Chapitre.

On a expliqué cette anomalie par ce fait que Levet étant

illettré au point de ne savoir signer son nom, ainsi qu'il appert des textes, ne possédait pas les connaissances qu'exigeaient le tracé des calendriers et, plus encore, l'exécution des calculs astronomiques.

Bien qu'excellent ouvrier lui-même, il dut céder cette importante partie du travail à un confrère plus versé dans les sciences mathématiques, et c'est ainsi que Lippius, simple associé à l'œuvre commune, a passé ensuite pour en être l'unique auteur.

Peut-être encore Levet n'intervint-il qu'à titre de prête-nom pour éviter au Chapitre le désagrément de traiter directement avec Lippius qui, en sa qualité de Bâlois, appartenait vraisemblablement à la Religion réformée.

Mais ce qui a surtout contribué à accréditer l'assertion dont il s'agit, c'est le témoignage d'une gravure datée de l'année même de la réfection de l'horloge — 1598 — et sur laquelle Lippius est seul représenté (1).

Cette gravure, très rare, est des plus intéressantes en ce qu'elle nous a conservé l'image exacte de l'horloge telle qu'on la vit jusqu'au milieu du XVIIe siècle.

Elle se composait d'un cube en maçonnerie plus haut que large, comportant comme celle d'aujourd'hui, un astrolabe et un calendrier, ce dernier protégé par un épais grillage.

Surmontant ce cube, une tour polygonale, divisée en quatre étages et flanquée de deux tourelles à créneaux, se terminait par une galerie saillante avec balustrade ornée de fleurs de lis et d'écussons aux armes du Chapitre.

Une légende, écrite en français et en allemand, donne

(1) Cette gravure est reproduite dans la *Monographie de la cathédrale de Lyon* par L. Bégule.

comme suit la nomenclature des jeux mécaniques qui agrémentaient cette curieuse machine :

Le coq qui chante.

La cloche qui sonne l'heure.

Les petites cloches qui sonnent le Sancte Spiritus.

L'ange qui ouvre la porte pour saluer la Vierge Marie.

Deux têtes de lions qui remuent les yeux et la langue.

L'astrolabe est dit, en outre, montrer *les heures, le soleil en son degré* et le *mouvement de la lune;* et l'almanach perpétuel indiquer *tous les jours de l'an, les festes et l'an bissextil.*

Ce travail terminé, Hugues Levet fut commis par le Chapitre pour veiller à l'entretien de la grande et de la petite horloge, avec un traitement annuel de vingt écus sol.

Quant à Nicolas Lippius, il reçut, au dire de Péricaud (*Notes et Documents*, année 1558), une pension considérable qui lui fut payée jusqu'à sa mort.

Ainsi tombe la légende absurde d'après laquelle le Chapitre aurait fait crever les yeux à l'auteur de l'horloge pour qu'il n'en fît pas une semblable ailleurs.

Un voyageur allemand, Abraham Golnitz, qui la vit en 1630, en parle en ces termes :

« Dans cette même église (de Saint-Jean) on remarque « une horloge qui marque les heures, les jours, les mois, « le cours du soleil et de la lune. Là, près d'un lion qui « darde sa langue, on a placé cette inscription qui nous « apprend avec quelle ardeur les Réformés se livrèrent à « la dévastation des églises catholiques : HOROLOGIVM HOC « AN. CIↃIↃLXII, *impiorum rabie corruptum et deformatum* « CIↃIↃXCVIII *Dei misericordiâ et reg. invictiss. Henrici IIII* « *virtute, pace partâ, fausto et insigni Comit. ac Canon. Lugd.* « *rest. curaverunt.* » (A. Vachez. *Lyon au XVII*[e] *siècle*, p. 43).

Avec le temps et par la négligence de ceux qui en avaient la charge, l'horloge se détériora à nouveau.

Elle n'était plus « qu'un corps sans âme et sans mouvement », rapporte le P. Ménestrier, quand un homme de science, Claude de Saint-Georges, chanoine-chantre de la cathédrale, qui depuis fut archevêque de Lyon, entreprit de la rétablir en 1660.

Il ne crut mieux faire que d'en confier le soin à l'horloger Guillaume Nourrisson qui comptait alors parmi les sommités de sa profession.

Ce maître habile s'acquitta parfaitement de la tâche qu'il avait assumée. Non seulement il remit l'horloge en mouvement, mais encore il en modifia la forme extérieure et la fit ce que nous la voyons aujourd'hui, plus gracieuse d'aspect que sa devancière.

Plus, il l'enrichit de quelques jeux mécaniques qui suscitèrent l'admiration de ses contemporains.

C'est à Nourrisson qu'est due la combinaison ingénieuse des sept statuettes venant marquer successivement les jours de la semaine. Il remplaça aussi les lions de Lippius par les deux génies dont l'un tourne un sablier, et l'autre bat la mesure.

Gravé sur la base et répété dans les inscriptions du monument, le nom de Guillaume Nourrisson a fait oublier celui de ses prédécesseurs. Il convient cependant de reconnaître que les facultés inventives de cet artiste ne paraissent pas s'être exercées au-delà des innovations d'ordre secondaire et accessoire qui viennent d'être énoncées.

Un coup d'œil jeté sur la gravure de 1598 démontre vite que la précédente horloge contenait déjà les éléments essentiels qui se retrouvent en celle-ci. L'appareil astrono-

mique aussi bien que celui du calendrier est identique. De même pour la Salutation angélique, le coq et le carillon.

Des cariatides placées aux angles et soutenant le cube supérieur, communiquaient à l'ensemble du monument une richesse et une élégance d'allure qu'il a bien perdues depuis la suppression de ce décor sculptural.

Les deux inscriptions suivantes, encore visibles, consacrent la mémoire de l'œuvre de Nourrisson.

Au côté droit (1), sur une banderole se déroulant au-dessus du cadran des minutes :

M. VI. LX M. VI. LXI

CVRA D. D. ILLVSTRISSIMORVM LVGDVNI COMITVM GVILLELMVS NOVRRISSON ISTVD HOROLOGIVM ANTEA CORRVPTVM RESTITVIT ET AVXIT.

Au côté gauche :

Æ
HOROLOGIVM
ISTVD IAM PRIDEM PER
HERETICORVM INIVRIAM
OMNINO MANCVM ET MVTVM,
ILLVSTRISSIMI AC VENERABILES
D. D. COMITES LVG. PRO SVA
MVNIFICA PIETATE, NON MODO
REDINTEGRARI, SED ETIAM
ELEGANTIVS CONCINNARI
CVRAVERVNT, ANNO DOMINI
M. VI. LXI.
OPERA GVILLELMI
NOVRRISSON.

(1) Nous désignons par côté droit ou gauche de l'horloge celui qui se trouve à droite ou à gauche de l'observateur placé en face d'elle.

Sur la fin du siècle dernier, Pierre Charmy, horloger place Saint-Jean, procéda à quelques remaniements intérieurs. C'est lui qui adapta à l'horloge l'échappement Graham qui y est encore et dont l'ancre porte l'inscription : *Charmy fecit Lugd.* 1782.

On lui attribue aussi l'adjonction du suisse automate placé au haut du campanile. L'absence de cette pièce sur les gravures antérieures et le *faire* particulier de son mécanisme viennent à l'appui de cette conjecture.

Notre monument traversa sans trop de dommages la période révolutionnaire. Il y perdit seulement les écussons aux armes du Chapitre qui remplissaient les tympans des niches, ainsi que la couronne royale et les fleurs de lis fixées aux ferrures du dôme.

La dernière restauration effectuée au cours de ce siècle — 1856 — a eu pour auteur Joseph Mourier dont l'atelier était sis rue du Plat, 4.

L'horloge fonctionna pendant quelque temps. Mais Mourier n'ayant pu s'entendre avec l'Administration sur la question toujours épineuse des honoraires, il abandonna l'entreprise.

De ce moment, l'horloge redevint silencieuse.

Complètement délaissé, ce chef-d'œuvre de l'art de nos pères en arriva peu à peu à l'état de dégradation où nous l'avons vu si longtemps, envahi par une épaisse couche de poussière sous laquelle chiffres et inscriptions allaient disparaissant toujours davantage.

Parfois quelques-uns des automates retrouvaient un reste de vie. C'était lorsqu'un visiteur, pour satisfaire sa curiosité, demandait à voir fonctionner la machine. Un employé de l'église pénétrait à l'intérieur et, moyennant une rétribution, faisait agir de sa main les personnages sans aucun souci des exigences du mécanisme.

*
* *

Cette situation, que déploraient tous les amis de nos curiosités lyonnaises, a heureusement pris fin grâce à la Commission des Monuments Historiques qui, ayant égard à notre antique horloge, en a ordonné la complète restauration.

Sous la direction de M. Vandremer, membre de l'Institut, la maison Chateau père et fils, de Paris, a mené à bonne fin cette délicate entreprise. Elle a eu le bon esprit de respecter la vieille constitution de l'horloge et de n'y apporter aucune modification importante.

De ce fait, l'horloge de Lyon est aujourd'hui l'unique de son espèce qui soit en France, et peut-être au monde. Elle continue par là même à justifier l'immense célébrité dont elle jouit depuis des siècles, célébrité qui lui a valu d'être maintes fois décrite dans les ouvrages techniques ou consacrés aux beaux-arts.

Remarquable et savant spécimen de l'ancienne industrie, l'astrolabe a été rétabli dans son intégrité première. Longtemps absente, la figure du soleil y a repris sa place d'où elle considère le visiteur de son placide regard (1).

Les calendriers ont été entièrement renouvelés et mis à jour. M. le chanoine Buy, grand pénitencier de la Primatiale, a effectué, dans ce but, les calculs nécessaires. Un habile calligraphe, M. Garapin, de Paris, en a tracé les caractères avec une rare perfection.

(1) Ce soleil, marqué sur la gravure de 1598 et sur celle du P. Ménestrier, mais qui, depuis longtemps avait disparu, a été retrouvé enfoui dans la poussière, à l'intérieur du monument.

Les ornements des cadrans ont retrouvé leur premier éclat, de même que les guirlandes de feuillage qui en décorent le pourtour. Le soubassement a été repeint, les parties décoratives dorées, les surfaces du massif et de la tour soumises à un bienfaisant lavage. En sorte que le monument, rajeuni et transformé, semble être revenu aux beaux jours de sa splendeur.

*
* *

Voici, maintenant, une brève description du fonctionnement de l'horloge. Elle pourra intéresser les personnes qui ne l'auraient pas examiné de près.

LES CADRANS

L'ASTROLABE, pièce maîtresse et régulatrice de l'horloge dont elle constitue la partie vraiment scientifique. Dans l'enchevêtrement de ses cercles et de ses signes astronomiques, paraît à beaucoup comme une sorte de rébus aux mystérieuses solutions.

L'astrolabe autour duquel sont peintes, sur le rebord du bâti, les 24 heures du jour, comprend deux parties principales, l'une *fixe*, l'autre *mobile*.

Placée en retrait et faisant comme le fond de l'appareil, la partie *fixe* — dite aussi l'*araignée* (*aranea*) — présente le tracé d'une projection de la sphère terrestre inclinée, suivant la méthode ancienne, avec ses *almicantharats* et ses *azimuts* marqués de 10 en 10, tous s'arrêtant à *l'horizon oblique* qui termine la partie visible de la sphère.

On y remarque encore les trois grands cercles du *Cancer*,

de l'*Équinoxe* et du *Capricorne*, plus la *ligne crépusculine* et les douze divisions des *heures inégales* attribuées aux planètes.

Au-dessus de cette projection et la recouvrant exactement, se trouve la partie *mobile* comprenant :

1° Un grand cercle ou cadran, mesurant $1^{m},60$ de diamètre, dont le bord, large de $0^{m},18$ comporte quatre séries, les deux premières donnant la division des 365 jours et des 12 mois de l'année, les deux autres la division des 12 signes du zodiaque à raison de 30 degrés pour chaque signe.

La partie centrale de ce cadran est découpée à jour, sous forme d'arabesques aux contours gracieux. Entre les vides s'aperçoivent les courbes de la sphère placée en dessous.

2° Fixé sur le premier cadran dont il suit le mouvement, un cercle en forme de rail avec, sur son pourtour, les douze petits signes du zodiaque, mais dont le centre n'est pas le même que celui du cadran. A pour objet de guider la figure du soleil le long de l'alidade.

Quatorze étoiles représentant les principales constellations sont, en outre, réparties suivant leur situation respective dans le ciel.

Une grande alidade traverse l'astrolabe. Une de ses extrémités, terminée en pointe de flèche, marque l'heure du jour. L'extrémité opposée, portant un croissant, marque l'heure correspondante de la nuit.

Un rainure est pratiquée au long de la première moitié de cette alidade. Elle sert de guide au mouvement du soleil amorcé, d'autre part, sur le cercle-rail dont il vient d'être parlé.

Ainsi porté sur l'alidade, le soleil opère avec elle un tour

entier en 24 heures; c'est le mouvement diurne apparent ou *premier mobile* des anciens astronomes.

Au cours de ce trajet circulaire, le soleil paraît à midi au méridien de la sphère projetée sur le plan inférieur, puis il descend vers l'*horizon* de cette même sphère qu'il franchit à l'heure de son coucher. Il atteint ensuite la *ligne crépusculine* qui marque la fin du crépuscule du soir, comme l'indique son nom.

Le soleil parcourt alors les heures de la nuit. Il retrouve la même *ligne crépusculine* vers son autre extrémité, et la franchit au moment où commence l'aurore ou crépuscule du matin.

Montant encore, le soleil arrive sur *l'horizon* à l'heure de son lever et la même évolution recommence.

Le système mobile tout entier participe à cette rotation de l'alidade, mais il avance en plus d'un 365e de tour toutes les 24 heures. Grâce à ce double mouvement, l'alidade marque chaque jour de l'année, sur le grand cadran, le degré zodiacal où le soleil se rencontre ce jour-là.

De même, les étoiles inscrites sur l'astrolabe s'y montrent constamment dans leur position réelle au-dessus ou au-dessous de l'horizon.

Par l'effet de cet avancement quotidien, le cercle-rail, ou *écliptique*, dirige l'ascension et la descente du soleil le long de l'alidade suivant sa hauteur aux diverses époques de l'année.

Au centre de l'astrolabe se voit le mouvement lunaire.

Il comprend un petit globe représentant la lune, de 8 centimètres de diamètre, doré sur une moitié et noirci sur l'autre, ces deux moitiés alternativement cachées, en tout ou en partie, sous une calotte fixe, de façon à dessiner les apparences sensibles des phases de l'astre, la patrie éclairée étant toujours tournée vers le soleil.

En même temps qu'elle opère ses phases successives, la lune marque son mouvement propre sur un cercle gradué suivant les 29 jours et demi du mois lunaire. Cette indication est donnée par la pointe d'une étoile terminant l'axe à l'opposite du petit globe.

Comme on le voit, les mouvements astronomiques de notre horloge sont conçus d'après le système de Ptolémée qui supposait la sphère céleste tournant autour de la Terre immobile au centre du monde (1).

Le Cadran des minutes, situé à la hauteur de l'astrolabe sur la face droite du monument.

De forme ovale, ce cadran est divisé en quatre parties principales, pour les quarts d'heure et subdivisé en soixante parties pour les minutes.

A chaque vibration du balancier, on voit cheminer l'aiguille dont les extrémités articulées suivent exactement le bord de l'ovale sans le dépasser jamais. Elle s'allonge et se raccourcit tour à tour, d'après la longueur inégale des rayons, grâce à une combinaison mécanique de va-et-vient qui y est adaptée.

Les descriptions anciennes et modernes de l'horloge ne manquent jamais de signaler, comme une de ses principales attractions, cette variation de longueur de l'aiguille des minutes.

(1) C'est à l'amicale obligeance et aux indications de M. Claudius Givaudan, mécanicien et ancien horloger, que nous devons de donner ici les particularités de la marche des pièces astronomiques de l'horloge de Saint-Jean.

M. Givaudan, qui connaît parfaitement le fonctionnement de ce chef-d'œuvre qu'il a pu étudier de très près, en a fait une reproduction figurée qu'il a envoyée à l'Exposition de Lyon où elle a été à bon droit fort remarquée.

LE CALENDRIER PERPÉTUEL ET L'ALMANACH ECCLÉSIASTIQUE, placés sous l'astrolabe.

Le calendrier perpétuel est inscrit sur la couronne extérieure divisée par mois et par jours, soit en tout les 365 jours de l'année.

Chaque division contient l'indication de la fête et de l'office du jour, avec le degré du rit, d'après le bréviaire romano-lyonnais. On y trouve encore la désignation du mois lunaire, celle des sept lettres qui, dans les usages ecclésiastiques, répondent aux sept jours de la semaine. Plus pour chaque mois, avec le quantième d'après notre manière de compter, l'ancienne supputation par ides, nones et calendes.

Ce calendrier effectue en un an son tour entier. Toutes les 24 heures, il présente donc à l'index indicateur d'une main scellée dans le bâti, celle de ses 365 divisions qui correspond au jour courant.

Le disque intérieur que recouvre une rosace ajourée comporte l'*almanach ecclésiastique*.

Cet almanach embrasse une période de 66 années, — de 1894 à 1959, — et mentionne pour chacune d'elles les quinze éléments du comput ecclésiastique.

Une tablette indicatrice les énumère comme suit, en allant de haut en bas :

L'an du Seigneur, ou millésime.

Le nombre des dimanches après l'Epiphanie.

La date de la Septuagésime.

— du jour des Cendres.

— de la fête de Pâques.

— de celle de l'Ascension.

— de celle de la Pentecôte.

— de la Fête-Dieu.

Le nombre des dimanches après la Pentecôte.
La date de l'Avent.
La Lettre Dominicale.
Le Nombre d'or.
L'Epacte.
L'Indiction.
La Lettre du Martyrologe.

Contre le bord de droite de la tablette indicatrice, et disposé verticalement, un espace libre est ménagé dans lequel la nouvelle année vient s'inscrire, le 31 décembre à minuit, avec toutes les annotations qui la concernent.

On a conservé le précédent calendrier qui marquait les fêtes suivant l'ancien rit lyonnais, ainsi que le précédent almanach comprenant les années de 1782 à 1847.

L'un et l'autre sont fixés maintenant au côté gauche de l'horloge, sur une face dépourvue de toute ornementation.

LES AUTOMATES

C'est ici la partie récréative de l'horloge, celle qui a le plus contribué à sa réputation populaire et dont le fonctionnement, aujourd'hui rétabli dans sa première régularité, excite encore la curiosité admiratrice de la foule des visiteurs.

Réparties aux divers étages de la tour, les pièces automatiques comportent sept jeux, savoir : *le coq, le suisse, le carillon, la scène de l'Annonciation, le génie qui bat la mesure, le génie qui tourne le sablier, les statuettes des sept jours de la semaine.*

Les six premiers sont comme le corollaire de la sonnerie des heures qu'ils annoncent de la façon que voici :

Tout d'abord le génie de gauche retourne le sablier qu'il tient à la main, en même temps que le coq bat des ailes et chante par trois fois.

A ce signal, les anges placés dans la frise sonnent le carillon qui reproduit la musique de l'hymne de saint Jean-Baptiste : *Ut queànt làxis*, musique dont le génie de droite marque la cadence en battant la mesure avec des petits mouvements de corps très gracieux.

Pendant ce temps, une porte s'est ouverte devant l'ange Gabriel qui, une palme d'or à la main, s'avance vers la Vierge qu'on aperçoit à l'extérieur agenouillée près d'un pupitre. Celle-ci s'incline devant le céleste messager; le Saint-Esprit, sous forme de colombe, descend sur elle; le Père Eternel, placé au-dessus, donne sa bénédiction. L'ange alors se retire, le Saint-Esprit remonte et la porte se referme.

Au cours de cette scène, le suisse se promène sur la galerie circulaire du haut.

Le tout ayant pris fin, l'heure sonne à la grosse cloche suspendue au sommet du campanile (1).

Immédiatement au-dessus de l'astrolabe, et dans une

(1) La mise en mouvement des automates et la sonnerie devraient régulièrement se produire à toutes les heures. Le souci de ne gêner en rien la célébration des offices les a fait réduire à cinq par jour, savoir : le matin à 5 et 6 heures; le soir à midi, 1 et 2 heures.

Le choix de ces heures prête à la critique. Les deux premières sont un peu matinales, l'hiver surtout, et l'on aurait pu, semble-t-il, sans inconvénient sérieux pour les offices, conserver la sonnerie et ses accessoires à 6 et 7 heures du soir, pour la plus grande commodité du public.

Seul le génie au sablier a trouvé grâce à raison de son ministère tout à fait silencieux. Il fonctionne à toutes les heures.

Quant aux *demies*, elles sont annoncées par un fragment de carillon sans intervention des automates.

niche close, on voit la septième pièce automatique qui consiste en une statuette indiquant le jour de la semaine.

A cet effet, elle change toutes les 24 heures à minuit, grâce à une combinaison mécanique des plus curieuses.

Le dimanche, c'est le Christ ressuscité, avec cette indication sur le socle : *Dominica*.

Le lundi, un squelette avec sa faulx, personnification de la Mort, et au-dessous : *Feria II*.

Le mardi, saint Jean-Baptiste, et au-dessous : *Feria III*.

Le mercredi, saint Etienne, et au-dessous : *Feria IV*.

Le jeudi, un Christ portant une hostie, et au-dessous : *Feria V*.

Le vendredi, un enfant avec une croix, et au-dessous : *Feria VI*.

Le samedi, la Sainte-Vierge, et au-dessous : *Sabbatum*.

Quant aux génies et aux figures d'évêques qui se voient en retour sur les faces latérales, ils sont immobiles et n'ont été placés là que pour garder au monument les dispositions symétriques de sa décoration extérieure.

NOTE

SUR

Quelques Ouvrages Lyonnais

RARES OU INCONNUS

Par l'abbé J.-B. MARTIN

Les ouvrages lyonnais dont il va être question dans cette note sont les suivants :

I. Un manuscrit provenant de l'évêque Leidrat (1).

II. Un bréviaire manuscrit de Lyon.

III. Le *Speculum humanæ vitæ* de 1477.

IV. Le premier bréviaire lyonnais imprimé.

V. Le premier graduel de Lyon (1530).

VI. Les *Responsorialia Lugdunensia*, ou le premier antiphonaire lyonnais.

I. *Un manuscrit provenant de l'évêque Leidrat.* — La bibliothèque des Pères Maristes de Sainte-Foy-lès-Lyon possède un manuscrit fort précieux au double point de vue de l'antiquité et de la provenance. Il contient le *Liber Isagogarum* de Porphyre, ainsi que plusieurs traités de divers auteurs, entre autres de Boëce, est écrit en minuscule carolingienne du VIIIe siècle et se compose de quatorze cahiers chiffrés de I à XIV qui comprennent chacun huit feuillets.

(1) C'est à dessein que j'ai adopté l'orthographe *Leidrat* et non *Leidrade*; la note autographe tracée plusieurs fois, par cet évêque, ne laisse aucun doute sur la façon dont on doit écrire ce nom.

Sur le feuillet de garde, on lit l'inscription suivante : *Leidrat licet indignus tamen eps* [episcopus] *istum librum tradidi ad altare Sci Stephani.* Ce manuscrit a donc appartenu à Leidrat, évêque de Lyon (798-814), qui l'a donné, d'après cette note autographe, à l'église Saint-Etienne, alors cathédrale de Lyon.

Le savant administrateur de la Bibliothèque nationale, M. L. Delisle, dans un article consacré à certains manuscrits de la Bibliothèque de Lyon (1), a déjà signalé plusieurs dons semblables de la part des évêques ou archevêques de Lyon, Agobard, Amulon et Rémi. Il indique entre autres (p. 390-1) le manuscrit 526, qui contient un traité de saint Augustin contre Faust et qui fut donné par Leidrat à l'église Saint-Etienne ; un voleur ayant soustrait le volume, les chanoines, au IXe ou au Xe siècle, c'est-à-dire lorsqu'ils recouvrèrent le codex, y mirent la note suivante : *Leidratus episcopus istum librum tradidit ad altare sancti Stephani, qui furto exinde sublatus et inventus, alia manu novot itulo insignitus est, quia prior, sicut evidenter cognosci potest, a furti auctore abrasus fuerat.*

Un troisième manuscrit provenant de Leidrat est le n° 524 de la Bibliothèque de Lyon. Il contient divers traités de saint Augustin et a été décrit également par M. L. Delisle (2). Sur le recto du folio 1, rongé par l'humidité, on peut lire encore l'inscription à moitié détruite : *Leidrat licet in* [*dignus ta*] *men eps istum librum* [*tradidi ad altare*] *Sci Stephani.*

On remarquera que ce qui reste de la note autographe

(1) *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXIX (1880), 2e partie, p. 363-403 ; tirage à part. Paris, Imprimerie nationale (1880), in-4° de 43 pages.

(2) *Notices et extraits, l. c.*, p. 388, 390.

est identique avec celle du manuscrit des Pères Maristes.

Enfin, M. Delisle fait connaître (1) qu' « une inscription absolument semblable se lit à la fin d'un exemplaire des commentaires de saint Jérôme sur Isaïe, dont la Bibliothèque nationale a recueilli quelques débris, formant aujourd'hui les folios 21-25 du manuscrit latin 142 » (2).

II. *Bréviaire manuscrit de Lyon.* — Le bréviaire à l'usage de l'église de Lyon que possède la bibliothèque de l'archevêché de cette ville est un manuscrit sur vélin du xve siècle. Au bas d'une belle miniature qui suit le calendrier et qui représente la crucifixion se trouve un personnage agenouillé près duquel se voit un blason *de gueules à six grelots d'or posés trois, deux et un.* Je dois à l'obligeance de M. A. Steyert de savoir que ce sont les armoiries d'Antoine Bertrand, docteur en droit, chanoine de Saint-Paul, official de Lyon et curé de Nantua, mort le 8 mars 1488 (1489, n. s.). M. Steyert a vu dans la bibliothèque des Pères Jésuites de Lyon un missel manuscrit portant le même blason et où, à la date du 30 septembre, se trouvait la mention du propriétaire, Antoine Bertrand (3).

Le manuscrit mesure 128 sur 90 millimètres, dont 81 sur 60 pour le texte ; il se compose de 341 feuillets à 2 colonnes ; une ancienne numérotation des feuillets a été en partie rognée par le relieur moderne. Voici maintenant la collation du manuscrit :

(1) *Notices et extraits, l. c.*, p. 390.

(2) Les Pères Maristes ayant bien voulu, sur ma demande, envoyer le manuscrit à M. L. Delisle, celui-ci vient de lui consacrer, dans le tome XXXV, 2e partie, des *Notices et extraits de manuscrits*, un article auquel je suis heureux de renvoyer ; tirage à part, Paris, 1898, in-4° 16 p. et 3 pl.

(3) Cf. *Armorial du Lyonnais* (1860), p. 11-2.

Fol. 1-3, blancs ; fol. 4-9, calendrier ; fol. 10 v°, miniature. Fol. 11 : « In diebus dominicis vitatcria que sequuntur et antiphone ad laudes per ordinem, nisi festum alicujus sancti venerit ab octava festi Corporis Christi usque ad Adventum Domini ut sequitur. » Cette partie contient le psautier, les antiennes du temps, les cantiques et les hymnes. Fol. 88 : « Incipit officium totius anni secundum ordinem ecclesie Lugdunensis. » C'est le propre des fêtes mobiles et des saints. Fol. 301 : « Explicit sanctorale sanctorum. » Suit le commun des saints, l'office de la sainte Vierge, celui des morts et quelques prières. Les derniers feuillets sont occupés par un supplément ajouté au XVIIe siècle et comprenant entre autres offices ceux de la Transfiguration et de la Visitation.

III. *Le Speculum humanæ vitæ de 1477* — La bibliothèque des Pères Maristes de Sainte-Foy-lès-Lyon possède également un exemplaire du *Speculum humanæ vitæ* de Rodrigue de Zamora ; à la fin, on lit la souscription : *Hoc opus fuit completum ac finitum in civitate Ludini supra Rhodanum, per magistrum Guillermum Regis, dicte vile Ludini habitatoris, ni domo honorabilis viri Bartholomei Burii, burgensis dicti Ludini, die septima mensis januarii anno Domini* MCCCCLXXIIIIIII.

C'est le troisième ouvrage daté imprimé à Lyon. Hain l'a cité sous le n° 13946, sans l'avoir vu. Péricaud, *Bibliogr. lyonn. du XV*[e] *siècle*, le mentionne d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Coste, exemplaire que, entre parenthèses, je n'ai pas trouvé dans le *Catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste*, dressé par M. Vingtrinier. Un autre se trouve à la Bibliothèque de Lyon et a été décrit dans le *Catalogue des incunables* de Mlle Pellechet. Il y en a un exemplaire à la Bibliothèque nationale, Réserve, R. 245.

IV. *Le premier bréviaire lyonnais imprimé.* — Jusqu'en ces dernières années le premier bréviaire de Lyon passait pour être celui (1) imprimé par Jean Carcan le 5 mars 1498 (1499 n. st.). M. Weale a été le premier, à ma connaissance, qui, dans *The Ecclesiologist* du 1er septembre 1888, page 43, a signalé l'existence d'un bréviaire de Lyon imprimé en 1486. J'ai eu le plaisir de trouver récemment, dans la bibliothèque des Pères Maristes de Sainte-Foy-lès-Lyon un exemplaire de ce livre liturgique, le même, sans doute, que M. Weale a vu sans dire en quelle bibliothèque.

En voici la description :

Fol. 1-6. Calendrier.

Fol. 7 (signé aa). « Incipiut quatuor vitatoria ‖ cu suis antiphonis q dnt per ‖ ordine quelibet in sua dnica. »

Fol. 71. Début du propre du temps.

Fol. 202 v° « Explicit ordo septez adue ‖ tuum domini secundum vsum ‖ Lugdunesem. »

Fol. 224. Début du commun des saints.

Fol. 301. Colophon : « Explicit breviariu scdm vsuz ‖ lugduni visitatu per venerabi ‖ lem virum dominum petrum ‖ iacqueti perpetuu capellanu ‖ ecclesie collegiate sancti pauli ‖ lugduni ad honorez dei : bteqz ‖ marie virginis : sanctorum ste ‖ phaui (*sic*) prothomartyris : et ioha ‖ nis baptiste patronu ipsi' eccle ‖ lugd. Impressuz p me Iohez ‖ carcagni impressorem lugdu. ‖ finitu et copletu die xxiij. me ‖ sis iunij. Anno dni millesimo ‖ quadringentesimo octuagesi ‖ mo sexto. »

(1) Hain 3805 ; Péricaud. *Bibliogr. lyonn. du XVe s.* n° 189 ; Brunet, I, 1237 ; Pellechet *Catal. des incun. des bibl. de Lyon*, n° 179 : aux exemplaires signalés dans ce dernier ouvrage on peut ajouter celui des Pères Jésuites de Lyon (sur vélin) et celui des Pères Maristes de Sainte-Foy-lès-Lyon.

In-8° de (6 + 64 + 232) = 302 feuillets. : signatures aa-hh, a-z, A-F. Au dernier feuillet marque de Carcan semblable à celle du bréviaire de 1498. Impression rouge et noire ; initiales à la main, plusieurs laissées en blanc. L'exemplaire des Pères Maristes porte une reliure du XVIIIe siècle à tranches dorées.

V. *Le premier graduel de Lyon* (1530). — Ce volume, qui se conserve à la bibliothèque de la maîtrise de la Primatiale de Lyon, est tout ce qui reste de l'édition du graduel faite en deux tomes. Il commence au feuillet iiij, aux mots *tione adducentur ;* il manque en outre les feuillets vj et CLIX et le second de la *tabula* qui n'est pas paginée. Il n'a donc plus de titre, mais voici le colophon : « Graduale hoc ad usu et ritu ecclie Lug ‖ dunen. copletu ex bnplacitoqz et iussu do ‖ minoruz dicte ecclie per expertos et ad id ‖ electos choriales preuisu et castigatu cu ‖ debat Lugd. i claustro eiusdez eclie Bernardus guarnerus et Guilliermus gober- ‖ tus die xxvj. Februarij. Anno a christo ‖ nato. M. CCCCCXXX. Soli deo glia. ‖ »

C'est un petit in-folio de CCXLVj feuillets, plus un folio (sur au moins deux) d'une « tabula » ; l'impression est gothique, rouge et noire. Il y a trois genres d'initiales : les premières ont 10 centimètres sur 8 et sont actuellement au nombre de neuf, aux feuillets XIj v°, XVIIj, XLj v° (découpée), LXIIj, CXj v°, CXXIIj v°, CLVIj v°, CLXX et CLXXXIX v° ; les deuxièmes ont 65 millimètres sur 55 ; il en reste quinze ; le troisième genre d'initiales, dont le nombre est considérable, offre un type curieux de lettre dans l'intérieur de laquelle se joue une tête de personnage. Ce volume du graduel est un tome second qui comprend les messes des fêtes fixes et quelques autres ; par deux fois, on y renvoie

au premier ; ce premier tome, dont je n'ai trouvé aucun exemplaire, contenait donc les messes des dimanches.

J'ajoute qu'un catalogue Caille, 1843, n° 616, mentionne un exemplaire de cette édition ; c'est d'après lui que le cite M. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise du XVI[e] siècle*, I, 192.

VI. *Les* Responsorialia Lugdunensia *ou le premier antiphonaire lyonnais*. — L'exemplaire de l'antiphonaire lyonnais dont il va être question se trouve à Saint-Antoine (Isère) chez les chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception ; je dois à l'obligeance du bibliothécaire, dom Alexandre Grospellier, de pouvoir le décrire. Il n'y a que le premier volume, et encore est-il incomplet du début et de la fin. Il commence au feuillet xj par les mots *quia appropinquat* et et s'arrête au feuillet ccxij qui finit au mot *suscepit*. Il y a ensuite le coin inférieur de quatre feuillets qui ne devaient pas être les derniers ; il manque en outre le feuillet cxxi. Il n'y a donc ni titre, ni colophon, mais on lit au milieu du feuillet ccxxij : « *Incipit commune sanctorum secundum usum et ritum Alme Lugdunensis Ecclesie* ». C'est un antiphonaire plénier, in-folio, d'impression gothique, rouge et noire. Comme pour le graduel, les initiales ordinaires sont de fort belles majuscules à têtes de personnages; il y en a en onciales, pour les occasions plus solennelles, et quelques-unes très grandes et très ornées pour les plus importants offices. J'ai dit que ce volume était le tome premier : il va de l'Avent à Pâques et contient la partie d'hiver ; à Saint-Antoine on conserve également le feuillet CLIX du tome II[e] ou partie d'été, trouvée comme feuillet de garde d'un ancien missel, dans une église du Jura.

M. Baudrier, le bibliophile lyonnais bien connu, cite dans sa *Bibliographie Lyonnaise du XVI*[e] *siècle* (t. II, p. 373) le titre de cet ouvrage, titre copié, au siècle dernier, par Mercier de Saint-Léger, sur l'exemplaire que possédait le grand séminaire de Lyon : *Responsorialia Lugdunensia, jussu decani et capituli majoris Ecclesiæ edita... Lugduni, Cornelius a Septem-grangiis, anno 1531 pridie kal. maias. In-fol. 2 vol.* »

LE

STYLE LYONNAIS

Par Jules BERLOT

Quoi qu'il fasse, quoi qu'il tente, l'homme de lettres n'écrit pas seulement suivant son inspiration; il obéit, malgré lui, à l'impression du milieu; il traduit en partie la pensée de son entourage. Le Parisien est fidèle à la littérature du boulevard; l'écrivain, qui date un livre de la campagne où il habite où des montagnes qui bornent son horizon, sème instinctivement sa prose de comparaisons champêtres ou de fleurs alpestres : l'écrivain lyonnais a le style lyonnais.

Ce style serait difficile à bien définir; il est tout d'intuition. Le lecteur le goûte sans s'en apercevoir; il faut en être soi-même imprégné pour remarquer la différence qu'il comporte avec tout autre genre.

Cela est si vrai que, dans le journalisme, par exemple, les meilleurs auteurs parisiens n'ont jamais pu rencontrer l'accueil enthousiaste dont ils jouissent, — à bon droit certainement, — dans la capitale. Les plus incontestables renommées n'obtiennent ici qu'un succès d'estime, sinon l'indifférence; leurs articles nous laissent presque froids quand nous les lisons dans nos gazettes, alors qu'ils nous émeuvent lorsque nous les trouvons dans leurs journaux habituels.

Ce sont produits spéciaux d'un asphalte que nos pieds foulent avec inquiétude, et qui ne parviennent pas à obtenir la naturalisation sur notre bon pavé de Lyon.

Non pas que nos littérateurs se flattent d'écrire mieux que les maîtres ès-lettres dont Paris célèbre la gloire; mais ils expriment plus exactement l'idée de leurs compatriotes, ils restent dans le ton qui convient à ceux-ci, ils ont l'esprit imbu des traditions, des mœurs, des images lyonnaises.

Conduisez un campagnard, d'une éducation suffisante, au cerveau équilibré, dans la salle du Grand-Opéra. Il sera sans doute frappé, ébloui même par le spectacle qu'il aura sous les yeux, par la richesse du décor, par l'harmonie des voix et des sons; mais le charme ne s'exercera que sur ses sens et s'évanouira à la sortie du théâtre, tandis que les simples notes tombant de son clocher à l'heure de l'*Angelus* et s'égrenant sur la plaine assombrie le pénétreront jusqu'à l'âme et lui laisseront toujours, sans le lasser, la même impression délicieuse de recueillement et de calme infini.

***

On peut dire, sans naïveté, que l'écrivain écrit pour ceux qui le lisent, c'est-à-dire qu'il se trouve involontairement en communion de pensée avec ses lecteurs. Ceux-ci peuvent discuter les théories qu'il expose et les contredire; du moins les comprendront-ils sans effort, en sentant qu'à leur tour ils ne traduiraient pas leurs idées sous une forme différente.

Le style lyonnais a son origine dans le caractère lyonnais. Il coule simplement, sans bruit, sans fracas, ainsi que les eaux qui baignent nos quais; il tient de nos rivières, parfois,

un peu de cette brume qui flotte sur leurs bords, mais si peu qu'à la lecture elle se dissipe rapidement, comme un léger brouillard du matin.

Il n'est ni pompeux, ni ampoulé; et certes ce ne fut pas à Lyon que durent prendre pied les mièvreries de l'époque Louis XV ou les hyperboles ridicules du Directoire. Il est ferme et correct, tout en accueillant avec joie la métaphore et la sertissant de son mieux, comme ces damas inusables et cependant si chatoyants, si colorés, que tissaient autrefois nos métiers.

*
* *

Mélange alambiqué des trois races, française, italienne et genevoise, Lyon est une cité à part, qui a inculqué à ses habitants un naturel spécial où, sous les dehors d'un tempérament essentiellement pratique, se décèlent une vivacité de sentiments, une chaleur de cœur, une générosité qui se manifestent par ces admirables œuvres de secours et de prévoyance, le plus magnifique trésor de notre ville.

Il y a de tout cela dans l'esprit de nos écrivains. Ils n'essaient pas de forcer leur talent pour l'élever jusqu'au génie, ou du moins pour lui en donner l'apparence : non, ils se contentent modestement du bien qu'ils peuvent produire dans leur sphère restreinte, ils cherchent à faire profiter leurs compatriotes de l'érudition qu'ils ont lentement acquise, des découvertes auxquelles ils sont parvenus dans toutes les branches des sciences et des arts. Ils ont pour unique but de perpétuer dans les générations suivantes les traditions morales de leurs pères et de conserver à notre cité son caractère original, remarquable à tant de titres, ses croyances, sa simplicité, son honnêteté.

Un fonds de philosophie subsiste toujours dans le cerveau du Lyonnais, douce philosophie qui inspirait Ballanche ; c'est d'elle qu'il tient une facilité de compréhension, d'assimilation qui lui permet de se trouver aisément à sa place dans quelque situation que ce soit et de faire face aux circonstances difficiles. Don précieux qui a permis à nos concitoyens d'être, plus que tous autres en France, aptes aux entreprises coloniales.

*
* *

Si l'on voulait rattacher le style lyonnais à une école quelconque, il est hors de doute qu'il dérive du classique, et qu'il a pieusement conservé la langue française telle qu'elle nous a été transmise, dépouillée de la gangue des siècles passés, par le dix-huitième siècle à son achèvement.

Dans la bouche de nos orateurs comme sous la plume de nos écrivains, la phrase se déroule sans obstacle, gonflée par les périodes harmonieuses, grossie par les incidentes. Rien de haché, de saccadé, de ces chocs de mots qui frappent l'esprit, le martèlent, l'étonnent ; mais, au contraire, cet enchaînement des idées solidement liées entre elles, si adroitement enchâssées, si bien présentées que l'auditeur, à la fin de la phrase, en ressent malgré lui un frisson admiratif.

Ceux-là ne sont pas nés dans nos murs, ces abstracteurs de quintessence, découpeurs de cheveu, qui, sous le nom de décadents ou de symbolistes, ont défiguré la langue, l'ont torturée à plaisir, tirant de l'oubli des termes que nos aïeux mirent au rebut, créant des néologismes extravagants, des expressions puisées au langage des nations

mortes, ainsi qu'un montreur de phénomènes se félicite d'avoir découvert un monstre hideux entre tous.

Ces vagabonds de la pensée qui par envie jettent des pierres en passant dans les jardins d'Academus, ces prétendus novateurs n'ont rencontré ici aucun succès, aucun encouragement ; ils n'ont pas eu de prise sur ce métal sonore, fortement trempé, qu'est le style lyonnais ; leur vaine tentative a eu, d'ailleurs, le sort qu'elle méritait. D'autres viendront encore sans doute, renchérissant sur les premiers ; ils essaieront peut-être de ramener notre langue si pure à ces hiéroglyphes d'Egypte que seul un Champollion pouvait déchiffrer ; les Lyonnais n'en continueront pas moins à garder intact le clair langage vraiment français, bornant leur évolution — car tout se modifie sans cesse — à greffer parfois sur les formules classiques certaines expressions locales, fleurant la bonne odeur du terroir, de celles que Puitspelu a pieusement recueillies et nous a léguées avec soin.

Car nous ne prétendons pas demeurer dans une immobilité perpétuelle ; nous admettons parfaitement que des progrès puissent être réalisés : du moins voulons-nous les appliquer dans la forme sans cesse plus châtiée et non dans la contexture des mots.

*
* *

Les exemples de nos prédécesseurs nous prouvent que nous ne nous égarons pas. Lorsque le public eut fini par se sentir écœuré des inepties odieuses que les échos des cafés-concerts renvoyaient de Paris à la province, il réclama pour apurer son goût, un moment perverti, la vraie chan-

son, celle qui émeut, qui attendrit et qui console, et ce fut celle de Pierre Dupont qui lui parut le type achevé de la poésie qu'il désirait. Le véritable chansonnier, celui qui savait exprimer avec le plus de sincérité — dans le rythme populaire, — les joies, les douleurs, les aspirations humaines, c'était encore le nôtre, le chansonnier lyonnais.

D'autres poètes ont tracé ici modestement leur sillon, sans être tentés par des champs plus vastes : Laprade, Soulary, combien encore ! car le mélange d'esprit pratique et de mysticisme tolérant, que les Lyonnais, soit d'adoption soit de naissance, respirent dans l'atmosphère de notre cité, fait germer puissamment les intelligences et active la floraison des imaginations.

Les noms abondent sous la plume : Louise Labé, Bergasse, l'abbé Duguet, Menestrier, C. Brossette, Symphorien Champier, les deux Ampère, Berchoux, Camille Jordan, de Gérando, Dugas-Montbel, etc., sans oublier un faisceau de talents qui synthétisent admirablement les qualités que nous rencontrons dans le style lyonnais : nous avons nommé la famille Tisseur.

Ces quatre frères, si heureusement doués, incarnaient diversement les caractères propres à notre race ; en eux palpitait ce que leur biographe a si justement appelé « l'âme lyonnaise ».

« Dans la grande âme française », dit en effet M. Edouard Aynard — lui-même inspiré dans ses écrits et ses discours du souffle dont il parle — « dans la grande âme française, « il y a place pour plusieurs âmes. Il serait téméraire d'affir- « mer trop haut qu'il existe une âme normande ou marseil- « laise, mais il semble bien qu'il y ait une âme bretonne, « une âme lyonnaise, dont le candide génie d'un Ampère « a été en ce siècle la plus haute manifestation. Parfois

« cette âme est belle, elle est toujours profonde ; en certains « jours, elle se révèle soudain et jette ses lueurs. Il ne « faut pas la laisser s'éteindre. »

Ame lyonnaise, style lyonnais : expressions identiques pour traduire l'originalité indiscutable que penseurs, écrivains et artistes puisent ici dans le sol natal. Et défigurant quelque peu le vers du poète, nous pouvons dire avec orgueil, nous aussi, que nous avons deux patries : la France et puis la nôtre ; toutes deux ont imprimé en nous leur ineffaçable empreinte.

CÉRÉMONIE FUNÈBRE

EN L'HONNEUR DU

GÉNÉRAL LÉONARD DUPHOT

Par JOSEPH VINGTRINIER

En septembre 1883, notre distingué collègue, M. Félix Desvernay, publiait dans *Lyon-Revue* une note établissant d'une façon définitive la date et le lieu de naissance de notre compatriote le général Léonard Duphot, tué à Rome dans l'échauffourée du 28 décembre 1797 (8 nivôse an VI).

Duphot, que certains historiens font naître en 1770, à la Guillotière, est né en réalité le 24 septembre 1769, sur le territoire de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Saturnin, ainsi qu'en témoignent les registres de cette paroisse.

Plus récemment, le R. P. Bonnardet, de l'Oratoire, dans sa remarquable étude : *Les Lyonnais au collège de Juilly*, parue dans la *Revue du Lyonnais*, donnait d'intéressants détails sur la jeunesse de Duphot.

Le récit qu'on va lire ajoute une nouvelle page à l'histoire de l'infortuné général ; c'est la description de la cérémonie funèbre qui fut célébrée à Rome à sa mémoire, le 23 février 1798 (5 ventôse an VI).

* * *

Une des conditions imposées par le Directoire au gouvernement romain était l'obligation d'élever, sur la place du

Capitole, un monument expiatoire au général Duphot, la victime de l'échauffourée du 8 nivôse an VI (28 décembre 1797). L'inauguration de ce monument fut célébrée, le 5 ventôse an VI (23 février 1798), par une fête funèbre qui revêtit un caractère vraiment antique.

Le 1er ventôse (19 février), un ordre du général Berthier, commandant en chef de l'armée française à Rome, avait annoncé aux troupes cette cérémonie, indiqué la tenue du jour, le parcours que devait suivre le cortège et fait savoir qu'une messe serait dite, à la même heure, dans toutes les églises, à la mémoire de Duphot.

Le 5, dès le lever du soleil, on commença à tirer le canon du château Saint-Ange, et, jusqu'à huit heures, les coups se succédèrent, toutes les cinq minutes. La générale fut ensuite battue à Rome et au camp français; puis, à dix heures, les troupes casernées dans la ville se rassemblèrent à la porte du Peuple, où les demi-brigades campées en dehors des murs, sur le Monte Mario, vinrent les rejoindre. En signe de deuil, chaque soldat portait à son chapeau une petite branche de cyprès et les tambours étaient couverts de voiles noirs.

De la place du Peuple, le cortège s'engagea dans la rue Ripetta, suivit la rue de l'Ours, traversa le Tibre sur le pont Saint-Ange et gagna la place Saint-Pierre, où, par les soins du nouveau gouvernement romain, un mausolée aux mânes du général défunt avait été élevé près de l'Obélisque.

Ce monument était formé, à sa base, d'un large piédestal carré, peint en granit, de la hauteur de quinze palmes romaines et de la longueur de soixante, sur chaque façade. Le piédestal, où l'on montait par quatre escaliers, était orné de branches de laurier et de chêne et d'écussons portant les

noms des demi-brigades françaises présentes à la cérémonie ; il supportait un large socle, décoré d'emblèmes et de trophées militaires, sur lequel s'élevait une pyramide haute de quatre-vingts palmes (1), peinte également en granit, et au sommet de laquelle avait été aménagée une chambre sépulcrale, où se trouvait l'urne de marbre renfermant les cendres de Duphot.

La pyramide était entourée de vingt-quatre flambeaux placés sur des socles et ornée de bas-reliefs en métal dont l'un représentait deux Victoires tenant à la main des couronnes de laurier, et, trois autres, des faisceaux. Sur ses quatre faces, on avait gravé ces inscriptions latines :

HONORI. ET. MEMORIAE
DUPHOT. CIVIS. GALLI
TRIBUNI. LEGIONIS
. . . . (2)
OCCUBUIT ROMAE
PERFIDISSIMORUM. HOMINUM
PRODITIONE. INTERCEPTUS
MENSE. NIVALI. VIII INEUNTIS
ANN. VI

AETERNUM. HAVE. ET. VALE
FORTIS. ANIMA
IAM. TIBI. PREMIT. OSSA. LEVIS
LIBERA. TELLUS

(1) Pour former la charpente de cette pyramide, on s'était servi d'un des échafaudages portatifs de l'église Saint-Pierre.

(2) J'ai remplacé par des points le passage ci-dessous, qui se trouve dans le supplément du *Journal* du cardinal Sala et qui me semble absolument incompréhensible : VIX. ANN. XVII. MIL. ANN. VI.

TUUS
HEROS. GALLICE
ROGUS
LIBERTATIS. ROMANAE
INCUNABULUM
REDIVIVAE

CLARUS. IN. CERTAMINE. MARTIS
DOCTUS. ET. MARES. ANIMOS
INGENUO. CARMINE
IN. TYRANNOS
EXACUERE (1)

C'est-à-dire :

« En l'honneur et à la mémoire de Duphot, citoyen français, général de brigade. Il périt à Rome, le 8 nivôse an VI, arrêté dans sa carrière par suite de la trahison des plus perfides des hommes.

« Salut et adieu pour l'éternité, âme courageuse ; déjà une terre libre et légère couvre tes os.

« Ton bûcher funèbre, héros français, a été le berceau de la liberté romaine renaissante.

« Aussi savant qu'illustre dans les combats, tu as, par tes nobles chants, excité les âmes fières contre les tyrans. »

Ce mausolée était l'œuvre de l'architecte Borjoli ; le savant Visconti lui avait prêté son concours pour le choix des emblèmes et des devises.

(1) Duphot avait composé, après le 10 août 1792, un hymne *Aux mânes des héros morts pour la Liberté*, qui fut mis en musique par Laïs et qui était, paraît-il, après la *Marseillaise*, le chant de prédilection des soldats de la République. Il avait également, en 1796, écrit une allégorie intitulée *Mon Rêve*.

Aux quatre coins du monument s'élevaient des cyprès ornés de trophées militaires, et, sur des colonnes antiques dressées aux angles du piédestal, des parfums brûlaient dans des cassolettes.

Un grand nombre de flambeaux, disposés la veille au soir sur le superbe amphithéâtre de colonnes qui entoure la place du Vatican, étaient demeurés allumés toute la nuit.

Au son des musiques militaires alternant avec les salves d'artillerie, les troupes se formèrent en carré autour du mausolée.

Déjà, les patriotes romains étaient arrivés par groupes, avec des drapeaux et des couronnes, et le chapeau orné, à l'exemple des soldats français, de petites branches de cyprès.

La plupart d'entre eux, auxquels s'étaient mêlés un grand nombre de curieux, avaient envahi les colonnades et les fenêtres du Vatican. Le reste de la foule, contenu par des détachements de soldats, encombrait les abords de la place.

Dans l'espace resté libre autour du monument se massèrent les officiers généraux et supérieurs, en grande tenue, l'état-major de la garde civique et les consuls. Ces derniers n'avaient pas encore de costume spécial ; comme signe distinctif, ils portaient simplement l'écharpe tricolore et le chapeau relevé d'un seul bord. Les femmes de quelques membres du nouveau gouvernement se montraient aussi, parées de l'écharpe nationale.

Une symphonie fut exécutée par un orchestre qui occupait une estrade dressée non loin du mausolée. Puis, le Père Faustino Gagliuffi, des Ecoles pies, en habit religieux, gravit les degrés du piédestal et vint se placer au pied de

la pyramide (1). Se tournant alors vers le groupe formé par les généraux français et leur état-major, il prononça, en italien, l'oraison funèbre de Duphot. En voici la traduction, telle qu'elle fut imprimée le jour même à Rome, en regard du texte original :

« Héros de la République française,

« Parmi les événements mémorables des temps qui nous ont précédés et de ceux qui nous suivront, on distinguera à jamais la célébrité et l'éclat de cette grande journée. C'est ici la place la plus auguste qu'ait jamais dessinée le génie élevé des beaux-arts ; c'est ici le temple le plus grand et le plus magnifique qui arrête les regards du voyageur étonné ; c'est ici Rome qui, après tant de siècles de mort, soulève du tombeau sa tête triomphante ; ce sont des hommes libres qui forment cette immense assemblée et qui vous portent à l'envi le noble tribut de leur admiration, de leur reconnaissance et de leur fraternité. Et vous... Oui, vous êtes les guerriers d'une armée qui, passant de prodige en prodige, assure la gloire des Français et balance le destin des peuples.

« Au milieu d'objets si majestueux, je ne saurais m'abandonner à la douleur et verser des larmes sur le monument funèbre qui s'élève si justement à la mémoire du général Duphot. Qu'ils pleurent dans leur retraite, ces hommes obscurs qui tranchèrent, d'un seul coup, son existence et la leur ! Mais nous, nous nous abandonnerons à d'autres

(1) Le cardinal Sala dit, au sujet de la participation de ce religieux à cette cérémonie : « C'était une véritable honte de voir, au pied de la pyramide, le Père Gagliuffi, des Ecoles pies, de Raguse, en habit religieux, célébrer les louanges de Duphot dans un discours très blâmable. » (*Diario romano*, t. I, p. 53).

sentiments, nous qui vîmes l'ombre de ce guerrier généreux rappeler avec un tendre intérêt les amis consternés du Capitole et signer, avec son propre sang, l'auguste arrêt de notre liberté.

« Qu'on rende donc, il est trop juste, qu'on rende les derniers hommages aux cendres de votre vaillant compagnon qui, né pour être grand, vous donna toujours des preuves généreuses de son courage étonnant, et fut toujours vu, tantôt l'épée à la main, tantôt avec la lyre d'Apollon, provoquer les triomphes innombrables de vos entreprises immortelles. Oui, j'ose le dire, en présence d'une armée qui en connaissait le patriotisme indomptable, il renoncerait au plaisir de revivre à de nouveaux exploits, si son retour à la vie était capable de détruire les conséquences heureuses du crime qui l'enleva.

« Qu'on lui rende, je le répète, ces hommages de tendresse et d'honneur ; mais qu'on jette en même temps un voile éternel sur l'attentat honteux que j'ai l'honneur de détester au nom du Peuple Romain, rentré si heureusement dans ses droits primitifs. Déjà tombe l'avare et orgueilleuse hypocrisie ; elle se dissout enfin, cette union grotesque du sacré et du profane, qui se détruisaient mutuellement ; les doux sentiments de la morale évangélique nous autorisent enfin à chercher et à propager la justice et la vérité. Les ministres du sanctuaire porteront, selon les devoirs de leur institut sublime, la paix et la consolation dans les familles et dans les cœurs ; les représentants de la République romaine veilleront sans relâche à la conservation du dépôt que vous avez accordé avec la paix et au milieu des transports universels.

« Grâces vous soient rendues d'abord, à vous, Etre suprême et immortel de qui dépend tout le destin des

créatures. Touché enfin des fléaux dont nous accablaient si cruellement le monopole, le caprice et les privilèges, hélas ! peut-être, la religion elle-même, honorée seulement des lèvres et démentie dans le cœur, sanctifiez notre liberté, bénissez notre égalité et conservez notre République.

« Grâces vous soient rendues à vous, généraux en chef, Berthier et Masséna, instruments mémorables des décrets du Tout-Puissant ; à vous, Berthier, qui, rapide comme l'éclair et prudent comme la sagesse, avez exécuté le grand ouvrage, nécessaire et trop justement désiré ; à vous, Masséna, dont le courage et la fermeté doivent consolider et éterniser l'entreprise. C'est à vous de faire connaître la pureté de nos sentiments au Directoire exécutif de la Grande-République. Vous pouvez annoncer à la France entière, à la Nation Batave, à la Cisalpine et à la Ligurienne et à tous les Peuples de la Terre que la religion du Peuple souverain de Rome va reprendre heureusement sa première simplicité. Elle n'est plus l'ennemie des philosophes, le foyer des discordes civiles ; bornée à l'exercice paisible des choses sacrées, elle rectifie les passions, console les affligés, épure les mœurs et recommande avec douceur la soumission aux lois, la tempérance et la charité.

« Généraux, officiers, soldats, qu'elle est chère à votre patrie reconnaissante la vie d'un seul de vous ! que la mort d'un guerrier français est féconde en événements ! Prenez, soldats, prenez la noble fierté qui convient à la vertu, votre discipline militaire, l'énergie de votre caractère, vos manières aimables, votre modération et votre union admirable avec les Romains, nous rendront plus odieux que jamais ce César qui portait des chaînes à vos ancêtres, et bien moins respectables les destructeurs de Numance, de Carthage et de Corinthe.

« C'est par vos soins que les premiers magistrats du Peuple Romain, animés par la vue d'un spectacle si majestueux, développeront bientôt toute la force de leurs talents ; et nous, nous verrons cicatrisées les plaies de ce lâche terrorisme qui n'est plus, et organisé un gouvernement démocratique qui venge une bonne Nation du joug humiliant des étrangers.

« C'est par vos soins que les citoyens romains reprennent la marche qui convient à la dignité nationale. Persuadés par votre exemple, émules de vos fatigues et de vos vertus, ils ne refusent aucun sacrifice pour recomposer l'édifice public si cruellement dévasté. Ils fondent les justes espérances du bien privé sur la base, seule digue des hommes honnêtes, sur la base de l'avantage commun. Ils brûlent de prouver à l'Europe que la valeur italienne, loin d'être éteinte, était toujours allumée sous les cendres déjà dispersées de l'ancienne tyrannie. Ils ne tomberont jamais plus qu'avec vous ou pour vous.

« Vive la mémoire de Duphot ! vive l'armée française ! vive la liberté et l'égalité ! »

Des décharges d'artillerie, mêlées aux cris cent fois répétés de : « Vive la République ! » saluèrent cette péroraison.

Puis un hymne funèbre à la mémoire du général défunt, écrit en italien et mis en musique par le maître de chapelle Masi, fut exécuté par l'orchestre et un chœur de plus de trois cents personnes. Voici le texte de cet hymne et sa traduction :

Dal sonno tuo letale
Figlio di gloria sorgi :
Vieni, et l'orecchio porgi
Al nostro lamentar.

Sors de ton sommeil mortel, fils de gloire : viens, et prête l'oreille à nos lamentations.

Come reciso cade
Per man villana il fiore.
Cadesti, e il tuo valore
Te non potèo campar.

De même que la fleur tombe coupée par une main brutale, tu es tombé, et ta valeur n'a pu te sauver.

Cadesti, oimé, cadesti!
Eppure a Te dinante
Più d'un forte tremante
Come cervo fuggi.

Tu es tombé, hélas! tu es tombé! Cependant plus d'un fort s'est enfui comme le cerf, en tremblant, de toi qui expirais.

Torrente procelloso
Tu in guerra somigliasti;
Di tue vittorie i fasti
Quasi segnar tuoi di.

A la guerre, tu ressemblais à un torrent impétueux : les fastes de tes victoires ont presque marqué tes jours.

Udi tua morte e pianse
L'amante Verginella;
La sorte tua rubella
L'Amico deploro.

L'amante Vierge a appris ta mort et l'a pleurée ; l'Ami a plaint ton triste sort.

De' dritti suoi gelosa
L'augusta fronte scosse
Gallia, sue squadre mosse;
Venne, ti vendico.

L'auguste France, jalouse de ses droits, a secoué le front, mis en marche ses légions; elle est venue, elle t'a vengé.

Ma de'zeffiri sull'ali
Tu già vieni, ombra onorata;
Degno Eroe, t'appressa e guata :
Il tuo nome eterno andrà.

Mais sur les ailes des zéphyrs tu es déjà venue, ombre honorée ; digne héros, approche-toi et regarde : ton nom ira à l'éternité.

Vendicata è tua grand'ombra;
Spezzo Roma le ritorte,
E rinacque alla tua morte
La Romana libertà.

Ta grande ombre est vengée; Rome a rompu ses liens et la liberté romaine a revécu à ta mort.

Di Caton l'ombre e di Bruto,
Del tuo fate invidiose,
Te salutan rispettose
Qual'Eroe d'antica età.

Les ombres de Caton et de Brutus, envieuses de ton sort, te saluent avec respect, tel qu'un héros des anciens âges.

Vendicata, ec.

Ta grande ombre est vengée, etc.

Già per te sul Campidoglio L'arbor sorge trionfale: Ai tiranni ognor fatale La memoria tua sarà.	Déjà, grâce à toi, sur le Capitole, l'arbre s'élève triomphal : ta mémoire aux tyrans sera toujours fatale.
Vendicata, ec.	Ta grande ombre est vengée, etc.

L'hymne terminé, les troupes françaises firent une décharge générale de mousqueterie. On descendit ensuite du sommet de la pyramide l'urne contenant les cendres de Duphot et on la plaça sur un brancard.

Puis, tandis qu'une musique guerrière exécutait des morceaux funèbres, le cortège se reforma, quitta la place Saint-Pierre et se mit en marche du côté du Capitole. En tête s'avançaient un grenadier, un carabinier, un chasseur et un dragon, soutenant l'urne funéraire, à laquelle tous les patriotes porteurs de bannières aux couleurs nationales formaient une garde d'honneur. Derrière eux, venaient Masséna et Berthier, les consuls et les magistrats de la République romaine, tous les généraux et les chefs de demi-brigades ; suivaient enfin les officiers de tous grades de l'armée française, les officiers de la garde civique et toutes les troupes.

Le cortège passa par la porte du Saint-Esprit, longea la rue de la Lungara et franchit le Tibre sur le pont Sixte. C'était près de là, vers la porte Septimiane, que Duphot était tombé, la poitrine traversée par la balle du caporal Marinelli. Une colonne de marbre avait été érigée en cet endroit, avec une inscription relatant le crime et la réparation (1) ; chaque peloton, en défilant devant elle, exécuta une décharge.

(1) « Ce monument était une simple colonne de marbre portant une inscription. Dix mois après, il fut renversé par la population, lorsque nous dûmes évacuer Rome. » (*Souvenirs de Lahure*, page 134).

On continua par le pont Saint-Barthélemy, la place Montanara et le Campo Vaccino, et l'on fit halte sur la place du Capitole, devant le monument expiatoire élevé par le gouvernement romain à la mémoire du général défunt. L'urne funéraire, toujours entourée de sa garde d'honneur, fut approchée du monument, qui se composait d'une colonne antique de granit, supportée par un piédestal de marbre statuaire orné de facettes et de soubassements de marbre de diverses couleurs. L'urne fut déposée en grande cérémonie à son sommet (1). Puis le cortège poursuivit jusqu'à la place du Peuple, où il se disloqua. Les troupes se dispersèrent alors et regagnèrent leurs quartiers.

Enfin, cette cérémonie, qui, dans son ensemble, avait été inspirée des rites du paganisme, se termina, le soir, par un grand repas au palais Ruspoli, où Masséna avait élu domicile, et par de brillantes illuminations *a giorno*. A huit heures, les consuls et les officiers de l'état-major de l'armée française prirent place sur une estrade dressée à l'extrémité de la place Saint-Pierre. Tout à coup, un signal fut donné et, en l'espace de quelques secondes, le mausolée de Duphot, la façade, les coupoles et la colonnade de la basilique du Vatican apparurent embrasés aux yeux émerveillés des spectateurs, tandis qu'un orchestre venait charmer leurs oreilles par une musique délicieuse.

(1) Lorsque les Français évacuèrent Rome, le 27 novembre suivant (7 frimaire an VII), la populace renversa le monument et, « faisant rouler à la descente la colonne et l'urne, les mit en pièces ». (Sala, *Diario romano*, tome II, p. 232).

LE

CULTE DE SAINT CLAIR

A LYON

Par Paul RICHARD

Venant de Vienne, le culte de saint Clair dut se répandre rapidement dans le diocèse de Lyon où on le suit pour ainsi dire pas à pas. Les deux églises sœurs qui devaient se disputer plus tard pour la primatie, n'avaient pas encore oublié qu'elles avaient la même origine.

Entre Vienne et Lyon, il y avait des paroisses sous le vocable de saint Clair des deux côtés du Rhône ; notre ville de Lyon elle-même était encadrée entre deux chapelles Saint-Clair, placées l'une en aval et l'autre en amont du cours de ce fleuve. Ce culte se répandit ensuite dans la principauté de Dombes, dans le Beaujolais et le Forez (1). Nous ne nous occuperons que du culte à Lyon.

Le 2 janvier, jour de saint Clair, était férié pour toutes

(1) Pour le culte de saint Clair dans le diocèse de Lyon, voir l'appendice spécial à la nouvelle vie de saint Clair par M. l'abbé Blanc.

les cours de Lyon (1). Il y avait une livraison de fondé à l'église primatiale Saint-Jean, puis indulgence plénière aux Cordeliers de Saint-Bonaventure et à ceux de l'Observance ; dévotion dans la chapelle dudit saint proche le Rhône ; où pendant l'octave le livre de la confrérie demeurait ouvert.

Nous complètons ces renseignements empruntés à l'Almanach spirituel de Lyon en 1698 par ceux du même almanach de 1733 : « Il y avait indulgence pendant sept ans et autant de quarantaines dans l'église des religieux du tiers Ordre de saint François de la Guillotière, pour ceux qui sont de la confrérie de saint Roch, à Saint-Pierre le vieux, aux pénitents de la Croix, Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement, huis ouvert (portes ouvertes). Bénédiction après vêpres et à Saint-Pierre-les-Nonains la veille et le jour, bénédiction. » Le jour de saint Clair une indulgence plénière était accordée par Mgr l'archevêque dans l'église des pénitents de Lorette, où étaient vénérées les reliques de saint Clair.

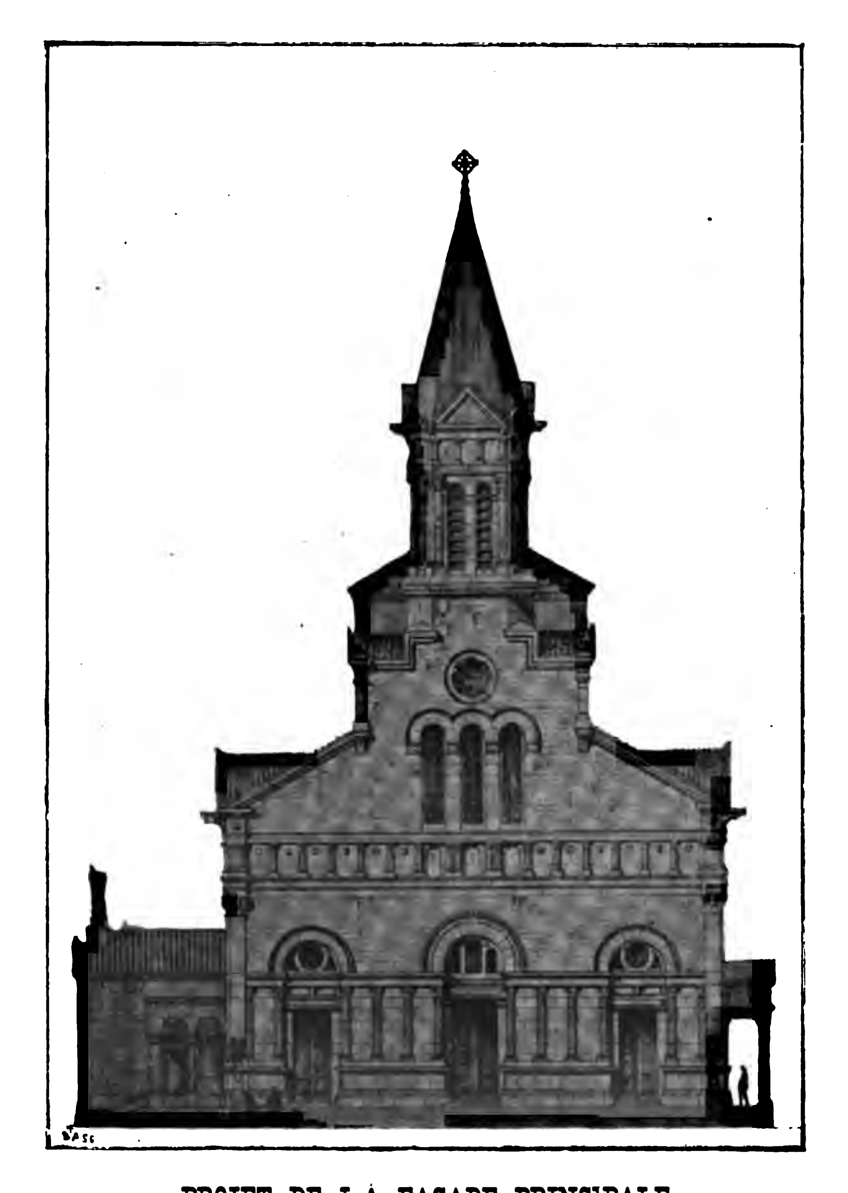
Les verriers avaient pour patron saint Clair, ils s'étaient associés aux peintres pour fonder une chapelle dans l'église des Cordeliers de Saint-Bonaventure. Cette chapelle est actuellement sous le vocable de saint François d'Assise; c'est la seconde à main gauche donnant sur une des basses nefs.

Saint Clair était un des patrons secondaires de l'église abbatiale et paroissiale Saint-Pierre à cause de la recluserie qui était située dans cette paroisse et unie à la crosse abbatiale. Le jour de la fête du saint, ses reliques y étaient exposées à l'exclusion de toutes les autres, l'abbesse pouvait

(1) Almanach historique de Lyon ; 1711.

La nouvelle Église de Saint-Clair, à Lyon.

COURS D'HERBOUVILLE



PROJET DE LA FAÇADE PRINCIPALE

ARCHITECTE : M. SAINTE-MARIE PERRIN

Gravure extraite de « Saint Clair, sa vie et son culte », par M. l'abbé BLANC, *d'Ollioules (Var).*

commettre deux prêtres revêtus de l'étole pour recevoir les oblations qui lui appartenaient sans que le curé de la paroisse ait le droit d'y prétendre. Ces reliques consistaient principalement en un œil enchassé en argent (1). Il n'est rien resté du culte de saint Clair dans la paroisse Saint-Pierre de Lyon, tout au plus une parcelle de reliques avec plusieurs autres dans le même reliquaire. Le culte qui lui était venu parce que l'ancienne recluserie de Saint-Clair était de la nomination de l'abbesse a quitté la paroisse avec les Religieuses sans que le curé de cette paroisse n'en fasse plus aucune mention.

On attribue généralement la fondation des recluseries de Lyon à saint Eucher car il réglementa cette institution assez conforme au genre de vie qu'il avait mené avant d'être évêque de Lyon.

Ces établissements consistaient généralement en une ou plusieurs cellules attenant à un oratoire ou chapelle accompagnée d'une pièce de terre, vigne ou verger, le tout hermétiquement fermé et clos de murs. La recluserie avait trois fenêtres ou lucarnes, la première communiquant avec la chapelle par où le reclus, s'il était laïque, entendait la messe, s'il était religieux il pouvait être autorisé à la dire dans sa cellule ; la seconde à hauteur d'appui servait à l'introduction de la nourriture journalière, des aumônes que les âmes charitables lui donnaient et la troisième servait à introduire l'air et la lumière. Le reclus faisait un long noviciat après lequel il était enfermé solennellement. Il n'était pas tenu au silence et pouvait par la fenêtre des provisions communiquer avec les personnes extérieures et les édifier par de pieux discours. La journée était consacrée à la prière, à la lecture, à la méditation de l'Ecriture sainte et

1) Calendrier de 1698.

au travail manuel. Ce genre de vie traversa tout le moyen-âge puis il se relâcha de plus en plus et disparut presque totalement au XVIe siècle.

Parmi les onze recluseries de Lyon, une des plus célèbres était celle de Saint-Irénée ou Saint-Clair du Griffon. Elle fut d'abord placée sous le vocable de sainte Blandine, puis de saint Irénée jusqu'au XIIIe siècle, ensuite sous celui de saint Irénée et saint Clair, et enfin sous celui de saint Clair (S. Clarus juxta Rodanum, S. Clarus ultra le Griffon, etc.)

Les reclus recevaient chacun une aumône de trois ânées de seigle par an et de dix deniers par semaine, ces dons leur furent confirmés en 1359 par l'archevêque Guillaume de Thurey.

« Au Monastère de Saint-Pierre, l'abbesse étant patronne de la recluserie de Saint-Clair, les postulants se présentaient devant le grand autel de l'église du monastère, et là, à genoux, en présence de toute la communauté, ils se vouaient, eux et tous leurs biens, à l'abbaye et à la recluserie, promettant d'être obéissants comme une de ses religieuses. Ils juraient aussi de faire connaître à l'abbesse tous leurs biens. Après cela, au son d'un joyeux carillon de cloches, les religieuses rangées en une longue procession, à laquelle étaient conviés les habitants de la paroisse, les conduisaient publiquement du monastère à la recluserie, en chantant les litanies, et les instituaient en grande solennité (1).

La recluserie Saint-Clair était donc unie à la crosse abbatiale de Saint-Pierre, l'abbesse nommait le prébendier

(1) Recherches sur les recluseries de Lyon par Guigne, Lyon 1887, p. 10.

et touchait les oblations le jour et le lendemain de la fête du saint patron. Cette chapelle qui ne contenait plus de reclus à la fin du XVIe siècle n'était ni paroisse, ni annexe; néanmoins à cause de l'éloignement de l'église paroissiale; elle n'était pas sujette à fermer les dimanches et fêtes comme d'autres chapelles dépendant du dit monastère (1). Les deux plus anciens prébendiers dont les archives de l'abbaye nous aient conservé le nom ne remontent pas au delà du milieu du XVIe siècle (2).

A la date de 1563 j'ai trouvé le procès-verbal de prise de possession par l'abbaye à la suite de la profanation des Protestants. Ce petit établissement avait encore ses dépendances connues sous le nom de « Jardin de Sainct Clair ». « ... Me suis transporté avec mond. scribe en lad. rue de la recluserie Sainct Clair aud. Lyon où illecq (ici) led. Gymieu m'a faict veue et démonstration oculaire au doigt et à l'œil d'une terre, jardin, vigne et petite loge joignant ensemble en lad. rue de la recluserie jouxte le chemin tendant du Griffon à la recluserie Sainct Clair de matin, la place estant à présent creuze que souloit estre vigne appertenant aud. recteur de Sainct Cosme et Sainct Damien. Led. chemin entre deux de vent jouxte l'autre chemin tendant dud. Griffon à la recluserie Sainct-Sébastien de soir et à la vigne d'Anthoine Ravallier de bize... »

A la date de 1620 on voit que le boulevard Saint-Clair était déjà ouvert. A mesure que la dévotion au saint

(1) La chapelle des saints Côme et Damien par exemple.

(2) Anthonini Pomerii prêtre, du diocèse de Vienne, est pourvu de la recluserie de Saint-Irénée ou Saint-Clair prope flumen Rhodani infra nostram parrochiam Sti Petri in hac civitate Lugduni... per obitum defuncti domini Francisci Chastagnier... ultimi reclusi seu rectoris nuper defuncti... (1557).

se perdait, son nom qui a envahi tout le quartier tendait à se généraliser (1). Ce boulevard était situé sur le bastion des remparts entre ceux-ci et la montée des Fantasques, il communiquait au bastion Saint-Clair qui dominait le fleuve.

Dans l'acte de nomination à la date de 1618 de Antoine Velin, à la collation de la chapelle Saint-Clair ou recluserie ancienne dite de Saint-Irénée, il est bien stipulé que cette chapelle n'ayant aucun revenu ne pouvait être bénéfice ; c'était une simple chapelle de dévotion et il n'y avait pas de service fixe. La vigne qui y était attenante pouvait être de 3 ou 4 hommes environ (2), le tout ne pouvait être considéré comme bénéfice puisque les reclus qui y étaient autrefois ne possédaient rien et vivaient seulement d'aumônes que leur donnaient des âmes charitables qui se recommandaient à leurs prières.

Parmi les fondations de la chapelle Saint-Clair il y en a une qui montre la vénération envers laquelle les religieuses de Saint-Pierre la tenaient. C'est celle de l'abbesse Anne de Chaulnes qui avait donné une rente ou pension annuelle de 150 livres pour une fondation de messes, changées après son décès en messes de morts à être dites par le prêtre qui possède et possèdera la chapelle Saint-Clair. Entre autres cérémonies énoncées dans l'acte on dira le mediatrix avec l'antienne et l'oraison de saint Clair pour demander à Dieu la rémission des péchés de la dite dame (1671).

(1) Messire Anthoine Vellen prebtre demandeur en maintenue de possession de la chapelle, rectorie au recluserie de Sainct-Clair scituée en ceste ville de Lyon près le boulevard du Rosne desnommé le boulevard Sainct-Clair.

(2) On appelait ainsi ce qu'un homme pouvait faire dans une journée de travail.

Nous extrayons d'un acte de nomination à la date du 6 décembre 1670, le passage suivant : « *Au devant la grande porte de la chapelle sainct Clair près les meurs de cette ville de Lyon dépendant du Monastère royal Saint-Pierre-les-Nonains dud. Lyon est comparu père François Gautheron, religieux de l'ordre de Saint-Benoît...* » Suivent les cérémonies habituelles.

La dénomination de grande porte que l'on donnait à l'entrée de cette petite chapelle devait être exagérée, car nous avons retrouvé ses dimensions dans un plan cadastral de tous les terrains dépendant de l'ancienne paroisse Saint-Pierre fait en 1755 et 1756 (1). Elle formait un rectangle de 45 pieds de longueur sur 19 de largeur. Dans ce plan où elle est enclavée dans de nouvelles maisons des deux côtés, elle est privée de ses dépendances, la montée des Fantasques qui existe encore actuellement, la limitait au nord, sa façade donnait sur la place Saint-Clair (2). Les jardins et dépendances avaient dû être compris dans l'adjudication des terrains donnée à Jacques-Germain Soufflot, Melchior Munet architectes et Milanais entrepreneur pour le prolongement du nouveau port et abreuvoir du quartier Saint-Clair.

Ce projet qui avait reçu un commencement d'exécution jusqu'au quai de Retz en 1738, n'aurait dû s'achever qu'à la suite de longues formalités qui ne prirent fin qu'en 1778 ; mais on passa outre, car les architectes devaient exécuter les ouvrages desdits ports et abreuvoir dans

(1) Archive du Rhône, fonds de Saint-Pierre, plan n° 1.

(2) Le mur du boulevard Saint-Clair bordait la montée des Fantasques de l'autre côté, le bastion qui prolongeait le boulevard, plongeait dans le Rhône.

l'espace de cinq années à compter du 1er janvier 1750 (1). Dans ce projet était comprise l'ouverture d'une avenue qu'on projetait de faire déboucher au bastion pour éviter la descente rapide de la Croix-Rousse. C'est l'ouverture du cours d'Herbouville qui ne fut exécutée que plus tard.

En 1786 Meinier, prêtre, qui avait été retiré au séminaire de Saint-Pothin (2) signait, *ancien aumônier de Saint-Clair.*

Le 18 décembre 1809 fut bénie la nouvelle chapelle Saint-Clair érigée très rapidement sur la grande route de Lyon à Bourg, au faubourg de Bresse qui prenait le nom de faubourg Saint-Clair. Elle était située à 3 kilomètres environ à l'est de l'emplacement de l'ancienne recluserie de ce nom et dépendait de la paroisse de Caluire, archiprêté de Neuville. Le 16 mars 1820 elle fut érigée en succursale et dut recevoir un vicaire presque aussitôt après, puisqu'en 1822 son traitement était déjà payé. Cette paroisse était d'une grande étendue, comprenant toute la longueur de la partie du cours d'Herbouville depuis la place de la Boucle (3). Ses limites au midi étaient la montée de la Boucle, la rue de la Claire, la montée de Margnioles, etc.

En 1840 eut lieu la création de la paroisse Saint-Eucher située entre celle de Saint-Clair et l'ancienne

(1) En 1778 le port Saint-Clair est qualifié de nouveau port Saint-Clair. Ce plan datant de 1756 la chapelle Saint-Clair a dû être remaniée lors de l'exécution de ce projet.

(2) Le séminaire Saint-Pothin qui servait aux prêtres infirmes de maison de retraite était installé à l'Ile Barbe ; il fut supprimé en 1783.

(3) M. d'Herbouville fut préfet du Rhône de 1805 à 1810, c'est sous son administration que se compléta l'ensemble des quais du Rhône par le cours auquel il donna son nom.

recluserie. Par une heureuse coïncidence, cet illustre évêque de Lyon qui avait fondé les recluseries devenait patron d'une paroisse près de laquelle se trouvait l'emplacement d'une des plus célèbres.

Sous l'administration de M. Doron, desservant de Saint-Clair (1834-1860) la petite chapelle Saint-Clair était insuffisante. En 1852 on songeait déjà à l'agrandir. Néanmoins les choses durent rester dans l'état jusqu'en 1874, époque où une âme charitable fit la donation d'un terrain pour construire une nouvelle église. Malgré sa bonne et louable intention, ells s'aliéna tous les habitants de la paroisse, parce que l'emplacement imposé par elle était beaucoup trop éloigné du centre de cette paroisse. L'église était reportée à plus d'un kilomètre à l'ouest du côté de la nouvelle paroisse Saint-Eucher. Néanmoins, comme cette personne en faisait les frais, la construction marcha rapidement et en 1877 elle put être livrée au culte.

Cette nouvelle église est l'œuvre de M. Sainte-Marie Perrin, l'habile interprète de Bossan. Elle comprend trois nefs de quatre travées, auxquelles devront s'ajouter le transept, l'abside, le clocher et un porche monumental tenant toute la largeur de la façade. Nous devons à l'obligeance du précédent curé de Saint-Clair, qui a bien voulu nous prêter le plan, la reproduction de cette façade. Un escalier monumental de dix-sept marches y accèdera. Comme elle est nécessairement en retrait de l'alignement du cours d'Herbouville, elle devra, d'après le projet, être complètement dégagée des maisons qui l'entourent actuellement, afin de dévoiler la perspective que le plan géométral présenté au lecteur ne peut indiquer.

La paroisse ne possède qu'une relique minime du saint patron, elle est exposée le jour de la fête qui était un jour

de pélerinage très suivi avant la construction de la nouvelle église. Le déplacement de celle-ci a dérouté un peu les pélerins.

De nombreuses indulgences y avaient été attachées par un bref de Grégoire XVI (25 sept. 1831), accordé à perpétuité :

1° Pour tous ceux, qui s'étant approchés des sacrements, visiteront cette église et y prieront pour l'extension de la foi, indulgence plénière le jour de la fête patronale, chaque jour de l'octave, chaque premier samedi du mois et toutes les Fêtes de la Bienheureuse Vierge-Marie ;

2° Pour tous ceux qui seulement feront une visite et prieront pour la Foi, une indulgence partielle de 20 ans, avec autant de quarantaines les autres samedis de chaque mois; et de 7 ans, avec autant de quarantaines tous les autres jours de l'année. (Extrait de la *Revue du diocèse.*)

Actuellement les pélerinages se réduisent à rien, on continue cependant à faire vénérer la relique et à célébrer huit ou dix messes dans la matinée du deux janvier.

C'est ainsi que le culte de saint Clair est tombé à Lyon, puisqu'il est relégué dans un faubourg ; la nouvelle paroisse qui est sous son vocable ne faisant même pas partie d'un archiprêtré de la ville.

LES

GRANDS PRÊTRES DE L'ÉGLISE

DE LYON

Par J. BEYSSAC

Dans les premiers mois de l'année 1400, l'archevêque de Lyon, Philippe de Thurey, avait fait commencer la construction, au midi de sa cathédrale, d'une chapelle placée par lui sous le vocable du Saint-Sépulcre. Le 10 mai de l'année suivante 1401, et avant que la construction fût achevée, il assurait le service de la chapelle par la création de six prêtres prébendiers. Lui-même désignait les six premiers titulaires de ces bénéfices, et les mettait en possession par la tradition de son anneau. Quant à ceux qui devaient succéder à ces premiers titulaires, il en attribuait la nomination « au grand vicaire de l'archevêque, délégué et établi par lui vicaire dans l'Église de Lyon, chanoine de cette Eglise, qui a nom Grand Prêtre » : Quod dicta collatio ad majorem vicarium Domini archiepiscopi Lugdunensis pro tempore existentem, qui vicarius in dicta ecclesia Lugduni constitutus et deputatus, et canonicus dicte Ecclesie, qui vocatur Major Sacerdos, pertineat et devoluatur in futurum (1).

(1) Arch. Départ. du Rhône, fonds du chapitre métropolitain, Booz. LXXXIII,I. — Le contrat de dotation a été en outre reproduit aux Actes capitulaires du Chapitre, à la date du 11 mai, date à laquelle il a

C'est la première mention que nous ayons rencontrée du titre de *Grand Prêtre,* et, du soin pris par le rédacteur de le définir, on pourrait, semble-t-il, conclure que ce titre était alors peu connu. Mais, si le terme était nouveau, les fonctions auxquelles il répondait l'étaient-elles aussi ?

Les statuts de l'Église de Lyon, dits de 1175, « compilation de souvenirs et de dépositions de témoins, faite vers 1193 et 1207 » (1), contiennent deux textes qui pourraient se rapporter à ces fonctions; malheureusement l'un et l'autre sont assez obscurs. Le premier concerne l'office de l'archevêque à la procession des Rameaux : « lorsque la procession, partie de la cathédrale, est entrée dans le cimetière de Saint-Irénée, on y récite *Requiem eternam* et le psaume *Miserere*; c'est à l'archevêque à dire l'oraison, oratio est archiepiscopi. On va ensuite à Saint-Just, puis on redescend à la grande église, où le prêtre de l'archevêque récite l'oraison *Respice* : dicat sacerdos archiepiscopi oratio *Respice.* » Le second passage vise le Jeudi-Saint, In Cœna domini, jour où l'archevêque célèbre la messe. On indique le cérémonial à suivre en cas d'absence de l'archevêque, puis vient une autre phrase : « *mandatum, capellanus archiepiscopi et canonicus pro archidiacono, revestiti diaconorum et subdiaconorum deferant aquam.* »

Dans un différend né au XVe siècle (2), différend dont les pièces nous ont fourni plusieurs indications intéressantes, on a pris acte de ces deux textes, et l'une des parties les a

reçu l'approbation des chanoines-comtes. — Dans la suite de cette note, chaque fois que la référence n'est pas indiquée, il y a lieu de se reporter à ce recueil des Actes capit., sous la date mentionnée pour le fait.

(1) M.-C. Guigue et Georges Guigue, Obituaire de l'Église primatiale de Lyon, Lyon et Paris, 1902.

(2) Actes Cap., volume XVI, et Arm. Aaron, IX, 6 bis.

appliqués tous deux au chanoine officiant au lieu et place de l'archevêque, c'est-à-dire à celui qui reçut dans la suite le nom de Grand-Prêtre. Cette interprétation semble peu admissible.

Le dimanche des Rameaux, ce n'est pas au défaut de l'archevêque que son prêtre est appelé à réciter la dernière oraison; l'archevêque a dû assister lui-même à la procession. Ce prêtre, répond du reste avec quelque raison l'adversaire de 1443, est un simple prêtre, « qui a nom petit vicaire de l'archevêque », un officier de sa suite.

Quant au second passage, concernant le Jeudi-Saint, il est absolument distinct de la phrase qui le précède et qui prévoit l'absence de l'archevêque. Il a trait au Lavement des pieds qui se fait le soir de ce jour et doit se traduire ainsi : « Ordre. Le chapelain de l'archevêque et un chanoine pour l'archidiacre, les revêtus des diacres et sous-diacres portent l'eau. » On voit qu'il ne s'agit nullement pour le chapelain de suppléer l'archevêque. A cette rapide étude des textes s'ajoutent deux observations. Nulle part on ne dit que ce chapelain ou prêtre de l'archevêque soit un chanoine (1), nulle part les statuts de 1173 ne formulent même la règle dont l'exécution dut, dans la suite, donner naissance à l'office de *Grand Prêtre*, à savoir que l'usage du grand autel de la cathédrale était exclusivement réservé aux chanoines et à quelques dignitaires ecclésiastiques. Cette règle apparaît pour la première fois dans les statuts confirmés en mai 1266 par l'archevêque élu, Philippe de

(1) En 1443 il a fallu torturer le texte pour faire du chapelain de l'archevèque un chanoine ; on a écrit *capelanus archiepiscopi canonicus* coupant la phrase à ce point et supprimant la conjonction *et* entre *archiepiscopi et canonicus*.

Savoie (1) ; elle est ainsi énoncée : « sont seuls admis célébrer aux autels de Saint-Jean et de Saint-Etienne les chanoines de l'Eglise, l'archevêque, son suffragant, un évêque ou un abbé du diocèse de Lyon, *nullus admittitur ad celebrandum in dictis altaribus, nisi canonicus ipsius ecclesie aut archiepiscopus, sive episcopus ejusdem loci aut eccelesie aut abbas diocesis Lugdunensis.* »

Une conséquence inévitable de cette prohibition devait être la nécessité pour l'archevêque de se faire suppléer par un membre du Chapitre lorsque devant officier, soit à Saint-Jean, soit à Saint-Etienne, il en serait empêché. Toutefois les statuts de 1266 sont muets sur cette éventualité. De même ceux de 1337, qui se bornent à répéter, « *quod nullus in majori altari ipsius ecclesie et Sancti Stephani celebraret, nisi canonicus, vel prelatus, vel unus de quatuor custodibus* (2). » De ce silence des statuts faut-il déduire nécessairement que cette fonction d'un chanoine, vicaire de l'archevêque, le suppléant à la cathédrale n'ait pas existé à ce moment. Il ne le semble pas, et nous admettrions volontiers l'hypothèse que, les chanoines connus comme ayant secondé les archevêques dans l'administration du diocèse au titre de vicaires généraux, les aient aussi suppléés dans le service religieux à la grande église.

Mais ce n'est là qu'une hypothèse, et, si pour être complet, nous faisons connaitre les noms de ces vicaires, nous ne croyons pas qu'on puisse, d'une façon certaine, les ranger au nombre des Grands Prêtres.

(1) A. D. du R., fonds du chap. m., Aaron, I, 6. Ces statuts, non datés, sont de plusieurs années antérieurs à leur confirmation. Le doyen A. au nom duquel ils ont été rédigés, ne peut être qu'Anthelme Rigaud, dont le décès est du 11 janvier 1254 ou 1255.

(2) Aaron, III, 1.

De ces chanoines vicaires généraux, nous avons retrouvé :

Guillaume de Sarraval, le 2 août 1311 (1).

Jean de Syvrieux, le 28 septembre 1322 (2).

Hugues de Corgenon, vers 1335, au moment où l'archevêque Guillaume de Sure monta sur le siège archiépiscopal (3).

Guy de Franchelins et Guillaume de Chevelu, custode, le 4 février 1339 (4).

Jean de Talaru, le 8 novembre 1355 (5).

Renaud de Thurey, le 10 mars 1390 (6).

Guillaume de Gorrevod, le 27 mai 1392 (7).

Un argument assez fort en faveur de l'hypothèse que ces vicaires aient pu exercer les fonctions de Grand Prêtre sans en porter le titre, c'est que, même après la dotation de l'archevêque Philippe de Thurey où ce titre apparaît pour la première fois, on resta de longues années encore sans l'employer. Il ne semble pas avoir été porté par les deux personnages avec lesquels s'ouvre la liste des Grands Prêtres et qui ont indiscutablement été chargés de cet office.

Barthélemy de Bochaille, *circa 1404-1409*. — Entré au chapitre de Lyon le 11 février 1363, B. de Bochaille y

(1) A. D. du R., fonds du chap. m., Jonas, XII, 1.

(2) A. D. Esther, XXIX, 3.

(3) A. D. Abel, XXXVIII, 12.

(4) A. D. Abram, XII, 8. — De ces deux chanoines vicaires généraux, un seul a dû exercer les fonctions de Grand Prêtre, si on en admet l'hypothèse.

(5) A. D. Gad, LVIII, 2. — J. de Talaru était en même official.

(6) Miroir historial des sacres antiquitez et nobles singularitez du très illustre chapitre de Messeigneurs les doyens et chanoines de l'Eglise Métropolitaine de Lyon. Manuscrit de La Mure, aux archives municipales de Lyon.

(7) Act. Capit. date citée.

fut successivement élevé aux dignités de prévôt de Fourvière en 1390, puis de chamarier en 1401. Très lié avec Philippe de Thurey, il fut mêlé à l'administration du diocèse dès l'élection de celui-ci à l'archevêché; toutefois il n'apparaît avec le titre de vicaire général que trois fois, les 10 janvier 1404 (1), 19 mai 1408 (2) et 27 juin 1409 (3). Les dépositions recueillies lors du différend de 1443 établissent qu'il exerça ces fonctions pendant six années environ, jusqu'au moment où son âge et ses infirmités le contraignirent à les résigner.

Il mourut dans sa maison du cloître de Saint-Jean le 14 janvier 1416.

Henri d'Albon, *circa 1411-1430*. — Fils de Guillaume d'Albon et d'Alix de Lespinasse, Henri d'Albon entra au chapitre le 22 novembre 1398, en suite d'une permutation. Il succèda immédiatement comme Grand Prêtre à B. de Bochaille. Les actes capitulaires le montrent titulaire de cet office dès le 24 décembre 1411 : ce jour en effet, en raison d'une maladie qui le met dans l'impossibilité de suppléer l'archevêque, le doyen est désigné pour officier à sa place le jour de Noël et les deux jours suivants. Elu prévôt de Fourvière en 1419, puis chantre en 1429 (4), il

(1) Act. Cap. 20 juillet 1443.

(2) A. D. Cham, XVIII, 12 bis.

(3) A. D. Act. Cap., date citée. — Deux chanoines vicaires généraux, B. de Bochaille et Gillet d'Albon prennent part à l'assemblée capitulaire de ce jour. Ce fait, déjà rencontré à propos de G. de Franchelins et de G. de Chevelu en 1339, n'a rien d'anormal. Mais Bochaille seul a exercé les fonctions de Grand Prêtre.

(4) Il n'est peut être pas inutile d'indiquer qu'un chanoine ne pouvait être revêtu simultanément de deux dignités et que, lorsque étant déjà dignitaire, il était nommé à une dignité d'un rang supérieur, il

cessa ces fonctions de Grand Prêtre, à la suite de cette nomination.

Son décès est du 29 avril 1453.

HUGUES DE BRON, 1430-1444. - Fils de Jean de Bron et de Marie de la Balme, Hugues avait été pourvu d'un canonicat le 3 février 1411. A la suite de l'élection d'H. d'Albon à la dignité de chantre, l'archevêque lui conféra l'office de Grand Prêtre par lettres de provision datées de Ternant le 18 mars 1430, lettres produites au débat dont nous allons parler.

D'une demande formulée à l'assemblée capitulaire du 22 février 1443 et concernant le service divin dans l'église de Saint-Etienne, naquit entre H. d'Albon et H. de Bron ce différend, dont les pièces nous ont déjà fourni plusieurs indications. Pour en comprendre l'objet. il faut savoir que les 32 chanoines de Lyon étaient divisés en trois « titres » : il y avait 10 sous-diacres, 10 diacres et 12 prêtres, chacun étant tenu de remplir l'office correspondant à ce titre. Les chanoines en titre de prêtre étaient eux-mêmes divisés en 8 prêtres « du grand nombre » et quatre prêtres du « petit nombre », les uns et les autres ayant des fonctions différentes. Or d'Albon et de Bron avaient tous deux été placés en titre de prêtres du grand nombre, et, l'exercice du culte exigeant que l'un deux descendît du grand au petit nombre, la question était de savoir lequel devait descendre.

devait donner sa démission de la première avant d'être mis en possession de la seconde. Toutefois cette règle n'intéressait pas la Grande Prêtrise qui était un office et non une dignité; un chanoine pouvait sans difficulté, comme on le verra fréquemment, être à la fois dignitaire et Grand Prêtre. La nomination à toutes les dignités appartenait au chapitre. à l'exception de celles de sacristain et de custode qui revenaient à l'archevêque. comme celle de Grand Prêtre.

Des débats assez longs qui précédèrent la sentence, on retiendra quelques détails intéressant l'office de Grand Prêtre. D'abord l'indication que jusqu'alors cet office n'avait jamais été mentionné dans les statuts de l'Eglise, *quod in statutis nulla mentio habetur de dicto magno sacerdote*. En second lieu, ce détail du cérémonial que, lorsque le Grand Prêtre suppléait l'archevêque, on plaçait sur le dossier de son siège un parement d'or ou de soie. Enfin un rapprochement très ingénieux entre l'organisation d'une partie du personnel de l'Eglise et l'organisation de l'ancienne hiérarchie hébraïque, rapprochement où on retrouve la tendance constante de l'Eglise de Lyon à se rattacher aux rites primitifs de l'Orient. « Lorsque le roi David voulut agrandir le temple de Dieu, disent les titres, lorsqu'il comprit qu'un seul Grand Prêtre ne pouvait suffire au service divin et que d'autre part ses infirmités ne lui permirent plus d'offrir chaque jour l'encens, il institua 23 Grands Prêtres, 15 de la famille d'Eléazar et 8 de la famille d'Ithamar (1) ; un seul cependant était Grand Prêtre et en portait le titre. A l'exemple de cette hiérarchie, l'Eglise de Lyon compte 23 prêtres pour le service des autels de Saint-Jean et de Saint-Etienne. A leur tête, un Grand Prêtre, pontife suprême, l'archevêque ; avec lui 16 chanoines, 4 custodes, le sous-maître et le scolastique. Des 16 chanoines, et correspondant aux 8 prêtres de la famille d'Ithamar, 8 appartiennent au titre du Grand nombre ; l'archevêque, le doyen, le sacristain, le custode, le maître du chœur, le vicaire de

(1) Paralipomenes, livre 1, chap. XXIV. — N'y a-t-il pas 16 prêtres de la maison d'Eléazar et au total 24 prêtres ? En outre Aaron ne conservat-il pas l'autorité suprême ce qui élèverait ce nombre à 25 ? Que devient le rapprochement ?

l'archevêque et deux vicaires du doyen qui sont les custodes de Sainte-Croix. »

Le différend fut résolu le 5 décembre de la même année en faveur d'Hugues de Bron, et d'Albon dut redescendre au petit nombre.

De Bron survécut peu à cette sentence ; son décès est de janvier 1444,

JEAN D'AMANZÉ, 1444-1480. — Fils de Jean d'Amanzé et d'Antoinette de Villion, Jean d'Amanzé appartenait déjà depuis 42 ans au Chapitre, y étant entré le 13 février 1402, lorsque à la suite du décès d'Hugues de Bron, il fut nommé Grand Prêtre par lettres de provision du 24 janvier 1444. Ces lettres furent présentées aux chanoines-comtes et acceptées par eux trois jours plus tard le 27. Amédée de Talaru, par lequel elles avaient été délivrées mourait le 11 février suivant. Enfin le 20 juillet de cette même année 1444, d'Amanzé fut élu chamarier.

Sa carrière au Chapitre, qui embrasse une période de 72 ans, est naturellement une des plus longues qui s'y rencontrent; elle est aussi une des mieux remplies.

Le 11 avril 1470, on avait dû, en raison de son âge et de sa faiblesse, lui faciliter l'exercice de ses fonctions de Grand Prêtre ; on l'avait autorisé à précéder à cheval la procession des Rameaux jusqu'à la porte des Farges, à l'attendre là et à bénir les rameaux dans l'église de Saint-Just. Il devait ensuite suivre le cortège jusqu'à l'Orme de Fourvière, le quitter à ce point et redescendre à Saint-Jean pour y célébrer la grand messe, comme s'il eût assisté à toute la procession.

Il mourut le 20 janvier 1480.

HUMBERT DE GROLÉE, 1480-1483. — Issu d'un second mariage d'Aimard de Grolée avec N... de Grolée, Hum-

bert de Grolée, frère consanguin des chanoines Aymard et Pierre de G., fut lui-même pourvu d'un canonicat le 14 octobre 1446, et de la dignité de sacristain en janvier 1462. Le Cardinal de Bourbon, archevêque, lui conféra l'office de Grand Prêtre au décès de Jean d'Amanzé, collation qui fut présentée et admise à l'assemblée capitulaire du 16 février 1480. Grolée mourut à Tassin en juin 1483.

Notre liste présente entre Grolée et le Grand Prêtre suivant une lacune de onze ans :

Pierre de Fougères, 1494-1496. — Pierre de Fougères avait été nommé le 23 septembre 1486 au canonicat vacant en suite du décès, survenu la veille, de son frère Achille. Tous deux étaient fils d'Antoine de Fougères, seigneur d'Oingt, et de Jeanne de Saix (1). Pierre fit approuver sa provision à l'office de Grand Prêtre au chapitre du 22 décembre 1494 : il conserva cet office jusqu'à son décès en mars 1496.

Guillaume de Veyre, 1496-*circa 1500*. — Fils de Pierre de Veyre et de Marguerite de Talaru, G. de Veyre entra au Chapitre le 27 avril 1462. La date de sa nomination à l'office de Grand Prêtre n'est pas connue ; mais elle suivit d'assez près le décès de P. de Fougères et est en tout cas antérieure au 28 mai de la même année. Ce jour, en effet, Louis Blondet, procureur général du siège archiépiscopal, se présente aux chanoines-comtes; il leur expose que l'office de Grand Prêtre est vacant depuis le décès de Fougères et leur demande de n'en laisser exercer les fonctions

(1) Le nom de la mère n'est pas donné par les actes capitulaires ; nous l'avons relevé sur une liste postérieure appartenant aux Archives départementales du Rhône. E. 2236.

par personne. A cette requête, de Veyre répond qu'il a été nommé par l'autorité compétente et s'oppose de son côté à ce qu'un autre que lui exêrce l'office de Grand Prêtre. Les chanoines s'en tirent fort habilement et répondent que l'office ne les concernant pas ils entendent rester étrangers au différend. Pour comprendre cette double revendication, il faut se souvenir qu'à ce moment le siège de Lyon était revendiqué par deux compétiteurs, André d'Espinay, nommé par le roi, et Hugues de Talaru, l'élu du Chapitre. C'était de ce dernier que de Veyre tenait son office ; il le conserve malgré l'opposition formulée et on le voit agissant au titre de Grand Prêtre les 12 décembre 1496 et 29 octobre 1498 (1). A quel moment cessa-t-il ses fonctions ? Vraisemblablement vers 1500, lorsque Hugues de Talaru renonça à ses droits sur l'archevêché. En tout cas de Veyre n'était plus Grand Prêtre depuis de longues années lorsqu'il mourut le 14 mai 1514. Il possédait alors la dignité de prévôt de Fourvière à laquelle il avait été nommé en 1511; précédemment, en 1510, il avait été maître du chœur.

Guigues Bourgeois, ...-1512.— Si la date à laquelle de Veyre cessa ses fonctions de Grand Prêtre est inconnue, la même incertitude règne sur le nom de son successeur immédiat. On trouve un chanoine, Jacques d'Amoncourt, vicaire général, d'abord de l'évêque d'Autun administrateur du siège pendant la vacance qui suivit le décès d'André d'Espinay, en novembre 1500, puis de Francois de Rohan qui succéda à ce dernier : il est encore présent en cette qualité à une assemblée capitulaire du 24 septembre 1510. Mais nulle part, il n'est revêtu du titre de Grand

(1) A. D. Booz. LXXXIII, 4 et LXX, 3.

Prêtre, nulle part il n'en exerce les fonctions. Quant à Guigues Bourgeois, l'acte qui permet de le porter sur cette liste est postérieur à son décès. Faut-il le faire succéder immédiatement à de Veyre? Faut-il placer entre eux d'Amoncourt ?

Guigues Bourgeois, fils de Jacques Bourgeois et de Jeanne de Saconay, avait été pourvu d'un canonicat le 24 janvier 1480, puis en 1483 de l'office de maître du chœur et en 1485 de la dignité de sacristain. Il mourut le 16 janvier 1512. Dès le lendemain on annonçait au Chapitre que l'archevêque auquel ces nominations appartenaient avait désigné pour lui succéder comme sacristain Antoine d'Ars et comme Grand Prêtre Jean de Talaru.

Jean de Talaru de Chalmazel, 1512-1539. Jean de Talaru de Chalmazel, qu'il faut éviter de confondre avec son cousin Jean de Talaru, des seigneurs de la Grange et de Noailly, en même temps que lui membre du Chapitre de Lyon, était fils d'Annet de Talaru, seigneur de Chalmazel, et de Louise de Lavieu. Il avait été pourvu d'un canonicat le 11 septembre 1506 et possédait depuis une année déjà l'office de maître du chœur, lorsqu'il fut nommé Grand Prêtre. Il prit possession le jour même où ses lettres de provisions furent présentées au Chapitre, 17 janvier 1512. En 1529, il devint chamarier, mais, dès janvier 1531, il résignait cette dignité pour reprendre trois mois plus tard la maîtrise du chœur. Enfin en juin de cette même année 1531, il renonça définitivement à cet office, puis en novembre 1537 à celui de Grand Prêtre. Il mourut au château de Chalmazel en septembre 1544.

Gabriel de Saconay, 1537-1575. — Des personnages de cette liste, c'est évidemment celui-ci qui est le plus connu.

Cette notoriété il la doit à ses ouvrages de polémique contre les calvinistes. Il était entré au Chapitre le 20 janvier 1528. Fils de Pierre de Saconay et de Françoise de Talaru de Chalmazel, il était par celle-ci neveu de Jean de Talaru, et ce fut à la résignation de ce dernier qu'il obtint l'office de Grand Prêtre en novembre 1537. Le 8 du même mois, un autre chanoine, Pierre Bournel, agissant comme son procureur, présentait au Chapitre ses provisions et prenait possession en son nom. Dans la suite il fut élu sucessivement prévôt de Fourvière en 1544, précenteur en 1547, archidiacre en 1572, enfin doyen en 1574. A ce moment il exerçait encore les fonctions de Grand Prêtre. Il les cessa seulement en mars 1575.

Il mourut au château de Saconay le 3 août 1580.

Louis de Saconay, 1575-..... — L. de Saconay, qui en 1607 eut aussi un homonyne au Chapitre, était fils de Jean de Saconay et d'Aimée des Clefs. Il avait été pourvu d'un canonicat le 24 décembre 1572. Deux ans plus tard, l'archevêque Pierre d'Epinac le nommait Grand Prêtre. Les lettres de provisions furent présentées le 24 mars 1575 aux chanoines qui le firent mettre immédiatement en possession. On le voit ensuite devenir maître du chœur en 1577, chantre en 1580, chamarier en 1604. Il avait résigné cette dernière dignité depuis deux jours, lorsqu'il mourut le 22 juin 1613.

Le dernier acte où on le rencontre agissant comme Grand Prêtre est du 31 octobre 1580 (1).

Charles de Busseuil ....-1612. — La preuve de noblesse de Ch. de Busseuil n'ayant pas été transcrite aux actes capi-

(1) A. D., Booz, LXX, 8.

tulaires, les noms de son père et de sa mère n'y figurent pas (1). Pourvu d'un canonicat le 25 juin 1593, il fut nommé custode le 3 avril 1599, par l'évêque d'Autun administrateur du siège pendant la vacance. Il résigna cette dignité le 27 février 1612 et mourut le lendemain 28. Comme il s'est déjà rencontré exactement un siècle auparavant pour Guigues Bourgeois, son passage à la Grande Prêtrise n'est connu que par la nomination de son successeur, le jour qui suivit son décès, 29 février 1612.

Claude de Salemard de Ressis, 1612-*circà 1620*. — Fils de Claude de Salemard, seigneur de Ressis, et de Marguerite de Thenay, C. de Salemard de Ressis fut pourvu d'un canonicat le 25 octobre 1574. Le 12 mai 1584, l'archevêque lui avait conféré la dignité de sacristain ; le 29 février 1612, il l'appela à succéder comme Grand Prêtre à Ch. de Busseuil. Le même jour, Salemard présenta ses lettres de provision au Chapitre et fut mis en possession. L'année suivante 1613, il résignait en cour de Rome la sacristie en faveur de son neveu et homonyme Claude de Salemard de Ressis, mais il conserva la Grande Prêtrise. Comme titulaire de cette office, il délivre des provisions le 5 novembre 1614 (2). L'était-il encore lorsqu'il mourut à Courzieux le 25 mars 1620 ?

Gaspard de Foudras de Contenson, 1623-1658. — Par sa preuve de noblesse faite le 3 décembre 1599, Christophe de Foudras avait établi qu'il était fils d'Antoine de Foudras de Courcenay, seigneur de Contenson, et de Françoise de

(1) Une liste des chanoines de Lyon dressée à la fin du XVIIIe siècle le dit fils de Claude de Busseuil et d'Aimée de Bernard.

(2) A. D., Booz, LXXXIII, 7.

Montagny. Quelques jours plus tard, le 11 du même mois de décembre 1599, il résignait son canonicat et celui-ci était donné à son frère, Gaspard de Foudras. Le 10 janvier 1622, l'archevêque avait nommé Gaspard custode; le 4 juillet 1623, il lui délivra des provisions pour la Grande Prêtrise. Dans ces provisions il est indiqué que cet office était alors vacant, « soit en suite du décès de son dernier titulaire, soit de quelque autre manière. » Ce sont ces termes qui permettent de conjecturer que Salemard soit resté Grand-Prêtre jusqu'à son décès : dans cette hypothèse l'office serait demeuré vacant près de trois ans. Gaspard de Foudras devait le conserver jusqu'à sa mort (1). En 1655, il avait résigné en cour de Rome sa dignité de custode en faveur de son neveu, Antoine de Foudras, maître de chœur; toutefois, cette résignation ne fut signifiée au Chapitre que le 5 janvier 1657. Ce même jour Antoine abandonnait la maîtrise du chœur qui était donnée à Gaspard. Ce dernier mourut le 17 décembre 1658.

Antoine de Foudras de Contenson, 1659-1673. — Né, vers 1622 ou 23, de Christophe de Foudras, seigneur de Contenson et de Souternon, et de Marguerite d'Albon, Antoine de Foudras avait été pourvu d'un canonicat le 4 novembre 1626, lui aussi ensuite de la résignation de l'un de ses frères, Jean. Nommé maître du chœur en 1637, on a vu dans la notice précédente son oncle Gaspard lui succéder comme maître du chœur en 1657, alors que lui-même devenait custode. En vertu d'une provision datée du 14 avril 1659, il fut mis en possession de la Grande-Prêtrise, le 18 du même mois; il conserva cet office juqu'à la

(1) A. D., Booz, LXXXIII, 8.

veille de son décès. Le 20 octobre 1673, « retenu malade dans son lit », au château de Rochetaillée en Franc-lyonnais, il résigne à la fois son canonicat et sa dignité de custode. Il survécut peu de jours à cet acte ; et son décès est, en tout cas, antérieur au 13 novembre de la même année.

Jean de la Poype de Vertrieu, 1673-1687. — Fils de Pierre de la Poype, seigneur de Vertrieu, et de Claudine de Laye, Jean de la Poype avait été nommé chanoine le 12 septembre 1632. Pendant les 55 ans qu'il appartint au Chapitre, il fut un ardent défenseur des usages et coutumes de l'Église ; néanmoins il ne devint jamais titulaire d'aucune dignité. Le 7 décembre 1673, Camille de Neufvillle lui avait conféré l'office de Grand-Prêtre (1) ; quatorze ans plus tard, le 14 avril 1687, Jean de la Poype « extrêmement malade et en péril de vie » résignait son canonicat. Il était décédé, lorsque, le 28 du même mois, son neveu Jean-Claude fut nommé Grand-Prêtre en son lieu et place.

Jean Claude la Poype de Vertrieu, 1687-1702. — Fils d'Edme-François de la Poype de Vertrieu et de Claudie-Louise-Marie de Seyturier, Jean-Claude de la Poype avait été baptisé le 9 février 1655 et nommé chanoine vingt-trois ans plus tard, le 14 mai 1678. Les lettres de provisions à la Grande Prêtrise qui lui furent délivrées, au décès de son oncle Jean, par l'archevêque Camille de Neufville, sont datées du château de Neufville-sur-Saône, le 28 avril 1687 (2). Pourvu à l'évêché de Poitiers, et consacré le 12 no-

(1) Archives départementales du Rhône, fonds de l'archevêché, registres des provisions, XVII.

(2) Archives départementales du Rhône, fonds de l'archevêché, registres des provisions, XX.

vembre 1702, il dut naturellement abandonner à ce moment et son office et son canonicat. Mais, tel était le prestige attaché au titre de chanoine de l'Eglise et comte de Lyon, que le 5 juillet 1721, l'évêque de Poitiers faisait demander au Chapitre l'autorisation de le conserver et aussi celle d'assister au chœur en costume de chanoine. Il mourut le 3 février 1732.

JOSEPH DE FONTANAIS DE CHÉMÉ DE LA VALETTE, 1702-1720. — Joseph de Fontanais, baptisé à Pelussin le 9 septembre 1673, était fils de Claude de Fontanais, baron de Maclas, et de Louise de Saint-Georges. Il avait été pourvu d'un canonicat le 18 avril 1695. Le 12 novembre 1702, l'archevêque François-Paul de Neufville lui conféra l'office de Grand-Prêtre, vacant en suite de la résignation de Jean-Claude de la Poype ; mis en possession le 9 décembre de la même année, il exerça les fonctions de cet office pendant 18 ans, et les résigna en 1720. Dans la suite, il fut nommé chantre, dignité qu'il conserva de 1751 à 1756. Il mourut dans son château de la Valette, le 21 juillet 1759.

ANTOINE DE MONTMORILLON, 1720-1732. — Antoine de Montmorillon, fils de François Salladin de Montmorillon et de Marguerite d'Apchon, avait été baptisé le 23 février 1682, à Paray, diocèse d'Autun. Chanoine le 27 avril 1711, il fut nommé par l'archevêque François-Paul de Neufville, d'abord sacristain le 12 septembre 1720, puis Grand-Prêtre le 4 décembre de la même année, en suite de la démission du comte de Chémé (1). Il prit possession de cet office le 23 décembre et le conserva jusqu'en 1732, où il s'en démit.

(1) A. D., Daniel, LIV, 4. — Fonds de l'archevêché, Reg. des provisions, XXXVII.

Il était encore revêtu de la dignité de sacristain lorsqu'il mourut « dans l'hôtel de la sacristie » le 23 octobre 1746.

NICOLAS DE BOUILLÉ DE SAINT-GÉRON, 1732-..... — Nicolas de Bouillé, fils d'Antoine de Bouillé du Charriot, seigneur de Saint-Géron, et de Magdeleine le Mottier de Lafayette, avait été baptisé à Brioude le 1er novembre 1699. Entré au chapitre le 5 janvier 1721, il fut pourvu par l'archevêque, le 15 septembre 1732, de la charge d'official métropolitain (1) ; puis, le 12 décembre de la même année, de l'office de Grand-Prêtre vacant par la démission de Montmorillon (2). Outre cette provision, nous ne l'avons trouvé avec la qualité de Grand-Prêtre que dans une autre pièce du 2 avril 1738 (3). Il eut dans la suite les dignités de sacristain en 1746 et de doyen en 1752. A la nomination d'Antoine de Malvin de Montazet à l'archevêché de Lyon, il lui succéda sur le siège d'Autun. Sa nomination à cet évêché est du 13 avril 1758. Il mourut le 22 février 1767.

JOSEPH DE MEALLET DE FARGUES, *circa 1740*. — Fils de Louis de Meallet de Fargues et de Marie-Françoise de Quaissac, Joseph de Meallet avait été baptisé le 12 septembre 1708, à Vitrac. Il fut pourvu d'un canonicat le 26 décembre 1725. Le 13 mai 1738, Charles-François de Châteauneuf l'avait nommé vicaire général (4). Sa provision à la Grande-Prêtrise est postérieure au 2 avril 1738,

(1) Archives départementales du Rhône, fonds de l'archevêché, Reg. des provisions, XLII.

(2) Archives départementales du Rhône, fonds de l'archevêché, Reg. des provisions, XLII.

(3) A. D., Booz, LXXXIII, 13 joint.

(4) Archives départementales du Rhône, fonds de l'archevêché, Reg. des provisions, XLIV.

date à laquelle on a vu Nicolas de Bouillé encore titulaire. Il apparaît revêtu du titre de Grand-Prêtre une seule fois ; c'est le 29 février 1740, le lendemain du décès de l'archevêque Charles-François de Châteauneuf, au moment de la nomination par les chanoines des vicaires généraux qui doivent en leur nom administrer le diocèse. Meallet est au nombre de ces vicaires et, on indique qu'il est chanoine et Grand-Prêtre (1).

Il appartint au Chapitre jusqu'en 1742, où il devint le premier évêque de Saint-Claude ; il fut sacré le 5 août de cette année. Son décès est du 19 mars 1785.

GABRIEL CÉSAR DE SAINT-AULBIN DE SALIGNY. . . . .-1761. Fils d'Antoine de Saint-Aulbin, capitaine de grenadiers au régiment lyonnais, et d'Anne Marie des Escures, Gabriel César de Saint-Aulbin était né à Lyon le 8 mai 1710. Il entra au Chapitre le 16 mars 1724. Le roi le nomma prévot de Fourvière en 1749 (2). A cette date il avait déjà été pourvu Grand-Prêtre, car il apparaît avec cette qualité dans un acte du 26 mars 1648 (3). Il fut confirmé dans ces fonctions le 1er septembre 1758, par Malvin de Montazet succédant au cardinal de Tencin (4). Elu archidiacre en 1760, il possédait encore cette dignité, lorsqu'il mourut à Paris le 6 octobre 1773.

(1) A. D., Cham, VIII, 19.

(2) L'acte d'union de l'abbaye de l'Ile-Barbe au Chapitre de Lyon, acte daté du 22 octobre 1742, avait attribué au roi la nomination à la première des dignités qui viendrait à vaquer. Il se trouva que ce fut la prévoté, en suite du décès, le 16 juillet 1749, de Claude Marie de St-Georges.

(3) A. D., Booz, LXXXIII, 11 bis.

(4) Archives départementales du Rhône, fonds de l'archevêché, Reg. des provisions, XLVIII.

Jacques de Saint Aulbin de Saligny. 1761-... Frère de Gabriel César, Jacques de Saint Aulbin avait été baptisé à Paris le 31 août 1712. Pourvu d'un canonicat le 3 juillet 1733, il fut d'abord chantre en 1756, puis sacristain en 1759. Il succéda à son frère comme Grand-Prêtre ; nommé à cet office le 9 mai 1761, il prit possession le 24 décembre de la même année. Jusqu'à quelle date le conserva-t-il ? Il appartenait encore au Chapitre lorsque la Révolution vint anéantir ce corps dix fois séculaire.

Gaspard de Pingon....-1789. Fils d'Antoine de Pingon, seigneur de Prangin, et de Gabriel Magdeleine d'Arestel, Gaspard de Pingon avait été baptisé à Annecy, le 6 octobre 1718, Chanoine le 12 novembre 1742, on le trouve Grand Prêtre dès le 16 janvier 1776 (1). Cet office lui fut confirmé le 26 octobre 1788 par Yves de Marbeuf, lorsque celui-ci arriva à Lyon (2), en sorte qu'avec Pingon se clôt la liste des Grands Prêtres ; avec lui aussi celle des sacristains, dignité où il avait été pourvu en 1779 (3).

En présence des lacunes de cette liste, qu'on nous permette d'exprimer le vœu qu'un chercheur plus habile ou plus heureux puisse un jour les faire disparaître.

(1) A. D., Daniel, LIV, 3.

(2) Act. Cap. 12 mars 1789.

(3) Antérieurement à Gaspard de Pingon, six membres du chapitre avaient été revêtu de la dignité de Sacristain et de l'office de Grand Prêtre. Ce sont sans doute ces coïncidences qui ont induit en erreur Morel de Voleine et lui ont fait identifier à tort la dignité et l'office, dans son étude, *De l'influence de la Liturgie catholique*, Lyon, 1861.

LE MOUVEMENT MUSICAL

A LYON

Pendant la Période Contemporaine

Par A. SALLÈS

Ce n'est point sans un peu de surprise, sans un peu d'ironie, je le crains, que quelques-uns peut-être liront le titre de cet article. Les Parisiens, s'ils daignent toutefois abaisser jusqu'à nous leurs regards, ne manqueront pas sans doute de s'étonner que dans des cerveaux de négociants aussi absorbés que les nôtres par le souci des affaires, il puisse y avoir place pour des préoccupations d'un ordre plus élevé. Il leur paraîtra étrange, sinon même outrecuidant, que des gens condamnés à vivre loin du foyer vivifiant de la Ville-Lumière, aient, je ne dis pas la notion, mais la simple curiosité des choses intellectuelles, et en songeant à l'inanité des efforts de ces malheureuses fourmis s'essayant à jouer les cigales, ils sentiront, j'imagine, leurs épaules s'agiter d'une irrésistible et incommensurable pitié.

N'en déplaise pourtant à ces détracteurs opiniâtres de la province en général et de notre bonne ville en particulier, je persiste à croire que les Lyonnais ne sont point aussi Béotiens qu'on se plaît à se les représenter en haut lieu, et qu'il est possible de colliger dans leurs annales les éléments d'une chronique de quelque intérêt.

Certes je n'irai pas jusqu'à prétendre que Lyon soit un centre encore moins un foyer de vie artistique. S'il est vrai qu'au temps de la domination romaine, la capitale des Gaules ait eu le renom d'une cité éclairée, il n'est pas démontré qu'elle ait soutenu par la suite son antique réputation. Soit que les vicissitudes de son histoire, en la réduisant, durant le cours du Moyen Age, au rôle d'une sorte de fief de l'Empire d'Allemagne, et en retardant jusqu'au XIV[e] siècle sa réunion à la couronne capétienne, aient paralysé son essor et l'aient empêchée de conquérir à temps la place qu'elle eût été en droit d'occuper, soit que les avantages de sa position géographique aient tout naturellement conduit ses habitants à délaisser les travaux de l'esprit, pour se lancer dans la voie des entreprises commerciales, il est certain qu'elle ne recouvra plus la suprématie intellectuelle qui lui avait un jour appartenu.

Il n'apparaît même pas que les réfugiés italiens du XV[e] et du XVI[e] siècles qui, en la dotant d'une industrie nouvelle, allaient achever de consacrer sa fortune et sa gloire, lui aient communiqué du même coup la moindre de leurs qualités natives. Chose étrange, cette ville qui a été fondée par des Latins, où un courant d'immigration régulier et permanent a toujours assuré la prédominance de l'élément originaire, et qu'aujourd'hui encore toutes espèces de raisons maintiennent en relations constantes avec la péninsule, cette ville, dis-je, n'a participé en aucune façon du génie lumineux et gai de la race qui l'a peuplée.

Loin de se poser en émule de Venise ou de Florence, de ces opulentes républiques de marchands qui étaient autant de petites Athènes, et chez lesquelles le sens commercial s'alliait si bien avec le sens esthétique, elle n'a joué au contraire, dans l'histoire intellectuelle de l'humanité, qu'un

rôle insignifiant, plus effacé que celui de Bruges ou d'Anvers, de Nuremberg ou d'Amsterdam. Elle a eu l'honneur de compter dans son sein, à l'aube de la Renaissance, avec les Buyer, les Leroi, les Roville, les Dolet, les Gryphe, les Jean de Tournes, la plus illustre phalange d'imprimeurs qui fut jamais. Le hasard a voulu qu'elle ait, à différentes périodes, donné le jour à des poètes comme Louise Labé, Victor de Laprade et Joséphin Soulary, à des sculpteurs comme Coysevox et les deux Coustous, à des peintres comme Stella, Hippolyte Flandrin, Meissonnier et Puvis de Chavannes ; elle n'a jamais exercé autour d'elle de véritable rayonnement.

Elle n'a possédé ni Université, ni Parlement, ce qui explique qu'elle ait échappé à l'influence mystérieuse et profonde répandue par ces grandes institutions sur les populations qui vivaient à leur ombre. Les bourgeois, qui en ont été, pendant plus de quatre cents ans, les maîtres presque absolus, n'ont pas été plus ambitieux pour elle que les comtes et les archevêques qui l'avaient administrée auparavant, et ce sont les âpres soucis du négoce qui ont accaparé jusqu'à nos jours le plus clair de ses forces, de ses ressources, de son activité.

Mais il semble qu'à l'heure qu'il est, un rayon de soleil s'apprête à percer le voile de brumes qui pesait sur son cerveau comme sur son atmosphère même. Peut-être le déclin de son industrie séculaire n'est-il pas étranger à l'avènement de cette ère nouvelle, toujours est-il qu'elle fait mine aujourd'hui de secouer sa torpeur. L'heure est passée où un ministre, s'excusant de n'avoir à lui offrir qu'une chaire dans une de ses Facultés, disait à un professeur de ses amis : « J'aurais désiré pour vous un autre théâtre : « vous n'aurez pour auditeurs que des épiciers. »

Elle s'est décidée enfin à faire, dans l'enceinte de ses murailles, une place de choix aux ouvriers de la pensée ; elle leur a ouvert les bras le plus largement qu'elle a pu ; elle a mis à leur disposition les moyens les plus propres à leur faciliter la tâche, et grâce aux musées, aux laboratoires, aux bibliothèques, aux écoles de toute sorte dont elle s'est récemment enrichie, elle est désormais en état de tenir tête aux plus brillantes capitales de l'Europe et du monde ; il en est peu du moins qui puissent se flatter de posséder un outillage intellectuel plus perfectionné et plus complet.

*
* *

La Musique a Lyon sous l'ancien régime

Parmi les arts dont un tardif réveil tend ainsi à y ranimer le culte, il en est un qu'on devait s'attendre à y voir de tout temps fleurir de préférence aux autres : c'est la musique. S'il est vrai, comme l'a proclamé le poète,

« Qu'il nous vint d'Italie et qu'il lui vint des cieux »

nulle ville assurément ne fut, par sa situation même, mieux désignée que celle-là pour recueillir au passage les bribes de ce langage divin,

... Que pour l'amour inventa le génie.

Nulle part il n'était plus naturel qu'il fût en honneur que dans l'ancienne colonie romaine, toujours demeurée plus ou moins tributaire de la métropole, où, par les brèches des Alpes et la grande route du Rhône, le flux de la Renaissance pouvait se frayer un si facile accès. Il n'apparaît pourtant pas que, pendant longtemps tout au moins, il y

ait joui d'une faveur particulière, et, pour parler le langage précieux d'autrefois, qu'Euterpe y ait été mieux traitée que Calliope ou Polymnie.

Il est infiniment probable, pour ne pas dire certain, que nos voisins d'Italie ont été, à cet égard, nos premiers initiateurs, car nous trouvons, ici au XVI[e] siècle déjà, une bibliographie musicale importante, et nous savons qu'à ce moment-là, Lyon compte un grand nombre d'exécutants virtuoses et d'amateurs, et que ses facteurs d'instruments jouissent d'une honorable et légitime réputation. Notre ville vit même naître, à cette époque, pour le chant des psaumes, un genre nouveau, inspiré par la Réforme, dont les principaux créateurs, Bourgeois, Jambe de fer, Goudimel, sont tous Lyonnais d'origine ou d'adoption.

Il est à peu près sûr, d'autre part, que si l'impresario auquel des lettres patentes conférèrent, à la fin du règne de Louis XIV, le titre de directeur de l'Académie royale de musique de Lyon, eut l'idée d'y représenter des ballets et des opéras ; c'est que le public y avait été préparé par les troupes de comédiens italiens qui y passaient fréquemment et dont ces sortes de spectacles constituaient le répertoire ordinaire. Mais ces tentatives, si nous en croyons le témoignagne du président de Brosses, ne reçurent tout d'abord de la population que de médiocres encouragements, et il faut arriver jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, pour constater un mouvement musical d'une réelle importance.

A ce moment, l'Opéra que des pérégrinations sans nombre ont fait voyager aux quatre coins de la ville, a fini par se fixer derrière le jardin de l'Hôtel-de-Ville, non loin de l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui. La Société des Beaux-Arts, fondée depuis quelques années par l'initiative intelligente et généreuse d'un certain nombre de particu-

liers, a fait construire de son côté, sur la place des Cordeliers, une salle spacieuse où elle donne des conférences et des concerts fort suivis, et peu à peu le goût s'épure et s'éclaire au rayonnement de ce double foyer. Ici on joue avec succès la plupart des œuvres lyriques précédemment représentées à Paris, l'« *Hippolyte et Aricie* » de Rameau, l'« *Alceste* », la « *Didon* » l'« *Iphigénie en Tauride* » de Gluck ; là on s'applique à exécuter le plus soigneusement possible les symphonies des maîtres contemporains. Des artistes en renom telles que Mmes Dugazon et Saint-Huberti, d'illustres compositeurs tels que Piccini, Grétry et Mozart lui-même ne dédaignent pas de venir à l'occasion demander aux Lyonnais la consécration de leur renommée. Lyon produit même alors un virtuose et un compositeur de talent en la personne de Leclair, dont la réputation, il est vrai, ne se fonde définitivement qu'à Paris. Bref, il semble que l'art si longtemps délaissé soit sur le point de recruter des adeptes parmi les habitants de cette opulente cité, et tout fait présager que ce timide essor ira en grandissant dans l'avenir, lorsque la Révolution vient brusquement l'arrêter.

Ce qu'il en advient au cours des terribles événements qui, durant cette période, ensanglantent notre ville, il est facile de l'imaginer. L'ordre matériel et moral est alors si violemment troublé, tant de familles surtout ont été décimées par les sauvages représailles de la guerre civile, que les relations mondaines se trouvent forcément suspendues, et avec elles les distractions qui en sont les plus précieux aliments. L'opéra, délaissé pour les pièces patriotiques, a cessé de figurer sur les affiches, pour n'y reparaître qu'après l'avènement de l'Empire. La Société des Beaux-Arts s'est dissoute et dispersée sans laisser de trace. Il a suffi de quel-

ques années pour anéantir le résultat des efforts d'un demi-siècle.

Il serait à coup sûr intéressant de rechercher comment s'est renouée la chaîne si brusquement interrompue de nos traditions artistiques et de compléter ainsi, en la poursuivant jusqu'à nous, la remarquable et substantielle étude de M. Emmanuel Vingtrinier, notre collègue de la Société littéraire, sur le théâtre à Lyon au XVIIIe siècle ; mais je ne sais pas si, à supposer même qu'une telle digression ne m'entraîne pas trop loin du cadre que je me suis tracé, les fastes de notre histoire locale seraient à cet égard bien riches en renseignements. Il n'est pas douteux que notre scène lyrique n'ait, au cours des quatre-vingts dernières années, enregistré plus d'une brillante soirée, plus d'un honorable succès. La plupart des chefs-d'œuvre qui sont entrés au répertoire y ont été successivement représentés, et il est peu de chanteurs ou de cantatrices célèbres qui ne s'y soient fait applaudir, depuis le ténor Duprez jusqu'au baryton Faure, depuis Adelina Patti et Christine Nillson jusqu'à Galli-Marié. Si, à partir au moins du second tiers du XIXe siècle, Lyon n'est pas encore devenu, ainsi que le déclarent avec une complaisance peut-être excessive les journaux lyonnais de cette époque, un centre musical aussi important et aussi actif « qu'une foule de grandes villes de France et d'Allemagne, où la musique est utilisée avec succès, » il est indiscutable pourtant que la vie artistique y est relativement intense.

A ne consulter que les programmes des spectacles du Grand-Théâtre qui, dans ce temps-là, commencent à cinq heures et demie ou six heures du soir, et sont en général assez chargés, on est même assez surpris de constater qu'ils sont singulièrement plus variés que ceux d'aujourd'hui.

Qu'on en juge par les titres des ouvrages suivants, que je relève au hasard et à titre d'exemples, dans le bilan des deux campagnes lyriques de 1832 et 1833 : parmi les opéras ou opéras-comiques, *Zampa et le Pré aux Clercs*, d'Hérold ; *le Barbier de Séville, le Comte Ory, le Siège de Corinthe, Guillaume Tell, la Pie voleuse*, de Rossini ; *Marguerite d'Anjou*, de Meyerbeer ; *Joseph*, de Mehul; *le Tableau Parlant*, de Grétry ; *le Nouveau Seigneur de Village, la Fête au Village voisin, le Petit Chaperon Rouge, Jean de Paris, Ma tante Aurore*, de Boieldieu ; *Robin des Bois*, de Weber; *le Grand prix*, d'Adam ; *la Somnambule*, de Bellini; *la Muette de Portici, Fra Diavolo, le Maçon, la Fiancée*, d'Auber; *Adolphe et Clara*, de Dalayrac ; *Fernand Cortez*, de Spontini ; *Jeannot et Colin, le Billet de loterie*, de Nicolo ; *le Petit Matelot ; les Visitandines*, de Devienne ; *la Vieille, le Mari garçon, le Rossignol*, de Lebrun ; *l'Amour filial*, de Ragué ; *le Valet de chambre*, de Carafa ; *l'Opéra-Comique ; une heure de mariage ; le Traité nul ; le Bouffe et le tailleur*, de Gaveaux ; *les Sybarites ou les Francs-Maçons de Florence*, sorte de bizarre pot-pourri adapté d'après Rossini, Weber, Meyerbeer, Spohr et Castil-Blazé ; parmi les ballets : *le Dieu et la Bayadère, la Laitière polonaise, Obéron, le Carnaval de Venise, Denise et André, Bartolo dupé, l'Ile de Scio, Almaviva et Rosine, Vert-Vert, Adolphe et Joconde, la Sylphide, les Petites Danaïdes, la Famille des Innocents, Cendrillon, les Meuniers, la Fille mal gardée, le Déserteur, Natalie, Paul et Laurette, Jocko.*

Il y a toujours aussi, bien que les événements politiqnes qui ont suivi la Révolution de Juillet en aient d'abord restreint le nombre, des concerts et des matinées musicales, qui sont organisés de temps en temps, avec le concours du personnel du Grand-Théâtre, par des virtuoses de passage ou par les artistes professionnels de notre ville, et qui con-

tribuent à entretenir, dans une certaine mesure, le goût du public pour la musique. C'est dans des séances de ce genre qui ont lieu, soit au Grand-Théâtre, soit dans la Salle de la Loterie ou dans la Salle de la Bourse, au Palais Saint-Pierre, que se font entendre, notamment, deux des violonistes les plus estimés de notre orchestre, l'un M. Baumann, dont le nom n'a disparu que récemment du livre d'or de notre art local ; l'autre, M. Bley, qui occupe le pupitre solo à l'orchestre de notre première scène, et qu'un courriériste théâtral appelle flatteusement « le Lafont des violonistes lyonnais » ; et après eux ou avec eux, des célébrités musicales du moment, comme le violoncelliste Schrivanek, comme M. Baillot, un professeur de violon du Conservatoire de Paris, auquel les feuilletonistes locaux reconnaissent « le plus beau talent qu'on ait encore entendu à Lyon », comme M. Luigini, un jeune artiste italien, d'une virtuosité incomparable, paraît-il, sur la trompette à clefs, qui ne fait alors que toucher barre à Lyon, en se rendant de Marseille à Paris, mais qui devait y revenir plus tard, et y fonder une dynastie de musiciens dont nous n'avons pas perdu le souvenir.

Quelque méritoires et louables qu'en soient les intentions, il faut bien reconnaître néanmoins que ces tentatives demeurent sans action véritablement efficace, et que l'éducation musicale des masses, interrompue et compromise par les désordres et les troubles de la Terreur, ne s'est refaite à Lyon que lentement. Il suffirait, pour en administrer la preuve, des étranges appréciations, qu'au cours de la période, généralement peu éclairée, il est vrai, en matière esthétique, qui a marqué les trois premiers quarts du XIXe siècle, on rencontre, à chaque ligne, dans les journaux les plus autorisés. Que dans les concerts dont je viens

de parler, et qui se composaient, pour la majeure partie, de morceaux de musique vocale empruntés aux ouvrages du répertoire courant, il se glissât par hasard une page de symphonie pure ou de musique concertante, comme les concertos de Ghys, de Rode, de Viotti ou de Bernard Romberg, on la jugeait « longue et sérieuse à l'excès », ce qui était une façon atténuée de la proclamer ennuyeuse. Que si on représente à la scène l'œuvre nouvelle d'un des compositeurs alors à la mode, telle que le « *Pré aux Clercs* » ou « *Zampa* », le feuilletoniste qui en rend compte confesse qu'il lui est dificile de formuler une appréciation définitive sur des opéras « où le chant est quelquefois transporté à l'orchestre, et où quelques notes, formant à peine un chant, deviennent, grâce à la magie de l'harmonie, un morceau délicieux ». O ironie des choses et des mots, vanité du progrès et incorrigible défaut de perspicacité de l'esprit humain! C'était exactement dans les mêmes termes ou à peu près que, cinquante ans plus tard, M. Camille Bellaigue, de la « *Revue des Deux-Mondes* », devait s'exprimer sur le compte de Wagner. Si comparé à Meyerbeer, le maître de Bayreuth a pu paraître incompréhensible au célèbre critique, il n'est pas très surprenant que les formules pourtant bien simples d'Adam ou d'Hérold aient semblé compliquées et touffues à ceux qui n'étaient encore habitués qu'aux mélodies de Méhul ou de Grétry. De ce rapprochement je suis, en tous cas, autorisé à conclure, d'abord que tout est relatif et qu'il n'y a rien de bien nouveau sous le soleil, ensuite que nos compatriotes n'étaient pas très avancés, en matière musicale, il y a soixante ou soixante dix ans, et je ne pense pas qu'il y ait lieu d'en poursuivre davantage la démonstration.

*
* *

La « Société Symphonique » de Georges Hainl

Le premier indice d'un relèvement sérieux dans les tendances et dans l'expression du sentiment artistique se manifesta, je crois, à l'arrivée parmi nous de Georges Hainl, qui devait laisser plus tard, comme chef d'orchestre de l'Opéra de Paris, un renom dans lequel jusqu'ici nul ne l'a égalé.

Ce jeune homme, qui était né du reste dans notre ville, n'était déjà plus tout à fait un inconnu pour les Lyonnais, lorsqu'accompagné de son compatriote Cherblanc, qui était violoniste à l'orchestre de l'Académie royale de musique, et paré de son double titre de lauréat du Conservatoire de Paris et de premier violoncelle à l'Opéra italien, il était venu, le 16 mai 1832, exécuter, dans un concert organisé au Grand-Théâtre par Mlle Martinet, cantatrice de l'Opéra-Comique, un « *capricio* » sur des Airs Suédois de Romberg. Mais les études qu'il venait de terminer dans la capitale, avec la haute consécration d'un premier prix, lui avaient acquis une telle maîtrise dans la technique de son art, qu'il s'imposa tout de suite à l'attention. Les succès croissants qu'il remporta à chacune des solennités musicales auxquelles il apporta son concours, le décidèrent probablement à se fixer à Lyon. Engagé comme premier violoncelle à l'orchestre de notre Grand-Théâtre, il prit bientôt après, avec MM. Baumann et Bley, qui en faisaient partie comme lui, l'initiative de la fondation d'une Société d'études instrumentales, qui était destinée à remplacer la « *Société Philhar-*

monique » récemment dissoute, et qui prit le nom de « *Société Symphonique* ».

Cette phalange d'exécutants, qui devait se recruter surtout parmi les amateurs, ne s'était pas proposé tout d'abord de donner des auditions publiques, et elle avait négligé, par conséquent, de s'adjoindre un chœur. Mais la faveur qu'elle rencontra tout de suite, jointe aux instances de la presse, dont son rapide développement avait naturellement piqué la curiosité, l'obligea bientôt à sortir de sa réserve. Créée au mois de novembre 1832, elle comptait déjà, un mois plus tard, un personnel de 80 instrumentistes; le 27 janvier 1833, elle prenait pour la première fois contact avec le public, en exécutant, sous la direction de M. Bley, dans un grand concert organisé par Baumann à la salle de la Bourse, l'ouverture de la « *Flûte enchantée* » de Mozart et la « *Symphonie héroïque* » de Beethoven, qu'on n'avait encore jamais entendue à Lyon.

Cette date mérite d'être retenue, car elle marque le point de départ d'une véritable évolution dans l'éducation artistique des foules. Peut-être cette préoccupation de rendre la musique populaire trouverait-elle, à certains égards, son application dans les idées qui étaient alors en cours, et notamment dans les efforts, attestés par nombre de publications, que faisaient alors les saints-simoniens pour répandre dans les masses le goût et la pratique de l'harmonie. L'un deux, un certain M. David, venait justement de faire paraître chez Mme Durval, libraire, place des Célestins, un recueil de chants aux titres très caractéristiques, tels que l'*Appel,* le *Salut*, la *Danse des Astres*, le *Retour du Père,* qu'il destinait a être interprétés par des groupes de familles. Mais sans vouloir insister sur cette coïncidence, et quoiqu'il en soit de l'influence qu'ont pu exercer, sous ce rap-

port, les doctrines des adeptes du Phalanstère, il est certain que la tentative de Georges Hainl fut à la fois opportune et bienfaisante. Avec Beethoven, c'était l'art classique, c'etait la beauté idéale et parfaite, qui s'offrait à la compréhension et à l'admiration des masses, et il n'était pas douteux que cette initiative, qu'il poursuivit avec persévérance, ne dût un jour ou l'autre porter ses fruits.

*
* *

La Maitrise de Saint-Jean

Georges Hainl allait trouver au reste des imitateurs et des auxiliaires dans la tâche qu'il avait assumée, et, chose étrange, c'est à un prêtre, à un prince de l'Eglise, que revient peut-être l'honneur d'avoir été l'un des premiers. Très aristocratique de manières et de goûts, très enclin par tempérament, non moins que par éducation, à une certaine recherche du faste et de la pompe extérieure, Monseigneur de Bonald, archevêque de Lyon, s'était ému de la froideur des cérémonies religieuses auxquelles il lui était donné d'assister, et s'était préoccupé de leur restituer leur ancienne splendeur. De ses deniers, il avait, en 1840, fait placer un grand orgue dans son église primatiale qui en était dépourvue jusqu'alors, et quelques mois plus tard, il avait chargé M. Danjou, organiste à Notre-Dame de Paris, d'y instituer une maîtrise recrutée parmi les élèves de son petit séminaire de Saint-Jean. Cette intelligente initiative contenait en germe toute une rénovation artistique.

Pendant dix-neuf ans, de 1841 à 1860, sous la direction de M. l'abbé Fichet, son premier chef, la petite phalange

de clercs bien inexpérimentés, auxquels on inculquait ainsi les principes du plain-chant, s'acquitta sans bruit de la tâche qui lui avait été dévolue et qui consistait à rehausser l'éclat du culte ; puis, en 1861, après un intérim de quelques mois exercé par M. l'abbé Jomard, une décision du cardinal-archevêque appela à sa tête M. l'abbé Neyrat, qui venait de fonder et d'amener déjà à un notable degré de perfection la maîtrise de Saint-Bonaventure, et à partir de ce moment là, son rôle, sans dévier de sa destination primitive, s'amplifia dans de singulières proportions.

Le nouveau maître de chapelle ne se borna pas à en faire une interprète éminente, presque incomparable, des chants liturgiques, il rêva de la transformer en un instrument d'initiation, de vulgarisation, et à force de persévérance et d'audace il y réussit. Il ne se contenta pas d'exiger et d'obtenir d'elle une exécution aussi soignée que possible, des hymnes et des messes les plus remarquables de Haydn, de Mozart, de Heumel, voire de Gounod, dont la traduction poignante des « *sept Paroles du Christ* » pour ne citer qu'un exemple, attire chaque année, à la cathédrale, le soir du Jeudi-Saint, une foule si considérable ; il l'assouplit, la disciplina, la stimula, et finit par la former à une tâche sinon plus haute, du moins plus difficile pour elle, parce qu'elle y semblait moins préparée.

Il n'y avait guère eu avant lui, pour répandre dans le public la connaissance de la musique profane, que la Société Symphonique dont les séances fort intéressantes, inaugurées en 1832 dans l'ancien théâtre du Gymnase, sous la direction de Georges Hainl, avaient fourni aux Lyonnais l'occasion d'entendre pour la première fois les symphonies de Beethoven, mais qui devaient s'interrompre bientôt par suite du départ pour Paris de l'éminent chef d'orchestre

appelé au pupitre de l'Opéra. Il résolut de poursuivre, en lui donnant plus d'ampleur, cette heureuse entreprise, et hardiment, presque sans autres collaborateurs que les élèves de sa maîtrise, il organisa des concerts dont le programme largement éclectique était emprunté aux compositeurs les plus illustres, parfois même les plus ignorés de tous les temps, de tous les pays, de toutes les écoles.

Ce que furent ces solennités jusqu'alors sans précédent, quel empressement on mettait à s'y disputer les places, il n'est personne, parmi les fervents de l'art musical dans notre ville, qui n'en ait gardé le vivant et profond souvenir. La réussite en fut telle, que l'exemple en devint contagieux, et que plusieurs pensionnats religieux, les Institutions des Minimes et des Chartreux notamment, prirent l'habitude de donner chaque année, avec le concours de leurs élèves, des festivals musicaux, dont les œuvres des grands maîtres constituaient l'élément essentiel, et qui, aujourd'hui encore bien que dans une sphère plus restreinte, contribuent à en entretenir la curiosité et le goût.

Ce succès, qui, loin de se démentir, allait en s'affirmant chaque année davantage, M. Neyrat faisait du reste tous ses efforts pour le mériter. Passionnément épris de tout ce qui relevait de son art, il professait en effet un goût particulier pour les choses oubliées ou inédites, et il était rare qu'il ne rapportât pas de ses fréquents voyages à l'étranger ou de ses fouilles dans les bibliothèques, quelque page de saveur bizarre, de style fortement coloré, dont il offrait la primeur aux fidèles habitués de ses séances annuelles. C'est ainsi qu'à côté d'ouvrages classés, presque classiques, tels que la *Création* ou les *Quatre Saisons*, de Haydn ; le *Judas Macchabée* et le *Josué*, de Haendel ; la *Mort d'Adam* et l'*Ossian*, de Lesueur ; les chœurs d'*Athalie* et d'*Antigone*,

trer d'innombrables difficultés dans un milieu aussi ingrat, aussi dénué de ressources que le nôtre. Il n'en fut rien.

Le jeune maëstro avait fait ses preuves, non seulement comme professeur, mais comme exécutant. On l'avait vu figurer avec éclat dans nombre de séances importantes, aux côtés des artistes les plus réputés de notre ville, aux côtés de M. et Mme Viereck, avec lesquels, le 16 décembre 1858 et le 19 mars 1859 notamment, dans les salons de l'hôtel de Provence, place de la Charité, il avait interprété le *1er allégro du quatuor en si bémol*, d'Haydn, l'*andante et les variations du 5e quatuor*, de Beethoven, le trio en *si mineur* de Mendelssohn ; aux côtés de Georges Hainl, en compagnie duquel, le 23 janvier 1860, il prêtait son concours à une soirée musicale organisée par M. de Miramont, le remarquable flutiste; aux côtés de MM. Baumann et Janssens, dans les concerts populaires de musique classique et moderne qui furent organisés en 1865 dans la salle du Cercle musical, du quai Saint-Antoine, devenue plus tard le théâtre du Gymnase. Il avait pris, en 1867, la direction d'une Société dite *Société philharmonique* qui, depuis 1864, donnait dans la salle du même nom des auditions de musique instrumentale et vocale, et sa notoriété allant toujours croissant, on suivait, avec une assiduité qui ne se démentait pas, les concerts qu'à l'exemple de ses collègues il offrait une fois par an au public. Indépendamment de la faveur personnelle qu'il s'était ainsi acquise auprès de ses compatriotes, il avait en outre, pour le soutenir et l'encourager, le souvenir du bon accueil fait à une tentative à peu près analogue à celle à laquelle il songeait, due à l'initiative de M. Joseph Luigini qui, en 1864 et 1865, avec une phalange de 300 exécutants, comprenant, en dehors de l'orchestre qu'il dirigeait, de la Société Philharmonique et de

la Fanfare lyonnaise, avait exécuté au Grand Théâtre, avec le plus vif succès, un certain nombre de grandes œuvres symphoniques telles que les ouvertures de *Ruy Blas* et du *Songe d'une nuit d'été*, de Mendelssohn ; le *grand concerto pour piano en sol mineur*, du même auteur, etc. Il se mit donc résolument à la tâche. Il parvint à recruter sans trop de peine, soit parmi les musiciens de l'orchestre du Grand Théâtre, soit parmi les amateurs auxquels il s'adressa, une phalange d'instrumentistes habiles et exercés, et le dimanche 23 février 1873, à une heure, il inaugura, dans la salle du Casino, devant une magnifique assistance, la série de ses *Concerts populaires*.

Populaires, elles l'étaient certes bien, par la facilité d'accès qu'elles offraient aux plus modestes bourses, ces intéressantes matinées, où le tarif des places était échelonné de cinquante centimes au chiffre maximum de cinq francs. Mais il ne faudrait pas croire que M. Aimé Gros essayât d'y attirer la foule par des concessions qu'il eût jugées d'ailleurs indignes d'elles. Il s'efforçait évidemment de les rendre attrayantes, en apportant le plus de variété possible dans le choix des morceaux qu'il y faisait exécuter, en se préoccupant d'en corser le programme par l'audition de quelques éminents virtuoses du violon ou du piano, dont le renom pût piquer la curiosité du public. Les Lyonnais eurent ainsi, grâce à lui, la bonne fortune d'entendre successivement toute une pléiade d'artistes de premier ordre, dont la plupart leur étaient inconnus jusqu'alors, Louis Diémer, par exemple, Théodore Ritter, Frumie, Planté, Delaborde, Marie et Alfred Jaëll, parmi les pianistes; les violonistes Marsick et Sivori, Sarasate, l'incomparable Sarasate, Saint-Saëns, l'éminent compositeur dont il fut peut-être un des premiers en France à apprécier et à patroner le

talent encore ignoré (1). Il ne cessa point de demeurer imperturbablement fidèle au pur idéal qu'il s'était assigné.

On lui a reproché parfois, rarement il faut le reconnaître, de n'être pas allé jusqu'au bout dans la voie où il s'était si vaillamment engagé, et de n'avoir abordé qu'avec une certaine timidité le répertoire moderne. Les wagnériens, notamment, n'ont pas manqué de lui faire un grief de l'ostracisme systématique, suivant eux, dans lequel il a tenu le maître de Bayreuth. Ce sont là des critiques sans fondement, contre lesquelles il est, à mon avis, facile de le défendre.

Sans doute il a laissé Wagner complètement dans l'ombre, estimant avec raison qu'il serait doublement dangereux pour le succès de sa tentative, d'une part de vouloir braver les préventions qu'avait soulevées contre l'auteur de *Lohengrin*, son attitude agressive à l'égard de la France, d'imposer, de l'autre, à un public dont l'éducation musicale était à peine ébauchée les formules compliquées d'un art entièrement nouveau. Mais il n'a jamais hésité, chaque fois qu'il l'a cru convenable et possible, à aborder les œuvres des contemporains eux-mêmes.

Qu'on feuillette, si on réussit à se la procurer, la collection précieuse aujourd'hui de ses programmes, qu'on dresse le tableau récapitulatif des concerts qu'il a donnés, cinq années durant, de 1873 à 1877, dans la salle du Casino, désertée une seule fois pendant la saison 1874-75, pour la jolie bonbonnière qui, sous le nom de théâtre Bellecour, venait de remplacer, rue Belle Cordière, l'ancien Eldorado

(1) J'ai retrouvé le programme d'un concert donné le 12 décembre 1863, au Grand Théâtre, par M. Aimé Gros, dans lequel Saint-Saëns vint exécuter, outre le *Grand concerto en ut mineur*, de Beethoven, la Kermesse et la valse de son *Faust*.

incendié. On sera surpris d'y trouver des noms qui n'étaient alors familiers qu'à de rares initiés et qui ne sont devenus célèbres que beaucoup plus tard. Avec son sens très sûr et très délié des choses artistiques, il avait fort bien compris que pour atteindre le but qu'il s'était assigné, c'est-à-dire pour ouvrir l'esprit des foules à la compréhension de la beauté musicale, il était indispensable d'asseoir d'abord sur des fondements sérieux les notions qu'il prétendait leur inculquer, de leur fournir des guides sûrs auxquels elles pussent rattacher leur instinct hésitant, et voilà pourquoi on constate que sur les trente-quatre ou trente-cinq séances qui forment le bilan total de sa campagne quinquennale, il en est dix-neuf au moins, plus de la moitié par conséquent, où figure Beethoven, l'immortel créateur de la symphonie instrumentale, accompagné tantôt de Bach, tantôt de Mozart ou de Haydn, tantôt de Mendelssohn ou de Schumann. Il est en même temps si peu exclusif, qu'il s'occupe immédiatement d'adoucir ce qu'il peut y avoir d'un peu décourageant pour ses auditeurs dans la sécheresse apparente des ouvrages classiques, et que, dès les premiers jours, hardiment, il intercale entre un concerto de Beethoven et une gavotte de Bach, la romance de la 3me symphonie de Saint-Saëns.

Saint-Saëns ! j'ai déjà prononcé tout à l'heure le nom de ce maître dont six ans plus tard, en 1879, lorsqu'il fut appelé à la direction de nos théâtres municipaux, il devait monter sur notre scène lyrique, avec un éclat et un succès qui n'ont point été oubliés, le magistral opéra d'*Etienne Marcel*. Si les Lyonnais ont dû à la prédilection particulière que professa toujours pour lui M. Aimé Gros, l'honneur de pouvoir applaudir en personne à plusieurs reprises l'illustre auteur de *Samson et Dalila* ; s'ils ont eu le plaisir

d'entendre interpréter par lui-même, le 16 mars 1873, son deuxième *Concerto avec orchestre*, et le 12 mars 1876, son *Concerto en mi bémol*, il en est d'autres, parmi nos grands compositeurs, qui ont marqué leur place au livre d'or des concerts populaires. Je citerai au hasard, pour m'en tenir aux exemples les plus dignes d'être notés, Edouard Lalo, un inconnu dont le *Roi d'Ys* ne devait consacrer qu'en 1888 la tardive renommée, et que pourtant je rencontre déjà trois fois sur cette liste, en bonne place au milieu des représentants de l'école française, le 22 mars 1874, d'abord avec la première audition de son *Concerto avec orchestre*; le 9 avril 1876, avec le final du *Concerto en fa mineur*; enfin le 24 décembre suivant, avec la première audition du *Divertissement n° 3*; Widor, dont la *Marche nuptiale*, ouvre la première partie de la matinée du 13 décembre 1874; Ernest Guiraud, dont l'ouverture de *Gretna-Green*, un ballet représenté quelques mois auparavant au Grand Opéra, termine la même séance; Gounod, dont l'entr'acte de la *Colombe* suivait, au programme du 10 janvier 1875, la première audition d'un Concerto pour violon, de Beethoven; Massenet, dont l'entr'acte de *Don César de Bazan* accompagna, le 21 février 1875, la *Danse macabre*, de Saint-Saëns; Berlioz, dont la *Damnation de Faust* se révèle à nous le 19 décembre 1875 par un fragment du *Ballet des Sylphes*, et dont le *Carnaval romain* nous est donné pour la première fois le 12 mars de l'année suivante; Raff, dont la première audition d'une *Suite pour violon et orchestre* précède sur le programme du 26 mars 1876 la *Marche héroïque*, de Saint-Saëns; et Vieuxtemps, et Wienawski, et Rubinstein, sans compter les romantiques comme Liszt, comme Chopin, comme Félicien David, dont deux dimanches de suite, le 21 janvier et le 28 février

1877, M. Aimé Gros fait exécuter en son entier l'ode symphonique du *Désert*.

En dépit de l'accueil favorable qu'elles avaient reçu du public, en dépit de l'intérêt persistant et fidèle avec lequel il les a suivies, ces remarquables séances ne devaient avoir pourtant qu'une durée éphémère ; on pourrait même dire que ce fut précisément le succès qu'elles obtinrent qui en empêcha la continuation. En attirant l'attention sur celui qui avait eu le double mérite de les organiser et d'en assurer la réussite, elles l'avaient désigné, en effet, à de plus hautes et plus difficiles fonctions. M. Aimé Gros, qui venait de donner avec tant d'éclat la mesure de sa compétence artistique, fut appelé en 1878 à la direction des théâtres municipaux de la ville de Lyon. Absorbé désormais par des soins d'une tout autre importance, il dut se résigner à déposer son bâton de chef d'orchestre et à abandonner en pleine prospérité l'œuvre qu'il avait fondée. L'année 1877 marqua le terme de la série des Concerts populaires.

*
* *

La Sainte-Cécile

En même temps que disparaissait l'œuvre si éminemment artistique, dont je viens de conter brièvement l'histoire, une société musicale dont la carrière, bien que courte, fut aussi exceptionnellement brillante, venait de se trouver également acculée à la nécessité d'une dissolution prématurée ; je veux parler de la remarquable phalange d'amateurs qui s'était constituée sous le vocable de Sainte-Cécile, et qui, pendant quatre ans, de 1871 à 1875, avec

une infatigable énergie et un rare bonheur, avait poursuivi, conformément à l'article premier de son règlement, la tâche « de répandre et de maintenir le goût de la « musique sacrée par l'étude et l'exécution des composi- « tions des grands maîtres ».

Bien que le domaine qu'elle s'était ainsi assigné fût infiniment plus limité, cette Société, de par sa constitution même et parce qu'elle faisait appel sans distinction à tout ce que notre ville comptait de praticiens de la musique chorale ou instrumentale, devait exercer néanmoins sur le développement de l'éducation populaire une action plus directe et plus efficace encore que les entreprises précédentes, qui, elles, s'étaient seulement attachées à grouper autour d'elles, pour l'exécution de leurs programmes, une élite d'artistes déjà exercés. Et l'empressement avec lequel on accueillit tout d'abord l'initiative de ses organisateurs fut, en effet, si général et si prompt, qu'on put croire qu'une longue vie lui serait assurée. Fondée dans les derniers mois de 1871, par MM. Victor Duquaire, Emile Guimet, Pacôme Jaillard, Jacques Letourneur, Antoine Mollière, l'abbé Neyrat, Ernest Oberkampff, Edouard Poy, Victor Ribolet, Paul Rougier et Théodore Vautier, auxquels s'adjoignirent plus tard MM. André Aeschimann, Jean Biétrix, Félix du Bourg, Arthur Bröleman, Ernest Lacombe et Francisque Renard, elle procédait le 3 novembre de cette même année à l'élection de son bureau, qu'elle composait de M. Mollière, président, de MM. l'abbé Neyrat et Letourneur, vice-présidents, de MM. Ribolet et Oberkampff, secrétaires, de M. Poy, trésorier et de M. Vautier, économe, et elle confiait à M. Holtzem, le professeur bien connu, les fonctions de directeur du chant. Le 9 janvier 1872, elle comptait déjà un effectif de 267 adhérents, ainsi

répartis : 26 dames patronesses, 88 membres actifs et 153 souscripteurs que de nouvelles recrues allaient porter, dès le 5 mars suivant, à un total de 570 membres, dont plus de 250 actifs. Elle obtenait, en même temps, de la bienveillante sollicitude de la Chambre de commerce et de la Municipalité, la disposition gratuite de la salle des Réunions industrielles du Palais du commerce, pour ses répétitions hebdomadaires qu'elle inaugurait le 17 janvier 1872. Il ne lui restait plus dès lors qu'à prendre contact avec le public, ce qu'elle fit au moyen d'un concert solennel qu'elle donna quatre mois plus tard, le samedi 11 mai, à 8 heures du soir, dans la grande salle de la Bourse.

Secondée par M. Mengin, qui était alors premier chef d'orchestre au Grand-Théâtre, et qui lui apporta le précieux concours de ses excellents artistes, la Sainte-Cécile, aux applaudissements répétés d'un auditoire où se pressait, aux côtés de M. le général Bourbaki, gouverneur militaire de Lyon et de M. Pascal, préfet du Rhône, l'élite de la Société lyonnaise, exécuta successivement ce jour-là l'*Ave verum* de Mozart ; le *Kyrie*, de Rinck ; le *Credo*, de Chérubini ; la première partie de la *Création*, de Haydn ; le *Tantum ergo*, de Bach ; le *Salve Regina*, de Dauzi ; enfin la magnifique cantate de *Gallia* que Gounod venait de composer et qui n'avait point encore été entendue à Lyon. La réussite de cette fête, qui prit les proportions d'une véritable manifestation artistique et dont on s'arracha littéralement les billets, fut telle, que malgré le prix relativement élevé des places uniformément fixé à cinq francs, la recette, dont le bénéfice avait été réservé à l'Œuvre du sou des Chaumières, atteignit le chiffre brut de 9.080 francs.

Il semblait bien qu'un si complet et si rapide succès dût assurer définitivement l'existence de la Société. L'année

suivante, en effet, elle s'adjoignait un orchestre en partie recruté parmi les élèves des classes du Conservatoire qui venait d'être fondé à Lyon sur l'initiative de M. Mengin, et le concert qu'elle donnait le 29 mars 1873, avec un programme composé de l'*O vos omnes* de Vittoria, du *Kyrie* de Rinck, de l'*Ave Maria*, de Chérubini et de l'*Elie*, de Mendelssohn, produisait, y compris la quête, une recette totale de 10.320 francs, répartie entre les trois œuvres des Pauvres malades, de la Charité maternelle et de la Société protectrice de l'Enfance. Malheureusement cette situation prospère ne devait pas se prolonger longtemps, et bientôt allaient apparaître les symptômes avant-coureurs d'une décadence prochaine.

La terrible épidémie de fièvre typhoïde qui décima Lyon en 1874, commença, en faisant le vide dans ses rangs, à jeter le trouble dans le fonctionnement de la Société. La retraite de M. Holtzem, qui se démit au même moment de ses fonctions de directeur du chant et qui fut remplacé par M. Aimé Gros, accéléra encore, dans une certaine mesure, le mouvement de désertion qui s'était manifesté parmi ses membres. En dépit de l'attrait d'un programme où, à côté des deux *Ave Maria* d'Arcadelt et de Gounod et du *Tantum ergo* de Bach, figuraient des fragments de la *Création* de Haydn, de l'*Elie* de Mendelssohn et des *chœurs d'Athalie* du même auteur, le concert que, par suite de ces diverses circonstances, on avait dû ajourner du printemps à l'hiver et qui n'eut lieu que le 19 décembre 1874, se solda par un déficit de plus de 400 francs.

Dès lors, c'en était fait des magnifiques promesses du début. Le 24 avril 1875, la Sainte-Cécile convia le public à une dernière audition où elle exécuta le *Messie* de Haendel, le *Psaume 18* de Marcello, le *Salve Regina* de Gernsheim et

la *Symphonie-cantate*, de Mendelssohn. Mais le feu sacré n'animait déjà plus ses phalanges naguère si pleines de dévouement et de zèle. On était moins assidu aux répétitions hebdomadaires ; le nombre des adhérents, des membres actifs surtout, diminuait de jour en jour. En présence de la situation difficile qui en résultait pour lui, le Conseil d'administration, dans sa réunion du 1er décembre 1875, décida de suspendre les séances jusqu'à nouvel ordre. La Sainte-Cécile avait vécu.

Elle ne mourait pas, à vrai dire, toute entière. Quelques-uns de ceux qui lui avaient été le plus fidèles et l'avaient le plus énergiquement soutenue reformèrent sous le titre de *Société des vendredis*, un nouveau groupe voué, non plus comme elle, à l'exécution exclusive de la musique sacrée, mais destiné pourtant à entretenir chez ceux qui en font partie, par la pratique de la musique vocale, le culte de l'art. En 1899, cédant à de nombreuses et instantes sollicitations, cette Société qui, jusqu'alors s'était obstinément refusée à affronter le public, se décida à sortir de l'ombre où elle s'était jusqu'ici trop modestement tenue et, dans deux séances données à quelques semaines d'intervalle, au profit de l'œuvre du Sauvetage de l'Enfance, l'une, à la Préfecture, l'autre, le 22 mars, dans la grande salle de la Bourse, elle a interprété en public, dans des conditions de perfection presque absolue, des fragments d'œuvres classiques et modernes des plus remarquables, telles que le chœur d'*Elie*, de Mendelssohn; l'*Invocation au Soleil*, des *Indes galantes*, de Rameau ; le double chœur de *Colinette à la Cour*, de Grétry et les *Chants populaires de l'Ukraine*, d'Yvan Knorr. J'aurai l'occasion de montrer plus loin que, grâce à elle, le dernier chapitre de l'histoire de la Sainte-Cécile n'a pas été écrit et, qu'entre autres mérites, elle aura eu

celui d'entretenir l'étincelle d'où a pu naître et resplendir un foyer nouveau.

*
* *

Société des Concerts de Musique classique

Il semblait bien que le regrettable concours de circonstances qui avait entraîné la disparition à peu près simultanée des Concerts populaires d'Aimé Gros et des auditions de la Sainte-Cécile, dût décourager à l'avenir de pareilles initiatives et que l'art musical dût retomber dans l'abandon. Il en fut, par bonheur, tout autrement et, moins de cinq ans après, quelques-uns de ceux qui avaient le plus énergiquement soutenu ces tentatives si fâcheusement avortées, allaient reprendre, dans des conditions plus modestes mais avec une égale confiance dans le résultat final, l'œuvre à laquelle ils s'étaient voués avec une si louable et si patiente persévérance.

Il s'était fondé, un peu avant 1860, sous la direction du violoniste Eugène Pontet, une société d'amateurs, dite *Société philharmonique*, consacrée à l'exécution de musique orchestrale, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler et qui pendant les quelques années où elle avait fonctionné avait même donné de temps à autre quelques concerts publics. Aux environs de la même époque, M. Oscar Galline avait réussi à grouper autour de lui, dans des séances de musique de chambre strictement privées, il est vrai, une phalange d'amateurs, à laquelle étaient venus s'adjoindre plusieurs artistes lyonnais, et qui, si elle n'avait jamais affronté le jugement d'un auditoire populaire, avait eu le mérite au

moins de susciter parmi nous de jeunes renommées. C'était sous le patronage et avec les encouragements de Mme de Montgolfier, la plus brillante des virtuoses du piano qu'elle comptât dans son sein, que Mlle Dorville, devenue depuis Mme Pontet, avait fait ses débuts dans la carrière du professorat. Il y avait eu enfin, avant la guerre de 1870, des séries à peu près régulières de concerts annuels organisés par les artistes professionnels les plus réputés de notre ville, par M. et Mme Viereck, par M. Lapret, par Mme Pontet, la remarquable pianiste dont je viens de prononcer le nom et qui s'était déjà doublement signalée à l'attention, en substituant d'abord par une réforme des plus heureuses, un choix de morceaux intéressants et variés aux exercices de mécanisme arides et surannés, jusqu'alors employés pour l'enseignement des élèves, en nous initiant ensuite à la connaissance d'œuvres modernes, telles que le *quintette* de Schumann, qui étaient demeurées totalement ignorées des masses. M. Théodore Vautier, qui avait été un des premiers promoteurs et des plus dévoués soutiens de la Sainte-Cécile, résolut de s'inspirer et de s'autoriser de ces précédents, pour tâcher de reprendre la tâche interrompue, c'est-à-dire l'œuvre d'éducation artistique qui avait été le but de ses premiers efforts. Par ses soins, une société se forma dont les membres, en grande partie recrutés parmi les anciens souscripteurs de la Sainte-Cécile, se composaient, en dehors de lui-même, de Mme Fritz-Ferrand, de MM. Bied-Charreton, Edouard Bonnet, le docteur Coutagne, Georges Dufêtre, le général Février, Oscar Galline, Emile Guimet, Alfred Girodon, Prosper Holstein, Gustave Lévy, Meaudre, Morin-Pons, Léon Paliard, Ribes, le docteur Rebatel, Paul Rougier, Emile Schultz et Sylvestre, et qui se proposait « de faire

« entendre au public lyonnais, interprétés dans les meil-
« leures conditions possibles, les principaux ouvrages de
« musique classique. »

Pour la réalisation de son projet, la Société s'était assuré d'abord le concours d'un quatuor d'instrumentistes à cordes, qui comprenait les noms justement estimés de MM. Ten-Have, premier violon ; Antoine Bedetti, deuxième violon ; Bay, alto, et Merlen, violoncelliste ; elle fit ensuite appel, pour varier ses concerts et en doubler l'attrait, à tous les artistes en renom, non seulement de notre ville et de la capitale, mais encore de l'étranger, et le dimanche 7 décembre 1879, elle inaugura, dans la salle philharmonique du quai Saint-Antoine, la série de ses auditions, qu'elle continua, de quinzaine en quinzaine, jusqu'au 21 mars de l'année suivante.

Le bilan de cette première année se chiffrait par un total de vingt-trois morceaux de concert empruntés aux œuvres de Bach, de Beethoven, de Brahms, de Haydn, de Mendelssohn, de Mozart, de Raff, de Rubinstein, de Schumann, de Volkmann, de Weber. Si le grand public s'était en général désintéressé de ces séances dont le programme quelque peu austère ne s'adressait pas proprement à lui, et auxquelles l'exiguité du local où elles se donnaient ne permettait pas d'ailleurs de l'admettre, le résultat, en tous cas, en fut assez brillant pour assurer la vie de la jeune Société et il ne fit que s'affirmer chaque année davantage.

Encouragée et soutenue par le concours effectif de nos professeurs les plus estimés, de MM. Trillat, l'éminent organiste de la Primatiale ; Fargues, l'excellent premier hautbois de l'orchestre du Grand Théâtre ; Aimé Gros, Vanel, Angelo dal Vesco, Vierck ; de Mmes Pontet, Jeanne Sorbier, Montigny-Rémaury, Ten Have, qui figu-

raient régulièrement aux programmes de ses soirées, elle vit bientôt grossir ses ressources et croître l'estime qui l'entourait dans une mesure assez large pour pouvoir solliciter des grands virtuoses du piano et du violon la consécration de ses premiers débuts. C'est ainsi qu'en 1887, dans le courant du même mois de janvier, elle nous fit entendre, à quinze jours d'intervalle, le célèbre violoniste Joachim et M[me] Roger Miclos, la pianiste applaudie des concerts parisiens ; en 1888, Francis Planté, alors dans tout l'éclat de sa renommée ; le pianiste allemand Eugène d'Albert que de brillantes campagnes en Allemagne, en Angleterre et en Russie avaient déjà fait avantageusement connaître à l'étranger, et le violoniste Marsick. Le départ de M. Ten Have, que le souci de l'éducation artistique de ses enfants obligeait à se fixer définitiment à Paris, vint malheureusement, à partir de 1889, désorganiser le remarquable quatuor auquel elle avait dû la meilleure part de ses succès. Mais si elle fut amenée par cette circonstance à s'écarter légèrement de la voie qu'elle s'était primitivement fixée et à compter désormais un peu moins sur elle-même, elle n'abandonna point la tâche à laquelle s'était consacrée. Elle dut recourir plus souvent à des artistes étrangers pour l'interprétation des œuvres symphoniques qu'elle se proposait de vulgariser ; elle finit même, ce qui l'obligea malheureusement à faire dans son répertoire la part moins large aux compositions de musique d'ensemble, par ne plus s'adresser qu'à eux. Sa clientèle, en tous cas, n'eut pas trop à se plaindre des conditions nouvelles que lui imposait la nécessité, puisque les auditions auxquelles elle la convia par la suite empruntèrent à la personnalité des exécutants un éclat inattendu. Après Marsick, après Joachim, qu'elle réussit à engager de nouveau, à différentes

reprises, nous eûmes plusieurs fois, notamment en 1889, en 1890 et en 1891, la bonne fortune de pouvoir applaudir, en la personne de Paderewski, un des maîtres du clavier les plus accomplis que ce siècle ait produits avec Listz et Rubinstein. Plus tard, en 1896 et en 1898, elle nous procura l'occasion de connaître et d'apprécier le pianiste wagnérien Risler, dont le style admirable, la vigueur et la souplesse extraordinaire conquirent, dès le premier jour, l'attention et l'admiration de son auditoire; en 1896, le pianiste Victor Staub et le violoncelliste Oudshoorn, un des plus remarquables solistes de l'orchestre Colonne; en 1897 et en 1898, M. Harold Bauer, un jeune élève de Paderewski, alors à peine âgé de vingt-quatre ans, que son jeu facile et brillant, son mécanisme impeccable, le sentiment à la fois sobre et coloré de sa phrase musicale ont déjà classé à Paris parmi les maîtres les plus estimés; en 1898, deux enfants prodiges, une pianiste genevoise de quatorze ans, Mlle Blanche Selva, et un violoniste russe de vingt-deux ans, formé par le célèbre Ysaïe, M. Albert Bachmann; en 1900, le pianiste Cortot et le violoniste Jacques Thibaud, un virtuose exquis, que son talent, fait de sentiment et de charme, a déjà plaçé parmi les plus remarquables représentants de l'école française; en 1901, le pianiste belge de Greef et le violoniste Ondricek; en 1903, le pianiste Busoni; enfin ces dernières années, cinq des plus célèbres compagnies d'instrumentistes que possède l'étranger; en 1896, en 1898 et en 1902, le quatuor tchèque composé de MM. Carl Hoffmann, premier violon; Joseph Suck, second violon; Oscar Nedhal, alto, et Hans Wihan, violoncelle, un artiste qui, avant d'entrer comme professeur au Conservatoire de Prague, a longtemps appartenu au quator de musique de chambre du

roi Louis II de Bavière et a eu l'honneur de jouer à plusieurs reprises devant Richard Wagner ; en 1898, le quatuor Rosé, composé de MM. Arnold Rosé, premier violon; Auguste Siebert, second violon ; Hugues de Steiner, alto, et Reinhold Hummer, violoncelle, qui tous font partie de l'orchestre de l'Opéra de Vienne ; en 1899 et en 1901, le quatuor Heermann, dont le chef, M. Hugo Heermann, est un des plus irréprochables et surtout des plus émouvants virtuoses que nous ayons jamais entendus; en 1902, le quatuor genevois Henri Marteau, remarquable par la personnalité de son chef, et le trio berlinois, composé de MM. Qwast, pianiste; Hebner, violoniste; Hegar, violoncelliste, qui nous ont donné du *trio* (op. 70) de Beethoven, en particulier, une exécution irréprochable de sobriété, de précision et de mesure.

En amenant parmi nous ces merveilleux artistes, dont la plupart ne nous étaient auparavant guère connus que de nom, la *Société des concerts de musique classique* n'a pas seulement procuré aux dilettantes de notre ville une sensation d'art intense et presque toujours inédite. Elle a contribué en même temps, ce qui était d'ailleurs son but principal, à accroître la somme de leurs connaissances techniques et à élargir l'horizon de leur idéal. Elle a fait plus que de nous permettre, par la perfection de leur exécution, de mesurer le véritable relief et de saisir la pleine beauté des œuvres classiques d'un Beethoven ou d'un Mozart; par l'éclectisme intelligent qui préside à la rédaction de ses programmes, elle nous a révélé aussi bien des pages oubliées des maîtres d'autrefois, ou mieux encore bien des pages ignorées des maîtres d'aujourd'hui, comme le *Prélude avec choral et fugue,* de César Franck, et la *Sonate pour piano et violoncelle,* de Benedetto Marcello, que Staub et Oudshoorn nous

ont jouée le 22 mars 1896, comme le *quatuor* du compositeur bohême Karel Bendel, si brillamment interprété par le quatuor tchèque le 24 mai 1898, ou mieux encore, comme cet admirable *quatuor en mi mineur* d'un jeune auteur du même pays, Smetana, que la même compagnie avait introduit dans son programme du 4 mars 1896 et dans lequel l'infortuné musicien exhale, avec une si pénétrante expression, les joies puis les tristesses d'une vie affligée, à l'instar de celle de Beethoven, par une précoce surdité.

Il est profondément regrettable, ainsi que je le disais plus haut, que tant et de si méritoires efforts n'aient pas reçu une plus éclatante récompense, et que la foule persiste à ne pas vouloir prendre sa part de tels régals artistiques. Mais, pour réduit que soit le terrain où elle tombe, la semence jetée par la Société des concerts de musique classique n'en produira pas moins une fructueuse et féconde moisson. Il est à présumer que l'œuvre se soutient surtout par bonne volonté de ses promoteurs, par l'inépuisable générosité avec laquelle ils pourvoient à combler le déficit de ses recettes ; mais enfin, elle vit depuis vingt-trois ans, elle est même la seule qui ait le droit de se flatter d'avoir fourni une aussi longue carrière, et on ne peut, dans l'intérêt de l'art, que former les vœux les plus ardents pour la continuation de son existence.

***

SOCIÉTÉS INSTRUMENTALES ET CHORALES. — FÊTES MUSICALES DIVERSES.

La persistance d'une semblable vitalité, en présence surtout de la concurrence des entreprises similaires, atteste

évidemment, de la part d'une fraction au moins de la population, un certain culte pour la pure beauté musicale ; mais que d'efforts aussi intelligents que stériles représentent, par contre, toutes les tentatives avortées que j'ai précédemment énumérées !

Il n'est pas à dire, sans doute, que la masse du public, celle qui fait les recettes et qui assure par là la continuité d'une œuvre, se soit toujours montrée réfractaire à toute initiation musicale. Il n'y a peut-être pas de ville qui compte un aussi grand nombre que la nôtre de Sociétés de musique instrumentale ou vocale, de fanfares, d'orphéons, d'harmonies de tout genre, et on est littéralement stupéfait, quand on feuillette les collections de journaux, de la quantité de concerts qui, de tout temps, ont été annuellement offerts aux dilettantes comme aux profanes pour charmer les longs loisirs de leur saison d'hiver.

Parmi ces diverses Sociétés, dont il serait déjà long d'énumérer seulement les titres, il en est même quelques-unes dont le mérite n'est nullement négligeable et qui peuvent revendiquer une place honorable dans l'historique du développement de l'art musical à Lyon.

La *Fanfare Lyonnaise*, notamment, que fonda en 1857 Joseph Luigini, a connu, sous sa direction et sous celle des différents chefs qui, après lui, se sont succédé à sa tête, MM. Alexandre Luigini, Camille Monet, Fargues, Mornay, Aimé Gros, Dupont et Georges, des jours de réelle et brillante prospérité, et depuis le concours de Dijon de 1858, où elle remporta le premier prix avec la mention *hors ligne*, jusqu'au concours de Lons-le-Saunier de 1875, d'abord, qui, après sa fusion avec la Fanfare gauloise, au lendemain de 1870, la classait définitivement au rang des musiques d'honneur, jusqu'au voyage triomphal ensuite qu'elle

fit en 1897 à Barcelone et qui consacra sa réputation à l'étranger, jusqu'au concours de Turin, auquel elle prit part en 1902, où elle enleva, en division d'excellence, tous les premiers prix, y compris la coupe d'argent offerte par le roi d'Italie, et où elle partagea le succès et les ovations de la *Garde Républicaine*, elle a enregistré dans ses annales plus d'une page glorieuse. Il n'est même que juste d'accorder une mention spéciale à ses louables tentatives pour rajeunir et améliorer son répertoire, et bien qu'il soit en principe discutable pour une fanfare de tenter des incursions dans le domaine de la musique classique et symphonique, il convient de signaler tout au moins la curieuse audition qu'elle nous a donnée le 29 avril 1900, à l'hôtel de l'Europe, sous la direction de M. Georges, de l'*andante* de la *sonate pathétique* et de l'*allegretto de la symphonie* en *la* de Beethoven.

Les deux Sociétés chorales crées en 1861, l'une sous le nom d'*Harmonie Lyonnaise*, et sous la direction expérimentée de M. Laussel, auquel a récemment succédé M. Fargues ; l'autre sous le nom d'*Harmonie Gauloise*, sous la direction de M. Jansenne, remplacé depuis par M. Chignard, n'ont pas été non plus sans s'acquérir, par la persévérance de leurs efforts, de justes titres à la reconnaissance des Lyonnais, et il n'y aurait à l'actif de celle-là que le concours qu'elle prête depuis trente-huit ans à quelques-unes des séances musicales les plus intéressantes de chaque saison (1), à l'actif de celle-ci, que l'utile contribution qu'elle a fournie à l'art en dotant l'Académie nationale de musique d'artistes tels que le ténor Sellier et le baryton

(1) Je signalerai, parmi les plus récentes fêtes de ce genre, celle à laquelle elle avait convié l'Association des Chanteurs de Strasbourg et qui a eu lieu au cirque Rancy le 27 octobre 1901.

Lassalle, que c'en serait assez pour qu'elles fussent dignes d'une mention spéciale.

Il est légitime également de reconnaître que dans le nombre des solennités musicales auxquelles nous sommes régulièrement convoqués pendant l'hiver, il en est quelques-unes qui revêtent une véritable portée artistique. Bien qu'elles visent surtout, en attirant sur elles l'attention, à grossir leurs ressources pécuniaires, il est rare que les Sociétés ou les œuvres charitables qui en prennent l'initiative ne se préoccupent pas d'en corser le programme par la promesse de quelque attraction retentissante, et personne n'ignore que plusieurs d'entre elles se sont même fait, sous ce rapport, un renom tout particulier.

Il est bien clair, par exemple, que lorsque la musique des Guides de la Garde Impériale, dirigée par M. Cressonnois, est venue exécuter le 17 mars 1866, au palais de l'Alcazar, au profit d'une sorte de syndicat d'œuvres de bienfaisance locales, un programme qui comprenait entre autres la *Marche du Tannhaeuser*, de Wagner, probablement bien peu connue parmi nous jusqu'alors; l'*Allegro de la symphonie en ré*, de Beethoven, et l'*Invitation à la valse*, de Weber, tout ce que notre ville compte de dilettantes a eu là une occasion exceptionnelle de se réjouir.

La *Société de Saint-Vincent-de-Paul* a su attirer de même pendant plus de trente ans, jusqu'aux environs de 1880, l'élite de la bourgeoisie lyonnaise aux fêtes artistiques qu'elle donnait chaque hiver, tantôt dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, tantôt au théâtre des Variétés, le plus souvent dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice; et tout le monde sait avec quel empressement on se dispute aujourd'hui encore les billets d'entrée aux splendides soirées que l'œuvre de l'Hospitalité de nuit, et surtout l'As-

sociation des anciens élèves des Frères offrent chaque année à leurs souscripteurs. Je rappellerai notamment, pour mémoire, d'une part, la soirée du 5 février 1888, où l'Hospitalité de nuit nous fit entendre, pour la première fois à Lyon, Mme Strauss, la célèbre tragédienne lyrique de l'Opéra, celle du 14 février 1896, où elle nous offrit la primeur de deux œuvres de Massenet, la *Navarraise*, interprétée de façon si magistrale et si émouvante par Mme de Nuovina, et le *Carillon*, un ballet jusqu'alors inédit en France; celle du 17 mars 1897, où elle nous donna la première représentation de *Vendée*, de Gabriel Pierné, un drame lyrique également inédit, dû à un jeune compositeur qui n'avait encore jamais abordé le théâtre; celle du 5 décembre 1893, où elle nous convia, dans la salle du cirque Rancy, à un concert dont le programme comportait l'exécution par les musiciens du regretté Lamoureux de la *symphonie* en *la*, de Beethoven, de la suite d'orchestre de *Peer Gynt*, de Grieg, de l'ouverture du *Vaisseau Fantôme*, du prélude du 3e acte de *Tristan et Yseult* et de la *Chevauchée de la Walkyrie*, de Wagner; celle du 11 décembre 1900, où nous eûmes la bonne fortune unique d'entendre Saint-Saëns et Diémer interpréter sur deux pianos un certain nombre de compositions de l'immortel auteur de *Samson et Dalila*, ses *Variations sur un thème de Beethoven*, son *Caprice Arabe*, sa *Rêverie algérienne* et sa *Danse macabre*; celle du 16 décembre 1901, où les Chanteurs de Saint-Gervais, sous la direction de M. Bordes, leur chef, et avec le concours de M. Julien Tiersot, sous-bibliothécaire au Conservatoire de Paris, nous révélèrent, avec la sincérité d'expression et l'exactitude de couleur qui les distinguent, quelques-unes des mélodies populaires des anciennes provinces de France; d'autre part, les trois magnifiques solen-

nités musicales organisées dans la salle du Casino par l'audacieuse et intelligente initiative de M. Léon Servière, président de la seconde de ces associations, l'une le 15 décembre 1895, avec le concours de la *Société des instruments anciens* de Paris, et un programme où figurait, interprétés par un quatuor d'artistes tels que Louis Diémer (clavecin), Delsart (viole de gambe), Grillet (vielle), et Van Vaefelghem (viole d'amour), toute une série de morceaux empruntés au répertoire du XVIIIe siècle et écrits par Couperin, Locatelli, de Caix d'Hervelois, Ariosti, Daguin, Naudot, Bach, Boccherini; la seconde le 21 décembre 1896, avec le concours de deux virtuoses de premier ordre, le pianiste Raoul Pugno, que nous ne connaissions point encore ici, et le fameux violoniste belge Eugène Ysaïe; la dernière le 19 février 1903, avec le concours du violoniste Jacques Thibaud et du pianiste Francis Planté, qui depuis quatorze ans n'avait pas reparu parmi nous et qu'on y a retrouvé aussi jeune, aussi prodigieux que jamais de virtuosité.

Je pourrais citer aussi, au nombre des plus brillantes et partant des plus remarquables de chaque hiver, les fêtes musicales de la Société de patronage des enfants pauvres de la ville de Lyon et de l'Œuvre des maisons de patronage pour les apprentis, celle en particulier du 12 janvier 1887 où cette dernière Société nous fit entendre Mme Fidès Devriès, l'éminente cantatrice de l'Opéra, celles du 15 janvier 1888 et du 27 janvier 1889 où elle nous procura l'occasion d'applaudir successivement, pour la première fois, le splendide mezzo-soprano de notre compatriote Blanche Deschamps, aujourd'hui Mme Léon Jehin, et la délicieuse voix de ténor de Talazac, l'artiste si longtemps choyé de l'Opéra-Comique. Je pourrais, si je

voulais remonter un peu plus loin dans le passé, signaler bien des auditions intéressantes soit par le choix des morceaux qui y furent exécutés, soit par le mérite de ceux qui les interprétèrent, fêtes la plupart du temps sans lendemain, dont les hasards de l'itinéraire d'un artiste ou d'une troupe en tournée nous valurent seuls la surprise. Qui ne se souvient, par exemple, de la superbe chambrée qu'attira dans l'immense vaisseau de notre vieil Alcazar la présence de Faure, lorsque l'illustre baryton, dans un concert où figuraient à ses côtés l'Union chorale de Jaussen, l'orchestre et les chœurs du Conservatoire sous la direction de M. Mengin, vint chanter, le 2 avril 1877, avec l'art consommé qu'on lui connaît, la délicieuse romance de *Joconde*, de Nicolo, le *Rêve*, de Darcié, et quelques-unes de ses propres compositions les plus célèbres ?

Peut-être, bien qu'elles soient de date plus récente, mais parce qu'elles s'adressaient à des auditoires plus restreints, a-t-on gardé moins fidèlement la mémoire de certaines soirées musicales parfois fort intéressantes, organisées à leur passage à Lyon par des virtuoses de talent et de renom; des deux séances, par exemple, consacrées à Schumann, Hændel, Mozart, Mendelssohn, Sinding et Saint-Saëns, que nous a données les 6 et 9 février 1900, à l'hôtel de l'Europe, dans d'excellentes conditions d'interprétation, M. Jean Ten Have, un jeune artiste dont le nom est resté populaire parmi nous, avec le concours de son beau-frère, M. Joseph Salmon, premier violoncelle de l'orchestre Colonne, et de sa sœur Mme Madeleine Salmon-Ten Have ; de celle du 15 février 1901, où M. et Mme Salmon-Ten Have, répondant encore à l'appel des Œuvres de mer, se firent entendre aux Folies-Bergère dans un choix d'œuvres de Saint-Saëns, de Mendelssohn, de

Boccherini, aux côtés de Mlle Janssen qui transporta littéralement l'auditoire par son admirable interprétation du *Rêve d'Elsa*, de l'*Hymne à la Vierge*, de Schubert, et surtout de la romance *Ich grolle nicht*, de Schumann ; du concert organisé à la Salle Philharmonique, le 1er mars 1901, par M. Albert Rehfous, un violoniste genevois, rappelant de très près la méthode et le style de son maître Marsick, avec une sélection d'œuvres de Schumann, de Jeno Hubay, de Grieg et de Wienawski ; des trois récitals de piano consacrés les 22 et 27 février et le 31 octobre 1901, à Bach, Beethoven, Schumann, Selmberk, Listz, Rubinstein et Chopin, par un tout jeune pianiste polonais, M. Raoul de Koczalski, qui s'est fait remarquer surtout par sa très originale interprétation des œuvres de son compatriote Chopin ; du concert donné au Grand-Théâtre, le 24 février 1902, avec le concours de l'orchestre, sur un instrument américain, d'une extraordinaire résonance, le piano Steinway, par M. Rosenthal, un des virtuoses du clavier les plus célèbres de l'Allemagne et les plus vertigineux qui se puissent rencontrer ; de la belle soirée musicale, organisée au Casino le 21 avril 1903, par l'Association professionnelle des Artistes Musiciens de Lyon et dirigée par notre ancien chef d'orchestre Alexandre Luigini, dont le programme, des plus intéressants, comprenait, en outre du *Concerto pour violon*, de Beethoven, magistralement exécuté par Ysaïe, les *Impressions d'Italie*, de Charpentier, la première audition de fragments symphoniques de *Titania*, le drame musical de Georges Hue, récemment représenté à l'Opéra-Comique et l'ouverture du *Roi Lear*, remarquable page symphonique, d'allure très wagnérienne, de M. Savard, le nouveau directeur de notre Conservatoire.

Nul, en tous cas, parmi ceux qui y ont assisté, n'a oublié,

j'imagine, en dépit du long intervalle écoulé depuis lors, les deux séances triomphales données au Grand-Théâtre, par Rubinstein, les 21 et 23 mars 1884, et où l'immortel pianiste, alors à l'apogée de sa gloire, mais hélas ! au déclin de sa vie, malade et presque aveugle, excita pourtant jusqu'au délire, par la fougue et l'éclat de son merveilleux talent, l'enthousiasme de son auditoire, ni l'étrange, on pourrait dire, la fantasmagorique apparition au Théâtre-Bellecour, dans le courant du mois de mars 1886, de cette extraordinaire chapelle russe dirigée par le comte Dmitry d'Agreneff, dont les cinquante choristes, revêtus de somptueux costumes nationaux du XVII[e] siècle, nous révélèrent, dans l'évocation d'une sorte de tableau magique, tout le passé de leur pays, et dont les timbres, d'une si exquise fraîcheur chez les femmes, d'une si prodigieuse puissance chez les hommes, donnaient un si intense relief et un si étincelant coloris aux chants populaires qu'ils interprétaient ; ni le passage, fugitif et rapide comme celui d'un météore, de Christine Nilsonn s'arrêtant parmi nous le 20 janvier 1887, pour nous faire entendre, dans une audition unique, qui fut pour elle le chant du cygne ou plutôt du rossignol, quelques uns de ces airs suédois, mélancoliques et plaintifs, auxquels sa voix cristalline et pure donnait un charme et une douceur de plus ; ni la solennité artistique du 31 mars 1889, dont M. Verdellet, alors directeur du Casino, offrit généreusement le bénéfice à l'œuvre des Fourneaux de la Presse et qui nous valut le plaisir d'entendre exécuter par l'orchestre Lamoureux la *Symphonie en ré mineur*, de Schumann, l'*Enchantement du Vendredi-Saint* de *Parsifal*, les *Murmures de la Forêt* de *Siegfried* et l'*Introduction du 3[e] acte* de *Lohengrin*, de Wagner ; le *Menuet* pour instruments à corde du 5[e] concerto de Haendel et le *Rouet*

d'Omphale, de Saint-Saëns ; surtout les deux triomphales soirées du 4 mai 1900 et du 17 mai 1901, où la Philarmonique de Berlin dirigée la première fois par Hans Richter, l'ami et le collaborateur de Wagner, la seconde fois par Arthur Nikisch, souleva l'enthousiasme de son innombrable auditoire par son extraordinaire interprétation de la *Symphonie héroïque* et de la *Symphonie en ut mineur* de Beethoven, et de quelques-unes des plus célèbres pages du maître de Bayreuth.

Il n'en est pas moins vrai que des régals de cette nature ont été de tout temps exceptionnels et que dans la plupart des fêtes de ce genre, la grande musique, celle qui est représentée par les maîtres classiques ou seulement romantiques, se trouve sacrifiée sans scrupule à la musique légère, et que les fragments d'opéra ou les niaises romances y tiennent, en général, une place notablement plus importante que les pages d'une réelle valeur. Malgré tous les efforts qui ont été tentés pour perfectionner son éducation et épurer son goût artistique, le public, dans son ensemble, est encore trop peu avancé pour comprendre la mâle beauté des ouvrages classiques, pour ne pas se laisser rebuter par l'aridité et l'obscurité apparente des formules que nous qualifions de nouvelles, alors qu'elles ne déguisent souvent qu'un retour plus ou moins franc aux méthodes du passé.

Je ne mettrai pas sur le compte de cette ignorance ou de cette indifférence, parce qu'il s'explique plutôt par l'insuffisance de leur préparation et par une certaine médiocrité de l'exécution, l'insuccès relatif des séances de musique de chambre, qu'une Société, dite *Société de musique de chambre classique et moderne*, composée cependant de quelques-uns de nos meilleurs artistes professionnels, a données deux hivers de suite, en 1896 et en 1897, à l'hôtel du journal le

Progrès d'abord, puis dans les salons de l'hôtel de l'Europe; non plus que celui des six auditions musicales, que plus récemment encore, dans le courant de la saison 1898-1899, un pianiste estimable de notre ville, M. Charles Delgouffre, avait eu l'idée ingénieuse en elle-même de consacrer à l'exécution des principales œuvres de Rubinstein, de Saint-Saëns, de Schumann, de Grieg, de Fauré et de Beethoven. Mais ce qui est plus significatif, ce qui démontre bien le peu d'encouragement que rencontrent ici, de la part de la classe moyenne, les entreprises d'une véritable portée artistique, c'est par exemple, l'insignifiance des concerts Bellecour, au point de vue du développement du sens musical, et l'orientation qu'il a fallu leur donner, sous peine de les voir aboutir à un échec complet.

Lorsqu'à la suite du premier incendie du théâtre des Célestins, au mois d'avril 1871, et du transfert du répertoire dramatique sur la scène du Grand-Théâtre, M. Joseph Luigini, alors chef de notre orchestre d'opéra, conçut le projet, pour occuper les loisirs forcés de ses artistes et empêcher leur dispersion, de les grouper en association et d'instituer ces concerts d'été en plein air sur la plus belle place de notre ville, on était en droit de s'attendre, étant donnée la supériorité du personnel dont il disposait, à ce qu'il créât une œuvre analogue à celle des *Concerts populaires*, que M Aimé Gros, peu de temps après, allait fonder et poursuivre avec tant d'éclat. Le démenti que l'événement a infligé à ceux qui s'étaient leurrés de cet espoir, a été aussi désolant que formel. L'association des artistes de l'orchestre du Grand-Théâtre a pu, sous le nom de *Société des Concerts* et sous la direction de M. Joseph Luigini, donner, dans le cours de l'hiver 1871-1872, au théâtre du Gymnase, une série fort remarquable de séances de musique

classique, où elle a fait entendre, dans des conditions fort satisfaisantes, quelques-unes des plus belles symphonies de Beethoven et de Haydn. Sur le terre-plein de Bellecour, depuis près de trente ans, depuis le 14 juin 1871, jour où ils les ont inaugurés, jusqu'au 31 août 1903, ces artistes si disciplinés, si expérimentés pourtant, ne nous ont fait assister, sauf de très rares exceptions, qu'à des auditions à peu près totalement dépourvues d'intérêt. Ils ont eu pour chefs des hommes de renom et de valeur, comme M. Mengin, qui a été appelé depuis au pupitre de l'Opéra, comme M. Alexandre Luigini, qui était jusqu'à aujourd'hui premier chef d'orchestre à l'Opéra-Comique, comme M. Eugène Arnaud, qui après avoir rempli les mêmes fonctions aux Folies-Dramatiques, vient d'entrer à son tour à l'Opéra-Comique sous le nom de M. Picheran, comme MM. Miranne, George, Fargues et Rey. Au point de vue de l'action qu'il a exercée sur le mouvement musical, leur répertoire mérite d'être placé tout juste au même niveau que celui des musiques militaires qui viennent occuper chaque après-midi, pendant une heure, le kiosque où ils fonctionnent eux-mêmes et ce n'est pas la louable mais tardive réforme entreprise par M. Rey pendant la saison d'été de 1903, pour rajeunir et rehausser le niveau de leurs programmes, en y introduisant de temps à autre quelques pages symphoniques des maîtres classiques et modernes, qui pourra nous faire oublier tant de soirées malencontreuses où les valses banales et les fantaisies sur des opéras trop connus composèrent les pièces de résistance les plus importantes de leurs menus musicaux.

*
* *

Les Concerts du Conservatoire

Si ceux qui ont dirigé cet orchestre n'ont pas toujours su utiliser, comme ils l'auraient pu faire, les excellents éléments dont il se composait, il n'est pas à dire cependant que cette force précieuse ait constamment été perdue. Quelque rapide et sommaire qu'elle soit, l'étude à laquelle je viens de me livrer démontre qu'à toutes les époques il s'est trouvé parmi nous des hommes d'initiative et de zèle pour reprendre l'œuvre toujours inachevée de l'éducation artistique du peuple lyonnais et pour tâcher d'inculquer à leurs compatriotes le feu sacré qui les animait. La plus intéressante et peut-être la plus sérieuse des tentatives de ce genre fut, sans contredit, celle qui se produisit en 1885, et qui réussit à grouper dans une même pensée, non seulement les professionnels, mais aussi les amateurs de musique les plus distingués et les plus réputés de notre ville.

On vit alors se manifester, avec plus d'unanimité encore, le bel élan qui avait marqué les premiers pas de la Sainte-Cécile et qui lui avait valu naguère de si éclatants triomphes. Un comité de patronage présidé par le M. le Dr Gailleton, maire de Lyon, où je relève les noms autorisés de MM. Emile Baux, Paul Bertnay, Elie Clot, Dr Coutagne, Joseph Garin, Holtzem, Lécureux, Dr Linossier, Dr Mathieu, Dr Rebatel, Ten Have, Vautier, Paul Widor, se chargea de contribuer, par un concours efficace, au succès matériel de l'entreprise. Des musiciens de talent et de renom s'offrirent spon-

tanément à renforcer la phalange d'élite de notre orchestre municipal, que dirigeait alors avec une si remarquable maîtrise M. Alexandre Luigini et qui se trouva portée du coup au chiffre de quatre-vingts exécutants. M. Aimé Gros, secondé par des chefs de chant tels que Mmes Mauvernay et Pouget, MM. Holtzem et Ribes, fut placé à la tête des 120 choristes, parmi lesquels s'enrôlèrent, à côté des meilleurs de nos professeurs, tous les élèves des classes vocales de notre Conservatoire et, le 13 décembre 1885, la nouvelle association, qui avait pris le nom de *Société des Concerts du Conservatoire*, inaugura ses séances.

Pendant huit saisons consécutives, c'est-à-dire jusqu'en 1893, elle fonctionna régulièrement, avec quel succès je n'ai pas besoin de le rappeler. Jamais, je crois, il ne nous avait été donné d'assister à Lyon à des concerts aussi soigneusement préparés, aussi parfaitement exécutés, dont les programmes, aussi scrupulement composés, fussent en même temps aussi variés et aussi intéressants. Nous y trouvons toutes les écoles et tous les styles représentés, depuis Beethoven, dont les symphonies en constituent généralement la partie capitale, jusqu'à Wagner, depuis les compositeurs de musique sacrée du XVIe siècle comme Arcadelt et Leisring, jusqu'aux maîtres contemporains, jusqu'à Bizet, Gounod, Lalo, dont la célèbre *Rapsodie norvégienne* figure pour la première fois au programme du 19 février 1888, Massenet, Saint-Saëns, dont on nous donne pour la première fois, le 20 mars 1887, la *3e symphonie en ut mineur*, Ambroise Thomas et Widor, en passant par Rameau, Lulli, Gluck, Mozart, Sacchini, Haydn, Haendel, Mendelssohn, Weber, Listz, Chopin, Schubert, Schumann, Spontini, Berlioz, Rossini, Tschaïkowski, Grieg, Benjamin Godard. Malheureusement, cette fois-là encore,

en dépit des conditions particulières dans lesquelles elle était née et qui paraissaient de nature à lui assurer une durée et une prospérité indéfinies, l'œuvre si laborieusement et si heureusement fondée devait finir par succomber, faute d'avoir rencontré de la part du public un appui suffisant. Il lui fallait po.r vivre, pour subvenir aux frais énormes que nécessitait l'entretien de ses masses chorales et instrumentales, des ressources pécuniaires abondantes et incessamment renouvelées. Un jour vint où la désertion progressive de sa clientèle lui rendit impossible la continuation de la tâche qu'elle avait assumée et poursuivie cependant avec un si louable zèle. Elle dut disparaître en 1895, au milieu des regrets unanimes de ceux qui avaient applaudi à sa naissance et encouragé ses efforts, laissant derrière elle, comme un sillon lumineux, la trace de son passage, sans avoir pu toutefois réaliser entièrement les espérances qu'elle s'était promises et atteindre le but qu'elle s'était assigné.

Deux ans plus tard, au cours de la campagne théâtrale 1896-1897, M. Albert Vizentini, alors directeur de notre scène lyrique, essaya de reprendre pour son compte, avec ses seules ressources, la tradition si fâcheusement interrompue. Il donna, du 24 novembre au 1er mars, une série de quatre concerts symphoniques, où son éclectisme d'artiste consommé et sûr de lui-même nous fit entendre à côté de morceaux purement classiques, par exemple des *Symphonies en la majeur* et en *ut mineur*, de Beethoven, ou de la *Symphonie en mi bémol*, de Mozart, un certain nombre d'œuvres modernes intéressantes et jusqu'ici peu connues, telles que le curieux *Carnaval à Paris*, du compositeur danois Svendsen, la *Nuit de Noël*, de Gabriel Pierné, la *Rédemption*, de César Franck, enfin la *Damnation de Faust*,

de Berlioz, dont, chose presque incroyable, l'exécution intégrale ne nous avait été donnée qu'une seule fois encore, le 31 mars de l'année précédente. Mais comment eût-il pu réussir là ou la *Société des Concerts du Conservatoire*, avec tous les éléments de vitalité dont elle disposait, avait dû s'avouer vaincue ? Les difficultés qui avaient eu raison de l'intelligente ténacité des promoteurs de cette magnifique entreprise, se retrouvèrent sur la route de l'éminent impresario pour paralyser sa bonne volonté, et l'année suivante il ne renouvela pas sa tentative, que M. Tournié, son successeur, n'a essayé, lui aussi, de reprendre qu'une seule fois, sous la forme d'un concert spirituel donné le mercredi-saint 6 avril 1898, avec le concours d'une jeune pianiste de talent, Mlle Madeleine Ten Have, et comprenant comme pièce de résistance le *Déluge*, de Saint-Saëns, une des compositions les plus parfaites et les plus impressionnantes du maître français, que nous ne connaissions, celle-là aussi, que par fragments.

*
* *

LE GRAND-THÉATRE ET LES ŒUVRES LYRIQUES

Ces échecs réitérés sont, je le répète, d'autant plus significatifs et surprenants, que les tentatives dont ils ont marqué le terme ne sont point demeurées à l'état de manifestations isolées, et que, de divers côtés, d'autres s'efforçaient de leur apporter la contribution d'une action parallèle, en travaillant, pour leur part, à l'éducation du public.

Les directeurs qui se sont succédé depuis 1870 à la tête de notre scène lyrique, en s'attachant à nous faire connaî-

tre, au fur et à mesure de leur apparition, la plupart des œuvres modernes qui ont illustré les noms des compositeurs actuellement en vogue, ne se sont pas seulement proposé de satisfaire aux obligations de leurs cahiers des charges ; il en est quelques-uns parmi eux, chez lesquels s'est révélé l'indice d'une préoccupation plus haute, et qui, très sincèrement, avec un sens très judicieux et très éclairé, ont cherché à faire de notre Grand-Théâtre un foyer de décentralisation artistique. Il n'est que juste sans doute de rendre hommage, pour le souci qu'ils ont témoigné de la bonne renommée de l'établissement confié à leurs soins, pour le zèle attentif avec lequel ils ont présidé à ses destinées, à tous les impresarii qui se sont ainsi appliqués à enrichir nos annales (1). Mais il faut assigner à trois d'entre

(1) Voici la liste des ouvrages nouveaux représentés sur notre première scène depuis 1870 avec les noms des directeurs qui les ont montés :

1873 (direction Danguin) *Pétrarque*, de Duprat ; *Hamlet*, d'Ambroise Thomas.
1875 (direction d'Herblay), *Coppélia*, de Léo Delibes.
1877 (direction Senterre), *Carmen*, de Bizet ; *Cinq-Mars*, de Gounod.
1878 (direction Aimé Gros), *Paul et Virginie*, de Victor Massé.
1879 (direction Aimé Gros), *Etienne Marcel*, de Saint-Saëns ; *Piccolino*, de Guiraud ; les *Malatesta*, de Morin-Pons ; *Aïda*, de Verdi.
1881 (direction Vachot), *Jean de Nivelle*, de Léo Delibes ; *Mireille*, de Gounod.
1882 (direction Campocasso), le *Tribut de Zamora*, de Gounod ; les *Contes d'Hoffmann*, d'Offenbach.
1884 (direction Dufour), *Lakmé*, de Léo Delibes.
1885 (direction Dufour), *Sigurd*, de Reyer ; *Hérodiade*, de Massenet.
1886 (direction Dufour), *Manon*, de Massenet.
1887 (direction Campocasso), *Patrie*, de Paladilhe.
1889 (direction Poncet), le *Roy d'Ys*, de Lalo ; *Joli Gilles*, de Poise.
1890 (direction Poncet), *Esclarmonde*, de Massenet ; *Ernani*, de Verdi ; *Don César de Bazan*, de Massenet.

eux une place à part dans notre souvenir et dans notre reconnaissance, pour la magnifique contribution qu'ils ont apportée au développement du mouvement musical à Lyon; je veux désigner par là MM. Aimé Gros, Poncet et Albert Vizentini.

1891 (direction Poncet), *Samson et Dalila*, de Saint-Saëns ; *Lohengrin*, de Wagner ; la *Basoche*, de Messager.

1892 (direction Poncet), *Tannhaeuser*, de Wagner.

1893 (direction Poncet), *Tancrède de Rohan*, de de Courcelles ; *Sylvia*, de Léo Delibes ; *Werther*, de Massenet.

1894 (direction Poncet et Dauphin), la *Walkyrie*, de Wagner ; *Phryné*, de Saint-Saëns.

1895 (direction Campocasso), *L'Attaque du Moulin*, de Bruneau ; *Cavalleria rusticana*, de Mascagni ; *Paillasse*, de Léoncavallo ; le *Portrait de Manon*, de Massenet.

— (direction Vizentini), le *Cid*, de Massenet ; la *Jacquerie*, de Coquard ; le *Rêve*, de Bruneau ; l'*Amour Médecin*, de Poise ; la *Vivandière*, de Godard.

1896 (direction Vizentini), la *Statue*, de Reyer ; le *Carillon*, ballet, de Massenet ; la *Navarraise*, de Massenet ; *Amy Robsart*, d'Isidore de Lara ; les *Maîtres-Chanteurs, de Nuremberg*, de Wagner.

1897 (direction Vizentini), la *Femme de Claude*, de Cahen ; l'*Hôte*, de Missa ; *Vendée*, de Pierné.

1898 (direction Vizentini), *André Chénier*, de Giordano ; le *Roi l'a dit*, de Delibes ; la *Flûte enchantée*, de Mozart.

1899 (direction Tournié), *Henri VIII*, de Saint-Saëns ; la *Bohème*, de Puccini ; *Méphistophélès*, de Boïto ; *Thaïs*, de Massenet ; *Cendrillon*, de Massenet.

1900 (direction Tournié) *Tristan et Yseult*, de Wagner ; *Jahel*, d'Arthur Coquard ; *Haensel et Gretel*, de Humperdinck.

1901 (direction Tournié), *Siegfried*, de Richard Wagner ; *Princesse d'Auberge*, de Jean Blokx ; *Louise*, de Gustave Charpentier.

1902 (direction Tournié), *Les Barbares*, de Camille Saint-Saëns ; *Grisélidis*, de Massenet ; *Orphée*, de Gluck.

1902 (régie de la Ville, sous l'administration Mondaud), *Sapho*, de Massenet ; *Iphigénie en Tauride*, de Gluck.

1903 (régie de la Ville, sous l'administration Mondaud), *La Belle au Bois dormant*, de Silver ; la *Vendéenne*, d'Ernest Garnier ; l'*Or du Rhin*, de Richard Wagner.

J'ai déjà eu l'occasion, à propos de l'œuvre si intéressante des *Concerts populaires*, de montrer l'heureuse influence exercée par M. Aimé Gros sur les progrès de l'art musical au milieu de nous. Le choix de la municipalité, en confiant à son activité le champ plus large du Grand-Théâtre, ne fit que stimuler son activité et l'enhardir dans la voie où il s'était engagé. C'était lui qui, par les nombreuses auditions qu'il nous avait données de ses œuvres et même de sa personne, nous avait, pour ainsi dire, révélé le génie naissant de Saint-Saëns. Sa première pensée, lorsqu'il eut pris possession de son siège directorial, fut de mettre au service du compositeur dont il était à la fois l'admirateur et l'ami, le puissant levier dont il disposait en faveur de sa jeune renommée, et le 8 février 1879, il fit représenter, avec un éclat qui lui attira des hommages unanimes, son opéra jusqu'alors inédit d'*Etienne Marcel*.

Pour apprécier l'importance et l'audace d'une telle tentative, il faut se reporter à l'époque déjà lointaine et aux circonstances dans lesquelles elle se produisait. Sans se poser en imitateur, encore moins en disciple servile de Wagner, comme on le lui a parfois reproché et comme il s'en est toujours défendu, il est incontestable pourtant que Saint-Saëns avait subi l'ascendant fascinateur du maître de Bayreuth. Inconsciemment peut-être, il s'en était assimilé les formules, et par cela seul qu'il nous en apportait le reflet, considérablement simplifié sans doute, et en quelque sorte tamisé, il prenait à nos yeux les allures d'un véritable initiateur, presque d'un novateur. On juge dès lors de la stupéfaction, j'allais dire du désarroi, qui s'empara des admirateurs de l'ancien répertoire, à l'audition d'une œuvre qui rompait aussi violemment avec les procédés jusqu'alors en honneur La curiosité eut à coup sûr plus de part que l'en-

thousiasme dans l'accueil relativement flatteur qui lui fut fait ; mais si, au point de vue pécuniaire, le résultat en fut modeste, M. Aimé Gros trouva la récompense de sa hardiesse dans les félicitations que lui en témoignèrent de toutes parts les amateurs sincères et déclarés de l'art. Il n'était pas seulement le premier à ouvrir au jeune maître, dont le nom allait bientôt devenir illustre, les portes d'un théâtre français; il était encore, depuis la chute retentissante de *Tannhaeusrr*, à l'Opéra de Paris, le seul à oser reprendre l'essai d'acclimatation parmi nous des méthodes nouvelles, et c'est parce qu'il fut par là, lui aussi, un précurseur, qu'il est juste de ne pas lui ménager les éloges. Ses successeurs n'allaient pas tarder d'ailleurs, en marchant sur ses traces, à attester à leur tour la justesse et la sagacité de ses vues.

En 1885, M. Albert Dufour monta, pour la première fois en France, le magistral opéra de Reyer, *Sigurd*, que Bruxelles venait d'acclamer et qu'un injustifiable parti-pris persistait néanmoins jusqu'alors à maintenir à l'écart du répertoire de l'Académie nationale de musique. Ce n'était encore sans doute qu'une étape dans la voie qui devait nous conduire à la révélation intégrale de l'idéal nouveau conçu par le maître de Bayreuth ; car si, par les procédés de composition et par le sujet lui-même, le drame lyrique du musicien français trahit une imitation manifeste de la tétralogie wagnérienne, il ne laisse pas, d'autre part, de se signaler par bien des concessions aux anciennes formules. Ce n'en était pas moins un pas important dans la voie du progrès, et même un pas d'autant plus décisif, qui démontrait d'autant plus clairement que tous les efforts consacrés au relèvement de son niveau esthétique n'étaient pas demeurés vains, que le public se sentit en quelque sorte flatté du

patronage qu'on sollicitait de lui, et qu'il manifesta tout de suite, pour l'œuvre qui se présentait à son jugement, une prédilection toute particulière, depuis lors toujours demeurée très vive.

Quatre ans plus tard, le 16 mars 1889, M. Poncet renouvelle la même expérience, en nous faisant connaître une autre production de l'école française, longtemps méconnue, elle aussi, malgré son incontestable mérite, le *Roi d'Ys*, de Lalo, dont la première représentation, réservée au bénéfice de l'œuvre charitable des Fourneaux de la Presse, s'accompagne, dans cette soirée unique et particulièrement brillante, de la *Korrigane*, le gracieux ballet de notre compatriote Ch.-M. Widor, dirigée par son auteur et dansée par la propre créatrice du rôle principal, par l'étoile du corps de ballet de l'Opéra, Mlle Rosita Mauri.

En 1891, il donne *Samson et Dalila*, de Saint-Saëns, ce chef-d'œuvre de la musique symphonique et lyrique, que l'admiration du monde entier a seule révélé à la France, en le consacrant, et qui, joué sur toutes les grandes scènes de l'étranger, est encore à ce moment-là ignoré des théâtres de la capitale.

Puis comme le succès a répondu à son attente, comme le public est arrivé assez vite non seulement à se familiariser avec les procédés de l'école contemporaine, mais encore à les goûter et à s'y plaire, il comprend que l'heure est arrivée de lui faire connaître celui qui en a été à la fois le fondateur et le chef, celui qui en a été la plus haute, la plus complète, la plus illustre incarnation, et il met successivement à la scène, en 1891, en 1892 et en 1893, *Lohengrin*, *Tannhaeuser* et *La Valkyrie*, de Richard Wagner.

A la distance où nous sommes, une pareille tentative perd déjà de son mérite; on pouvait redouter alors qu'elle

ne fût condamnée à l'avance, tant étaient vivaces encore les préjugés et les rancunes qui voilaient à nos yeux l'un des plus grands génies qui aient honoré l'humanité, pour ne nous laisser apercevoir que l'implacable ennemi de notre pays. Quoi qu'elle parût téméraire, elle réussit pourtant, et bien loin qu'elle soulevât la moindre protestation, elle ne rencontra de tous côtés que curiosité et faveur. *Lohengrin*, au cours d'une même saison, encaissa, durant près de quarante représentations, un maximum de recettes inconnu depuis les lointaines soirées de l'*Africaine*, et *La Valkyrie*, malgré les difficultés de compréhension beaucoup plus grandes qu'elle présente, atteint un chiffre de bénéfices presque aussi élevé.

Il faut associer, sans doute, au mérite de cette extraordinaire réussite les artistes éminents qui ont contribué à l'assurer, le ténor Lafarge, notamment, qui a créé avec un incomparable talent les principaux personnages des drames lyriques de Wagner, et Mlle Janssen, qui a su incarner d'une façon si touchante la séraphique figure de l'Elsa de *Lohengrin*. La partie, en tous cas, est désormais gagnée, et lorsque M. Albert Vizentini, par un effort artistique qui n'a probablement jamais été dépassé sur aucune scène française, nous convie le 31 décembre 1896 à la première représentation des *Maîtres Chanteurs de Nuremberg*, le succès se change cette fois en un véritable triomphe. La presse de la capitale, si dédaigneuse en général de la province, s'y fait représenter par ses critiques les plus autorisés, et les dilettantes non seulement de toute la région environnante, mais de l'étranger, de la Suisse, de l'Italie, de la Belgique, de l'Angleterre même, y accourent à l'envi.

M. Tournié, qui succède à M. Vizentini, continue, bien qu'avec un sens et un effort artistique incomparablement

moins accusés, à marcher dans la voie si brillamment frayée. Le 6 mars 1900, il nous donne *Tristan et Yseult*, de Wagner, que le théâtre du Cercle d'Aix-les-Bains et le Nouveau Théâtre de Paris, sous la direction de Lamoureux, ont été seuls jusqu'alors à représenter en France, et qui interprété, par des artistes tels que le ténor Scaremberg, le baryton Mondaud, la basse Sylvain, Mme Bressler-Gianoli, Mlle Janssen surtout, admirable dans le rôle d'Yseult, obtient la plus complète réussite ; et un an après, le 15 février 1901, *Siegfried*. En même temps, il poursuit, avec un heureux éclectisme, la vulgarisation des œuvres de la moderne école française, en montant successivement, le 18 décembre 1901, dans des conditions d'exécution presqu'irréprochables, *Louise*, de Charpentier, et le 1er février 1902, les *Barbares*, de Saint-Saëns. L'année précédente, le 22 décembre 1900, les mêmes judicieuses intentions l'avaient conduit à nous révéler une des compositions les plus populaires d'outre Rhin, *Hänsel et Gretel*, le délicieux conte lyrique d'Humperdinck, un des disciples et des collaborateurs de Wagner.

Enfin, le 31 mars 1903, M. Mondaud, qui administre le Grand-Théâtre au nom de la Ville, nous offre la primeur de l'*Or du Rhin*, qui n'a aussi été représenté en France que sur la scène de Nice, et qui, soutenu par une fort honorable interprétation, rehaussé surtout de la présence, dans le rôle de Loge, de M. le Dr Otto Briesemeister, ténor du théâtre de Bayreuth, fournit la même fructueuse carrière que les précédents ouvrages du maître allemand. M. Broussan, à qui a été confiée, pour la saison prochaine, l'administration des deux scènes municipales, nous promet, pour les premières semaînes de son exploitation, le *Crépuscule des Dieux*, qui complèterait la série des œuvres de la

Tétralogie wagnérienne précédemment représentées, et il nous fait espérer, pour la fin de la saison, un cycle ou deux du *Ring* tout entier. Grâce à l'intelligente persévérance de ceux qui l'ont dirigé, notre Grand-Théâtre a définitivement conquis un des premiers rangs parmi les plus réputés de l'Europe. Il s'est placé tout de suite après la Monnaie de Bruxelles, à l'avant-garde du mouvement wagnérien, et c'est, je crois, sans une trop excessive hyperbole, qu'on a pu qualifier Lyon de Bayreuth français.

*
* *

L'OPÉRETTE ET LES CÉLESTINS, LE THÉATRE BELLECOUR

A côté de notre Grand-Théâtre, dont le rôle, dans cette histoire du mouvement musical à Lyon, a été, on vient de le voir, si important et à certains égards si décisif, on comprend qu'il y ait peu de chose à dire des scènes secondaires et d'ailleurs peu nombreuses qui ont coexisté ou qui existent encore avec lui.

Non pas qu'elles n'aient fait, à diverses reprises, les unes et les autres, des incursions dans le domaine de l'art lyrique. Depuis le jour où, à la suite de l'incendie du théâtre des Célestins, Maurel, un de ses anciens pensionnaires, eut l'idée de rouvrir la minuscule salle du Gymnase et d'y monter la *Fille de Mme Angot*, qui lui rapporta une fortune, il ne s'est guère passé d'année où nous n'ayons subi l'importation de quelqu'une des opérettes précédemment jouées à Paris (1) et nous avons pu constater par les bénéfices

(1) On peut juger par l'énumération suivante, que je crois à peu près complète, de la quantité d'œuvres de ce genre, qui ont été représentées à Lyon depuis trente ans :

Au Théâtre du Gymnase, de 1871 à 1877, la *Fille de Mme Angot*, de

véritablement extraordinaires que réalisèrent, par exemple, M. Aimé Gros, en 1878, avec les *Cloches de Corneville*, de Planquette, et M. Campocasso, en 1882, avec la *Mascotte*, d'Audran, que le public leur fit, en général, le plus chaleureux accueil. Mais je ne crois pas qu'il y ait lieu, au point de vue qui nous occupe, de se féliciter beaucoup de l'incontestable succès de ce genre, qui n'est, en somme, qu'un succédané inférieur de l'ancien opéra-comique, et j'inclinerais même à penser qu'en les détournant des œuvres vraiment belles, pour les pousser dans cette voie, on a plutôt perverti le goût des masses populaires.

Seul, le Théâtre-Bellecour mériterait peut-être une mention spéciale pour les tendances plus relevées, manifestées par quelques-uns de ses directeurs, si les vicissitudes de son éphémère existence ne s'étaient mises constamment en tra-

Lecocq ; la *Jolie Parfumeuse*, d'Offenbach ; la *Reine Indigo*, de Strauss ; le *Pompon*, de Lecocq ; la *Filleule du Roi*, de Vogel ; la *Petite Mariée*, de Lecocq.

Au Théâtre des Variétés, aujourd'hui désaffecté et transformé en salle de réunion de la Bourse du travail, de 1871 à 1880, la *Timbale d'Argent*, de Vasseur ; le *Trône d'Ecosse*, d'Hervé ; le *Grand Duc de Makapa*, de Blangini ; *Héloïse et Abélard*, de Littolf ; la *Fille du Tambour-Major*, d'Offenbach.

Au Grand-Théâtre : en 1881, les *Mousquetaires au couvent*, de Varney ; en 1884, la *Princesse des Canaries*, de Lecocq ; *Mam'zelle Nitouche*, avec Mme Judic ; en 1885, *Boccace*, de Suppé ; en 1890, la *Cigale et la Fourmi*, d'Audran ; *Rip*, de Planquette ; en 1891, la *Fauvette du Temple*, de Messager ; en 1892, le *Pays de l'Or*.

Au Théâtre Bellecour, en novembre 1881, avec Mme Judic, la *Roussotte*, d'Hervé et Boulard ; la *Femme à papa*, d'Hervé ; *Niniche*, de Boulard ; les *Charbonniers*, de Costé ; en 1891, sous la direction Verdellet, le *Petit Faust*, d'Hervé ; *Orphée aux Enfers*, d'Offenbach ; les *Brigands*, d'Offenbach ; *Surcouf*, de Planquette.

Au Théâtre des Célestins : en 1877, les *Cloches de Corneville*, de Plan-

vers de leurs bonnes intentions. Des concerts spirituels comme ceux des 25 et 26 mars 1880, où, sous la direction d'un chef d'orchestre distingué qui s'est fait ensuite une honorable situation à Paris, M. Lévy, on y exécuta l'*Eve*, de Massenet, et l'*Enfance du Christ*, de Mendelssohn, des séances comme celles du 9 avril suivant, où on entendit, pour la dernière fois, si je ne me trompe, l'illustre violoniste Sivori, des tentatives commes celles par lesquelles on essaya d'y acclimater, soit le répertoire français du XVIIIe siècle avec des œuvres comme le *Richard Cœur de Lion*, de Grétry, soit le vieux répertoire italien, avec des opéras tels que la *Norma* et la *Somnambule*, de Bellini, suffiraient évidemment sans parler de la série de remarquables représentations que Lassalle et Achard y donnèrent du *Roi de Lahore*, de Massenet, à partir du 16 janvier 1880, à lui mériter une place estimable dans les Annales artistiques de notre ville, si, je le répète, ce n'avaient été là des manifestations isolées,

quette ; en 1878, le *Petit Duc*, de Lecocq ; la *Marjolaine*, de Lecocq ; le *Droit du Seigneur*, de Vasseur ; en 1879, les *Prés Saint-Gervais*, de Lecocq ; *Madame Favart*, d'Offenbach ; en 1882, la *Mascotte*, d'Audran ; en 1883, le *Jour et la Nuit*, de Lecocq ; *Gillette de Narbonne*, d'Audran ; en 1884, *François les Bas Bleus*, de Messager et Bernicat ; en 1885, le *Cœur et la Main*, de Lecocq ; en 1886, le *Grand Mogol*, d'Audran ; en 1887, la *Cantinière*, de Planquette ; *Joséphine vendue par ses sœurs*, de Roger ; en 1892, le *Voyage de Suzette*, de Vasseur ; *Miss Hélyett*, d'Audran ; en 1893, *Toto*, de Barrès ; le *Royaume des Femmes* ; en 1895, *Mon Oncle Célestin*, d'Audran ; l'*Amour mouillé*, de Varney ; en 1896, le *Baron Tzigane*, de Strauss ; la *Dot de Brigitte*, de Serpette et Roger ; la *Falote*, de Varney ; *Mamz'elle Carabin*, de Pessard ; en 1898, les *P'tites Michu*, de Messager ; l'*Etoile*, de Chabrier ; en 1901, la *Poupée*, d'Audran avec Mlle Mily Meyer.

Quelques-unes de ces opérettes ont été reprises, en outre, au cours des saisons de 1900, 1901 et 1902, dans deux anciens cafés-concerts transformés en théâtres, la Scala-Bouffes et l'Eldorado.

le plus souvent sans lendemain. Malheureusement ici encore, les plus hardis se heurtèrent à la fatalité, à une fatalité que rien ne réussit à conjurer, et le Théâtre Bellecour, pour lequel ses fondateurs avaient rêvé de si hautes destinées, finit par sombrer à son tour dans l'opérette, qu'un artiste de goût, M. Verdellet, y monta, il est vrai, avec une richesse et une splendeur de mise en scène, inconnues jusqu'à lui aussi bien que depuis.

*
* *

Le Conservatoire

Tandis qu'à l'inverse de ces petits théâtres de second ordre, dont l'action sur le public, si elle ne fut pas pernicieuse, demeura du moins stérile, notre première scène entrait résolument dans la voie féconde où elle devait trouver à la fois le succès et la renommée, un établissement qui, dans la pensée de son créateur, était destiné à lui faciliter la tâche, en lui assurant le recrutement permanent de son personnel, prospérait, lui aussi, dans l'ombre et le silence : je veux parler du Conservatoire de musique, qu'avait fondé en 1872 M. Mengin, alors premier chef de notre orchestre d'opéra.

L'institution, modeste à ses débuts, s'était bornée tout d'abord à solliciter le patronage et l'appui de la Municipalité qui s'était empressée de les lui accorder; mais deux ans ne s'étaient pas écoulés, que déjà son importance grandissante avait attiré sur elle l'attention des pouvoirs publics et que le ministre des Beaux-Arts lui conférait une consécration définitive et officielle, en l'érigeant en succur-

sale du Conservatoire national de Paris, aux termes d'un décret du 2 avril 1874, que complétait bientôt un second décret organique des 9-12 septembre 1878. A cette date de 1878, M. Mengin avait résigné ses doubles fonctions, pour accepter à Paris un poste plus brillant ; ce fut M. Aimé Gros, dont la compétence artistique s'était précédemment maintes fois affirmée, qui lui succéda, et dès lors sous la consciencieuse impulsion de son nouveau directeur, une ère d'activité et de progrès s'ouvrit pour notre Conservatoire.

Je n'ignore pas qu'en lui décernant un pareil éloge, je vais à l'encontre de certaines opinions, je sais qu'on a souvent contesté la valeur, les méthodes et les résultats de l'enseignement qui y est professé, et que chaque année, au moment des concours solennels où nous sommes tous appelés à en juger, des critiques, parfois acerbes, s'élèvent, non seulement, ce qui est inévitable, contre les décisions du jury qui en récompense les élèves, mais plus encore contre l'esprit et les tendances qui y sont en honneur. J'estime pourtant qu'il serait injuste de méconnaître l'importance de la place qu'il a su prendre et des services qu'il a rendus. La population lyonnaise, elle du reste, ne s'y trompe pas, et pour se convaincre de l'intérêt qu'elle porte à tout ce qui y touche, il suffit précisément d'avoir assisté une fois aux séances de concours qui provoquent à son égard tant d'amères diatribes, d'avoir constaté l'empressement avec lequel elle s'y rend, l'attention soutenue avec laquelle, malgré la température torride qui règne d'ordinaire dans cette saison, elle en suit les péripéties. Je n'irai certes pas jusqu'à prétendre que tout y soit parfait, qu'il n'y ait rien à y reprendre, et que cette modeste succursale de province puisse rivaliser d'ores et déjà avec le Conservatoire

national de Paris, dont elle est l'émanation. Il n'en est pas moins vrai qu'avec un corps professoral composé de maîtres tels que MM. Bay, le regretté Lapret, Henri Chabert, pour le violon ; Bedetti, pour le violoncelle ; Fargues, pour le hautbois ; Jemain, Mariotte et Quévremont, pour le piano ; Ritter, pour la flûte ; Mme Mauvernay, MM. Crétin-Perny et Ribes, pour le chant ; Dauphin, notre ancienne basse chantante, pour l'opéra, l'instruction intégrale qui y est donnée dans toutes les branches de l'art musical y atteint un niveau largement satisfaisant, on peut ajouter à certains égards tout à fait supérieur, que s'efforcera, sans doute, d'élever encore son nouveau directeur, M. Savard, ancien chef des chœurs à l'Opéra-Comique, nommé à ces fonctions en 1902, après le décès de M. Aimé Gros.

Encore qu'il puisse se glorifier très légitimement de trois au moins des sujets qu'il a formés, du ténor Jérôme, qui a naguère honorablement tenu son emploi à l'Opéra, du ténor Bonnard, dont, il y a quelques années, toute la presse de Londres a constaté le succès à Covent-Garden, de Mlle Frère, qui, sous le nom de Mlle Hatto, après avoir remporté le premier prix aux épreuves finales du Conservatoire de Paris, a réussi à contracrer un engagement immédiat à l'Académie nationale de musique et à y faire, notamment, dans les *Barbares,* de Saint-Saëns, des créations remarquées, je ne fais aucune difficulté de confesser que, depuis 28 ans qu'il existe, il n'en est sorti jusqu'ici aucun de ces artistes à renommée bruyante, dont le tempérament exceptionnel est généralement au surplus une très inexacte mesure de la valeur d'une école. Mais sa fonction ne consiste pas à former des étoiles ; c'est par les ferments de vie artistique qu'il a jetés dans notre sol, c'est par l'influence discrète et néanmoins pénétrante qu'il a exercée sur le développement

de l'art, c'est par l'orientation qu'il a imprimée de ce côté à l'esprit des masses populaires elles-mêmes, qu'il a rempli au milieu de nous une mission efficace et utile. Il a souvent fourni à nos orchestres de solides et précieux éléments, il a enrichi parfois d'excellents sujets nos troupes lyriques. Que peut-on, pour le moment, lui demander de plus, et n'a-t-il pas déjà assez fait, pour qu'on proclame dès à présent, à sa louange, qu'il n'a pas failli à ce qu'on attendait de lui ?

*
* *

Auditions-Conférences de Musique ancienne de MM. Jemain et Mirande

Aussi bien, n'est-ce pas seulement dans le recueillement de sa tâche quotidienne, dans la préparation et la formation des futurs interprètes de la musique des maîtres, que s'est manifestée la bienfaisante activité de notre Conservatoire. Je viens de dire qu'il avait, dans la limite de sa sphère, notablement contribué à répandre et à vulgariser le culte de la musique : cette œuvre d'apostolat artistique, il lui est arrivé de l'exercer quelquefois en dehors de son domaine habituel, en entrebâillant, pour ainsi dire, ses portes au profit du grand public.

C'est ainsi que deux de ses professeurs, qui, depuis lors, nous ont quittés pour aller se fixer à Paris, l'un, M. Jemain, pianiste, justement réputé ; l'autre, M. Mirande, écrivain en même temps qu'organiste de talent, eurent l'idée, il y a quelques années, de nous retracer, dans une série de conférences, la biographie des précurseurs de la musique lyrique et symphonique moderne. Pendant quatre ans, de

1893 à 1896 inclusivement, à la salle Philharmonique d'abord, dans la salle des fêtes du *Progrès*, en dernier lieu, ils ont poursuivi sans relâche la difficile besogne de dérouler devant nous les fastes de ce passé trop oublié, bien que glorieux déjà, et, grâce à eux, nous avons eu l'intense et rare plaisir d'assister à l'audition d'œuvres que nous ne sommes guères accoutumés à voir figurer aux programmes des concerts ordinaires.

Car ils ne bornèrent pas leur ambition à nous révéler, dans leurs substantielles causeries, les noms de ces maîtres pour la plupart ignorés, à nous raconter leur vie, et à nous donner la nomenclature de leurs principales compositions. Ils voulurent surtout nous fournir les moyens de juger par nous-mêmes de leurs mérites, de leurs procédés, de leur style, et pour cela ils prirent soin d'accompagner chacune de leurs leçons de l'exécution de quelques morceaux empruntés au recueil des ouvrages de ces différents auteurs.

Après avoir étudié, en 1893, les clavecinistes antérieurs à Bach, les Frescobaldi, les Bouxthoud, les Scarlatti; en 1894, Bach lui-même et les maîtres du piano qui lui ont succédé, ils abordèrent en 1895 l'histoire du drame musical en France, depuis ses origines les plus reculées, depuis l'époque lointaine où, dans les *Mystères du Moyen-Age,* il se confondait, pour ainsi dire, avec l'hymne religieux, sous la forme du plain-chant, jusqu'aux manifestations plus sérieuses par lesquelles il s'est affirmé comme un genre spécial à la fin du XIVe siècle, depuis Adam de la Halle, qui ouvre la série de nos compositeurs lyriques, jusqu'à Cambert qui fonde en 1670 notre Académie nationale de musique, jusqu'à Lulli, ensuite, jusqu'à Rameau et à Gluck; et dès lors, ces séances, toujours si intéressantes et si instructives, prirent une véritable ampleur.

Une semblable reconstitution n'était pas facile à opérer; ils y apportèrent une conscience et un scrupule minutieux, et à côté du clavecin, dont ils avaient réussi à se procurer un exemplaire exactement construit sur le modèle de ceux de Sébastien Erard, le célèbre facteur du XVIIIe siècle, ils s'attachèrent à réunir, dans le petit orchestre destiné à l'accompagnement, les instruments rappelant le plus fidèlement possible ceux qui étaient employés autrefois.

Avec le concours de Mme Promio-Evrard et de M. Crétin-Perny, qui avaient bien voulu leur prêter le concours de leur expérience et de leurs jolies voix, et à qui s'adjoignit, la dernière année, Mme de Nuovina, la grande cantatrice si appréciée et si fêtée des Lyonnais, ils nous firent entendre successivement : d'abord des fragments du *Jeu de Marion et de Robin*, d'Adam de la Halle (1385) ; du *Ballet de la Royne*, de Balthazar de Beaujoyeux (1581) ; de l'*Eurydice*, de Péri (1600) ; d'un *Madrigal*, de Caccini (1600) ; de l'*Ariane*, de Monteverde (1600); des *Peines et des Plaisirs de l'Amour*, de Cambert (1671); puis des airs détachés de quelques-uns des opéras de Lulli, un chœur à deux voix tiré de son *Isis* (1677), deux romances de son *Alceste*, celle de Caron et celle de Céphise, l'air de Mérope, de son *Persée* (1682), l'air du sommeil d'*Atys* (1676); le grand air de Renaud de son *Armide* (1686) ; des morceaux empruntés aux compositeurs de la période de transition qui sépare Lulli de Rameau, l'air de Philémon, par exemple, de l'opéra d'*Issé*, de Destouches (1698); un air de l'*Alcyonne*, de Marais (1706); le grand air du *Tancrède*, de Campra (1702), un musicien dont la science déjà avancée et l'inspiration aussi originale qu'élevée auraient mérité de sauver le nom de l'oubli; trois curieuses et fraîches bluettes de Leclair ; un air de la *Serva Padrona* (1733), de Pergolèse, qui fait déjà pressentir Mo-

zart; une *Aria*, de Lotti (1700); plus tard d'importants passages de Rameau, un des plus parfaits, sinon le plus parfait des représentants de notre ancienne école française, que nous devrions admirer à l'égal de Bach ou de Hændel, et que dédaigneux à notre ordinaire de nos propres gloires, nous avons sacrifié à d'autres idoles, notamment la musette de son ballet des *Festes d'Hébé* (1739), qui est un bijou exquis de grâce et de délicatesse, le récitatif de Pluton de son opéra d'*Hippolyte et Aricie* (1732), le chœur funéraire de son *Castor et Pollux* (1737), d'une puissance d'expression et d'une grandeur scénique rarement dépassées par ses successeurs aussi bien que par ses devanciers, le Rigaudon et la scène des Songes de son *Dardanus* (1739), qui sont les seules pages de cet auteur un peu connues du public; enfin, quelques-unes des scènes les plus célèbres et les plus émouvantes des grands ouvrages dramatiques de Gluck, de son *Iphigénie en Aulide*, de son *Orphée*, de son *Armide*, de son *Iphigénie en Tauride* et de son *Alceste*.

Je n'ai pas à me faire ici l'interprète des nombreux auditeurs qui ont assisté, pendant ces quatre années, à ces remarquables séances : elles sont encore trop proches de nous, pour que le souvenir s'en soit effacé. Ce que je tiens à constater seulement, c'est que l'incursion que nous avons faite à la suite de MM. Jemain et Mirande, dans le domaine du passé, n'a point été une de ces promenades archéologiques, simplement destinées à faire le bonheur des érudits et à leur procurer quelques-unes des vaines jouissances dont ils sont avides. Ils s'étaient proposés de nous amener à pénétrer les origines de notre histoire artistique, de nous faire mesurer les progrès accomplis au cours des siècles et de réhabiliter, en nous apprenant à les connaître, les ancêtres de génie qui ont engendré la lignée de nos composi-

teurs modernes. N'avais-je pas raison de dire qu'en s'assignant une telle tâche et en la menant à bonne fin ils avaient fait acte d'utile et salutaire propagande, et que le Conservatoire auquel ils ont appartenu tous les deux méritait par là même d'être associé, pour une part, à l'honneur qui leur en revient à si juste titre ?

*
* *

Société des Concerts symphoniques et Association symphonique

Ils ne s'en sont pas tenus du reste à cette première et relativement modeste tentative. Encouragés par le légitime succès qu'ils y avaient obtenu, ils ont conçu un projet plus hardi, et c'est à eux encore que nous devons la résurrection des grands concerts symphoniques dont la disparition en 1895 avait excité, nous l'avons vu, de si profonds et si unanimes regrets.

Il semblait bien qu'après la malheureuse expérience de la *Société des Concerts du Conservatoire*, il y eût de leur part quelque témérité à vouloir renouveler un pareil effort et qu'à essayer de secouer la torpeur qui avait succédé au bel élan d'alors, ils risquassent de tenter vainement une fortune si constamment et si obstinément adverse. Tel était pourtant, chez les dilettantes lyonnais, le désir de voir renaître ces auditions musicales dont la privation se faisait si vivement sentir, qu'en quelques mois ils réussirent à grouper autour d'eux dans une association qu'ils appelèrent *Société des Concerts symphoniques*, la plupart des promoteurs et des parrains de la précédente entreprise et, ce qui était mieux

encore, à réunir, pour parer aux frais inséparables d'une semblable organisation, un capital d'une cinquantaine de mille francs. L'existence de leur œuvre ainsi assurée, au lieu de s'adresser, comme dans les combinaisons antérieures, à l'orchestre du Grand-Théâtre, ce qui en avait été le principal écueil, ils se préoccupèrent de constituer une phalange d'exécutants qui, n'ayant pas la charge du service d'une grande scène, leur appartînt entièrement, qui pût par conséquent se consacrer exclusivement à la tâche qu'ils s'étaient imposée, et le dimanche 4 décembre 1898, ils donnèrent dans la salle du Casino leur première séance.

Je n'ai pas à insister sur une histoire qui est d'hier, à rappeler notamment le soin avec lequel ils s'appliquèrent à passer en revue, en même temps que les grandes compositions des maitres symphonistes, les œuvres les plus récentes, parfois les plus légères fantaisies des auteurs modernes, à faire succéder, par exemple, à la 2e *symphonie en re mineur*; à la *Symphonie n° 5 en ut mineur*, à la *Symphonie pastorale*, aux ouvertures de *Coriolan et de Fidelio*, de Beethoven ; à la *Symphonie en ut majeur*, de Mozart ; à la *Symphonie de la Reformation*, à la *Symphonie écossaise en la mineur*, de Mendelssohn ; à la *Symphonie en si bémol*, de Schumann ; à la *Symphonie en si mineur*, de Schubert ; les ouvertures de *Freyschütz* et d'*Euriantle*, de Weber ; des fragments de la *Damnation de Faust*, de Berlioz ; les ouvertures des *Maîtres-Chanteurs* et du *Vaisseau-Fantôme*, les *Murmures de la Forêt, de Siegfried*, les préludes de *Parsifal* et de *Tristan et Yseult*, de Wagner ; le *Phaéton*, le prélude du *Déluge*, le menuet et la gavotte du *septuor*, de Saint-Saëns ; le prélude de *Fervaal*, de d'Indy ; le prélude d'*Hensel* et *Gretel*, d'Huperdinck ; la *Suite pour instruments à cordes*, intitulée *Au temps d'Holberg*, de Grieg ; le ballet de *Sylvia*, de Delibes ;

la méditation de *Thaïs*, de Massenet ; la *Pavane*, de Fauré ; le *Carnaval*, de Guiraud ; la *Farandole*, de Dubois. Il convient, en tous cas, de leur rendre cette justice qu'ils n'ont rien négligé pour rehausser l'éclat des solennités musicales auxquelles ils nous ont conviés et pour en assurer le succès.

Il n'est presque pas un seul des quatorze concerts qu'ils ont espacés du 5 décembre 1898 au 26 mars suivant, dont ils ne se soient préoccupés de renforcer l'intérêt par la présence de quelque artiste en renom. Le 5 décembre, dès le premier jour, c'est Mlle de la Rouvière, une des élèves de prédilection de Massenet, dont ils sollicitent le concours et qui chante, avec sa magnifique voix de falcon, la ballade du *Vaisseau-Fantôme*, de Wagner, et c'est en même temps Léon Delafosse, un jeune pianiste des grands concerts parisiens, rompu à tous les secrets, à toutes les difficultés de la science du clavier, qui exécute avec un brio étourdissant le *Concerto en mi bémol*, de Saint-Saëns. Huit jours après, c'est Delsart, le célèbre violoncelliste, qui, sous la direction de l'auteur en personne, nous révèle le savant et délicat *Concerto en mi mineur*, de notre compatriote Ch.-M. Widor. Le 19 décembre, c'est Jacques Thibaud, un prestigieux virtuose de l'archet, qui produit sur notre public, d'ordinaire si froid, le même effet foudroyant, irrésistible, que sur ses auditoires habituels de la capitale et qui, avec le *Concerto en si bémol*, de Wienawski, et les *Airs Bohémiens*, de Sarasate, déchaîne en sa faveur d'interminables ovations ; c'est, le même jour Mme Mauvernay et sa fille, aujourd'hui Mme Mirande, que nous applaudissons dans le duo de *Béatrice et Bénédicte*, de Berlioz. Le 16 janvier, aux côtés de Mlle Rival de Rouville, une toute mignonne chanteuse légère que le Conservatoire de Paris a enlevée au nôtre, et qui détaille d'une voix juvénile et fraîche l'air d'*Armide*, de Gluck, et un passage

de *Cosi fan tutti*, de Mozart, c'est M. Breitner, un pianiste de haute valeur, dont le jeu précis, nuancé et puissant fait merveille dans un *Concerto*, de Schutt, plein d'originalité et de mouvement, et dans les *Variations* symphoniques de César Franck. C'est le 20 février, le fameux pianiste belge de Greef, et c'est le dimanche suivant, notre jeune compatriote Jeanne Bourgaud, une des plus brillantes lauréates du Conservatoire de Paris, dont l'impeccable méthode, la délicatesse et la pureté de son s'affirment dans le *Concerto en sol mineur*, de Max Bruch, et dans la *Scène de la Czarda*, de Jeno Hubay. C'est le 1er mars, dans une soirée supplémentaire en dehors de l'abonnement, le célèbre violoniste allemand Hugo Heermann, dont j'ai déjà signalé plus haut le succès à la salle Philharmonique, et dont la chaleur, la puissance d'émotion, communicatives au delà de toute expression, nous valent une incomparable traduction du *Concerto* avec orchestre de Beethoven. Le 5 mars, c'est Raoul Pugno, le pianiste au magique talent qui, dans la première audition du *5e Concerto en fa*, de Saint-Saëns, et dans des bluettes comme le *Nocturne en fa dièze*, de Chopin, et la *Onzième rapsodie*, de Listz, soulève jusqu'au délire l'enthousiasme de la salle. C'est le 11 mars, la *Schola cantorum*, plus connue sous le nom de *Chanteurs de Saint-Gervais*, une troupe de choristes unique, je crois, en France, qui, sous la direction de son chef, M. Charles Bordes, avec un programme comprenant deux motets à quatre voix, de Vittoria et de Nanini ; deux chansons françaises de Casteley et de Roland de Lassus ; deux autres, l'une poitevine, *Voici la Saint-Jean*, l'autre canadienne, *C'est l'vent frivolent*, deux mélodies grégoriennes du XIIe siècle, un *Ave verum*, de Mozart, une fantaisie vocale de Clément Jannequin, la *Bataille de Marignan*, et le *Choral de la cantate 140*, de

Bach, nous procure le régal exquis d'une fête musicale où tout, la qualité des morceaux aussi bien que l'excellence du sentiment et du style dans lesquels ils sont interprétés, concourt à charmer l'oreille et l'esprit. C'est enfin le 26 mars, pour la clôture de la saison, le pianiste Harold Bauer, un des maîtres du piano les plus accomplis et les plus goûtés de la capitale, que nous connaissions déjà grâce à la *Société de musique classique*, et qui déploie dans le *5e concerto en mi bémol*, de Beethoven, dans la *Ballade en fa*, de Chopin, et dans la *Chevauchée des Valkyries*, une vigueur, une sûreté et une souplesse de mécanisme véritablement vertigineuses.

Toute médaille a, par malheur, son revers, et s'il est incontestable qu'il a donné aux réunions hebdomadaires de la *Société des Concerts symphoniques* un lustre inaccoutumé, il n'est pas douteux en revanche que le concours généralement onéreux de tels artistes n'ait eu pour résultat d'épuiser rapidement ses ressources. Peut-être aussi ceux qui avaient reçu mandat de l'administrer ont-ils eu le tort de témoigner d'un peu d'imprévoyance, d'un peu d'optimisme tout au moins dans l'évaluation des dépenses auxquelles elle avait à faire face. Toujours est-il qu'au bout de quatre mois de campagne, on s'aperçut avec stupeur qu'il ne restait rien, ni du capital initial, ni des bénéfices réalisés, et qu'on n'eut que la ressource de procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société.

MM. Jemain et Mirande ne se rebutèrent pas, il est vrai, devant ce lamentable résultat.

Reconstituée par leurs soins, sous le nom d'*Association symphonique lyonnaise*, l'entreprise qu'on croyait morte se releva presque aussitôt, allégée cette fois d'une notable partie des frais qui avaient contribué à sa ruine, et deux

saisons encore elle réussit à se maintenir. Toujours soucieuse de la composition de ses programmes, elle nous fit assister plus d'une fois au cours de ces dernières campagnes à d'intéressantes séances. Je citerai, notamment, l'ouverture de *Titus*, de Mozart et le prélude du 3me acte de *Tristan et Yseult*, de Wagner, exécutés le 24 décembre 1899 ; la *Symphonie n° 4 en ré mineur* de Schumann et les *Danses hongroises*, de Brahms, le 21 janvier 1900 ; au concert du 4 février, la *Symphonie en si bémol n° 8*, de Haydn, et *Rédemption*, de Franck ; à celui du 18 février la première audition à Lyon de la *Symphonie en ré (op. 73)*, de Brahms; le 18 mars, la *Symphonie en sol mineur*, de Mozart, les Murmures de la Forêt de *Siegfried*, l'ouverture d'*Euryanthe*, de Weber, et la première audition d'une fantaisie pour orchestre, de Guy-Ropartz ; le 25 mars, la *Symphonie inachevée en si mineur*, de Schumann, la première audition de *Shylock*, de Fauré, et la *Marche héroïque* de Saint-Saëns ; le 26 novembre 1900, l'ouverture de *Léonore (n° 3)*, de Beethoven, le prélude de *Hansel et Gretel* de Humperdinck, la marche des prêtres d'*Athalie*, de Mendessohn; le 16 décembre, la *Symphonie de la Réformation*, de Mendelssohn, l'andante de la *Symphonie de la Surprise*, de Haydn la première audition du poëme symphonique du compositeur russe Borodine, *Dans les Steppes*, l'ouverture de *Jules César*, de Schumann ; le 20 janvier 1901, la *Symphonie en ut majeur*, dite de Jupiter, de Mozart, la première audition des *Eolides*, de César Franck, l'ouverture de *Paulus*, de Mendelssohn ; le 10 février, la *Symphonie pastorale*, de Beethoven, la première audition de l'ouverture de *Frithiof*, de Théodore Dubois, l'ouverture d'*Oberon*, de Weber ; le 3 mars, l'ouverture de la *Flûte enchantée*, de Mozart, la première audition d'une suite d'orchestre de la Tombelle

Livre d'images, exécutée sous la direction de l'auteur, le prélude du *Déluge*, de Saint-Saëns, la première audition de la *Forêt enchantée*, légende-symphonie de Vincent d'Indy, le cortège de Bacchus, de *Sylvia*, de Léo Delibes ; enfin, le 24 mars, où elle clôtura la série de ses matinées artistiques, l'ouverture d'*Egmont*, de Beethoven, l'ouverture des *Maitres chanteurs*, de Wagner, la *Farandole*, suite d'orchestre de Théodore Dubois, exécutée sous la direction de l'auteur, et des fragments du *Faust*, de Schumann, avec le concours des chœurs de la Société des vendredis.

Fidèle, ces deux dernières années encore, à l'idéal artistique qu'elle s'était proposé, l'*Association symphonique* a tenu à rehausser chacune de ses séances par la présence d'un artiste de mérite et de renom, spécialement engagé pour la circonstance, et c'est ainsi que nous avons pu apprécier et applaudir successivement : le 24 décembre 1899, le pianiste belge de Greef, professeur au Conservatoire de Bruxelles, que nous avait fait connaître déjà la *Société des Concerts de musique classique;* le 21 janvier 1900, M. Jean Ten Have, un jeune violoniste formé à l'école d'Eugène Ysaïe, dans lequel les Lyonnais ont été particulièrement heureux de retrouver le digne continuateur du talent si hautement estimé parmi eux de son père, M. Wilhelm Ten Have ; le 4 février, Mme Roger-Miclos, une pianiste dont les concerts Colonne et Lamoureux ont depuis longtemps consacré la réputation et Mlle de la Rouvière déjà entendue l'hiver précédent ; le 18 février, le violoncelliste Hollmann ; le 25 novembre, Diémer, professeur au Conservatoire de Paris, un des pianistes français les plus parfaits de l'époque actuelle ; le 16 décembre 1900, le violoniste belge Crickboom, un autre élève d'Ysaïe, irréprochable, comme son maître, de style et de méthode ; le 20 janvier 1901, un tout jeune

violoncelliste, M. Richet, dont la sûreté et la précision de jeu font excellemment ressortir un *concerto* pour violoncelle et orchestre de Lalo, et une *aria* avec orchestre de Bach; le 10 février, le violoniste espagnol Albert Geloso à l'archet vigoureux et coloré; le 3 mars, Raoul Pugno, un des maîtres du clavier, qui possèdent le mieux l'oreille et la faveur du public lyonnais; le 24 mars, Mlle Clotilde Kléeberg, une pianiste exceptionnellement douée, et Mlle Louise Janssen, l'admirable créatrice à Lyon de la plupart des héroïnes des drames wagnériens.

En dépit de leurs efforts et de leur bonne volonté, MM. Jemain et Mirande, en présence du médiocre résultat financier de l'entreprise qu'ils dirigeaient, durent cependant finir par abandonner la partie comme tant d'autres de leurs devanciers, qui avaient échoué à la même tâche. Une fois de plus, la fatalité qui semble s'attacher à Lyon à toutes les tentatives d'organisations musicales permanentes, avait consommé son œuvre.

*
* *

La Schola cantorum lyonnaise. — La Symphonie lyonnaise

Il y avait, dans le renouvellement persistant de semblables résultats, de quoi décourager les meilleures volontés et les plus tenaces résolutions. Aussi, pendant toute une année, ne se produisit-il aucune manifestation du même genre, et la municipalité qui, en prenant possession de la régie directe de nos théâtres, nous avait fait espérer, pour la saison d'hiver, une série de concerts symphoniques, ne crut-elle

pas devoir donner suite à son projet. Mais cet accès de torpeur ne devait être que passager, et d'autres mains allaient essayer de ressaisir, à leur tour, pour le raviver, le flambeau qui menaçait de s'éteindre.

Au mois de novembre 1902, M. Vincent d'Indy, l'éminent auteur de *Fervaal* et de l'*Etranger*, se rendit à Lyon, pour essayer d'y constituer une association chorale mixte, analogue à celle qu'il a fondée en 1894 à Paris, sous le nom de *Schola cantorum*, de concert avec MM. Guilmant et Charles Bordes, maître de chapelle de Saint-Gervais, et qui est destinée à la vulgarisation de la musique des grands maîtres. S'il était demeuré jusqu'à présent, sinon stérile, du moins assez rebelle, le terrain se trouvait ici admirablement préparé pour la semence nouvelle qu'il s'agissait d'y jeter. Le public lyonnais connaissait pour l'avoir vue à l'œuvre à maintes reprises, cette phalange d'élite des Chanteurs de Saint-Gervais que Charles Bordes dirige avec tant d'autorité et de zèle. Dans les différentes occasions que j'ai rappelées plus haut, plus récemment, le 22 janvier 1900, lors de la fête de bienfaisance organisée par le Comité départemental de la Croix-Rouge où ils avaient interprété le *sanctus* de la messe du pape Marcel, de Palestrina, un *Ave verum* et un *Ave Maria* de Josquin des Prés; puis, le 20 mars suivant, dans un concert au bénéfice de l'œuvre de la charité maternelle où ils avaient chanté deux admirables *motets* du XVI[e] siècle de Vittoria et de Roland de Lassus, un dialogue spirituel de Dumont, le célèbre auteur du Credo, *Peccator ubi es*, et un oratorio à trois voix de Carissimi, la *Plainte des Damnés*, d'un caractère extraordinairement grave et poignant, il avait pu apprécier la solidité et la pureté de style de ces masses chorales si bien disciplinées et fondues. Depuis qu'une décision récente de l'autorité diocésaine,

en proscrivant des églises, à Paris comme à Lyon, les chœurs mixtes d'hommes et de femmes, a obligé les Chanteurs de Saint-Gervais à abandonner leur œuvre primitive, la *Schola cantorum* parisienne, dont ils avaient constitué les premiers et les plus précieux éléments et avec laquelle il se confondent aujourd'hui, était venue donner à Lyon un certain nombre d'auditions qui n'avaient pu que confirmer cette excellente impression. Nous l'avions entendue, par exemple, le 28 janvier 1901, dans une soirée musicale organisée aux Folies-Bergère, par la Caisse de famille et de prévoyance (304e Société de secours mutuels), avec le concours de Mlle Janssen et de l'admirable pianiste Blanche Selva, dont j'ai déjà parlé précédemment, interpréter avec une simplicité et une grandeur d'expression saisissante, deux œuvres d'une beauté presque surhumaine, le *chœur final de la Passion*, de Henri Schutz, et le choral final de la *Passion selon saint Jean*, de Sébastien Bach. Elle avait même décidé d'organiser, dans le courant de l'hiver 1902-1903, des séances plus fréquentes et presque périodiques, qu'elle nous a données en effet, et c'est à elle, notamment, que nous devons d'avoir pu applaudir le 17 juin dernier, à la salle Philharmonique dans le *trio* (op. 9) de Beethoven, un *quatuor* de Mozart, et le *quatuor en la majeur*, de Borodine, le remarquable quatuor Zimmer, de Bruxelles, que nous ne connaissions point encore à Lyon.

A tous égards, par conséquent, les circonstances semblaient favorables à la réalisation de l'idée qui consistait à établir parmi nous, comme cela venait de se faire déjà avec succès à Marseille, une filiale de la *Schola* parisienne. La *Société des Vendredis*, dont j'ai parlé plus haut, et en qui continuaient à subsister, bien qu'à l'état latent, les traditions de l'ancienne Sainte-Cécile, pouvait offrir à la combinaison projetée un noyau d'excel-

lents éléments, qu'il suffirait d'accroître et d'utiliser. Une première réunion, toute privée, où M. d'Indy exposa son programme, aboutit en effet immédiatement à la constitution d'un comité qui comprenait, avec les représentants des principaux organes de la presse lyonnaise, un certain nombre d'amateurs éclairés et, parmi eux, plusieurs de ceux qui, naguère, avaient présidé déjà aux éphémères destinées de la Société des Concerts du Conservatoire (1). Le 6 décembre suivant, M. Charles Bordes, qui, sous la présidence d'honneur de M. d'Indy, en devait être le chef effectif, annonçait dans une intéressante causerie l'établissement définitif et officiel de la *Schola lyonnaise*. Le 29 avril 1903, elle conviait le public dans la salle des Folies-Bergère, à une première audition, dont le programme comportait la cantate *Bleib bei uns* de Bach, et des fragments de l'opéra *Hippolyte et Aricie*, de Rameau. Il avait suffi de moins de six mois à la nouvelle Société non seulement, pour se former, pour se constituer des cadres comprenant déjà un personnel de deux cent cinquante choristes, mais encore pour parvenir à un degré de discipline et d'homogénéité hautement affirmé dès ce premier début.

Ce résultat, si satisfaisant déjà, si encourageant surtout

(1) Le Comité d'initiative de la Schola cantorum lyonnaise est composé de MM. Aguettant, professeur à la Faculté libre des Lettres, Baldensperger, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université, E. Bonnet, Brahm, Raoul Cinoh, critique musical au *Lyon Républicain*, Jules Cambefort, Emile Ducoin, critique musical au *Nouvelliste*; Dulieux, Paul Duvivier, rédacteur en chef du *Tout Lyon*, Joseph Garin, P. Holstein, Maurice Isaac, Dr Jamain, Kaeuffer, M. Lapaine, Paul Leriche, L. Maillot, Mariotte, professeur au Conservatoire, Dr Mathieu, critique musical à l'*Express*; T. Maurice, H. Morin-Pons, Pagnoud, Dr Rebatel, A. Sallès, critique musical au *Salut Public*; Joseph Tardy, Dr Vallas, Léon Vallas, Léo Vignon, professeur à la Faculté, Witkowski.

pour l'avenir, a été dû d'abord, je l'ai dit, à l'heureuse circonstance qui a permis à la Schola Cantorum de se greffer sur la Société des Vendredis. Il est certain que les difficultés, qui, du reste, ne lui ont pas été entièrement épargnées, eussent été autrement importantes et périlleuses, si les membres de cette dernière société n'avaient pas répondu, pour la plupart, comme ils l'ont fait, avec le plus louable et le plus chaleureux empressement, à l'appel de M. d'Indy et de ses collaborateurs. Il est juste aussi, en constatant le succès de cette séance inaugurale, de proclamer qu'une part en doit être rapportée aux éminents artistes qui avaient accepté d'y prêter leur concours, à M. Mariotte, professeur de piano au Conservatoire de Lyon qui a excellemment rendu le *Concerto en ré mineur* de Bach, à M. Frölich, un jeune baryton danois du plus sérieux mérite, qui a interprété, avec de rares qualités de style et de sentiment, trois *lieder*, de Schubert et un *cantique* de Beethoven, à Mlle Janssen, qui a déclamé, avec le charme pénétrant dont elle a le secret, trois *lieder* de Schuman, à Mlle de la Rouvière, dont la riche et généreuse voix de mezzo soprano a superbement traduit les vocalises vétilleuses de l'air de *Judas Macchabée*, de Haendel.

Il faut reconnaître surtout le précieux appoint que la Schola a eu la bonne fortune singulière de rencontrer de la part de l'orchestre de la *Symphonie lyonnaise*. Cette jeune société, qui compte à peine une année d'existence, est l'œuvre personnelle de M. Mariotte, professeur à notre Conservatoire, qui l'a recrutée, pour la plus grande partie, dans un milieu d'amateurs, à l'exemple de la *Société Symphonique* dont j'ai parlé plus haut, fondée en 1832 par l'initiative de Georges Hainl. Mais, bien qu'elle ne soit née à la vie que d'hier, elle s'est déjà fait avantageusement

connaître, et les trois séances publiques qu'elle nous a offertes cet hiver, avec des programmes soigneusement composés, comprenant des œuvres telles que le prélude d'*Hänsel et Gretel*, de Humperdinck, la *Marche funèbre d'Hamlet*, de Berlioz, l'introduction du premier acte de *Fervaal*, de d'Indy, ont attesté déjà à son actif un souci respectueux du sentiment musical, qui permet de bien augurer de son avenir.

La *Schola Cantorum* et la *Symphonie Lyonnaise*, si elles réussissent, comme il faut l'espérer, si elles combinent leur action, comme tout doit les y inviter, pourront donc, dans un délai plus ou moins rapproché, combler peut-être le vide qu'après tant d'efforts infructueux, nous en sommes encore à déplorer dans la hiérarchie de nos institutions musicales. Indépendantes de toute attache, libres de se mouvoir à leur gré dans la sphère qu'elles auront choisie, elles sont capables et dignes d'achever, en la rendant définitive, l'œuvre déjà si avancée de l'éducation populaire. Tel est bien, d'ailleurs, le but que s'est proposé la *Schola*, école d'initiation et de vulgarisation, société pour « l'avancement de la musique », ainsi qu'elle s'intitule elle-même, qui s'est assigné pour tâche de faire connaître et respecter les chefs-d'œuvre musicaux du passé, de former le goût du public aux vraies traditions musicales, et de l'amener par là à la compréhension des formules les plus modernes. Son programme n'a rien d'exclusif, sinon à l'égard des médiocres et des charlatans, qu'elle proscrit impitoyablement. « Nous « croyons d'abord en Bach, disait Charles Bordes, en le « définissant lui-même lors de la constitution de la nou- « velle société ; nous croyons aussi en Saint-Grégoire-le- « Grand, en Palestrina, en Rolland de Lassus, en Carissimi, « en Schütz et autres primitifs ; mais ne vous effrayez pas

« trop, et pour vous, si vous le voulez bien, nous ferons
« commencer la musique à Bach et à Haendel. Chez d'au-
« tres, on ne la fait commencer qu'à Chérubini ; c'est
« vraiment un peu tard. Nous croyons aussi en Jean-Phi-
« lippe Rameau, notre Gluck français, l'exquis entre les
« exquis, à Gluck lui-même, à Beethoven, à Mozart, au vieux
« père Haydn aussi, au divin Schumann et, de nos jours,
« à côté de Wagner, le maître incomparable, et de la ra-
« dieuse figure de César Franck, il y aura place encore
« pour quelques saints : Brahms, Listz, Berlioz, Saint-
« Saëns et autres, sans parler de quelques diables qu'on
« pourrait ajouter. ».

Que la *Schola*, associée à la *Symphonie Lyonnaise*, parvienne à tenir ses promesses et à réaliser un semblable idéal, et nous n'aurons alors plus grand'chose à envier aux villes de France ou d'Allemagne par lesquelles nous nous sommes laissés distancer jusqu'ici dans la voie de l'émancipation et de la décentralisation artistiques. En s'appliquant à nous faire entendre, dans les conditions d'interprétation les plus satisfaisantes, non seulement les plus belles pages symphoniques, mais aussi les chefs-d'œuvre lyriques des grands maîtres, elles réussiront à neutraliser peut-être l'influence néfaste qu'exercent trop souvent nos théâtres par leur fidélité obstinée aux opéras démodés de l'ancien répertoire, elles épureront et réformeront les tendances du public, et ainsi s'exécutera sûrement, bien qu'un peu tardivement, l'œuvre ébauchée déjà, il y a soixante-dix ans, par Georges Hainl et son groupe de précurseurs.

*
* *

Concerts historiques — Société lyonnaise de Musique ancienne

Concurremment à l'entreprise de large vulgarisation, dont les fondateurs de la *Schola* lyonnaise ont été, parmi nous, les plus récents promoteurs, je dois signaler aussi quelques initiatives isolées, qui, bien qu'elles ne se soient assigné qu'un champ d'action plus restreint, coopèrent pourtant, dans une certaine mesure, à l'éducation générale du public.

Reprenant une idée déjà mise en pratique, nous l'avons vu plus haut, de 1893 à 1896, par deux professeurs de notre Conservatoire, MM. Jemain et Mirande, trois artistes de notre ville, M. Fleuret, organiste de la Rédemption, également professeur au Conservatoire, M. Péronnet, violoniste, et Mlle Dyonnet, professeur de chant, inaugurèrent le 22 novembre 1901, des séances de musique historique, où ils s'appliquèrent à passer en revue les auteurs d'œuvres lyriques ou symphoniques de tous les pays et de toutes les écoles, depuis le xvie siècle jusqu'à nos jours. Dans dix séances, qui se sont échelonnées du mois de novembre 1901 au mois d'avril 1903, ils ont étudié, dans de petites causeries familières et substantielles placées au début de chaque concert, et fait defiler devant leurs auditeurs, dans des programmes fort bien conçus, comprenant très souvent des pages presque entièrement inédites, les meilleures compositions instrumentales ou vocales de Palestrina, de Gallus, de Josquin des Prés, de Gabrielli, de Byrd, de Schutz, de Caccini, de Monteverde, de Filippo Vitali, de John Bull, de Peri, de Frescobaldi, de Corelli, de Carissimi, de

Walter, d'Uccellini, de Biber, de Guédron, de Gobert, de Chambonnières, de Gagliano, des deux Couperin, de Lulli, de Rameau, de Campra, de Tartini, de Marcello de Cambini, d'Aubert, de Destouches, de Leclair, de Bonporti, de Mondouville, de Piccini, de Graun, de Rust, de Vivaldi, de Mozart, de Haydn, de Grétry, des Bach, de Beethoven, de Boccherini, de Niels Gade, de Weber, de Schubert, de Schumann, de Mendelssohn, de Brahms, de Berlioz, de Chopin, de Lalo, de Saint-Saëns, de Wagner. Et il faut dire à la louange du public, qu'il a, par son empressement, récompensé ces consciencieux artistes de leurs méritoires efforts.

Un an auparavant, deux jeunes artistes, M. Amédée Reuchsel, pianiste, et M. Maurice Reuchsel, violoniste, fils de M. Léon Reuchsel, organiste de Saint-Bonaventure et directeur de la Nouvelle Sainte-Cécile (1), avaient organisé déjà des séances périodiques de *sonates anciennes et modernes*, qu'ils ont continuées régulièrement depuis, chaque hiver, et dont les programmes réunissent, dans un éclectisme judicieux, les œuvres de tous les auteurs qui se sont illustrés dans ce genre très spécial, depuis Francœur,

(1) La Sainte-Cécile que dirige M. Léon Reuchsel n'a de commun que le nom avec la Société Chorale qui a joué un rôle si éclatant dans notre histoire artistique, au cours des années qui ont suivi la guerre de 1870. Fondée en 1880, celle-ci se borne à donner chaque hiver un concert, dont le programme ne sort guère d'une honorable moyenne et il ne semble pas qu'elle ait visé à exercer, au point de vue de la vulgarisation des grandes œuvres musicales, une influence quelconque. Il faut citer cependant, à son actif, l'intéressante séance qu'elle donna le 23 mars 1900 dans la salle Monnier et où elle exécuta une curieuse reconstitution, d'après M. Bourgault-Ducoudray, d'une ode pindarique du V[e] siècle avant J.-C. Chrisea Phorminx, rappelant les œuvres des primitifs chrétiens.

Leclair, Corelli et Tartini, Haendel, Mozart, Bach et Beethoven, jusqu'à Luzzato, César Franck, Einer, Gabriel Fauré, Grieg et Sylvio Lazari, un compositeur originaire du Tyrol, mais naturalisé français, qu'ils ont été les premiers à nous faire connaître, et qui s'est fait à Paris une place assez importante déjà, pour avoir été désigné, concurremment avec Alexandre Luigini, notre compatriote, au poste de directeur de la musique au nouveau théâtre lyrique de la Gaieté.

Enfin, sur l'initiative toujours de MM. Amédée et Maurice Reuchsel, secondés par MM. Arthur Ticier et Bay, s'est fondée en 1900, une *Société de musique ancienne*, qui s'est particulièrement attachée, ainsi que son nom l'indique, à la remise en honneur des œuvres du passé, dans les conditions mêmes où elles étaient données, et qui, à l'aide d'un quatuor renforcé d'une petite phalange de chanteurs et de cantatrices, composé d'un clavecin à deux claviers et à six pédales, d'une viole d'amour dûe à un luthier bolonais Florenus Giudantus, d'une viole de gambe, œuvre de Nicolas Bertrand (Paris 1712), et d'un quinton, construit à Paris par Michel Colichon en 1686, exécute chaque hiver, dans une série d'auditions, généralement précédées d'une causerie de M. Amédée Reuchsel, des fragments d'ouvrages symphoniques ou lyriques, empruntés à Couperin, à Corelli, à Martini, à Veracini, à Lotti, à Caix de Hervelois, à Borghi, à Aubert, à Haydn, à Bach, à Haendel, à Lulli, à Rameau, à Leclair, à Marcello, à Abaco, à Mozart ou à Gluck.

*
* *

La Musique religieuse. — Les Maitrises

J'en aurais fini, puisque me voilà arrivé à l'extrême limite de la période contemporaine, avec l'histoire que je me suis proposé de retracer, si après avoir épuisé la série des tentatives qui se sont produites dans le domaine de la musique profane, il ne me restait à consacrer quelques lignes aux efforts non moins méritoires qui se sont manifestés dans celui de la musique sacrée.

J'ai montré, au début de ce résumé chronologique, l'efficace influence que la création de la maîtrise de Saint-Jean avait exercée sur l'art musical en général, et en particulier sur l'art religieux jusqu'alors si complètement délaissé. Ce réveil que vint activer, nous l'avons vu, la nomination de M. l'abbé Stanislas Neyrat au poste de maître de chapelle de la cathédrale, n'a fait que s'accentuer depuis vingt ans, et, chose curieuse, c'est à la laïcisation scolaire, qu'est dûe, pour la plus large part, l'ampleur inattendue de cette renaissance.

Du jour, en effet, où elles ont cessé d'être communales, les écoles des Frères de la doctrine chrétienne se sont rapprochées de l'administration diocésaine, et par une sorte d'attraction instinctive, placées, sinon sous le contrôle, du moins sous le patronage des curés des paroisses dont elles dépendaient. Dès lors qu'elles entraient avec lui en relations plus fréquentes et plus étroites, il était naturel que le clergé songeât, pour rehausser la splendeur des cérémonies du culte, à utiliser leurs nombreuses phalanges d'enfants, et c'est ainsi que se sont formées, dans la plupart des églises

de la ville, de petites manécanteries, dont l'instruction musicale est déjà assez développée, pour que le chœur de mille enfants, dans lequel on les réunit chaque année à la cathédrale, le jour de la fête de Saint-Joseph, constitue un ensemble des plus satisfaisants.

Ce résultat, bien qu'assurément fort modeste encore, m'a paru digne néanmoins d'être consigné en passant, à raison de ce qu'il a dû coûter de travail et de longue patience à ceux qui l'ont préparé ; mais il est, sur la rive gauche du Rhône, deux paroisses contiguës, dont les pasteurs ont eu la noble ambition de réaliser un idéal artistique plus parfait et auxquelles il convient, pour ce motif, de décerner une mention spéciale : ce sont celles de l'Immaculée-Conception et de Saint-Pothin.

De la première, où le maître de chapelle, M. l'abbé Daléry avait réussi, au prix d'une infatigable persévérance, à organiser un chœur mixte de tout premier ordre, je n'ai pas grand'chose à apprendre qu'on ne sache déjà. Les magnifiques exécutions qu'il nous a données, à différentes reprises, au Casino d'abord, en 1895, avec l'orchestre du Grand-Théâtre dirigé par Alexandre Luigini, et en 1899, avec l'orchestre de la *Société des concerts symphoniques*, de l'oratorio de *Rédemption* de Gounod, puis à la salle Philharmonique le 9 mars 1896, des *Saintes-Maries de la mer* de Paladilhe, enfin, de la première partie de la *Création* de Haydn et des *chœurs d'Athalie* de Mendelssohn, ont permis à tout le monde d'apprécier la rare discipline de ces masses chorales si souples, si bien fondues, auxquelles la presse, sans distinction d'opinions, rendit au reste un unanime hommage, mais que le départ de M. l'abbé Daléry, transféré à un autre poste, et surtout une décision archiépiscopale, interdisant l'accès des églises aux chœurs mixtes d'hommes et

de femmes, ont depuis lors, il est vrai, contraintes à se réorganiser sur des bases différentes.

La seconde a eu une tâche plus ardue, marquée partant de succès moins éclatants ; mais pour humbles et lentes qu'elles aient été, les étapes de la carrière qu'elle a parcourue ne sont pas moins intéressantes à relever.

Créée, il y a une dizaine d'années, par un jeune vicaire dont l'inépuisable activité s'étendait avec le même zèle, en dehors aussi bien que dans les limites de son ministère, aux fonctions les plus diverses, M. l'abbé Conil, la maîtrise de Saint-Pothin se réduisait encore à un groupe restreint de ténors et de basses, avec lesquels, on le comprend, il n'était guère possible d'aborder les grandes œuvres de la musique sacrée, lorsque son directeur eut l'idée d'y adjoindre quelques enfants de chœur, auxquels il apprit les parties de sopranos. Quelques mois plus tard, il renforça ce premier noyau de choristes d'une classe entière de l'école des Frères, la classe spéciale au nombre de quarante élèves environ, et, à partir de ce moment, il disposa d'un instrument à peu près complet, qui lui permit d'exécuter, dans des conditions très convenables, des motets à quatre voix inégales, voire des messes entières d'Haydn, de Beethoven et de Gounod.

La maîtrise ressentit douloureusement la perte de son fondateur, qu'une mort prématurée vient lui enlever en 1895 ; mais sa marche en avant n'en fut pas entravée. Loin de dégénérer, elle poursuivit vigoureusement son essor, sous la direction de M. l'Abbé Sirech, son nouveau chef, et son répertoire, auquel elle ajouta, depuis lors, les *sept paroles du Christ* de Gounod et celles de Théodore Dubois, de nombreux fragments de *Marie-Madeleine* de Massenet, de *Mors et Vita*, de *Rédemption* de Gounod, deux messes à quatre

voix inégales du même auteur, la messe de César Franck, celle de Théodore Dubois, celle de Samuel Rousseau, continue à s'enrichir tous les jours.

Voilà donc, en y comprenant Saint-Jean, Saint-Bonaventure, et Saint-Nizier, dont l'école cléricale pourvoit depuis longtemps à l'entretien d'une manécanterie, cinq paroisses de Lyon qui se trouvent dotées d'institutions sérieuses, régulières, capables de coopérer efficacement, largement, à la diffusion de la musique religieuse, non seulement par les notions techniques qu'elles en inculquent à des générations d'enfants constamment renouvelées, mais aussi par la connaissance générale qu'elles en facilitent à la foule elle-même.

L'église, en effet, n'est pas comme le théâtre, un lieu d'accès difficile, on peut même dire souvent interdit au plus grand nombre. Elle ouvre ses portes gratuitement et toutes grandes aux indigents aussi bien qu'aux riches, aux dilettantes aussi bien qu'aux gens timorés qu'effarouche la pensée de franchir le seuil d'une salle de spectacle. En rendant, par l'accompagnement de la musique, la pompe des cérémonies plus saisissante et plus auguste, en même temps que plus attrayante pour la foule, en provoquant chez les âmes simples, par les occasions qu'ils leur fournissent d'y prendre contact avec les chefs-d'œuvre des grands maîtres, l'émotion des plus hautes et des plus saines jouissances de l'art, les prêtres distingués qui se sont voués à la tâche en apparence ingrate de la création des maîtrises paroissiales, ont rendu à la cause de l'éducation et même de l'édification morale du peuple, un service dont nous ne saurions les féliciter et les remercier trop chaleureusement. Qu'ils me permettent pourtant d'ajouter l'expression d'un désir personnel aux vœux que je forme pour que

leur exemple se généralise et trouve partout des imitateurs.

L'œuvre à laquelle ils se sont attachés, est, dans leur pensée, je le pressens, surtout une œuvre d'apostolat indirect, et je ne doute pas qu'ils ne soient autorisés à en espérer un effet aussi sûr que de l'autre : je regrette seulement qu'ils ne l'aient qu'incomplètement accomplie. Il m'a été donné, il y a six ans bientôt, le 27 mars 1898, d'assister, à Saint-Denis de la Croix-Rousse, à une audition malheureusement unique de quelques fragments empruntés aux maîtres religieux primitifs. En écoutant les différents morceaux inscrits au programme, un *Domine convertere* de Roland de Lassus, les *répons des premiers nocturnes du jeudi et du samedi saints* de Palestrina, un *Ave verum* de Josquin des Prës. les *répons du deuxième nocturne du Vendredi-Saint*, et le *Tantum ergo*, de Vittoria, tous ces chants liturgiques d'un caractère si grave et si imposant, auprès desquels pâlissent si étrangement, paraissent si conventionnelles et si théâtrales les œuvres plus récentes, même celles d'un Mozart ou d'un Haendel, à plus forte raison celles d'un Gounod ou d'un Théodore Dubois, je me suis pris à déplorer qu'ils aïent été peu à peu bannis du répertoire sacré, et que la maîtrise de Saint-Jean, en particulier, dont il semble que ce serait le rôle, ne s'emploie pas plus souvent à nous les restituer. C'est là pourtaut, comme à la source de l'inspiration la plus profonde et la plus pure, qu'il y a lieu, sans remonter jusqu'au plain-chant, de puiser, si l'on tient sincèrement à consommer l'œuvre si bien commencée de la restauration de l'art religieux. Est-il téméraire de formuler un timide vœu en faveur d'un retour à des traditions qui méritaient, à tous égards, d'être respectées, et dont la remise en honneur ne pourrait, j'en suis sûr, qu'être profitable à tous ?

*
* *

Professeurs, Compositeurs et Artistes lyonnais

Parvenu au terme de cette revue rétrospective, trop rapide et sommaire, bien que déjà trop longue, je ne me dissimule pas que j'ai dû y laisser subsister plus d'une lacune, y omettre plus d'un fait digne d'être noté. J'ai eu tort peut-être de laisser en général de côté tout ce qui ne se rattachait pas à une institution permanente, de ne pas rendre compte notamment, des concerts toujours intéressants auxquels nous sommes invités à intervalles inégaux par les meilleurs de nos professeurs.

Plusieurs de ces séances auraient mérité plus qu'une brève et rapide mention. J'aurais dû, par exemple, consacrer mieux que ces quelques lignes aux trois séances de musique d'ensemble que Mlle Jeanne Sorbier nous a données à l'Hôtel de l'Europe les 11 décembre 1896, 15 janvier et 12 février 1897, avec le concours du violoniste Marsick et du violoncelliste Hekking, et dans lesquelles elle nous a fait entendre des morceaux de choix, tels que le *trio en ut mineur* de Brahms, la *sonate 75* de Saint-Saëns, le *Dumky trio* du tchèque Dvorak, le *trio en ré mineur* de Schumann, la célèbre *sonate à Kreutzer* de Beethoven, la *sonate en la mineur* de Grieg, le *trio en ut mineur*, de Saint-Saëns, une *suite pour piano et violon* du compositeur russe Schütt, et une *sonate pour violoncelle et piano* de Boccherini. Il n'aurait été que juste de s'arrêter aux deux séances de musique de chambre organisées le 18 mars et le 29 avril 1901, par M. Rinuccini, un jeune violoniste passé maître à l'âge où beaucoup d'autres ne sont encore que des élèves, avec le

concours de M. Quèvremont, pianiste; de M. Ricou, second violon; de M. Vanel, alto; de M. Pio Bedetti, violoncelle, et consacrées à Bach, à Mozart, à Schubert, à César Franck, à Saint-Saëns et à Gabriel Fauré; aux deux séances de sonates, que M. Rinuccini encore nous a données en 1902, avec le concours du pianiste César Geloso, le frère du célèbre violoniste; à l'audition d'un choix d'œuvres de Camille Saint-Saëns offerte le 12 février 1900 au bénéfice du groupe lyonnais de l'Association Valentin Haüy, pour le bien des aveugles, par Mlle Pauline Roussillon-Milliet, une jeune violoniste, primée par le Conservatoire de Paris, qui s'est acquis parmi nous un légitime renom de professeur et d'artiste; aux réunions, toujours si assidûment suivies, qu'elles soient publiques ou plus strictement intimes, auxquelles un des meilleurs professeurs de notre Conservatoire, Mme Mauvernay, convoque chaque année ses élèves et ses amis, celle, par exemple, du 2 mai 1902, où elle nous a procuré l'audition de l'œuvre curieuse et jusqu'alors inédite d'Alexandre Georges, les *Chansons de Miarka*, composée sur un poème de Richepin; celle du 10 décembre 1902, où elle nous a fait entendre, sur une nouvelle traduction en prose rythmée de M. Victor Debay, le beau poème musical de Schumann *Amour de poète*, et, finement commentées par M. Baldensperger, professeur à la Faculté des Lettres, un certain nombre de curieuses compositions pour le piano de M. Claude Debussy, l'original auteur de *Pelléas et Mélisande*; celle, également, du 1er avril 1903, où, en même temps qu'une suite de lieds de Fauré, intitulée *Poème d'un jour*, interprétée par elle-même avec le sens artistique qui la distingue, elle nous a procuré l'audition, dans la *sonate en ut mineur* de Grieg, dans la *fantaisie appassionnata* de Vieux temps, dans

les *scènes de la czarda* de Hubay, dans l'*andante cantabile* de Sgambatti, d'un professeur au Conservatoire de Londres, M. Wolff, violoniste de la Cour de Russie, qui unit à la délicatesse de sentiment de Jacques Thibaut, la fougue expressive de Sarasate; à la soirée musicale du 26 avril 1901, consacrée à César Franck par M. Jemain, un autre professeur de notre Conservatoire, qui interpréta par fragments avec un respect soucieux de sa pensée, les œuvres les plus importantes du Maître. J'aurais voulu faire une place plus large à tant d'autres, tels que M. Henry Chabert, récemment nommé professeur de violon à notre Conservatoire, tels que Mlle Marie Monnier et Mme de Lestang, deux professeurs de chant estimées, tels que M. Hippolyte Boucherle, Mmes Himbert-Kiemlé, Anna Rabut, Dusserre Tellemont, parmi les pianistes, que leur réel talent et leur inépuisable dévouement rendent tributaires de toutes les œuvres charitables en quête d'attractions pour leurs fêtes de bienfaisance, et que nous sommes toujours heureux d'applaudir.

J'ai à m'excuser surtout d'avoir gardé le silence sur les manifestations auxquelles ont pris part un certain nombre d'amateurs de notre ville, et dont quelques-unes ont revêtu une portée artistique qu'il serait injuste de méconnaître, de n'avoir parlé, par exemple, ni des quatre soirées offertes par M. Joseph Tardy à un trop petit nombre de privilégiés les 29 mars 1897, 27 mars 1898, 15 avril 1899 et 22 mars 1902, dans lesquelles, entouré seulement de quelques amis et d'un pianiste de valeur, M. Hippolyte Boucherle, il est parvenu à réaliser une interprétation par fragments, aussi parfaite que possible, des *Maîtres Chanteurs* et des quatre parties du *Ring* de Wagner ; ni de la piquante conférence, coupée de l'exécution des principaux passages de l'œuvre, faite le 16 décembre 1896, sous le

patronage des Essayistes, un groupe de jeunes artistes, qui a malheureusement disparu depuis, par M. François Coulon, un des plus distingués collaborateurs du *Mercure de France*, sur ce même sujet des *Maîtres Chanteurs* ; ni de la représentation donnée le 28 mars 1898 par le cercle sportif de l'*Omnium*, d'une sorte de revue de nos fastes militaires intitulée le *Rêve*, conçue dans la manière de l'*Epopée*, et entièrement due pour le poème et la musique, au talent délicat de M. Camille Bellon, son président ; ni des concerts qu'ont organisés à l'hôtel de l'Europe, l'un le 9 mars 1898, au profit de l'Œuvre de la Samaritaine, l'autre le 31 janvier 1899, au profit du Refuge de Saint-Michel, les jeunes filles et jeunes femmes du monde composant le cours d'ensemble vocal de M. Cretin-Perny, et qui nous ont permis d'apprécier chez elles de rares qualités de précision et de charme. Je crois néanmoins en avoir assez dit, pour démontrer, sans qu'il soit besoin d'y insister davantage, qu'un mouvement sérieux et constant s'est opéré chez nous, depuis cinquante ans, dans le domaine musical.

Aussi bien n'était-il pas admissible que tant et de si généreux efforts tentés en tous sens et de toutes parts eussent été dépensés en pure perte. Si Lyon n'est pas encore le foyer de vie artistique qu'il devrait être, du moins en renferme-t-il aujourd'hui d'indéniables éléments. Nous n'avons pas seulement, ainsi qu'on l'a vu plus haut, dans toutes les branches de la musique instrumentale, de remarquables exécutants, qui sont en même temps d'excellents professeurs, quelques-uns même des compositeurs estimables, comme M. Jemain, qui nous ont révélé, à cet égard, une *Romance sans paroles*, éditée par la maison Clot, un *Scherzo*, édité par la maison Rey, puis toute une série de pièces

vocales ou instrumentales, *trio pour piano, violon et violoncelle, sonate pour violon et piano, romance* pour violon, *concerto* pour piano et orchestre, *sonate* pour violoncelle et piano, morceaux détachés pour piano, *mélodies* sur des poésies de Richepin, Henry Mirande, Ducoin et Hugonnet, toutes écrites dans un style élégant et clair, exécutées par lui-même à la salle Bellecour, le 28 mai 1900, et dont le Grand-Théâtre, en jouant quelque jour son *Archet magique* doit nous donner, dit-on, une œuvre plus importante ; comme M. Mirande, son ancien collègue au Conservatoire, déjà plus connu, au même titre, par une *Suite de quatre pièces pour piano*, parues chez l'éditeur Clot, par un *Scherzo champêtre*, plein de fraîcheur et de grâce, intercalé le 15 avril 1896 dans le programme d'un concert donné au bénéfice de M. Jemain, par une *Pastorale pour quator et contrebasse* exécutée le 15 mars 1897 par la *Société de musique de chambre*, par un *Epithalame à quatre voix* écrit en 1897 sur d'élégantes strophes de M. Emile Ducoin, un des plus aimables représentants de la presse lyonnaise, par un recueil de mélodies écrites, sur des poésies de Sully-Prud'homme, Richepin, Verlaine, Gabriel Vicaire, et publiées en 1900, par deux motets, un *Ave Maris Stella* et un *O salutaris* parus chez Janin frères au mois de mai 1902, enfin et surtout par les deux ballets écrits sur des livrets de mon spirituel confrère de la critique théâtrale, Raoul Cinoh : *Une fête sous le Directoire*, luxueusement montée en 1895 à l'Eldorado, par M. Verdellet, et *le Rêve de Doris*, représenté au Casino le 21 décembre 1900, au bénéfice de l'Association de la Presse ; comme M. Martin de Witkowski, un musicien amateur d'excellent style, que la *Schola cantorum* lyonnaise a eu la bonne fortune de s'attacher comme directeur des chœurs, et qu'une *Sympho-*

nie en ré majeur exécutée successivement à Bruxelles et à Paris et un *Quatuor à cordes* joué d'abord à Bruxelles puis à Lyon le 28 mars 1803, par les excellents artistes du quatuor Zimmer, ont déjà classé à un rang des plus avantageux parmi les compositeurs estimés de l'école moderne ; comme M. Neuville, le brillant organiste de Saint-Nizier, dont nous ne connaissons encore, par l'exécution qui nous en a été donnée aux Folies-Bergère, le 27 janvier 1902, que la petite pièce d'ombres en 9 actes et 13 tableaux, le *Trèfle à quatre feuilles*, écrite sur un spirituel livret de notre compatriote Eugène Vial, et précédemment représentée avec un très grand succès à Bruxelles, mais dont les théâtres étrangers, plus hospitaliers que les nôtres, ont joué plusieurs autres œuvres lyriques, un drame musical notamment, intitulé *les Villis*, également composé en collaboration pour le poème avec Eugène Vial, qui a reçu récemment le plus favorable accueil au théâtre de Riga ; comme M. Edouard Trémisot, qui n'est encore presque qu'un élève mais un élève dont la presse parisienne elle-même a salué les débuts pleins de promesses ; comme MM. Léon et Amédée Reuchsel, l'un et l'autre pianistes et organistes de talent ; comme M. Ernest Garnier, un de mes anciens confrères de la critique musicale lyonnaise, que le succès de sa *Vendéenne*, sur la scène de notre Grand Théâtre, vient de mettre du premier coup en lumière, et dont l'Opéra Comique a reçu un autre ouvrage, *Myrtil*, appelé à être prochainement représenté. Nous avons rayonné encore et non sans éclat jusque dans la capitale. Audran, l'auteur fortuné de la *Mascotte* et de *Miss Hélyett*, Ch. M. Widor, dont tant de savantes symphonies, sans parler de ses œuvres dramatiques, ont définitivement consacré la réputation, sont tous deux Lyonnais, comme l'était Berni-

cat, trop tôt ravi par la mort à une carrière que le succès de son opérette de *François les Bas-bleus* faisait présager des plus brillantes, comme l'est, au moins par adoption, Albert Vizentini, l'éminent directeur de la scène de l'Opéra Comique, que rattachent à notre Grand-Théâtre, indépendamment de la brillante campagne de trois années qu'il a accomplie à sa tête, des liens de famille presque séculaires, comme l'est aussi Alexandre Luigini, qui occupait hier avec tant de distinction le poste de chef d'orchestre à l'Opéra-Comique et qui va diriger demain, en la même qualité, la brillante campagne annoncée pour l'hiver prochain au Nouveau-Théâtre Lyrique de la Gaîté. Il n'est peut-être pas un seul des artistes en vedette des théâtres de Paris, qui n'ait été formé ou qui n'ait passé par le nôtre, et je pourrais, à côté des noms des Lassalle, des Cossira, des Noté, des Plançon, qui firent ou qui font encore la fortune de l'Opéra, en citer des centaines d'autres, dans la réussite desquels nous serions autorisés à revendiquer une part. Il ne manque à notre gloire, pour être complète, que d'avoir un public assez avide de sensations artistiques pour s'intéresser aux institutions susceptibles de les lui procurer.

Alors que des cités moins importantes, telles que Marseille, Bordeaux, Nantes, le Havre, Angers, Dijon, Nancy, sont dotées depuis longtemps d'associations symphoniques florissantes, avec lesquelles les critiques parisiens ne dédaignent pas quelquefois de compter, seule la nôtre s'est refusée jusqu'ici à encourager les promoteurs de semblables entreprises et à les soutenir. Le vingtième siècle qui vient de s'ouvrir, modifiera-t-il en les éclairant, les dispositions de nos compatriotes ? Je me plais, pour ma part, à en accepter l'augure. Lyon qui compte cinq cent

mille habitants et qui se flatte d'être la seconde capitale de la France, Lyon, qui s'est montré naguère si hardi, en faisant siennes avant toutes les autres villes, les œuvres lyriques de Wagner, doit avoir à cœur de ne se laisser, sur le terrain de l'art, ni distancer, ni éclipser.

Lyon, 1er octobre 1903.

UNE LETTRE INÉDITE

DU

CARDINAL DE RICHELIEU

Remerciements au roi Louis XIII de la nomination d'Alphonse Louis du Plessis de Richelieu à l'Archevêché de Lyon

Par le Docteur JEAN ARTAUD

Le 6 août 1628, la mort de Charles Miron laissait vacant le siège archiépiscopal de Lyon.

Cette vacance d'un des évêchés les plus importants, sinon le premier du royaume, ne pouvait être indifférente au cardinal de Richelieu, qui présidait alors aux destinées de la France. Ministre tout puissant depuis quatre ans, ayant déjà arrêté et commencé les réformes que son esprit vaste et fin, son inlassable activité, sa volonté de fer projetaient de proposer, d'imposer même, au besoin, au pays, il sentait la nécessité d'appeler aux premières fonctions ecclésiastiques des provinces, des hommes habiles et sages, fidèles et dévoués.

Aussi, à peine eut-il connaissance de la mort de l'archevêque de Lyon, qu'il fit nommer pour le remplacer, son propre frère, Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu.

A l'occasion de cette nomination, le Ministre adressa à

Louis XIII, une lettre de remerciement, que j'ai eu la bonne fortune de trouver dans les archives du château d'Aux (1), dont l'importante collection d'autographes, fut commencée et continuée par la Marquise d'Aux, née de Salvandy, fille du Grand Maître de l'Université, sous Louis-Philippe.

Avec une bienveillance dont je lui suis sincèrement reconnaissant, son fils, M. le Marquis d'Aux, a bien voulu m'autoriser à publier ce document inédit qui intéresse tout particulièrement le diocèse de Lyon.

Ce xi[r] Aoust 1628

Sire

La bonté de vostre Maiesté prévient et surpasse les services de ses subiets. Mon frère et moy ne méritons point les grâces que vons daignez nous faire, Mais puisqu'il vous plaist de nous en combler, nous ne pourrons que les recevoir avec le plus vif ressentiment dont les personnes les plus recognoissantes peuvent être capables. Si Mons[r] de Lyon est mort, je m'asseure que mon frère qui n'est pas haÿ en ces quartiers là, ny servira pas mal vostre Maiesté. C'est le seul dessein qu'il a au monde. Pour moy, Sire, vostre Maiesté scait bien que ie ne désire vivre que pour lui tésmoigner de plus en plus et la recognoissance que i ay de ses grâces, Et que personne au monde ne peut avoir une passion qui esgale celle avec laquelle ie serai tousiours,

Sire

De vostre Maiesté

Le très humble et obéissant, très fidèle et très obligé subiet et serviteur.

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

(1) Près Louplande, Sarthe.

Cette lettre, tout entière de la main du cardinal, est intéressante par le ton qu'elle affecte vis-à-vis du roi. On y sent les remerciements d'un homme qui fait sa volonté, et qui ne les adresse que pour la forme.

Le choix du nouvel archevêque fut des plus heureux pour le diocèse.

Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, né en 1582, était l'aîné de trois années du ministre (né en 1585).

Destiné à l'état ecclésiastique, Henri IV le nomma en 1594, gouverneur du diocèse de Luçon, en attendant que l'âge lui permit d'échanger ce titre contre celui d'évêque. Mais désirant avant tout la retraite et le calme, dépourvu d'ambition, sitôt les ordres reçus, avant d'être sacré, Alphonse-Louis de Richelieu, résigna en 1605 l'évêché de Luçon à son frère puiné Armand, décidant ainsi son entrée dans l'Eglise. Quant à lui, il fut admis dans l'ordre des Chartreux où il fit profession en 1606.

Il était prieur de Bompas, lorsque son frère, devenu ministre, le nomma, malgré sa résistance, archevêque d'Aix, le 6 décembre 1625. Transféré en 1628 à l'archevêché de Lyon, il entra solennellement dans son église métropolitaine le 11 juillet 1629.

Cette même année, le Souverain Pontife, Urbain VIII, qui s'était plu, trois ans auparavant à louer « son zèle pour la religion, sa science, la pureté de sa vie, la sagesse de ses mœurs, sa prévoyance dans les choses temporelles et sa réserve dans les choses spirituelles, » lui donnait un nouveau témoignage d'estime en le créant cardinal-prêtre de la Sainte Eglise romaine. C'était une dérogation au décret de Sixte-Quint, portant que deux frères ne pourraient en même temps faire partie du Sacré-Collège. Mais la Cour de Rome avait intérêt à se faire un

ami et un appui du ministre de Louis XIII : aussi cherchait-elle à lui être agréable, à le flatter, en prévoyant ses désirs avant même qu'il les ait exprimés.

A partir de ce moment, le nouveau prince de l'Eglise prit le nom de cardinal de Lyon, et les honneurs s'accumulèrent sur sa tête : il devint en peu de temps abbé commendataire de Saint-Paul de Corméry, abbé du Moutiers-Saint-Jean, grand aumônier de France, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, et en 1642, à la mort de son frère, il le remplaça en qualité de proviseur de Sorbonne.

Les titres et les dignités n'altérèrent en rien son humilité, sa bienveillance et son dévouement. En 1638, il quitta Rome précipitamment pour rentrer dans son diocèse où une effroyable épidémie venait d'éclater, semant partout la terreur et la mort. Pendant toute la durée du fléau il demeura sur la brèche, prodiguant sa fortune, donnant ses moindres instants au soulagement des malades, visitant sans distinction de rang, de condition ou de religion, tous ceux qui étaient frappés, leur apportant les consolations dernières et les encourageant.

Un des faits les plus intéressants de l'épiscopat du cardinal de Lyon, fut la découverte, le 18 mai 1643, du tombeau de Gerson, dans l'église de Saint-Laurent.

Alphonse-Louis de Richelieu, en 1644, assista au conclave qui porta Innocent X au trône pontifical. Il dota le diocèce de Lyon de nombreuses fondations, et autorisa des ordres religieux à y créer des maisons nouvelles. Il laissa sa fortune à diverses œuvres charitables, et mourut le dimanche 23 mars 1653, à l'âge de 71 ans. Suivant sa volonté il fut inhumé dans l'hôpital de la Charité, auquel il avait largement donné pendant sa vie. Sur son tombeau, qui est

toujours dans la chapelle de cet hospice on grava cette épitaphe, qu'il s'était composée : *Pauper natus sum, paupertatem vovi, pauper morior, inter pauperes sepeliri volo.* Je suis né pauvre, j'ai fait vœu de pauvreté, je meurs pauvre et veux être inhumé au milieu des pauvres. » Le cœur de l'archevêque, sur la volonté du Chapitre, fut déposé dans l'église primatiale de Saint-Jean, en la chapelle de Bourbon.

Alphonse-Louis du Plessis, cardinal de Richelieu, fut le cent onzième archevêque de Lyon.

PROPOS HUMORISTIQUES

LE

MANTEAU DE LA CHARITÉ

Par Léon MAYET

En thèse générale, il faut se défier des manteaux : on ne sait jamais au juste ce qu'ils recouvrent.

Depuis celui de la cheminée — témoin muet et discret de tant de malpropretés financières, grandes et petites — jusqu'à celui du conspirateur, abritant souvent un traître de la plus belle eau, on peut affirmer que le manteau est l'apanage obligé du mensonge et de la fourberie.

Si respectable qu'il paraisse — au premier abord — le manteau de la Charité ne saurait échapper à la loi générale.

M. Paulian — après tant d'autres — vient d'en soulever un des coins et l'on reste stupéfait, effrayé de toutes les misères feintes, de toutes les détresses calculées, de toutes les turpitudes apitoyantes qu'il recèle en ses plis profonds.

Après nous avoir montré l'étendue du mal, le même M. Paulian, nous propose un remède.

Ah ! dame ! il n'y va pas par quatre chemins : il propose — tout simplement — de couper les vivres aux mendiants de profession.

Je n'attendrai pas que l'été soit venu et que le thermomètre marque trente-sept degrés à l'ombre, pour féliciter *chaudement* cet homme de bien, de l'énergie qu'il apporte à une tâche aussi ingrate que nécessaire.

Des ennemis, il s'en fera et beaucoup : il aura contre lui, l'innombrable armée des gueux, pour lesquels la mendicité est un métier comme un autre — meilleur qu'un autre ! — il récoltera, en outre, les malédictions d'une foule de braves gens, qui n'aiment pas à être troublés dans leurs petites habitudes et s'obstinent à pratiquer — quand même — la charité sans discernement.

— Quel est ce M. Paulian ? Allez-vous me demander : j'oubliais, en effet, de vous le présenter.

Secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés, M. Paulian est un honorable philanthrope, qui a pris une part des plus actives au Congrès d'assistance publique, tenu à Anvers.

Il a fourni la note gaie à cette réunion, qui promettait d'être grave et gourmée comme un Congrès de notaires.

M. Paulian possède — sur la mendicité professionnelle — un dossier des plus complets et des plus curieux.

Il établit qu'à Paris seulement, trente mille individus reçoivent — en moyenne — un minimum de 2 fr. 50 par jour, en demandant l'aumône.

Leur parasitisme coûte — annuellement — plus de vingt millions à la charité publique ou privée.

Pour surprendre les secrets de cette franc-maçonnerie — parfaitement organisée — il est souvent arrivé à M. Paulian de se travestir en mendiant.

Ses haillons sordides, son maquillage d'emprunt, le font ressembler — paraît-il — à ces truands effrontés, sans vergogne, que Ribeira excellait à peindre, et devant lesquels tous les voiles doivent nécessairement tomber.

Et, de fait, il nous initie à l'art de demander et de tendre la main, un art extraordinaire de mise en scène et d'habile comédie, qu'un autre philanthrope, M. Mamoz, a pittoresquement appelé : la Paupériculture !

Il nous indique les endroits où la recette est assurée et fructueuse, nous montre une marche d'église cédée — après fortune faite — moyennant la somme fantastique de quatorze cents francs, par celui qui l'occupait depuis quelques années.

Il nous donne les adresses des loueuses d'enfants au maillot, nous conduit dans les écoles de chant où l'on apprend à des gamins et à des gamines, la romance qu'ils iront ensuite débiter — sur un ton dolent et plaintif — dans les cours et les rues ; nous fait pénétrer chez des traiteurs de quatrième ordre qui achètent — à vil prix — le pain qu'on leur apporte; chez des marchands de vin qui échangent volontiers un flacon d'huile de foie de morue contre une absinthe, et une bouteille de limonade purgative contre un verre de *raide*.

Si vous y tenez, il est prêt à vous désigner un bandagiste qui reprend au rabais — pour en approvisionner sa clientèle — les bras artificiels et les jambes mécaniques que des associations charitables donnent aux manchots et aux bancals.

Un seul de ces individus a fourni — pour sa part — vingt-neuf bras, à ce commerçant.

On ne dira pas, de ce nouveau Briarée, qu'il ne vit pas de ses bras, il serait injuste aussi de prétendre qu'il reste toujours les bras croisés.

Quelles ressources infinies, fécondes, en ce métier de duperie éhontée et d'indigence fausse : la maladie lui apporte des profits, les infirmités des avantages ; les plaies

les plus répugnantes y sont acceptées comme un bienfait du ciel, on les provoque, on les fait naître : écœurer, c'est déjà séduire !

Dès lors qu'il s'agit de la clef de la caisse, n'est-on pas en droit de trouver mauvais que la gueuserie fainéante mette autant de variations à la clef.

Etonnez-vous — après cela — que les fabriques de culs-de-jatte, d'estropiés de toute espèce, soient en pleine prospérité ; que des industriels ingénieux se chargent — à forfait — de produire des nains artificiels, avec des enfants de quatre à cinq ans soumis au régime journalier de l'alcool, du manque d'exercice et de la privation de nourriture ; que nos rues, enfin, soient encombrées d'aveugles clairvoyants qui refusent les pièces du pape, comme si elles étaient en cinq actes et en vers !

De trente mille, pour Paris, le nombre des mendiants de profession dépasse — pour la France entière — le chiffre de deux millions !

Combien peu — dans ce nombre — prennent au sérieux le rôle d'infortunés convives au banquet de la vie, qu'ils jouent du reste fort bien, mais sans aucune conviction.

Remarquez que la mendicité est interdite dans la plupart des départements : je me demande où nous en serions, si le libre exercice lui était concédé ?

Cette calamité qui va s'augmentant de jour en jour, dans une proportion qui ne peut être comparée qu'à celle de nos impositions, n'atteint cependant pas encore celle de l'Italie.

— Au pays du Tasse, — s'écrie je ne sais plus quel personnage de vaudeville, — on dit : *poveri*, *povera*, *povero*, trois mots pour exprimer la même chose, cela vient de ce qu'en Italie, il y a trois fois plus de pauvres qu'ailleurs !

Je n'irai pas jusqu'à tenir pour exacte cette assertion, la richesse d'une langue n'a rien à voir avec la richesse publique, de même qu'un poète complètement dénué de ressources peut aisément jongler avec des rimes millionnaires.

Il est certain — néanmoins — que l'Italie nous fait la nique avec le chiffre extraordinaire de ses mendiants.

Après s'être demandé pourquoi les sommes énormes recueillies de toutes parts et sous tant de formes par la Charité, restent notoirement insuffisantes à soulager les misères vraies, réelles, poignantes, M. Paulian arrive à cette conclusion, qu'entre ces misères et ceux qui prennent à tâche de les secourir, il y a un fossé.

Tout ce qui tombe dans ce fossé devient la proie d'industriels qui n'ont — de la pauvreté — que les apparences.

Pour parler plus clairement, l'argent destiné aux pauvres, est intercepté par les mendiants.

Alphonse Karr écrivait, il y a longtemps déjà : « Il se donne en France énormément d'argent pour les pauvres; cet argent distribué équitablement entre les besoins véritables aurait, sans aucun doute, pour résultat, la satisfaction de ces besoins.

Dans les formes insouciantes de la charité ordinaire, cela a servi jusqu'ici, non pas à diminuer le nombre des pauvres, mais à augmenter le nombre des mendiants, en faisant de la mendicité un des métiers les plus productifs.

« Le mendiant ne cherche pas d'ouvrage, il a son industrie qu'il exploite, il cultive la charité comme le laboureur cultive son champ, comme le menuisier rabote les planches, comme le forgeron martelle le fer, comme le maçon gâche le plâtre. »

Cette image saisissante de la mendicité, ne laisse-t-elle pas entrevoir également que beaucoup de pauvres —

insuffisamment secourus — deviennent mendiants à leur tour, s'habituent à des gains faciles et finissent par faire une profession de ce qui n'était d'abord qu'un accident.

Les mendiants forment une vaste association, dont les membres se communiquent mutuellement les renseignements qui peuvent leur être utiles, pour exercer fructueusement leur industrie.

Dans le jour, les faux manchots font concurrence aux faux culs-de-jatte; les faux paralytiques disputent leur pain quotidien aux faux aveugles : la nuit venue, l'accord se fait entre tous ces escrocs de la bonté publique.

L'*Hôtel des Deux-Chèvres*, véritable Cour des Miracles que l'ouverture du cours Gambetta a fait disparaître était — il y a quelques années encore — un lieu de réunion où, chaque soir, les loqueteux venaient, dans une touchante compromission, se conter les bonnes aubaines de la journée et « prendre langue » pour les opérations du lendemain.

Cette Bourse du travail — à l'usage de ceux qui ne veulent pas travailler — n'a fait que changer de résidence, elle a des succursales dans les quartiers excentriques, ces bouges où la ville est mise en coupe réglée se déplacent — au reste — avec une habileté qui dépiste toutes les recherches.

Dans les centres importants les professionnels de la mendicité ont un « *Bottin* » où figurent les noms, adresses et qualités des personnes qui ont l'aumône facile.

Si vous doutez du fait, donnez généreusement pendant plusieurs jours consécutifs et vous verrez bientôt se succéder à votre porte, une file ininterrompue de solliciteurs et de solliciteuses.

On a trouvé dernièrement à Lyon, sur un mendiant, un carnet d'adresses des personnes charitables, des maisons,

des châteaux des environs où il y a « de la galette » à ramasser.

La demeure d'un de nos riches concitoyens s'y trouvait indiquée avec cette prudente mention : « ne pas se présenter quand le monsieur est là ! »

Notre bonne ville pullule d'aveugles clairvoyants qui se buttent aux boutiques, aux becs de gaz et finissent par s'installer sur les ponts — leur refuge de prédilection — afin de mieux attirer l'attention des passants généreux.

Ils font semblant de ne pas y voir pour que vous les « éclairiez » d'un gros sou.

Ce n'est pas de ceux-là, assurément, que Victor Hugo a pu dire :

L'aveugle voit dans l'ombre un monde de clarté :
Quand l'œil du corps s'éteint, l'œil de l'esprit s'anime.

La corporation des mendiants n'a pas encore de syndicat, mais elle a ses dignitaires.

Ceux-là rechignent carrément à l'obole trop modique : ils ne reçoivent que la monnaie blanche.

On m'a montré une carte de visite ainsi conçue :

DENIZEAU
mendiant fier

Cette carte précédait — de quelques heures — l'arrivée du titulaire.

Denizeau comptait sur l'aumône, mais il exigeait — incontestablement — qu'on mît des formes à la lui faire accepter.

Il ôtait peut-être son chapeau, mais ne le tendait pas!

J'aurais bien voulu savoir où s'arrêtait sa noble fierté : il est à présumer qu'il ne fallait pas moins d'un écu de cinq francs, pour vaincre ses scrupules.

Tous — fort heureusement — n'ont pas le cœur si haut placé ; la majorité estime — avec raison — que les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Un genre de mendicité qui donne — paraît-il — de fort beaux résultats pécuniaires, est la mendicité épistolaire.

Qui de nous n'a reçu quelques-unes de ces épîtres attendrissantes émanant tantôt d'un père ayant de lourdes charges de famille, tantôt d'une mère minée par la maladie, ou bien d'un professeur sans élèves, d'un employé ayant perdu sa place, d'un orphelin bien décidé à en finir avec la vie.

Certes, il peut se trouver dans le nombre (oh ! combien rarement) une misère vraie à soulager, une infortune sur laquelle il serait facile de se renseigner, mais qui se donne la peine d'aller aux renseignements ?

On ouvre sa bourse à celui ou à celle qui vient chercher la réponse, on donne au hasard et — grâce à cette insouciance — on fait le jeu des misérables qui se gobergent grassement aux dépens des vrais pauvres.

« La mendicité épistolaire, — a dit M. Frédéric Passy, — est une industrie parfaitement organisée qui s'exerce en grand et en très grand ; parlant à chacun, avec un art infernal, le langage le plus propre à le toucher. Catholique ici, protestante là, libre-penseuse à côté, monarchiste, républicaine ou autre chose suivant les cas, mais toujours pressante, intéressante et persuasive, à moins qu'elle ne croie pouvoir être impérieuse et menaçante. »

Après d'aussi pénibles constatations, il ne nous reste plus, — semble-t-il, — qu'à serrer prudemment les cordons de notre bourse.

Nous avons quelque chose de mieux à faire.

Des hommes se sont rencontrés qui ont entrepris de canaliser la charité, d'en recueillir soigneusement les épaves

les plus infimes, de rassembler les dons et de les distribuer à la seule pauvreté qui est une situation, non une industrie : il n'y aurait plus d'aumônes que pour les accidents ou la vieillesse.

Tous les efforts doivent donc tendre à plonger la mendicité dans le marasme.

Ne donnez plus aux mendiants et — bon gré, mal gré — les mains, inutilement tendues à l'aumône, reviendront au travail.

Ce travail, c'est aux institutions charitables à le procurer. Francisque Sarcey a consacré un de ses articles à la *Charité efficace*, journal paraissant à Paris, avec ce sous-titre : « *Bulletin mensuel de l'Assistance par le travail*, et cette devise : « Tout nécessiteux valide n'a besoin que de travail ; l'aumône le dégrade et le corrompt. »

Le Directeur de la *Charité efficace* s'est assurément inspiré de la manière de faire des anciens Egyptiens qui — eux aussi — avaient créé des façons d'ateliers nationaux, où tous ceux qui ne pouvaient justifier d'aucun moyen d'existence, étaient occupés à des travaux, désobligeants peut-être, mais de nature à les relever dans leur propre estime.

Je suppose qu'on leur faisait construire des pyramides !

Ce moyen de supprimer la mendicité était infiniment préférable à celui auquel s'arrêta, — en l'an 1535, — le roi François Ier, décrétant que tous les mendiants qui s'obstineraient à rester dans la capitale, seraient pendus sans autre forme de procès.

L'Histoire ne nous dit pas si cette distribution libérale de « bons de potence » en guise de bons de pain, répondit à l'attente royale : j'incline à croire — qu'en fin de compte — la Cour de France dut capituler devant la Cour des Miracles !

L'*Assistance par le travail* ne rêve — en aucune façon — de construire des pyramides : elle ne vise pas si haut.

Elle se contente d'ouvrir des ateliers pour la fabrication des chaussures, des chemises, des pantalons, des layettes, elle occupe ses pensionnaires les plus débiles ou les plus maladroits à la confection des petits fagotins de bois.

Mieux vaudrait, — dit-elle, — employer les mendiants à vernir le pavé des rues, que de leur donner de l'argent qu'ils n'auraient gagné par aucun effort.

L'*Union d'Assistance*, qui vient de se fonder à côté de l'*Assistance par le travail*, se propose de grouper toutes les institutions charitables et d'utiliser leurs moyens d'action au mieux de l'intérêt commun.

Elle prend en mains la défense du bien des pauvres, fournit à ses membres les renseignements qu'ils désirent sur tels ou tels indigents, leur indique le mode le plus convenable de leur venir en aide.

Cette union servira de guide aux bureaux de bienfaisance, grâce à elle, le jour semble proche où chaque commune sera chargée du soin de ses indigents.

Lyon, — la ville charitable par excellence, — ne devait pas rester en arrière dans cette nouvelle voie ouverte à la charité intelligente et pratique : un *Bureau central de renseignements de bienfaisance* y fonctionne, — depuis bientôt cinq ans, — sous la présidence de M. Hermann Sabran.

Ce bureau ne se substitue pas au public dans l'exercice de la charité, il ne donne point d'aumônes, il laisse à chacun, comme on l'a dit, « la joie et le mérite de faire le bien », il permet seulement de le mieux faire, en fournissant à tous ceux qui ont recours à son intervention des renseignements sur les indigents qui sollicitent des secours et sur les œuvres aptes à secourir des infortunes déterminées.

Il sera plus difficile, — on pourrait dire presque impossible, — d'être trompé par des gens dont on connaîtra la demeure, la vie, les habitudes, les ressources, les antécédents et nous en aurons fini, — espérons-le, — avec les mendiants nomades qui ne laissent aucun moyen de vérifier leurs assertions et dont on ne peut rien savoir, — absolument rien, — si ce n'est qu'ils demandent de l'argent.

Le dernier rapport de M. de Brye de Vertamy, le zélé directeur de ce bureau, établit que soixante-dix-sept pour cent des demandes de renseignements qui lui ont été adressées l'an dernier portaient sur des *professionnels!*

On voit par ce chiffre quels services peut rendre cette utile institution quand elle sera mieux connue; démasquer les mendiants de profession, n'est-ce pas faire reporter sur de plus dignes les secours que tentent d'accaparer les parasites de la charité.

Au congrès d'Anvers, M. Paulian s'est surtout attaché à démontrer que la plupart de nos œuvres charitables constituent, — par leur autonomie même, — une véritable prime accordée à l'oisiveté coupable et à la fainéantise abjecte.

— Je m'engage, s'est-il écrié, — à faire vivre pendant huit jours, sans bourse délier, tous les membres du congrès!

Le pari tenu par quelques-uns de ses collègues, M. Paulian les fit, — dès le lendemain, — déguiser en mendiants, et les promena, toute la journée, en différents endroits.

La collation du matin se fit à la Bouchée de pain, le repas de midi au moyen de bons distribués par les institutions charitables et les fourneaux économiques; le soir, le vivre et le couvert furent assurés par les divers asiles de nuit.

Un seul point restait à élucider : pour être mendiant, on

n'est pas sans défauts, et pour donner satisfaction à ces défauts, il est indispensable d'avoir de l'argent en poche.

— Qu'à cela ne tienne, — dit encore M. Paulian, — dimanche matin, costumé et grimé en aveugle, avec le caniche traditionnel devant moi, j'irai m'installer à la porte d'une église et je vous montrerai comment un mendiant peut se faire vingt francs par jour!

Est-il besoin d'ajouter que ce second problème fut résolu par M. Paulian, comme l'avait été le premier?

Avant de se séparer, le congrès a voté, — à l'unanimité, — l'ordre du jour suivant :

« La charité aveugle, celle qui consiste à donner sans contrôle l'aumône à tout individu qui la demande, est néfaste au premier chef.

« C'est cette charité qui enfante le mendiant, parce qu'elle rend son métier lucratif; il faut faire comprendre à tous ceux qui ont la force nécessaire pour gagner leur pain, qu'il est de leur intérêt et de leur devoir de demander du pain au travail. Pas d'argent, pas d'aumône, du travail! »

Quelques années sont nécessaires encore pour connaître l'effet de ces sages résolutions.

La mendicité, — on ne saurait le nier, — n'est pas en veine en ce moment : elle passe, — comme on dit, — un mauvais quart d'heure.

La croisade entreprise contre elle me paraît bien menée, elle n'est pas au-dessus des forces humaines : Hercule a pu, — jadis, — nettoyer à lui seul les écuries d'Augias.

J'aime les héros qui ne sont pas fiers, mais je garde mon admiration pour les hommes qui vouent leur existence à une idée, quand cette idée, — généreuse et sublime, — a pour objectif: la Bienfaisance!

POÉSIES

AMOUR VAUT MIEUX QUE GLOIRE

Je voulais à vingt ans soudain sortir de l'ombre,
Voir mon nom resplendir, — rêve auquel nous croyons, —
Régner par l'Idéal, le Génie et le nombre
Des chefs-d'œuvre sacrés plus purs que des rayons !

L'écho des rimes d'or vibrait en mon cœur sombre.
La gloire me disait : « Je te guide, soyons
« A ton choix Juvénal, Hugo, Corneille ! — où sombre
« L'esprit de ces géants... tu vaincras... Essayons !... »

Mais la Réalité passa sur ce délire.
Poète, j'ai rythmé quelques chants sur ma lyre,
Sans atteindre l'azur insondable des cieux.

L'oubli prendra mon nom dans sa nuit éternelle...
Muse, brise ton luth, car je reviens vers Celle
Dont l'Amour inspiré me rend l'égal des dieux !

Joseph BERGER.

LA SENTINELLE

Souvenir du siège de Belfort 1870-1871

Qui vive!... Wer da!... France!... Et quand l'aube descend
Résonnent à la fois, sous un ciel de Norvège,
Deux coups de feu... Plus rien!... Le jour éblouissant
Grandit de ses clartés Belfort que l'on assiège...

La patrouille surgit et son chef en passant
Heurte un soldat couché, qu'un chêne altier protège.
— Garde à vous! Sentinelle! — Une flaque de sang
Empourpre lentement le blanc tapis de neige.

Frappé par l'ennemi, le brave ouvre les yeux;
Il voit ses compagnons, émus, silencieux
Sangloter de colère et non pas de souffrance.

Vers l'aire des vautours on soulève son corps
Et lorsque son regard perdu s'éteint, alors
Il meurt, en murmurant: — Halte... Qui vive!... France!

JOSEPH BERGER.

SOUVENIR DE LA CLASSE DE BOTANIQUE

J'ai trouvé ce matin dans un livre que j'aime,
Entre des feuillets gris, une épave des champs.
Souvenir triste et doux, morne ou joyeux emblème,
Rose clarté d'aurore aux heures des couchants.

Que veux-tu rappeler, frêle pervenche blême?
Est-ce un espoir déçu? Des rêves ou des chants?
Tes pétales fanés, sous ce linceul suprême,
Transparente fleur d'ambre, ont des secrets touchants!

Et les tons attendris d'autres tiges séchées,
Eparses dans ce livre, aux profanes cachées,
Longtemps firent revivre un passé qui m'est cher.

Calices odorants, votre encens s'évapore;
Mais dans l'air attiédi votre âme flotte encore
Comme un tardif adieu du printemps à l'hiver!

JOSEPH BERGER.

LE VIEUX CHATEAU

A mes collègues de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Là-haut, tout au sommet de la côte, esseulé,
Sur un tertre rocheux où croît la marjolaine,
Il paraît tout songeur en regardant la plaine,
Qu'arrose une rivière et dore un champ de blé.

Sur son front de géant les autans ont soufflé,
En leurs jours de colère extrême, à perdre haleine.
De respect attendri pour toi mon âme est pleine,
O noble et fier vaincu, vieux château mutilé!

Qu'il est beau quand la nuit laisse tomber son voile,
Et qu'un pâle rayon descendu d'une étoile
Vers ses murs hauts encore en sournois s'est glissé.

Il sommeille. Et les trous béants et remplis d'ombre
Que le temps a creusés dans ses flancs en grand nombre
Ont l'air de gros yeux noirs ouverts sur le passé.

JULES TAIRIG.

LA SAONE

A Monsieur Félix Desvernay.

Dans ton lit de verdure aux contours gracieux
Tu descends en nos murs doucement somnolente,
Et le Rhône soudain, t'étreint belle indolente
Tel un amant vainqueur d'un bras audacieux.

Mais tu domptes bientôt son élan furieux;
Ta douceur le pénètre et sa course plus lente
Te berce au souffle pur d'une brise clémente
Qu'il trouve en t'emportant sous de plus riants cieux.

Et, moi, te contemplant dans cette fuite heureuse
Telle au bras d'un époux, une épouse amoureuse,
Je me dis que ton sort est de tous le plus beau. —

Quel plus charmant destin et plus digne d'envie
Que cet hymen trouvant au terme de la vie
Une union sans fin dans un même tombeau !

J.-M. LENTILLON.

24 mai 1897.

LE RHONE

A Monsieur Félix Desvernay.

Quand les houleux torrents, les limpides rivières,
Ont grossi de leurs eaux tes flots tumultueux,
O Rhône, et qu'on te voit sous l'éclat des lumières,
Dans les murs de Lyon, passer majestueux.

Tu parais un géant farouche et somptueux,
Et les bruyants remous de tes vagues altières
Me semblent les sanglots, les plaintes, les prières,
De mourants que meurtrit ton cours impétueux.

Mais ton orgueil fait fi des douleurs de ce monde :
Ainsi qu'un conquérant tu brises de ton onde
Tout ce qui veut dompter ton élan sans pareil.

Seule la Saône enfin, douce, forte et sereine,
O roi des fleuves, peut, amante, épouse et reine,
Te calmer dans ta course au pays du soleil.

J.-M. LENTILLON.

Octobre 1903.

BIOGRAPHIES

LE COMTE DE CHARPIN-FEUGEROLLES

(1816-1894)

Par A. VACHEZ

M. André-Hippolyte-Suzanne, comte de Charpin-Feugerolles, ancien président de la Société littéraire, naquit à Lyon, le 11 septembre 1816. Il était fils de André-Camille de Charpin et de Pauline-Adélaïde de Perthuis. La famille de Charpin était noble et ancienne ; car l'un de ses membres, Guichard Charpin, figure comme écuyer de Hugues de Talaru, au siège d'Acre, en 1191. Sa généalogie se poursuit d'ailleurs, sans lacune, depuis l'an 1260. A cette époque, elle était établie à Saint-Symphorien-le-Château, où plusieurs de ses membres remplirent les fonctions de notaire. A la fin du XIVe siècle, Jean de Charpin, frère de Simon de Charpin, notaire dans cette ville, était qualifié d'écuyer, en même temps qu'il remplissait l'office de conseiller et chambellan de Jean, duc de Berry, frère du roi Charles V. Plus tard, trois Charpin entrèrent dans le Chapitre de Saint-Jean, et deux autres dans celui de l'église collégiale de Saint-Paul. A la fin du XVIIe siècle, une alliance des Charpin avec la dernière héritière des Capponi, fit passer dans leurs mains la seigneurie de Feugerolles, dont une branche, à laquelle appartenait notre collègue, prit le nom.

Ce dernier perdit son père, alors qu'il n'était âgé que de huit ans seulement. C'est ainsi qu'il passa son enfance et sa jeunesse, près de sa mère, au château de Nandy (Seine-et-Marne), où il fit ses études classiques, sous la direction d'un maître particulier.

Pour revenir dans le Forez, où avaient vécu ses ancêtres, il lui fallut d'abord racheter le château de Bruneaux, près de Firminy, peu de temps avant son premier mariage, qu'il contracta, en 1845, avec Marie-Pauline de Nettancourt-Vaubecourt. A ce moment, la terre de Feugerolles appartenait encore, en vertu de l'acte de partage de la succession de son aïeul, à la sœur de son père, Anne-Diane-Félicité de Charpin, mariée à Julien-Simon-Ferdinand Puy du Roseil. Mais quand cette dernière fut devenue veuve, elle voulut en assurer le retour à sa famille paternelle, et elle la céda au comte de Charpin, son neveu, par un acte de vente, en date du 15 novembre 1853.

Cet évènement, heureux entre tous, pour ce dernier, eut une influence décisive sur la direction de sa vie et l'objet de ses travaux. On le voit s'attacher dès lors à former la bibliothèque, la plus riche peut-être de notre région, où l'histoire générale et celle de nos provinces tiennent la plus grande place. Et c'est dans ce milieu, dont il accroit chaque jour les richesses, qu'il se prépare aux vastes travaux qui vont remplir les dernières années de vie. Désormais, on le verra toujours attentif aux recherches des érudits, à la découverte des documents pouvant éclairer son histoire, et plein d'un zèle généreux pour assurer, avec un désintéressement qui l'honore entre tous, leur vulgarisation dans le monde savant.

Dès l'année 1854, il entreprend, avec la collaboration de M. Morel de Voleine, la publication d'un beau livre, ayant

pour titre : *Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'ancien Gouvernement de Lyon.* L'ensemble de ce travail était considérable ; mais il n'en a été publié que la première partie, consacrée aux évêques et archevêques de Lyon.

Trois années plus tard, les évènements de la politique venaient enlever M. de Charpin à ses études préférées. Depuis douze années déjà, il représentait le canton du Chambon au Conseil général de la Loire, lorsque, au mois de mai 1857, il fut élu député de la deuxième circonscription de Saint-Etienne, avec une majorité considérable.

Au Corps législatif, M. de Charpin fut un député laborieux, et il est à peine besoin d'ajouter qu'exempt de toute ambition, il fut aussi un député indépendant par caractère, autant que par sa situation de fortune.

Mais ses travaux législatifs étaient loin de lui faire oublier les études, qui avaient toujours rempli ses heures de loisirs. En 1862, lorsque fut fondée la Société de la Diana, à Montbrison, il figure au nombre de ses 233 membres fondateurs. Dès le premier jour, il en fut même nommé vice-président, fonction qu'il a gardée jusqu'à sa mort.

Bientôt après ses amis de la Diana purent croire un moment, qu'il allait leur être rendu pour toujours, car il échoua aux élections législatives du 31 mai 1863. Mais il fut, de nouveau nommé député de la première circonscription de Saint-Etienne, le 6 juin 1869.

Cette législature fut courte, car la chute du régime impérial devait suivre de près l'essai infructueux de l'empire libéral. On vit alors le comte de Charpin revenir, avec la résignation d'un sage, dans sa retraite de Feugerolles, à ses études préférées, au milieu de ses livres, dont la riche collection lui tenait au cœur.

Quelques années plus tard, une heureuse rencontre le

mit en rapport avec M. Guigue, devenu en 1874, archiviste de la ville de Lyon, et ce rapprochement allait lui faciliter grandement les projets de publication de documents inédits qu'il avait formés. Grâce au concours du savant archiviste, il put ainsi publier, en 1881, le *Cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue,* dont il avait acquis le manuscrit unique, dès l'année 1867. Ce début était heureux, car la publication de ce volume fut accueillie avec faveur par les érudits, auxquels il venait fournir des renseignements historiques, philologiques et même d'ordre économique du plus grand intérêt.

Pendant que se poursuivait l'impression de ce cartulaire, le comte de Charpin publiait encore deux documents précieux pour l'histoire de nos provinces, le premier ayant pour titre : *Document inédit relatif à la guerre qui eut lieu en 1368 entre les Dauphinois et les Provençaux,* et le second : *Rôle de la montre et revue, faite le 24 décembre 1612, de la Compagnie de cent hommes d'armes, commandée par messire Charles de Neuville.* Puis, dès l'année suivante, il livrait encore au public le *Cartulaire des Francs fiefs du Forez,* dont les chartes, qui s'étendent de l'année 1050 à 1292, jettent une vive lumière sur cette évolution sociale, qui se révèle surtout à compter du XIIIe siècle, et qui consista dans la tendance des roturiers à acquérir des terres nobles.

Cette publication fut suivie, en 1886, de celle des deux Cartulaires d'Ainay, qui renferment toutes les chartes de cette abbaye, postérieures au XIIe siècle. Ces deux volumes furent produits au concours ouvert, en 1886, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et, dans ce concours, la deuxième mention honorable fut décernée à la fois à M. le comte de Charpin et à M. Guigue, sur un rapport

présenté par M. Gustave Schlumberger, dans la séance du 2 juillet 1886.

A peine l'impression des deux cartulaires d'Ainay était-elle terminée, qu'il entreprenait la publication du cartulaire de l'Ile-Barbe, demeuré inédit et connu sous le nom de *Pancharte de l'Ile-Barbe*. L'impression, déjà fort avancée, allait s'achever promptement, quand la mort du comte de Charpin est venue malheureusement l'interrompre. Mais l'intérêt de ce recueil est trop grand pour qu'elle puisse être abandonnée. Et cet espoir est d'autant mieux fondé que, peu de temps après la mort du généreux éditeur, était livré au public son dernier ouvrage : *Les Florentins à Lyon*.

Mais l'esprit généreux de M. de Charpin ne se révélait pas seulement par la publication d'ouvrages, dont les érudits seuls pouvaient faire leur profit. Ce même sentiment, il l'apporta au sein des Sociétés savantes, qui s'honoraient de le compter au nombre de leurs membres.

A la Société de la Diana, dont il fut l'un des fondateurs et le vice-président, il enrichit ses archives par le don de précieux documents.

A Lyon, devenu membre de la Société littéraire en 1879, il fut élu président de la Compagnie, en 1885, et il a laissé un souvenir durable de ses fonctions, en faisant imprimer, à ses frais, le volume de ses Mémoires, publié en 1886 et qui renferme le savant travail de M. Guigue fils sur les Tard-Venus. Aussi la Compagnie lui en a-t-elle gardé une profonde reconnaissance. Ajoutons que c'est aussi à notre Compagnie qu'il communiqua les mémoires du comte Armand de Saint-Priest, pair de France sous la Restauration et grand-père de la comtesse de Charpin (1).

(1) Après la mort de sa première épouse, décédée en 1860, le comte de Charpin épousa, le 11 novembre 1862, Armandine-Marie-Sophie de

Son esprit éclairé devait se révéler encore au sein de la Société des bibliophiles lyonnais, fondée le 21 avril 1885, et dont il fut le président de 1891 à 1894. « Il y apportait, a dit M. de Cazenove, sa haute compétence, l'autorité de son nom et de son savoir, et l'aménité qui lui était naturelle ». Au nombre des volumes, publiés par cette Société, pendant sa présidence, il convient de mentionner surtout le *Cartulaire des fiefs de l'Eglise de Lyon* (1173-1521), dont il prit les frais de copie à sa charge.

Tant de travaux et de zèle ne pouvaient passer inaperçus aux yeux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, et lui valurent d'en être élu membre titulaire, dans la séance du 7 juin 1887. Il le fut, en quelque sorte, à l'unanimité et cette sympathie ne devait pas s'amoindrir, car, au renouvellement du Bureau, dans la séance du 1er décembre 1891, il fut nommé président de la classe des lettres. On sait ce que fut sa présidence, qui remplit l'année 1893. Malgré l'éloignement de sa résidence, pendant l'été, on le vit toujours assidu aux séances de la Compagnie. Constamment attentif à ce qui pouvait l'intéresser, il se plaisait à recueillir tous les documents ayant trait à son histoire. « Ses travaux pour l'Académie, m'écrivait quel-
« ques jours après sa mort, M. le comte André de Charpin,
« son fils aîné, ont été sa dernière préoccupation pour les
« choses de ce monde ».

Guignard de Saint-Priest, veuve du vicomte Gaspard-Paulin-Charles-Aimé de Clermont-Tonnerre. Femme d'esprit et de cœur, la comtesse de Charpin a laissé les œuvres suivantes : 1° *Eléonore d'Autriche, reine de Pologne*; 2° *Notice historique sur le château de Feugerolles et sur les familles qui l'ont possédé*; 3° *Vie d'Isabeau de Crémeaux*, suivie d'une *Etude sur la vie et les missions de saint François Régis, apôtre du Velay et du Forez*.

Et, en effet, la séance du 9 janvier 1894, où il prononça l'éloge funèbre de M. Henri Hignard, ancien président de la Compagnie, mort à Cannes, le 17 décembre précédent, fut la dernière à laquelle sa santé lui permit d'assister. Le 24 février suivant, il ne pouvait ainsi se rendre aux funérailles de M. Morel de Voleine, son ami intime et son premier collaborateur, qu'il devait suivre de si près dans la mort. Car il succombait, à son tour, le 9 mars 1894, entouré de l'affection des siens et d'une considération que personne n'a obtenu à un plus haut degré.

Cette mort, qu'on ne pouvait prévoir si prochaine, attrista profondément non seulement ses nombreux amis, mais encore tous les habitants du Chambon, où ses obsèques eurent le caractère d'un vrai deuil public. Car on vit la population ouvrière de cette ville industrielle accourir tout entière, pour rendre un juste et dernier hommage à l'homme de bien que la mort venait d'enlever.

Au cimetière, M. de Cazenove, président de la classe des lettres de l'Académie de Lyon, rendit un juste hommage à la mémoire de l'érudit, dont la vie, dit-il, avait été consacrée tout entière à des travaux utiles pour éclairer l'histoire de la province, pendant qu'un enfant du pays, M. Boudoint, avocat du barreau de Saint-Etienne, faisait l'éloge de l'homme de bien.

Ce double éloge, M. le comte de Poncins, président de la Diana, le faisait de nouveau, quelques jours après, dans une réunion générale de la Société, en demandant à ses auditeurs si aucun d'eux n'avait jamais rencontré une âme plus droite, une parole plus loyale, un cœur plus généreux et en faisant ressortir, sous une forme saisissante, ce qu'avait de discret et de touchant la bienfaisance du comte de Charpin.

Et rien ne le révélait mieux, en effet, que le caractère que présentèrent ses funérailles. Car pour tous ceux qui en furent les témoins, l'hommage imposant et tout de spontanéité qui lui était rendu par une foule émue et sympathique, s'adressait bien, avant tout, au digne descendant de ce Laurent Capponi qui, dans la grande famine de 1573, nourrit, pendant trois mois, quatre mille pauvres de la ville de Lyon.

BIBLIOGRAPHIE

1. *Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'ancien gouvernement de Lyon.* — Première partie. — *Liste chronologique des évêques et archevêques de Lyon, où il est aussi traité des chorévêques, suffragants, vicaires généraux et administrateurs de cette Eglise.* — Lyon, Louis Perrin, 1854, in-f° de XV-254 p. (En collaboration avec L. Morel de Voleine).

2. Corps législatif. Session de 1858. — Séance du 27 mars 1858. — *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'érection en commune distincte, sous le nom de Saint-Régis-du-Coin, de deux sections distraites des communes de Marlhes et de Saint-Sauveur (Loire),* par M. le comte de Charpin-Feugerolles, député au Corps législatif. — Paris, imprim. du Corps législatif, in-8 de 7 p.

3. Corps législatif. Session de 1858. — Séance du 21 avril 1858. — *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un emprunt de 900.000 francs par la ville de Saint-Etienne (Loire).* — Paris, imp. du Corps législatif, in-8 de 8 p.

4. Corps législatif. Session de 1859. — Séance du 1er avril 1859. — *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un emprunt de 2.500.000 francs et une imposition extraordinaire par la ville de Saint-Etienne (Loire).* — Paris, imprim. du Corps législatif, in-8 de 8 p.

5. Corps législatif. Session de 1860. — Séance du 21 mars 1860. — *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à diviser la ville de Saint-Etienne (Loire) en quatre cantons.* — Paris, impr. du Corps législatif, in-8 de 8 p.

6. Corps législatif. Session de 1860. — Séance du 28 mars 1860. — *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'érection en commune distincte de la section de Villettes, distraite des communes de Monistrol, de Sainte-Sigolène, de Grazac (Haute-Loire).* Paris, imprim. du Corps législatif, in-8 de 5 p.

7. Corps législatif. Session de 1861. — Séance du 3 mai 1861. — *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un emprunt de 1.360.000 francs et à une imposition extraordinaire par le département de la Loire.* — Paris, imprim. du Corps législatif, in-8 de 7 p.

8. Corps législatif. Session de 1862. — Séance du 26 avril 1862. — *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la fixation des nouvelles limites des communes de la Chapelle et de Chuyer (Loire).* — Paris, imprim. du Corps législatif, in-8 de 4 p.

9. Corps législatif. Session de 1862. — Séance du 23 mai 1862. — *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un emprunt de 500.000 francs, par la ville de Saint-Etienne (Loire).* — Paris, imprim. du Corps législatif, in-8 de 7 p.

10. Corps législatif. Session de 1863. — Séance du 27 mars 1863. — *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un emprunt de 2.000.000 francs et à une imposition extraordinaire par la ville de Saint-Etienne (Loire).* — Paris, imprim. du Corps législatif, in-8 de 7 p.

11. *Pièces sur la Ligue dans le Forez :* 1° Lettre d'Anne d'Urfé (20 juillet 1589). — 2° Ordre pour l'occupation et la garde du château de Feugerolles, au nom de la Ligue (13 mai 1590). — 3° Lettre de Henri IV à M. de Génetines. (*Revue Forézienne*, 1re année, 1867, p. 140.)

12. *Lettre à M. Léopold Niepce sur Etienne Charpin, prêtre perpétuel de l'église de Lyon au* XVIe *siècle et sur sa Bibliothèque* (publiée par M. Léopold Niepce dans les *Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon* (*Extrait de la Revue du Lyonnais*, 1876, t. II, p. 426). — Lyon, Henri Georg, 1876, grand in-8. — Réimpression faite par M. le comte de Charpin-Feugerolles, sous ce titre : *Note sur Etienne Charpin, prêtre perpétuel de l'église de Lyon au* XVIe *siècle et sur sa Bibliothèque.* — Saint-Etienne, Théolier et Cie, 1882, in-8 de 13 p.

13. *Cartulaire du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue (Forez) dependant de l'abbaye de la Chaise-Dieu* (1062-1401). — Lyon, imp. Alfred-Louis Perrin, 1881, in-4° de XXIV-379 p. (En collaboration avec M. C. Guigue.)

14. *Notice sur la famille Charpinel.* — Lyon, imp. Mougin-Rusand, 1881, in-8. — (*Extrait des Mémoires de la Société littéraire historique et archéologique de Lyon*, 1882, p. 165.)

15. *Notice sur la famille Charpinel* (Appendice). — Lyon, imp. Mougin-Rusand, 1881, in-8. — *Extrait des Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 1882, p. 181.)

16. *Document inédit relatif à la guerre qui eut lieu en 1368 entre les Dauphinois et les Provençaux.* — Lyon, imp. Alfred-Louis Perrin, 1881, in-4° de XX-43 p.

17. *Rôle de la montre et Revue, faite le 24 décembre 1612, de la Compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances du Roy, commandée par messire Charles de Neufville, sieur d'Halincourt et de Villeroy, lieutenant général, pour Sa Majesté en la ville de Lyon, pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais.* — Lyon, imp. Mougin-Rusand, 1882, grand in-8. (*Extrait des Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 1882, p. 193.)

18. *Cartulaire des francs-fiefs du Forez (1090-1292), publié d'après le document original conservé aux Archives Nationales.* — Lyon, imprim. Alfred-Louis Perrin, 1882, in-4° de XVI-294 p.

19. *Document inédit sur les guerres de la Ligue en Lyonnais et en Forez (Extrait des Actes consulaires de la ville de Lyon)*, 1590. — Lyon, imprim. Pitrat aîné, 1883, grand in-8. (*Extrait de la Revue Lyonnaise*, t. V, 1883, p. 107.)

20. *Le prieuré de Saint-Romain-le-Puy-en-Forez.* — Lyon, imprim. Pitrat aîné, 1883, in-8. (*Extrait de la Revue Lyonnaise,* t. V, 1883, p. 349.)

21. *Recherches généalogiques et historiques sur la famille Varinier.* — Lyon, imprim. Pitrat aîné, 1883, grand in-8 de 12 p. (*Extrait de la Revue Lyonnaise*, t. VI, 1883, p. 538.)

22. *Souvenirs du comte Armand de Saint-Priest*, précédés d'une introduction de M. le comte de Charpin-Feugerolles. (*Revue Lyonnaise*, t. VII, 1884, p. 1 et 118.)

23. *Acte de rière ban donné par Claude d'Urfé en 1543.* (*Ancien Forez*, t. III, 1884, p. 80.)

24. *Quittance par Claude d'Urfé, 1554.* (*Ancien Forez*, t. III, 1884, p. 180.)

25. *Quittance par André d'Urfé, 1569.* (*Ancien Forez*, t. III, 1884, p. 181.)

26. *Promesse de mariage du marquis de Colligny, 1664.* (*Ancien Forez*, t. III, 1884, p. 214.)

27. *Quittance par le P. de la Chaize, 1678.* (*Ancien Forez*, t. III, 1884, p. 215.)

28. *Grand Cartulaire de l'abbaye d'Ainay, suivi d'un autre Cartulaire rédigé en 1286 et de documents inédits.* (En collaboration avec M. Cl. Guigue. Introduction de M. A. Vachez. Table analytique de M. Georges Guigue.) — Lyon, imprim. Pitrat aîné, 1885, 2 vol. in-4° de XI-684 et XXXVI-368 p.

29. *Inventaire du mobilier de Chalain d'Uzore, 1617.* (*Ancien Forez*, t. IV, 1885, p. 91 et 156.)

30. *Le capitaine Ileus* (Communication faite à la Société de la Diana, dans la séance du 10 novembre 1885). (*Bulletin de la Diana*, t. III, 1886, p. 175.)

31. *Documents inédits sur l'Académie de Lyon, communiqués dans la séance du 8 mars 1888.* — Lyon, Association typographique, F. Plan, 1889, grand in-8, 12 p. (*Extrait des Mémoires de l'Académie de Lyon*, t. XXVI, classe des lettres.)

32. *Recherches historiques et généalogiques sur la commune de Mays et sur la famille de ce nom.* — Lyon, imprimerie Mougin-Rusand, 1889,

grand in-8. (*Extrait de la Revue du Lyonnais*, 5me série, t. VII, 1889, p. 93.)

33. *Les Florentins à Lyon.* — Discours de réception prononcé dans la séance publique du 25 juin 1889, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. — Lyon, Association typographique, 1889, in-8 de 48 p. (*Extrait des Mémoires de l'Académie de Lyon*, t. XXVII.)

34. *Remontrance des habitants de Lyon, adressée au Roi, au sujet d'une taxe de 6250 livres tournois, imposée sur la ville.* — Communication faite à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, dans sa séance du 20 mai 1890, 6 p. (*Extrait des Mémoires de l'Académie de Lyon*, vol. 27 de la classe des lettres. — Lyon. Association typographique, 1891, in-8.

35. *Copie d'une pièce communiquée à l'Académie de Lyon dans sa séance du 24 janvier 1893.* — Arrêté du représentant du peuple, Dupuis, ordonnant que l'administration du département du Rhône se fit rendre compte, dans un bref délai, de tous les livres et manuscrits, qui composaient les bibliothèques des ci-devant corps et communautés ecclésiastiques, des établissements d'instruction publique et spécialement de l'Académie de Lyon, 3 p. (*Extrait des Mémoires de l'Académie de Lyon.*)

36. *Allocution adressée à l'Académie de Lyon pour l'informer de la mort de Madame Cheuvreux.* — Lue à l'ouverture de la séance du 11 avril 1893, 4 p. (*Extrait des Mémoires de l'Académie de Lyon.* Rapports et notices biographiques, p. 119)

37. *Compte rendu des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, pendant l'année 1893.* — Lu dans la séance publique du 19 décembre 1893, en la présence de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Lyon — Lyon, A. Rey, imprimeur de l'Académie, 1894, in-8, 16 p. (*Extrait des Mémoires de l'Académie de Lyon.*)

38. *Eloge funèbre de M. Hignard, membre émérite de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.* — Prononcé à la séance du 9 janvier 1894. — Lyon, imprimerie A. Rey, in-4°, 4 p. (*Extrait des Mémoires de l'Académie de Lyon.* Rapports et notices biographiques, p. 155.)

39. *Les Florentins à Lyon*, par le comte de Charpin-Feugerolles, ancien président de l'Académie. — *Les Florentins en Pologne*, par Louis Fournier, Lyonnais. — Lyon, Louis Brun, libraire (Mougin-Rusand, imprimeur), 1894, grand in-4°, de 334 p.

40. *Les Mazures de l'Ile Barbe. Supplément à la nouvelle édition. Œuvres diverses de Claude Le Laboureur, ancien prévôt de cette abbaye.* — Lyon, Em. Vitte, imprim., in-4°, 1894. (En collaboration avec M. Georges Guigue.)

SOUS PRESSE :

41. *Grande Pancarte* ou *Cartulaire de l'abbaye de l'Isle-Barbe, suivi de documents inédits.* — Lyon, Mougin-Rusand, imprim.. 2 vol. in-4° raisin, 96 feuilles (768 pages) sont actuellement imprimées. Il ne reste plus, pour compléter l'ouvrage, que douze feuilles de texte, l'introduction et les tables. (En collaboration avec M. Georges Guigue.)

42. *Obituaire des Jacobins de Lyon* (1218-1772), par le P. Ramette. — Lyon, E. Vitte, imprimeur, 1 vol. in-4°. (En collaboration avec le P. Cormier.)

43. *Une page inconnue de l'histoire du Dauphiné en 1368.* — Lecture faite à la Société littéraire de Lyon, dans la séance du 20 février 1889.)

44. *Les Bagratides.* — Travail généalogique sur cette famille illustre et puissante autrefois en Arménie et qui faisait remonter son origine jusqu'au roi David. (Lecture faite à la Société littéraire de Lyon, dans sa séance du 6 décembre 1893.)

THÉODORE CAMUS

(1862-1896)

Par A. POIDEBARD

Théodore Camus est né à Sainte-Foy-lès-Lyon, le 6 août 1862. Il fit ses études au collège de Mongré où ses succès et les distinctions qu'il obtint permettaient déjà de bien augurer de ses aptitudes littéraires.

Destiné à faire sa carrière dans l'industrie, il entreprit, en vue de compléter son instruction professionnelle, une série de voyages à travers l'Europe et visita l'Allemagne, la Russie, l'Autriche, la Suisse et l'Angleterre. Il apprit ainsi à parler plusieurs langues et acquit ce que donne aux jeunes gens l'école des voyages, la maturité du jugement. Il possédait à un haut degré le don d'observation, savait raconter ce qu'il avait vu et faire revivre ses impressions. Ses voyages, commencés dans un but d'études industrielles, continués pour son plaisir sur les hauts sommets des Alpes, puis, dans les dernières années de sa vie, en Suisse, en Algérie et en Provence où l'appelaient les soins nécessaires à sa santé, furent l'occasion qui lui mit la plume à la main, et révéla chez lui un rare talent d'écrivain. Dans des brochures, des articles de revues, des manuscrits inédits, dans une volumineuse correspondance entretenue avec les membres de sa nombreuse famille, il a écrit des pages exquises, pleines de poésie, de pensées élevées, et cela d'un style dont

l'éclat lui était naturel, sans doute, et tenait à son imagination, mais remarquable aussi par une savante ordonnance et un certain savoir de mise en scène, qui sont habituellement le fruit du travail et de nombreuses lectures.

Il avait, en littérature, des idées très arrêtées. Pour lui, l'art d'écrire consiste à traduire ses idées avec le plus de sincérité possible; l'écrivain est d'autant plus sûr d'émouvoir que son procédé est plus naturel et moins compliqué. Il ne goûtait ni le symbolisme inintelligible, ni « cette littérature maladive et de décomposition, où donnent beaucoup de modernes », ni l'école psychologique qui pousse l'analyse jusqu'à la puérilité. Le goût classique dont il était imbu le préservait de la recherche, de l'affectation, du style artificiel. Il n'avait, la plume à la main, qu'un souci, trouver la forme la plus vraie de la pensée. Et comme avec cela il avait un sentiment très vif de la nature, il a écrit des récits tels que *la Meije*, *l'Aiguille de Charmoz*, *la Dent du Géant*, *une Chasse aux Chamois*, où, par des traits bien marqués, il donne à ses descriptions un singulier relief et au lecteur l'illusion de la réalité. Il a écrit aussi de nombreuses lettres où, avec plus d'abandon et beaucoup de verve, sans jamais rien de banal ni de vulgaire, il a laissé libre cours à ses impressions du moment, suivant son humeur naturellement pleine d'entrain et de gaîté, puis attristée plus tard par des deuils et la maladie.

Conter et décrire n'était pas son seul talent. Chez lui, l'écrivain était doublé d'un artiste. Il avait illustré de jolies aquarelles et de dessins à la plume fort habilement faits, les manuscrits de ses voyages dans les Alpes du Tyrol, en Allemagne et en Russie. Dans de nombreux croquis, il a esquissé au hasard du moment, pendant les longs mois de repos en Suisse et en Algérie, des coins de paysage, des

scènes pittoresques. Il aimait surtout les contrastes souvent observés dans les grands spectacles que la nature lui avait offerts : les effets de lumière et d'ombre dans un beau coucher de soleil sur les rochers ou la neige des glaciers, ou sur les sables du désert.

En 1887, Théodore Camus commença sa carrière d'alpiniste. Dès le début, il méprisa les entreprises banales et faciles, et témoigna une préférence marquée pour les escalades de rochers les plus difficiles, permises seulement à qui n'a pas le vertige et peut disposer d'une grande force musculaire. Voici quelles furent ses principales ascensions : dans le Tyrol, la Marmolatta, la Tofana, le Gross-Venediger ; dans l'Oisans, la Meije, les Ecrins, le pic du glacier Blanc ; en Suisse, le Cervin et le Weisshorn ; dans le massif du Mont-Blanc, l'aiguille de Charmoz, la dent du Géant, l'aiguille du Tour.

L'alpinisme est une passion qui trouve sa justification dans les jouissances qu'elle procure. La première est l'attrait de l'obstacle vaincu, de la lutte humaine contre la nature, de l'exercice physique qui exige beaucoup de force et d'adresse intelligente. Mais on trouve autre chose sur les hauts sommets : l'émotion ressentie au spectacle « de la beauté, de la splendeur, de la sublimité infinie de la Montagne ». Peut-être cette jouissance est-elle plus rare que les autres chez les fervents de l'alpinisme, parce qu'elle n'est pas seulement une sensation, mais un plaisir de l'esprit, une élévation au-dessus de soi, jusqu'aux merveilles de la création, une aspiration au Créateur lui-même. « Pour l'éprouver, écrit notre ami, il faut comprendre la montagne, avoir au cœur ce quelque chose d'innommé que les foules n'ont pas, qui fait que nous cueillons des fleurs où d'autres n'ont foulé que des cailloux, et que nous trouvons

des diamants où ils n'ont vu que des morceaux de verre qu'ils ont poussés du pied. »

De ces fleurs et de ces diamants, Théodore Camus en avait amassés beaucoup et il les a semés à profusion dans ses récits et dans ses lettres. Il aimait la montagne en amoureux passionné. Il se plaisait à détailler ses grandeurs et aussi le charme de ses moindres agréments, comme les petites fleurs de ses hautes altitudes. Il excellait aussi à reproduire les moindres détails de la vie des alpinistes, des types de guides ou de touristes, des scènes amusantes spirituellement racontées.

En 1891, Théodore Camus eut le malheur de perdre son père. Il dut le remplacer au foyer de la famille et dans la direction d'une grande industrie. Il s'acquitta de cette double tâche avec courage, intelligence et succès, mais il ressentit de cet événement une peine profonde. Un an après, il éprouvait lui-même les premières atteintes du mal qui devait le miner lentement. Dans cette période de sa vie attristée par le chagrin, sa sensibilité morale paraît s'être encore avivée au contact des épreuves. Lorsqu'il comprit que l'heure du repos était venue pour lui, il s'enferma dans ses souvenirs et prit pour confidents de ses regrets ceux qui, autour de lui, les comprenaient et les partageaient. Il les a traduits dans sa correspondance par de belles pensées, sur le bonheur disparu, le vide de la vie, la destinée humaine, exprimées comme elles lui venaient, au courant de la plume, avec une note souvent émue.

Il passa les saisons de 1893 et 1894 à Leysin, station d'hiver à l'altitude de 1.450 mètres au dessus d'Aigle, dans le canton de Vaud. Elles seraient à citer presque toutes, les lettres qu'il a écrites de ce lieu de repos, avec, au-dedans de

lui, de tristes pensées, et en face des grandes Alpes dont il avait le panorama devant les yeux.

Ce fut en Afrique, à Biskra, au seuil du désert, que Théodore Camus alla l'hiver suivant (1894-1895). Du sommet des Alpes aux plaines du Sahara, du soleil se réflétant sur les glaciers, au soleil brûlant de la grande plaine, quel contraste ! Il donna libre cours à son imagination pour décrire les spectacles incomparables de ce pays de la lumière. Des terrasses du Royal-hôtel situé en avant de la ville, on aperçoit l'étendue sans limites, le désert immense qui est très attirant par ses lointains mystérieux et où il se produit du matin au soir de merveilleux jeux de lumières. De cet observatoire, on assiste aux scènes pittoresques de la vie de la population indigène.

Après l'Orient dans le désert, notre ami désirait voir l'Orient dans les villes. Il visita Tunis ; et les ruines de Carthage ont inspiré l'une des plus belles lettres de sa correspondance.

Théodore Camus avait beaucoup de raisons pour tenir à la vie. S'il en a goûté les épreuves, il a connu quelques-unes de ses joies les plus pures. Il avait l'enthousiasme de ce que Dieu a mis dans la création de plus grand et de plus beau. Il a eu près de lui des confidents de sa pensée et de son cœur et il a partagé avec eux ses goûts et ses affections. D'un caractère réservé, ne se livrant pas à tous, modeste, obligeant envers ceux qui avaient besoin de ses services, il n'avait que des amis. Par générosité pour les siens, lorsqu'il ne se fit plus d'illusion sur la gravité du mal qui ruinait sa robuste santé, il eut assez de courage pour paraître espérer encore.

Resté fidèle toute sa vie à la foi de son enfance, il se prépara de bonne heure à paraître devant Dieu et accepta

de faire, en pleine jeunesse, le sacrifice de sa vie. « Je suis content de souffrir, disait-il dans les derniers jours, c'est la meilleure manière de terminer ma vie. »

Il mourut à Lyon, le 2 septembre 1896, âgé de 34 ans. Ses funérailles furent célébrées le 4 septembre, avec un grand concours de parents et d'amis. Il fut inhumé dans le tombeau de la famille, au cimetière de Sainte-Foy-lès-Lyon.

Si, au déclin de sa vie, il eut une pensée en arrière, pour ce qui fut ici-bas son unique passion, il dut se ressouvenir de cette belle évocation qui termine l'un de ses plus charmants récits : « O Alpes, que j'aimais vos murs de rochers, et vos champs de glace, et vos fureurs jamais vaincues, et votre souffle qui me courbait devant vous, et la grande voix de vos orages ! O mon bâton, ma hache à glace, ma corde, mon sac où je mettais tout mon bien ! vieux serviteurs, vieux compagnons dans les luttes pour la vie, que de peine en vous quittant ! Souvenez-vous comme moi de notre bonheur intime ! Dans les années à venir, quand le temps et les chagrins auront ridé mon cœur et mon front, que votre voix m'appelle un jour, à l'heure où par delà les monts, le soleil se lève, rougissant les cimes blanches et dissipant les brumes des vallées. Revenez, oh ! revenez et dites-moi : Enfin, nous voilà, c'est nous, les vieux amis en qui tu avais confiance. Vois-tu ce pic qui étincelle tout là-haut, viens, nous allons le gravir... comme jadis ! viens, nous y chercherons avec toi l'empreinte du chamois, et la renoncule glacière, et les lointains bleutés du ciel sans limites, et les soirs empourprés, et ta jeunesse, et tes souvenirs, et la pensée de Dieu !... »

HONORÉ PALLIAS

(1833-1896)

Par A. VACHEZ

Le 5 septembre 1896, décédait, à Lyon, à la suite d'une courte maladie, et jeune encore, M. Honoré Pallias, trésorier et doyen des membres titulaires de la Société littéraire.

Cette mort si prompte, que rien ne faisait prévoir, car peu de jours auparavant, je le rencontrais plein de bonne humeur et de santé apparente, inspira les plus vifs regrets à ses nombreux amis, comme à tous ceux qui avaient apprécié en lui les rares qualités de l'homme de cœur, autant que les mérites de l'érudit.

Né à la Grave-en-Oisans (Hautes-Alpes) le 13 juin 1833, Honoré Pallias était venu bien jeune encore à Lyon, où ses parents exerçaient, dans la rue Centrale, un commerce important et prospère de bonneterie, bien connu de tous les Lyonnais, notamment à cause de l'originalité de son enseigne, consistant dans un groupe sculpté représentant le Roi d'Yvetot. C'est aussi au lycée de notre ville qu'il fit ses études classiques, avec un succès qui eût pu l'encourager à se consacrer exclusivement à des travaux littéraires, si ses goûts modestes et le désir de ses parents ne l'avaient déterminé à leur apporter un concours, dont leur maison commerciale retira les plus grands fruits.



HONORÉ PALLIAS

(1833-1896)

Mais bien qu'il fût devenu Lyonnais de bonne heure, sa patrie d'adoption ne lui fit jamais oublier sa contrée natale, à laquelle il demeura toujours attaché. C'est elle qu'il représenta, pendant plusieurs années, au Conseil général ; c'est à elle qu'il a réservé les libéralités les plus importantes de ses dispositions dernières ; c'est enfin son histoire qui fut, à toute époque, l'objet constant de ses recherches et de ses travaux.

Et rien ne le démontre mieux peut-être que le premier travail qu'il a livré à la publicité. C'est en 1853 et dans la *Revue du Lyonnais*, qu'il fait paraître sous le titre de : *Souvenir des Alpes. Le Lautaret*, une étude de géographie historique qui n'a pas été peut-être assez remarquée. J'ai voulu relire cette notice sur le Lautaret, et en observant qu'au moment où il la publiait l'auteur avait vingt ans à peine, je me suis demandé combien il en est, parmi les mieux doués, qui seraient capables d'écrire une page révélant autant d'érudition et de connaissances historiques que ce début de notre regretté confrère.

Le Lautaret est un de ces hospices, que la charité chrétienne établit au moyen-âge dans tous les passages fréquentés de la chaîne des Alpes, pour servir d'asile aux voyageurs. Mais, comme celle de la plupart de nos anciens établissements de bienfaisance, son histoire eût tenu à peine quelques pages, si l'auteur n'avait élargi notablement le cadre de son travail.

Le Lautaret est situé dans un col, où viennent aboutir deux vallées importantes : d'un côté celle de la Romanche, de l'autre celle de la Guisanne, qui descend à Briançon. L'une et l'autre ont été le théâtre de plus d'un événement, et ce sont ces événements que l'auteur s'attache à rappeler avec un soin pieux, en faisant ainsi, à propos de la des-

cription de ce pays et de l'histoire d'un modeste hospice, l'histoire de sa contrée natale. Si Pallias eût écrit cette histoire dix ans plus tard, rien n'eût pu nous surprendre. Mais, en le lisant, on se demande involontairement comment il avait pu, entre l'achèvement de ses études classiques et sa vingtième année se pénétrer aussi profondément de la connaissance de l'histoire de l'ancienne province du Dauphiné, comme en témoigna, d'ailleurs, plus tard, la publication de ses *Ephémérides dauphinoises*.

Chaque année, Pallias mit ainsi à profit les loisirs, que lui laissait le commerce de son père, pour publier quelques pages consacrées à cette histoire. Et c'est ainsi que, dès l'année 1856, et à l'âge de 23 ans seulement, il était nommé membre de la Société littéraire, qui lui confia bientôt les fonctions de secrétaire.

Ces fonctions, — ai-je besoin de le dire ? — il les remplit pendant près de dix ans avec un zèle éclairé et un soin remarquable. Aussi, quand la Société adopta l'usage de publier ses procès-verbaux en tête de ses *Mémoires*, la netteté et la précision, avec lesquelles il résumait les lectures faites dans les séances de la Compagnie, lui valurent, en haut lieu, de justes éloges, que l'on retrouve dans l'un des procès verbaux des séances du Comité des travaux historiques, publiés dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*.

Voici, en effet, dans quels termes s'exprimait M. Douët D'Arcq, membre de l'Institut, en rendant compte des *Mémoires* de la Société littéraire de l'année 1868 :

« La Société littéraire de Lyon vient d'introduire un petit et utile changement dans la composition du volume de ses *Mémoires*. Le compte rendu des séances s'y trouve en tête, avec une pagination séparée et imprimée en caractères plus forts.

« Ce compte rendu, au reste, se lit avec plaisir. On ne saurait analyser avec plus d'habileté, de goût et de sobriété, les travaux de nature très diverse, lus à la Société dans le courant d'une année, que ne l'a fait Ch. Honoré Pallias, son nouveau Secrétaire. Ces quelques pages pourraient être proposées comme un modèle du genre » (1).

Aussi la Société littéraire reconnaissante de ce zèle, le nommait président en 1872. Et lorsque le regretté Vital de Valous fut contraint par l'état de sa santé de résigner ses fonctions de trésorier, la Compagnie les confia à Honoré Pallias, qui les a remplies avec le même soin et le même dévouement, jusqu'à sa mort.

Ajoutons que notre regretté confrère n'était pas seulement un bibliophile éclairé, un lettré et un érudit. On le vit aussi apporter toujours un concours dévoué à nos œuvres de bienfaisance lyonnaises. Et ce concours, il a tenu à le continuer même après sa mort. Dans son testament, il fait ainsi des legs non seulement à la Fabrique de Saint-Nizier de Lyon, dont il était le trésorier, ainsi qu'aux fabriques des quatre paroisses, qui forment la commune de la Grave, son lieu de naissance, mais encore à la Providence des jeunes garçons pauvres de la paroisse de Saint-Nizier, et à l'Hospice des Incurables de la fondation Richard, à Saint-Alban, dont il était l'un des administrateurs. Enfin, après avoir légué 20.000 francs à la commune de la Grave, pour bâtir une mairie ou un hospice, il fait une large part, dans ses libéralités, aux Sociétés savantes, auxquelles il appartenait comme membre titulaire ou correspondant. C'est ainsi qu'il lègue 10.000 francs à l'Académie

(1) Revue des Sociétés savantes des départements. 5e série, T. 1er, juin 1870. p. 533.

delphinale, pour fonder un prix en faveur des auteurs d'ouvrages littéraires relatifs au Dauphiné, 2.000 francs à la Société Archéologique de la Drôme, 2.000 francs à la Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap, et 1.000 francs à la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne.

Mais la libéralité la plus importante que renferme son testament, s'adresse à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Il lui légua en effet, la somme de 20.000 francs, dont les revenus seront employés tous les deux ans, à couronner un ouvrage manuscrit, historique ou littéraire, dû à un auteur lyonnais, habitant Lyon au moins depuis cinq ans et appartenant à une Société savante de notre ville, dont l'existence remonte au moins à vingt ans.

Quand on tient compte seulement de l'intérêt qu'Honoré Pallias portait à la Société littéraire, dont il avait été le président, et dont il était encore le trésorier et un membre assidu, au moment de sa mort, on peut s'étonner tout d'abord que notre Compagnie ne figure pas sur la liste des Sociétés savantes, qui ont été l'objet de ses libéralités.

Mais tous ceux qui ont été les confidents des regrets, qu'il avait manifestés, lorsque la Société littéraire fut privée du legs que lui avait fait son ancien trésorier, M. Alexis Rousset, n'ont pu s'y tromper. Et il en est de même de ceux qui savent avec quel zèle et quelle persévérance, dignes d'un meilleur succès, il poursuivit les démarches tentées pour la faire reconnaître comme établissement d'utilité publique. Les conditions imposées pour l'attribution du prix qu'il a fondé, révèlent clairement qu'il a eu surtout en vue les membres de la Société littéraire, pour leur faciliter la publication de leurs ouvrages, dont plusieurs n'ont pu voir le jour, qu'à l'aide d'une souscription.

Aussi la Société littéraire doit-elle lui être reconnaissante d'une libéralité, qu'il n'a pu lui faire ainsi qu'indirectement et dans la mesure du possible, tant que la personnalité civile, vainement sollicitée, continuera à lui faire défaut.

BIBLIOGRAPHIE

1. *Souvenirs des Alpes. Le Lautaret (Revue du Lyonnais*, 2e série, 1853, t. VI, p. 459).

2. *Les Sept merveilles du Dauphiné (Revue du Lyonnais*, 1854, t. VIII, p. 241).

3. *Mémoire sur l'industrie de la ganterie à Grenoble (Le Progrès industriel,* journal hebdomadaire de Lyon, 30 septembre et 7 octobre 1854).

4. *Essai descriptif sur l'Oisans,* par Aristide Albert. Compte rendu (*Revue du Lyonnais,* 1855, t. X, p. 78).

5. *Guide du voyageur dans l'Oisans,* par J.-L. Roussillon. Compte rendu (*Revue du Lyonnais,* ibidem).

6. *Souvenirs des Alpes. Uriage et Vizille* (*Revue du Lyonnais,* 1856, t. XII, p. 520).

7. *Voyage en Orient au XVIe siècle de Nicolas de Nicolay, dauphinois.* — Grenoble, 1857, in-8o. (Extrait du *Bulletin officiel des chemins de fer du Dauphiné et de la Savoie*).

8. *Ephémérides dauphinoises,* Grenoble, Maisonville, 1859, in-16.

9. *Recherches historiques sur Notre-Dame d'Embrun,* par A. Fabre, Compte rendu (*Revue du Lyonnais,* 1860, t. XX, p. 335).

10. *Recherches sur le pèlerinage des rois de France à Notre-Dame d'Embrun,* précédées d'une notice sur MARCELLIN FORNIER, par A. Fabre. Compte rendu (*Revue du Lyonnais,* 1861, t. XXII, p. 71).

11. *Essai historique sur la ville d'Embrun*, par M. l'abbé A. Sauret. Compte rendu (*La France littéraire*, du 16 mars 1861).

12. *Saint-Etienne de Saint-Geoirs*, village delphinal, par M. Alfred-Paul Simian. Compte rendu (*La France littéraire* du 22 février 1862).

13. *L'abbé J.-H.-R. Prompsault*, chapelain de la maison impériale des Quinze-Vingts, de 1829 à 1855. Notice biographique et littéraire par M. Victor Advielle. Compte rendu (*La France littéraire* du 2 août 1862).

14. Chartes extraites du manuscrit de Philibert Brun, intitulé : *Eclaircissements sur l'histoire de Dauphiné et de Savoie* (Inséré dans le journal le *Dauphiné*, 3e année). — Grenoble. Imprimerie de Prud'homme, 1866, in-8o.

15. *Rapport sur l'histoire du monastère de Montfleury en Dauphiné*, par Henri de Maillefaud. Compte rendu (*Le Dauphiné* du 27 mai 1866).

16. *Lettre à M. Morel de Voleine au sujet de la famille Arthaud* (*Revue du Lyonnais*, 4e série, 1876, t. II, p. 72). — L'auteur explique que Jean Arthaud, ancien échevin lyonnais, était né aux Hières, hameau de la commune de la Grave, en Oisans, et non, comme on l'a cru quelquefois, à Hières, près de Crémieu.

17. *Notice sur Edmond Badon*, auteur dramatique et romancier, né le 30 décembre 1808, à Voghera, au Piémont. (*Lyon Revue*, 29 février 1884).

18. *Des Dauphinois. Eclaircissement.* Extrait de Philibert Brun. Lyon, Mougin-Rusand, 1888, in-8°.

TRAVAUX INÉDITS

Lus à la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon

1. *Mémoire sur les prétentions des habitants de la Guillotière, pour appartenir à Lyon plutôt qu'au Dauphiné* (Séance du 6 mai 1857).

2. *Rapport sur les Mémoires de la Société havraise* (Séance du 25 novembre 1857).

3. *Le Combat d'Anthon*, 11 juin 1430 (Séance du 10 août 1858).

4. *Mémoire sur l'origine, la progression et l'état du bourg de la Guillotière* (Séance du 13 avril 1859).

5. *Mémoire sur l'industrie de la ganterie à Grenoble,* dans lequel l'auteur fait connaître que cette industrie existait déjà dans cette ville au milieu du XIVe siècle (Séance du 7 mai 1884).

6. *Etude sur le pont Morand et son constructeur* (Séance du 2 juin 1886).

Indépendamment de la notice nécrologique, que nous avons consacrée déjà, à la mémoire de M. Honoré Pallias, au lendemain de sa mort, dans la *Revue du Lyonnais* de septembre 1896, sa vie et ses œuvres ont fait l'objet de plusieurs autres notices, publiées : 1° dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale* (tome XI, 4e série), par M. le comte de Galbert, président de cette Société savante; 2° dans le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme,* de janvier 1897, par M. Brun-Durand, et 3° par les *Alpes illustrées*, dans son numéro du 24 décembre 1896.

ALEXANDRE DE LAGREVOL

(1820-1897)

Par A. VACHEZ

Ancien président de la Société Littéraire, M. de Lagrevol était un des plus anciens membres de la Compagnie, quand il mourut à Yssingeaux (Haute-Loire), le 22 mars 1897.

Il appartenait à une très ancienne famille, originaire de Bourg-Argental où l'on constate son existence, dès l'année 1385, mais qui se transporta, au siècle suivant, dans le bailliage de Montfaucon, où plusieurs de ses membres remplirent des fonctions judiciaires.

Au XVII[e] siècle, la famille de Lagrevol vint s'établir à Yssingeaux, où elle a fourni plusieurs avocats distingués au barreau de cette ville, qu'elle n'a pas quittée depuis cette époque.

C'est là que naquit Alexandre de Lagrevol, le 16 novembre 1820. Après avoir fait de brillantes études de droit à Paris, où il obtint, en 1843, le prix du concours de la troisième année de licence, il était revenu dans sa ville natale, et il y exerçait, avec succès, la profession d'avocat, quand survint la révolution de février 1848.

Elu député de la Haute-Loire, à l'Assemblée Constituante, par 21.519 suffrages, il devint secrétaire de la Chambre, et fut nommé membre de plusieurs Commissions. Lorsque fut discutée la loi électorale, il présenta, dans

la séance du 16 février 1849, un amendement, ayant pour objet d'attribuer aux Tribunaux civils d'arrondissements, jugeant sommairement, dans un délai de quinzaine et sans formalités de procédure, l'appel des décisions de la Commission municipale, composée du maire et de deux conseillers municipaux. Cet amendement fut repoussé. Mais ses talents et ses habitudes laborieuses appelèrent sur lui l'attention du ministre Dufaure, qui le nomma substitut à Bourg, le 21 novembre 1850.

Quelques mois plus tard, il était appelé aux fonctions de substitut du Procureur général à Lyon, le 17 mars 1852. Et c'est ainsi qu'il devait appartenir à la magistrature lyonnaise, pendant plus de vingt-cinq ans. Nommé conseiller à la Cour d'appel, le 24 octobre 1863, il devint successivement président du Tribunal civil, le 30 octobre 1872, puis président de Chambre à la Cour, le 22 octobre 1875, et il remplissait ces dernières fonctions, quand un décret du 2 avril 1878 l'appela à la Cour de cassation, qu'il quitta en 1893, devançant lui-même l'heure de la retraite, par un scrupule qui l'honore.

M. de Lagrevol a laissé, au Palais, un souvenir, qui ne s'effacera pas de longtemps. Comme organe du ministère public, tous ceux qui l'ont connu ont pu apprécier la forme élégante et incisive de sa parole, en même temps que sa forte dialectique. Comme président, on a pu apprécier de même ses profondes connaissances juridiques et pardessus tout le soin et la conscience qu'il apportait à l'œuvre de la justice. On sait ainsi qu'un jour, reconnaissant l'erreur commise dans l'une de ses décisions, il n'hésita pas à réparer spontanément le préjudice éprouvé par la partie perdante. Ce trait n'est sans doute, pas sans exemple, dans la magistrature lyonnaise, et l'on cite encore deux autres magistrats,

dont l'un vit encore, qui ont donné la même preuve d'intégrité et de désintéressement. Néanmoins le souvenir de pareils actes mérite d'être conservé, car il honore, à un trop haut degré, ceux qui en ont été capables.

Mais, à côté du magistrat, il y avait aussi, chez M. de Lagrevol, l'érudit et le lettré. Si ses fonctions ne lui permirent pas de se livrer, aussi pleinement qu'il l'eût désiré, aux travaux historiques, qui avaient ses préférences, il fut néanmoins toujours assidu aux réunions des Sociétés Savantes de notre ville, qui se faisaient un honneur de le compter au nombre de leurs membres. Ainsi en était-il d'abord de la Société Littéraire, à laquelle il appartenait, depuis 1862, et qu'il présida avec une distinction qui n'a pas été oubliée, en 1865. Ainsi en est-il encore du Comité d'histoire et d'archéologie, qu'il présida aussi, en 1867, puis de l'Académie des sciences, Belles-lettres et arts, qui l'accueillit dans ses rangs, en 1866, et enfin de la Société de Topographie historique, dont il fut l'un des fondateurs et à laquelle il apporta un concours utile et dévoué, quand elle publia, en 1872, le plan scénographique de Lyon, au XVIe siècle.

Au nombre de ses travaux, on remarque surtout l'intéressante étude qu'il consacra à Saint-Avite, évêque de Vienne, au commencement du VIe siècle et qui renferme des aperçus fort curieux sur la société de cette époque.

Malheureusement, plusieurs de ces travaux, qu'il communiqua au Comité d'histoire et d'archéologie n'ont pas été publiés, et l'on est tenté de croire qu'il n'en retarda la publication, que pour compléter ses recherches et donner à ses œuvres une perfection plus achevée.

A la fin de sa vie, M. de Lagrevol s'était attaché surtout à l'histoire du Velay. Il possédait, d'ailleurs, une biblio-

thèque fort riche en ouvrages anciens sur cette province. Les travaux, qu'il laisse en manuscrits, seront sans doute publiés un jour et viendront s'ajouter à ceux, en trop petit nombre, qui ont vu le jour et dont les érudits ont pu apprécier déjà le mérite et l'intérêt.

Ajoutons que M. de Lagrevol était un homme généreux et bienfaisant ; mais il faisait le bien discrètement et modestement et ceux-là seuls qu'il a secourus ont révélé ses bienfaits.

BIBLIOGRAPHIE

1. *De la procédure criminelle en Angleterre et des justices sommaires.* — Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel et des tribunaux, du 3 novembre 1860. — Lyon, L Perrin. in 8°. 1860.

2. *Notice sur saint Avite, évêque de Vienne.* — Lu à l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Lyon, dans la Séance du 12 mai 1863. — (*Mémoires de l'Académie.* Lettres. T. XI. — *Revue du Lyonnais.* 1863. T. 26. p. 412 et T. 27. p. 5).

3. *Rapport sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère*, pour l'année 1862, lu à la Société littéraire de Lyon, dans la séance du 14 janvier 1863. — Vienne. Savigné imp. 1863, in 8°. — On y remarque surtout l'analyse de la charte de Meyrueis (Lozère), (mai 1229).

4. *Rapport à la Société littéraire de Lyon sur le discours prononcé par M. le docteur Pétrequin, le 17 novembre 1863, à la rentrée solennelle des facultés et de l'école préparatoire de médecine de Lyon.* — Lyon, Vingtrinier, in 8°, 1864.

5. *Exécution de l'édit de 1696 sur les armoiries, dans le Velay* (Tablettes historiques du Velay).

6. *Charte du XIIe siècle, relatives à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem au Puy-en-Velay.* (Tablettes historiques du Velay, 1874-1875, p. 575 et s.

TRAVAUX INÉDITS

1. *Communication d'un acte du bourguignon Ansémond* (Séance du Comité d'histoire et d'archéologie du 4 avril 1862).
2. *De l'importance des lettres de saint Avite pour l'étude de la Société au VIe siècle. — Du rôle des reclus au moyen-âge,* (Même séance).
3. *Vie de saint Léonien, évêque de Vienne.* (Lecture faite dans la séance du 10 septembre 1862, de la 29e session, tenue à Lyon, par la Société française d'archéologie. V. p. 503).
4. *Fragment sur les poètes latins de la Gaule, du IVe au VIIIe siècle* (Lecture faite dans la séance du Comité d'histoire et d'archéologie du 1er mai 1863).
5. *Etude sur l'excommunication pour cause de dettes, au Moyen-âge* (Séance du Comité d'histoire et d'archéologie du 8 avril 1864).



ETIENNE BEAUVERIE

(1832-1897)



ETIENNE BEAUVERIE

(1832-1897)

Par Auguste BLETON

Quand la compagnie m'a fait l'honneur de me confier le soin d'écrire la notice biographique d'Etienne Beauverie, j'ai accepté de grand cœur, tant est vive ma sympathie pour la personne et le talent de notre regretté confrère.

Mais ce premier mouvement fut suivi d'un peu d'inquiétude. Je n'avais eu, en effet, avec Etienne Beauverie d'autres rapports que ceux qui résultent, entre membres de la Société littéraire, de leurs rencontres bi-mensuelles aux séances. Mes sympathies étaient acquises à l'homme, mais je ne connaissais, en réalité, que l'écrivain. J'étais en danger de faire une simple bibliographie.

Cependant, grâce à la communication que sa famille a bien voulu me faire, de notes manuscrites et d'extraits classés par le défunt lui même, j'espère pouvoir suppléer à ce qui me manquait et vous présenter une notice qui n'aura pas tout à fait l'aridité d'un compte-rendu.

*
* *

Jean-Etienne Beauverie est né à Lyon, le 17 décembre 1832. Ses premières années s'écoulèrent dans un village voisin de Saint-Point, en Saône-et-Loire. Lamartine était

alors dans toute sa gloire et l'enfant entendait exalter le nom du poète.

Ainsi qu'il l'a raconté lui-même dans la préface de ses *Poèmes bibliques*, ce sont des poésies populaires, présentées par des colporteurs : la complainte de Joseph vendu par ses frères et la légende de l'Enfant prodigue, qui éveillèrent en lui la vocation poétique. Le fait n'a rien pour nous surprendre : tous, nous avons écrit nos premiers vers sous l'influence d'une pièce que nous avions lue ou d'un couplet que nous avions entendu chanter, et parfois dans les circonstances les plus banales.

Beauverie, élève au lycée de Lyon, eut l'heureuse fortune d'avoir pour maître, en classe de philosophie, l'abbé Noirot, ce « faiseur d'hommes » qui a imprimé si profondément sa marque sur plusieurs générations d'élèves.

Le jeune collégien, déjà hanté par la muse, lui demandait une diversion aux labeurs classiques et s'essayait dans quelques pièces, dont l'une, *Le songe de Néron*, se terminait par cette strophe :

Tandis que ces discours, d'une sombre ironie,
S'écoulaient lentement des lèvres de la Mort,
A l'entour mugissait encor
Des palais embrasés l'ondoyante harmonie.
De gémissantes voix erraient confusément
Au milieu des flammes bleuâtres,
Et les arcs de triomphe et les vastes théâtres
S'écroulaient tour à tour dans cet embrasement.

Dans ces premiers essais, se révèle ce sentiment du rythme et du nombre qui resteront la caractéristique du poète, avec un peu de cette lenteur dans la pensée et dans l'expression, dont il ne s'est jamais complètement affranchi.

Il publia son premier ouvrage en 1854, *Albert ou l'Initiation*, (in-12, 76 pages). Cette œuvre de jeunesse — l'auteur avait vingt-deux ans — est d'une facture excellente; le thème en est simple, la conclusion, des plus morales; mais, à raison de l'âge de l'auteur, ce sont des idées plutôt que des sentiments qui sont exprimées. Ce qu'on prend, à vingt ans, pour le langage du cœur n'est souvent que la voix de l'imagination.

Albert, laissant au foyer sa mère et sa fiancée Béatrix, s'embarque pour Elsona, pays fictif où doivent s'achever ses études. Ses compagnons de route entament ses illusions :

Il est bon d'être riche et non point d'être sage,

Et lorsque Albert demande s'il est des gens heureux :

Oui, les gens dégagés
De la vertu morose et des vieux préjugés...
Il est bon de prier, il est meilleur de boire.

A Elsona, le jeune homme interroge les savants. Il croit au labeur, au progrès, au devoir; autant d'erreurs, lui est-il répondu, et l'un des maîtres termine l'entretien par ces mots :

Docteurs, laissons au temps le soin de le confondre.

Albert passe aux ouvriers, et l'un d'eux lui montrant les riches :

Nous travaillons pour eux, ils jouissent pour nous...
J'ai ma place au soleil. Perdu dans ce dédale,
Mon ombre sur la terre à la leur est égale.
Pourquoi ne puis-je vivre et goûter à ces biens
Que le pauvre a créés, que le riche a fait siens ?

Enfin, le voilà chez un artiste. Un riche amateur s'y trouve en visite, Gorgias, et ce nom est une date puisque

c'est celui d'un personnage dans *Les Filles de Marbre*. A son avis, Raphaël et Rembrandt sont surfaits. La Cène même,

Où, prévoyant sa fin,
Le Christ à ses élus rompt le céleste pain,

ne trouve pas grâce à ses yeux. Il fait judicieusement observer que

Tous ces gens réunis n'ont point l'air de manger.

Mais il manquerait une épreuve à cette initiation : l'amour — ou plutôt ce qui s'offre sous ce nom au jeune homme livré aux hasards de la vie. Albert a donc rencontré une certaine dame Cécilia. Il eût pu plus mal tomber, car elle paraît l'aimer — au moins, pour le moment. Mais elle et lui ne parlent pas la même langue; où il voit l'amour et l'éternité, elle ne voit que le plaisir et l'heure qui passe.

Et pendant ce temps, la mère d'Albert se meurt et sa fiancée se désespère. Mais si le fugitif revient trop tard pour recueillir le dernier soupir de sa mère, il pourra dire à sa Béatrix :

Je ne sépare plus mon âme de la tienne.

*
* *

Cette œuvre, dans laquelle a dû se glisser plus d'un fragment éclos sur les bancs du collège, mais qui reflète bien l'état d'une âme de vingt ans, mérite mieux que l'oubli où son auteur semble l'avoir tenue. Elle lui ouvrit, du reste, les portes de la Société littéraire.

L'année suivante, il entrait comme employé dans les bureaux de la Préfecture. Il y connut Joséphin Soulary, alors chef de division, et fut introduit par lui dans un petit cénacle de poètes que réunissaient des agapes périodiques : Xavier Bastide, Perret de Gray, Antony Renal.

En 1859, le jeune employé épousait une petite-nièce du baron de Prosny, un des fondateurs de l'Ecole polytechnique. Il eut une famille nombreuse.

Vingt-trois années s'écoulèrent pour lui, partagé entre son foyer et son bureau. On sait combien est monotone et passive cette vie de bureau, mais au moins ne prend-elle à ceux qui portent son joug ni tout leur temps, ni toute leur activité intellectuelle. Comme son collègue Soulary, Beauverie donnait le meilleur de ses loisirs à la poésie : l'un, ciseleur de figurines ; l'autre, déroulant plus volontiers de longues frises historiques.

Cependant, le modeste servant des muses devait être victime d'un de ces coups, trop souvent arbitraires, qui, des régions politiques, se répercutent dans l'administration et, comme le boulet à la guerre, frappent quelquefois au hasard. Beauverie avait été nommé chef de division en 1872. Six ans après, atteint par suppression d'emploi, avec vingt autres employés, il dut faire valoir ses droits à une retraite anticipée. Fort heureusement, il trouva quelque compensation dans des fonctions privées. Mais la blessure, après nombre d'années, ne paraissait pas s'être cicatrisée, et l'on sentait qu'elle saignait encore sous le voile de deuil dont s'enveloppait le poète.



C'est en 1881, époque où j'eus l'honneur d'être admis à la Société littéraire, que je connus Etienne Beauverie. Il en était l'un des doyens, puisque son admission remontait à l'année 1854. La compagnie venait de l'appeler à la vice-présidence ; l'année suivante, il fut élu président.

Son nom figurait souvent à l'ordre du jour. On pouvait, d'ailleurs, faire appel à son concours, même à l'improviste :

il avait toujours en réserve quelque pièce inédite dont il offrait gracieusement le régal. Il était du nombre, assez restreint, des auteurs qui savent se lire, disant bien, scandant juste, faisant sentir le mot essentiel, frappant parfois une note chaude et vibrante, mais terminant presque toujours en mineur, ainsi qu'il sied à tout bon Lyonnais.

L'antiquité classique, ce domaine sans limites précises, où le rêve et l'allégorie risquent moins de se heurter aux réalités d'ici-bas, attirera toujours l'artiste et le poète. Beauverie a développé plusieurs des mythes chers aux anciens : *Salmonée*, *Ibycus*, la *Chimère*. C'est dans les pièces de longue haleine que son talent semble se mouvoir plus à l'aise, mais il a fait de nombreux sonnets qu'il intitulait *Sonnets mythologiques* et dont plusieurs sont insérés dans les mémoires de la Société littéraire.

Il me souvient aussi de quelques strophes légères sur les figurines de Tanagra, exposées dans nos Musées, dont il goûtait la grâce et la simplesse savoureuse. Une des statuettes interpelle en ces termes le visiteur :

Qui pensez-vous que je sois,
Vierge sage ou vierge folle?
Du devoir suivant les lois,
Du plaisir tenant école?
Faites au hasard un choix...
Etes-vous homme de goût?
Vierge folle ou vierge sage,
De l'art admirez l'ouvrage.
Je suis belle, et voilà tout.

Mais il me tarde d'arriver à ce qui constituait surtout son œuvre, aux propres yeux de l'auteur : Je veux parler des *Poèmes Bibliques et Evangéliques*, volume paru en 1889,

avec dessins du frère du poète, Charles Beauverie, peintre de mérite.

Les réminiscences, les allusions, les comparaisons tirées des récits de la Bible ou des paraboles de l'Evangile, ont toujours porté bonheur aux écrivains. Il n'en est pas tout à fait de même lorsqu'un auteur demande au texte sacré toute la matière d'un poème ou veut l'assouplir aux exigences d'une action dramatique. Il lui faut, pour tenter cette épreuve redoutable, une foi sincère, servie par un langage fait de noblesse et de simplicité. Beauverie possédait ces qualités essentielles.

Dès le début du volume, la conviction du lecteur est faite. Personne qui n'ait lu avec émotion les strophes placées en manière de prélude et que le poète intitule : L'*Inspiration*. L'Académie de Reims avait décerné une médaille d'or à cette pièce, dont je citerai au moins les vers suivants :

Pourvu que ta bonté, Seigneur, me le permette,
Aux eaux de Siloé j'irai boire à mon tour.
Et, quittant pour Sion les vallons de l'Hymette,
Exalter ton amour.
J'ai formé ce dessein : souffre qu'il s'accomplisse ;
J'entrevois le sentier : que je puisse y marcher,
Et, pour qu'aux flots sacrés mon calice s'emplisse,
Daigne ouvrir le rocher.

La prière du poète a été entendue. Certes, elles ne sont pas toutes égales, les pages des cinquante poèmes qui composent l'ouvrage ; mais il en est d'un grand souffle et, s'il ne s'y montrait par endroits quelques défaillances, Beauverie prendrait place parmi les poètes de premier rang.

*
* *

Clair Tisseur se plaît à reconnaître dans l'auteur des *Poèmes bibliques* « un frère cadet de Laprade ». Sorti de la bouche d'un homme qui était sobre de compliments et ne prodiguait pas l'hyperbole, l'éloge est de ceux dont un auteur a le droit de s'enorgueillir. Cette parenté avec Laprade allait s'accuser encore dans une nouvelle série de pièces philosophiques et morales, dont plusieurs ont été communiquées à la Société Littéraire. Ces poésies, réunies à d'autres œuvres inédites, fourniront les éléments d'un second volume que la famille et les amis du défunt auront sans doute à cœur de publier.

Si Etienne Beauverie n'a point la hauteur d'envolée du chantre de Psyché, s'il ne possède pas au même degré que lui, ce que Sainte-Beuve a si bien nommé « le fleuve de l'expression »; s'il n'excelle pas, comme Soulary, à ciseler une idée en se jouant, s'il n'a point ce souffle puissant qui fait passer parfois l'âme des choses dans la voix de Pierre Dupont : il peut prétendre, me semble-t-il, à siéger immédiatement après ces trois maîtres du Parnasse lyonnais.

Mais c'était un modeste, estimant que la muse est femme et veut être aimée pour elle-même. Aussi bien, il l'a dit :

Sans nul penser d'orgueil, ni de longue mémoire,
Je chante au jour le jour et vais droit mon chemin,
Offrant ma coupe pleine à ceux qui, pour y boire,
Tendront vers moi la main.

Beauverie appartenait à cette école de poètes qui aiment à composer en marchant. Je le rencontrais quelquefois dans nos vieux quartiers de l'Ouest. Mais c'était surtout à la

campagne qu'il se plaisait à poursuivre, dans leur vol parallèle, l'inspiration et la rime, dans notre campagne lyonnaise, de physionomie si latine, d'un sentiment si mélancolique. Il allait, le crayon en main, rimant et dessinant tour à tour, s'aidant, le soir, pour noter ses impressions, des clartés de la lune ou des rayons douteux des lumières rencontrées sur la route.

Le tour de la pensée et de la phrase, ai-je dit, est parfois un peu lent. On peut regretter aussi que l'auteur n'emploie pas davantage l'image et la comparaison, deux auxiliaires précieux pour animer de touches lumineuses la pensée écrite, et qui sont la moitié du charme de plus d'un poète en renom. Mais le vers est toujours bien assis, sans remplissage oiseux, le mot est juste, la rime tombe naturelle, sans négligence et sans préciosité.

Etienne Beauverie avait vu plusieurs de ses poésies couronnées dans les concours. A la demande de la Société Littéraire, les palmes académiques lui furent décernées en 1889, après la publication des *Poèmes bibliques et évangéliques*.

Ses labeurs littéraires, alternant avec le soin de sa famille, représentaient pour lui, ainsi qu'il se plaisait à le dire, une somme de jouissance et de bonheur dont il se déclarait satisfait. C'est dans cette paix du cœur et de l'esprit que le chrétien, le penseur, le poète s'éteignit, le 13 juin 1897. Il se survivra dans son œuvre et dans le souvenir de ses amis et de ses confrères.

M. PAUL MOUGIN-RUSAND

(1838-1897)

Par A. VACHEZ

M. Mougin-Rusand était déjà, depuis vingt ans, imprimeur de la Société littéraire, quand il fut élu membre titulaire de la Compagnie, dans la séance 23 mai 1894. Mais, déjà avant de lui appartenir, il portait, depuis longtemps, un vif intérêt à sa prospérité et à ses succès. Malgré le travail incessant qu'exigeait la direction de son imprimerie, il aimait à prendre une part effective à ses travaux, soit en assistant régulièrement à ses réunions, soit en s'attachant à recruter de nouveaux membres et à lui assurer ainsi la collaboration d'écrivains laborieux et distingués. Aussi, quand les fonctions de trésorier devinrent vacantes, en 1896, par la mort de M. Honoré Pallias, fut-il choisi pour lui succéder.

L'intérêt que M. Mougin-Rusand portait à la Société littéraire s'étendait aussi à la *Revue du Lyonnais*. En effet, il n'était pas seulement l'imprimeur et l'administrateur-gérant de ce recueil. On ne peut oublier que c'est par son initiative et avec l'aide de quelques lyonnais, attachés de cœur à leur ville natale, et dont il s'était assuré le concours, que cette *Revue*, dont M. Vingtrinier, nommé bibliothécaire en chef de la Ville de Lyon, avait dû cesser la publication,



PAUL MOUGIN-RUSAND

(1838-1897)

en 1880, pouvait reparaître en 1886, après une interruption de cinq années.

En continuant ainsi, au prix de généreux sacrifices, la publication de ce recueil, qui renferme toute notre histoire lyonnaise écrite au jour le jour, depuis plus de soixante ans, par les écrivains les plus autorisés de notre ville et des environs ; il assurait la conservation des souvenirs les plus précieux de nos annales, et tous ceux auxquels cette histoire est chère lui en garderont une vive reconnaissance.

La cinquième série de la *Revue*, continuée pendant près de douze ans, sous sa direction, comptait déjà 23 volumes au moment de la mort de M. Mougin-Rusand, et ses fidèles souscripteurs ont pu apprécier l'importance et la valeur des travaux dont il a facilité la publication.

M. Paul-Benoît Mougin-Rusand était né à Lyon, le 22 août 1838.

Fils et petit-fils d'imprimeurs, il avait apporté dans l'exercice de sa profession plus que la sûreté du goût ; il avait tenu à continuer les traditions que lui avaient léguées ses prédécesseurs et ses ancêtres.

L'imprimerie Mougin-Rusand remonte, en effet, à plus de deux siècles. D'abord établie aux Halles de la Grenette, elle s'honore de compter au nombre de ses anciens possesseurs, l'illustre Ballanche, l'hôte de Madame Récamier, l'ami de l'auteur du *Génie du Christianisme* et l'un des membres de l'Académie française.

De l'auteur d'*Antigone*, elle passa successivement aux mains de M. Paul Rusand, l'un des imprimeurs les plus estimés et les plus connus de la ville de Lyon, au commencement de ce siècle, puis de M. Mougin, son gendre.

A la mort de ce dernier, en 1853, Madame Mougin-Rusand, sa veuve, lui succéda dans la direction de cette

imprimerie. Mais, depuis 1865, elle fut dirigée par son fils aîné, M. Paul Mougin-Rusand, notre collègue de la Société littéraire.

Placé ainsi, depuis trente-deux ans, à la tête d'une imprimerie importante, M. Mougin-Rusand avait donné, depuis longtemps, à sa maison, grâce à d'heureuses innovations, un grand développement.

Jaloux, à la fois, de soutenir la vieille renommée de ses devanciers et de marcher de pair avec les grands typographes de France, il s'était attaché, par des efforts soutenus, à rendre à l'imprimerie lyonnaise l'éclat et la réputation que lui avaient donnés les grands imprimeurs du XVIe siècle.

M. Mougin-Rusand avait compris que pour atteindre ce résultat il lui fallait revenir, comme M. Louis Perrin, qui venait de mourir, aux procédés des anciens maîtres et à l'emploi des caractères et des vignettes de cette grande époque de l'art typographique.

Ses premiers essais furent dignement encouragés par les auteurs et les éditeurs de Lyon et d'autres villes, et, bien que ses publications de luxe ne remontent qu'à 1872, la liste serait longue des livres sortis de ses presses et dont le mérite a été apprécié depuis longtemps par les bibliophiles. En rappelant, d'une manière générale, les belles publications des bibliophiles languedociens, pour lesquels il a imprimé notamment l'*Histoire de la Ville de Montpellier* de Charles d'Aigrefeuille et les *Gouverneurs du Languedoc* de P. Gariel, il nous suffira de citer ici les plus importantes de ses publications lyonnaises : *Le Cartulaire municipal de la Ville de Lyon*, édité par M. Guigue, la *Monographie de la Cathédrale de Saint-Jean de Lyon*, de M. Bégule, la *Générale Description de l'antique et célèbre cité de Lyon*, de Nicolas de Nicolay, le premier volume des *Registres Consulaires de la Ville de Lyon*,

l'*Armorial du Forez* de Pierre Gras, et tant d'autres œuvres d'une perfection achevée, qui suffisent pour consacrer une renommée.

Mais ces travaux de luxe ne l'absorbaient pas tout entier. Car, sous sa direction, le *Moniteur Judiciaire*, fondé en 1835, par son aïeul, doublait sa publication et devenait quotidien depuis 1879.

A tant d'œuvres diverses, est-il besoin d'ajouter les nombreuses publications périodiques, dues aussi à l'imprimerie de M. Mougin-Rusand : le *Recueil de la Jurisprudence de la Cour d'Appel de Lyon*, qui compte aujourd'hui 69 volumes; les *Missions Catholiques*, arrivées à leur 29e année; les *Mémoires de la Société littéraire*, les *Annales de la Société académique d'architecture*, la *Revue Alpine*, le *Bulletin de la Société de Géographie de Lyon*, le *Bulletin médical du Dispensaire général*, indépendamment de l'*Annuaire historique et statistique de la Ville de Lyon*, publié entre les années 1838 et 1876, et qui renferme des renseignements si précieux pour l'histoire et la statistique de la ville de Lyon et de notre département, pendant toute cette période.

Mais, en 1889, M. Mougin-Rusand avait été éprouvé cruellement par la mort prématurée de son fils unique, sur lequel il avait placé ses plus chères espérances. Depuis ce moment, tous ceux qui le voyaient dans l'intimité, avaient compris qu'il avait été frappé au cœur par une douleur inoubliable. Et s'il était demeuré toujours actif et appliqué aux travaux de sa profession, on ne saurait méconnaître aujourd'hui que le mal, auquel il a succombé, remontait au jour de ce grand deuil, qu'il paraissait avoir supporté avec une résignation toute chrétienne.

C'est ainsi qu'à la suite d'une maladie qui le retint éloigné de Lyon, depuis près de deux mois, il mourut dans sa villa

des Roches, à la Tour-de-Salvagny (Rhône), le 11 août 1897.

Ses funérailles eurent lieu, le 14 août, à l'église de Saint-Bonaventure, au milieu d'un grand concours d'assistants où l'on remarquait de nombreux représentants du Clergé, du Barreau, de la Presse et des Sociétés savantes de notre ville.

Au cimetière, après les dernières prières de l'église, Me Rougier, avocat et rédacteur en chef du *Moniteur Judiciaire*, prononça un discours, dans lequel il rendit un juste hommage à la mémoire de M. Mougin-Rusand, en louant en lui l'héritier des vertus et des traditions d'honneur de plusieurs générations d'imprimeurs. Puis après avoir rappelé le concours qu'il avait apporté personnellement, par son goût et ses recherches, à tant d'œuvres de science, d'art, de littérature qui ont honoré la ville de Lyon, il ajouta, en terminant : « Son nom enfin reste attaché non seulement à tout ce qui a été tenté pour rendre plus prospère, pour les patrons et les ouvriers, la carrière typographique, mais encore au soulagement des misères publiques, par la création de cette œuvre, essentiellement lyonnaise, des Fourneaux de la Presse, dont il fut le trésorier et l'un des plus dignes promoteurs. »

« Une vie si bien remplie n'a pas seulement droit à l'estime des hommes, à la reconnaissance de ceux pour lesquels elle fut un bienfait, elle a droit aux récompenses infinies, dont Dieu seul peut couronner le travail utile et persévérant, la bienfaisance et les vertus chrétiennes. »

Après ce discours, M. Félix Desvernay, président de la Société littéraire, prononca aussi quelques paroles, pour témoigner, au nom de la Compagnie, qu'elle conservera, avec un sentiment de reconnaissance, le souvenir de M. Mougin-Rusand, à cause du concours utile et empressé

qu'il lui a donné et de la part active qu'il avait prise à ses travaux.

Enfin, le plus ancien des employés de l'imprimerie, M. Marius Margueron, exprima, à son tour, avec une émotion partagée par tous les assistants, les regrets éprouvés par tous ceux qui ont travaillé sous la direction de M. Mougin-Rusand et qui garderont, a-t-il dit, un souvenir ineffaçable de sa bienveillance et de sa bonté.

En terminant, nous ne pouvons passer sous silence un dernier trait. C'est l'unanimité remarquable, avec laquelle tous les journaux de notre ville, sans distinction d'opinion, rendirent hommage aux qualités, qui rendaient M. Mougin-Rusand sympathique et honoré de tous, preuve de l'estime générale, dont il jouissait bien justement au plus haut degré.

TABLE DES MATIÈRES

Imprimerie Mougin-Rusand, Waltener & Cie, sucrs, rue Stella, 3, Lyon

